



TML

IMPRIMERIE DE E. J. BAILLY,  
Place Sorbonne, 2.

Jules GONDON

DU

# MOUVEMENT RELIGIEUX

EN ANGLETERRE,

OU

LES PROGRÈS DU CATHOLICISME

ET

LE RETOUR DE L'ÉGLISE ANGLICANE A L'UNITÉ ;

PAR UN CATHOLIQUE.

Si l'émancipation des catholiques est prononcée en Angleterre, ce qui est possible et même probable, et que la religion catholique parle, en Europe, français et anglais, souvenez-vous bien de ce que je vous dis, il n'y a rien que vous ne puissiez imaginer, rien que vous ne puissiez attendre ; et si l'on vous disait que dans le courant du siècle, on dira la messe à Saint-Pierre-de-Genève et à Sainte-Sophie de Constantinople, il faudrait dire : Pourquoi pas ? (DE MAISTRE.)

L.B.

PARIS.

ANCIENNE MAISON DEBÉCOURT,

SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

64. RUE DES SAINTS-PÈRES.

1844

# THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

(S. J.)

## PRÉFACE.

Notre intention, en publiant ces pages, n'est pas de remonter bien haut dans l'histoire religieuse de l'Angleterre ; nous nous sommes borné à rapporter les événements qui s'accomplissent sous nos yeux, ceux dont nous avons été témoin depuis que l'émancipation catholique a été, sinon réalisée, du moins inscrite dans le code législatif de l'empire britannique, au revers des lois pénales votées sous l'inspiration et suivant les exigences de la réforme.

Dans ces dernières années, le monde entier a retenti du bruit de ces événements, que l'on peut regarder comme les premiers fruits d'une réaction religieuse qui donne à l'Angleterre une vie toute nouvelle et lui promet un avenir plus brillant et surtout plus prospère que son passé. Ces faits présentent, dans leur ensemble, une transformation sociale bien digne d'intéresser le philo-

sophe, le chrétien, et d'exciter une curiosité que justifie son importance.

L'Allemagne et l'Italie suivent d'un œil attentif la contre-révolution religieuse qui s'opère ; l'une et l'autre demandent avec inquiétude à l'avenir lequel des principes catholique ou protestant aura la gloire du triomphe.

C'est pour satisfaire en partie à la curiosité qu'excite en Europe ce mouvement que nous publions ce volume.

En cherchant à nous rendre compte de la situation religieuse de l'Angleterre, nous avons fort souvent regretté de manquer de guide pour y suivre les progrès récents du catholicisme, et nous avons dû créer le livre que nous avons vainement attendu d'ailleurs.

Après avoir, pendant quatre années, recueilli des notes scrupuleuses, nous nous sommes trouvé en possession de l'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public. Quelque faible que soit son mérite, les circonstances lui assurent au moins celui de l'opportunité.

Nous avons, dans notre introduction, cherché à apprécier l'influence que la réforme a exercée en Angleterre sur l'individu, la famille, la société, la nation.

Dans les sept premiers chapitres de l'ouvrage, nous nous sommes attaché à mesurer le vaste terrain que le catholicisme a gagné en Angleterre ; nous sommes entré dans les détails de tout ce qui se rattache à la position des catholiques anglais. Nous avons raconté, dans les sept derniers chapi-

tres , la naissance et le développement de l'école anglo-catholique (1) qui s'est récemment formée au sein de l'Église protestante d'Angleterre sous le nom de Puseyisme. Nous avons fait connaître les principes de cette jeune Église et le caractère des hommes qui marchent à sa tête. Nous avons suivi les progrès de ce rejeton du protestantisme, greffé sur le tronc du culte antique dont les rameaux servirent à construire et à consolider l'Église nationale. On le verra , ce tronc que l'on croyait épuisé a retrouvé la sève de ses premières années ; la verdure dont il se pare a mis le protestantisme en émoi partout où l'œuvre des réformateurs du seizième siècle est quelque chose de plus qu'un vain mot. Nous avons été d'une très-grande réserve dans l'appréciation des faits qui , par leur nature, sont plutôt de la compétence d'un théologien que de celle d'un laïque. Mais il nous a paru intéressant et utile à la fois de rapporter sur ces mêmes questions l'opinion d'ecclésiastiques élevés en dignité et connus par leur science.

Ainsi , nous avons donné sur le mouvement religieux de l'Angleterre , le jugement du docteur Wiseman , évêque coadjuteur du district

(1) L'expression *anglo-catholique* dont nous usons fréquemment n'est point dans notre esprit synonyme de catholique-anglais, sens qu'y attache une portion des membres de l'Église anglicane. Pour nous, le mot *anglo* a une valeur privative, c'est-à-dire qu'il modifie, restreint la signification du mot catholique qui, dans l'état actuel de l'Église anglicane, ne saurait lui être appliqué. Quoique ces deux mots, par leur accouplement, impliquent une contradiction, nous nous en servons de préférence à toute autre expression, parce qu'ils expriment parfaitement la position anormale de l'Église d'Angleterre, qui se croit catholique sans avoir le caractère d'universalité.

de Birmingham. Le savant abbé de Luca, de Rome, que l'on peut regarder comme l'organe du sentiment qu'inspire dans la capitale du monde chrétien la situation de l'Angleterre, nous a fourni aussi des observations mûries par la science et la piété.

A mesure que nous avançons dans nos recherches, nous avons communiqué à la presse quotidienne quelques-unes de ces pages; mais ces publications faites à de longs intervalles et confiées à des feuilles qui disparaissent avec le jour qui les voit naître, ne pouvaient nous empêcher d'exécuter le projet dont ce volume est la réalisation.

Nous avons rapporté de nombreux témoignages rendus par la presse de Londres en faveur des faits que nous avançons. Le journalisme exerce une puissance trop réelle quand il est l'organe fidèle des sentiments populaires, pour ne pas mériter quelque attention.

Nous devons ajouter que, depuis 1838, nous avons fait trois voyages en Angleterre, qui nous ont permis de voir les hommes et les choses dont nous parlons. Nous avons eu l'avantage d'entretenir des rapports suivis avec les catholiques les plus éminents. En 1842, nous avons visité l'Université d'Oxford, et nous avons eu à nous flatter de l'accueil cordial et de la gracieuse hospitalité que nous avons reçus de quelques-uns de ses membres, et entre autres, du célèbre docteur Pusey et de son savant et pieux ami, le révérend M. Newman.

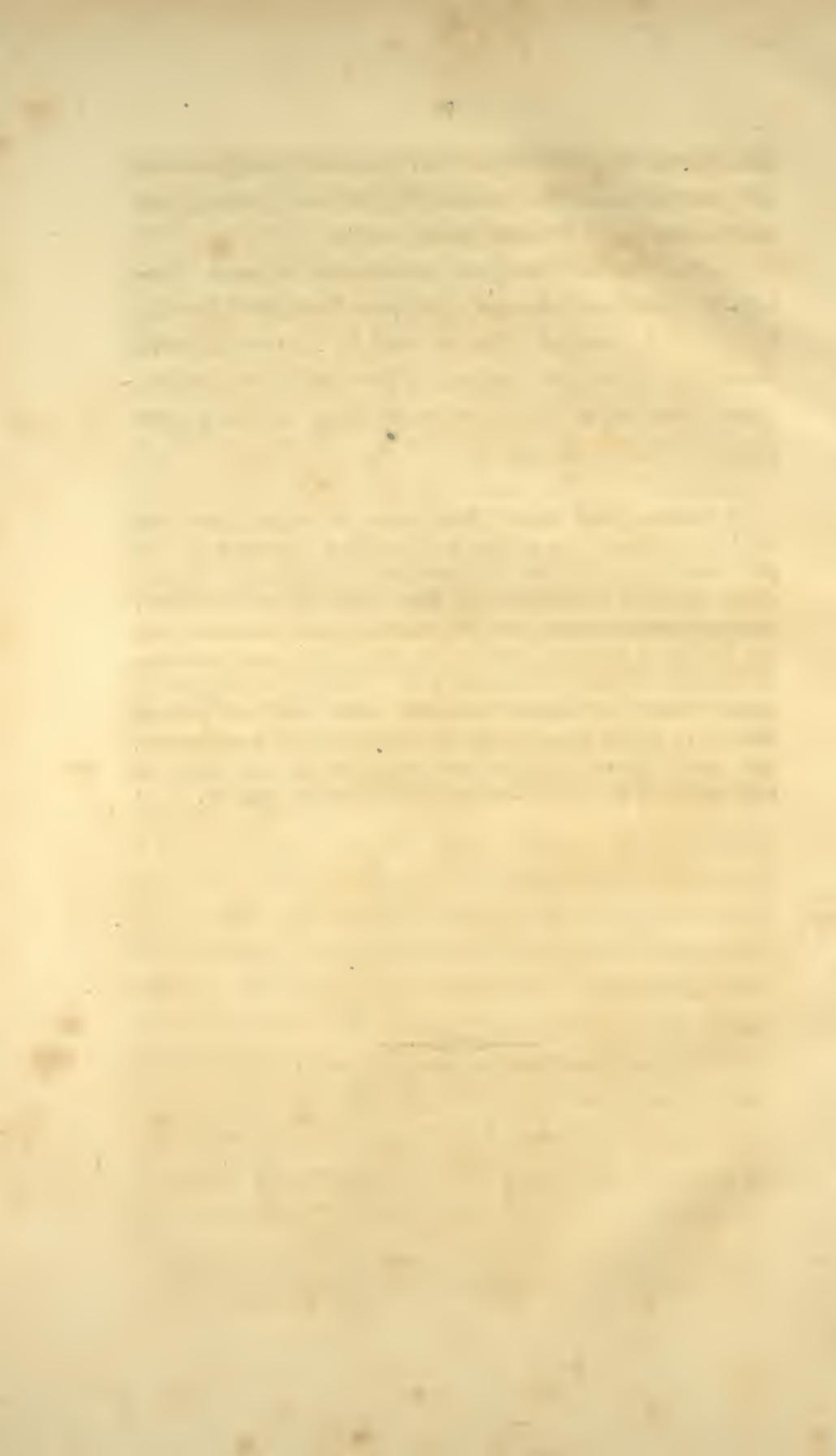
Nos voyages en Angleterre, nos relations avec

les sommités catholiques du pays et quelques-uns des membres distingués de l'Église anglicane, ont singulièrement facilité notre tâche.

Si les événements dont nous nous faisons l'historien peuvent éclairer quelques esprits et les déterminer à étudier plus à fond la haute question ébauchée dans ces pages, le fruit qu'ils en retireront nous sera une douce et large récompense pour ce faible travail (1).

(1) A notre grand regret, nous avons été obligé, pour être compris, d'adopter, en parlant de la réaction catholique de l'Église anglicane, certaines dénominations qui manquent d'exactitude. Mais les explications que nous avons eu soin de donner, les restrictions que nous avons faites, sont, nous l'espérons, plus que suffisantes pour nous justifier aux yeux de nos frères anglicans de l'emploi des mots *Puseyisme*, *école d'Oxford*, *les principes du docteur Pusey*, *les nouvelles doctrines*. Nous avons cru pouvoir nous servir de ces expressions que l'usage général a consacrées; mais nous tenions à signaler leur inexactitude, afin qu'on ne nous imputât pas les idées fausses qu'elles peuvent suggérer.





## INTRODUCTION.

Si la réforme, considérée au point de vue politique, parut un progrès à certains esprits, trois siècles d'expérience ont surabondamment démontré que sa formule négative n'est rien moins qu'un obstacle à tout développement social. Loin de constater, comme l'ont soutenu quelques enthousiastes, un des grands faits de la civilisation moderne, le protestantisme a plongé la société dans le doute, a obscurci dans les intelligences la notion de l'autorité et a presque étouffé dans les cœurs le sentiment du devoir.

Longtemps avant Luther, l'on avait pressenti la lutte qui s'engagea entre le Saint-Siège et les souverains de l'Europe. Le privilège de l'investiture et les biens du clergé firent naître des collisions qui placèrent les papes et les rois dans une position nouvelle. En France, cette position donna lieu à des concordats; en Angleterre le roi prit

tout. Il s'empara même du clergé, qui se rendit sans trop de résistance, et dont il fit, après l'avoir rattaché au trône, un des rouages du gouvernement.

Mais pendant que l'Angleterre consommait par son roi sa séparation avec le Saint-Siège, pendant que le Nord s'ouvrait la voie à toutes les hérésies, les peuples du Midi chez qui le bon sens fait justice des systèmes ridicules et impraticables, repoussaient instinctivement le protestantisme, par aversion native pour tout ce qui n'est pas raisonnable.

Les peuples du Nord, plus spéculatifs que pratiques, l'Angleterre surtout où le sentiment de la personnalité était déjà fortement développé, ont gardé le protestantisme, et ont fait l'essai, à leur détriment, d'une doctrine qui exalte outre mesure l'orgueil de l'homme, le pousse à l'amour exclusif de lui-même et finit par détruire en lui tout sentiment positif de religion. Alors que le protestantisme cherchait partout les moyens de discréditer la religion romaine en dénonçant l'Église comme l'ennemie de la liberté, ce genre d'attaques servait le catholicisme, qui, pour se relever de ces inculpations, n'avait qu'à ouvrir les pages de son histoire. Aujourd'hui que les calomnies ont passé et que la vérité demeure, il reste bien constaté que non-seulement l'Église s'est toujours associée à l'indépendance des nations et à l'élan des hardis penseurs, mais encore qu'elle est la mère de la liberté et de la nationalité des peuples. La Pologne,

la Belgique, l'Irlande pourraient être appelées en témoignage. Il est des révolutions et des agitations qui ne sont que le développement de la doctrine de paix et d'union de l'auteur de notre foi.

Le catholicisme n'a rien à perdre dans les débats de la pensée humaine, quelles que soient les choses que cette pensée cherche à approfondir; il ne redoute que la demi-science, la fausse liberté ou la licence. Ce qui se passe en Europe en est une preuve éclatante pour quiconque perce l'écorce du marasme intellectuel, de l'indifférence en matière de foi et de conscience. L'hésitation des esprits touchant la vérité religieuse est un indice de l'agonie de l'erreur, qui, impuissante à édifier, cherche par des subterfuges à diriger l'esprit des hommes vers les matières politiques. Mais la politique elle-même a beau prendre des allures de reine et tâcher de se rassurer sur l'avenir; elle évite à chaque instant toute collision avec l'élément religieux qu'elle paraît dédaigner, mais qu'elle redoute en secret et qui seul peut, dans l'avenir, affirmer sa domination et fixer ses incertitudes. Le christianisme touche à une des époques solennelles de son existence. — Saint Augustin a dit après saint Paul : « Il faut qu'il y ait des hérésies afin que la vérité se développe. » — Jusqu'au seizième siècle les conciles ont eu mission d'aider ce développement en prémunissant les consciences contre l'erreur. Aujourd'hui que les révolutions politiques ont changé les conditions extérieures du christianisme, l'Église procède

autrement. Rome s'est laissé dépouiller, jour par jour, privilège à privilège, de toute sa puissance extérieure; dans la persécution générale exercée contre elle par l'opinion dans tous les États de l'Europe, elle s'est laissé dépouiller de ces signes extérieurs de la puissance pour rentrer dans le temple et remplir l'auguste mission de réagir sur la société par ses vertus, son caractère et son unité.

L'Église catholique se présente aujourd'hui dépouillée pour n'offrir à l'esprit que les caractères de l'unité religieuse et la couronne d'épines de son fondateur. Au sein de la fluctuation des idées, seule immuable, elle domine les partis et les inquiétudes qui les tourmentent. Cette Église que certains beaux esprits croient morte, est encore, du fond de son tombeau, la seule puissance à laquelle la défaite n'ait pas enlevé la couronne qu'elle porte depuis bientôt dix-neuf siècles. L'Église tient dans ses mains l'énigme sacrée dont le protestantisme a perdu les paroles symboliques. Il a beau torturer la Bible, creuser les traditions, presser la lettre pour en faire jaillir l'esprit, le protestant est condamné à la stérilité et à l'erreur, jusqu'au jour où, secouant le protestantisme comme une œuvre d'impuissance, il sera forcé de se sauver dans l'Église catholique contre l'envahissement de toutes les ruines qui vont fondre sur lui.

Ceci regarde surtout l'Angleterre où le protestantisme a pris toutes les formes possibles, et où,

malgré la protection de l'État pour le maintenir dans la moralité de la loi et les conditions de la durée, il tombe pièce à pièce, entraînant avec lui peut-être la nation dont il a faussé l'esprit et corrompu les voies.

Pour peu qu'on réfléchisse sur la situation de l'Angleterre, l'on ne peut s'empêcher de s'attrister profondément à la pensée des calamités qui pèsent sur elle et qui doivent amener une catastrophe. On y voit la puissance alliée à la faiblesse la plus grande, l'orgueil du faste et de l'opulence à côté des souffrances de la misère, le crédit le plus étendu avec la répulsion et souvent le mépris des peuples, les fondations les plus nombreuses de charité et un paupérisme affreux qui, en dépit des mesures les plus grandes et des lois les plus sévères, pullule dans les basses régions de la société, et forme comme une nation dans la nation. Tels sont les contrastes effrayants qu'offre l'Angleterre. Pour en trouver la cause, il n'est pas besoin de fouiller dans l'histoire, ni d'analyser le tempérament de ce peuple. Il faut remonter un peu plus haut, creuser un peu plus bas. Au faite de l'édifice social, nous trouvons la religion enchaînée au trône; à sa base, la conscience publique privée de lien moral.

Lorsque la raison rejette le frein imposé à l'inquiétude de l'esprit humain, tout lui devient un motif de doute et de négation. Le sentiment du beau et de l'honnête s'altère et se réduit aux proportions mesquines de l'intérêt privé qui justifie

tous les écarts de la pensée , toutes les révoltes de la raison , toutes les injustices du cœur par le succès et l'amour de soi. — De là, cet orgueil intraitable, ce ton altier, ces formes dédaigneuses, et ce *moi* souverain de l'Anglais qui jette sa personnalité dans tout et au-dessus de tout. Le protestant anglais, comme résultat de l'estime profonde et de l'opinion démesurée qu'il a de lui-même, professe pour les hommes le plus grand mépris. Ce caractère individuel se retrouve exagéré dans la nation elle-même qui, tout entière, peut être regardée comme la personnification de l'égoïsme. La vanité et l'amour du gain sont les deux mobiles de tout ce que l'Angleterre réalise de grand. Le premier de ces caractères se retrouve jusque dans l'aumône que le peuple anglais jette à ses pauvres. L'anglicanisme a fait de la charité une vertu d'emprunt, une vertu de faste, une occasion de se montrer. C'est un acte insultant dont les formes sont injurieuses et brutales et qui ont tout l'odieux de la loi qui décrète la charité comme un impôt.

Ainsi en est-il des peuples qui secouent le joug de l'autorité spirituelle ; ils cessent de marcher dans la lumière qui vivifie ; ils se retirent de la vie sociale et perdent toute moralité ; car la morale sans préceptes positifs, dit Portalis, laisse la raison sans règle ; la morale sans dogmes religieux n'est qu'une justice sans tribunaux. Privés de religion, les peuples s'adressent au pouvoir et lui

demandent un symbole qui leur est octroyé comme une charte. Une telle religion est bien vulnérable ; car si un homme , quel qu'il soit , n'a pas le droit de régler la conscience d'un autre homme , quel respect peut-on avoir pour une puissance religieuse qui ne tient sa vertu que du peuple , et qui par là même , privée de toute mission divine , ne saurait invoquer que la volonté qui l'a créée.

Pour se soustraire à la puissance temporelle des papes qui ne les gênaient guère , les Anglais firent de leur roi un pontife suprême , et ils créèrent un despotisme religieux qu'ils agrandirent de tous les caprices de l'autorité temporelle. Ce despotisme , qui depuis trois siècles pèse si lourdement sur le pays , a produit le double cancer de la misère et du luxe qui dévore le peuple. C'est pour se soustraire à ce despotisme que l'Angleterre commence à faire retour à l'unité. L'individualisme, cette lèpre sortie de la réforme, la ronge. Cette maladie a bien pu l'occuper et la distraire de la vie morale , tant qu'elle a eu à conquérir , à gagner ; mais cette fièvre la quittera après l'avoir clouée quelque temps sur son île , en proie aux calamités que le protestantisme lui a prodiguées. L'Angleterre a beau fonder des comptoirs , agrandir son commerce à mesure que l'or ruisselle dans Londres , l'amour du gain et le besoin s'y pressent et augmentent dans d'effrayantes proportions.

Il est de la nature des jouissances physiques d'accroître le malheur de ceux qui s'y vouent le

plus. L'Angleterre commence à comprendre que le culte des intérêts matériels ne procure à l'homme que l'inquiétude de l'esprit et le dessèchement du cœur. Dans son programme de réforme politico-religieuse, elle n'avait oublié qu'une chose : la conscience. Elle avait cru pouvoir se faire une religion à l'image de ses instincts : ses instincts l'ont trompée. Elle sent par suite le besoin de se rattacher à un principe fécondant qu'elle n'a pas et qu'elle n'aperçoit encore que d'une manière fort imparfaite. Ce principe est le principe catholique. L'Angleterre paraît devoir retourner au catholicisme comme elle embrassa autrefois la réforme, en corps de nation. Elle avait cru fonder une église nationale ; elle n'est arrivée qu'à scinder la nation en autant de partis religieux qu'il y a de textes dans la Bible. La religion a presque complètement disparu dans la fusion impolitique et impie du pouvoir temporel et de la puissance spirituelle. Elle est devenue la vassale de la royauté, qui a fait une même chose de la religion et de l'État, du culte et de l'administration, de la police et du rite. De cette confusion est résulté l'état précaire de la religion qui a cessé d'exercer la moindre influence, du moment où elle est descendue du trône pour prendre le nom de loi. La cause du protestantisme anglican est si pauvre aujourd'hui, si nue malgré ses grands travaux sur l'exégèse, et en raison même de ses efforts prodigieux, qu'elle est obligée de désavouer son passé, et qu'après s'être flétrie

de ses propres mains dans les ouvrages de Cobbet, elle se renie elle-même par l'organe de ses plus savants docteurs. Ne sentant plus la vie circuler dans ses membres décrépits, elle en appelle à Rome ; elle pleure sur la poussière des successeurs des apôtres, et ne proteste plus aujourd'hui que contre ses protestations d'autrefois. C'est la dernière pulsation de vie de l'anglicanisme, pulsation d'agonie, travail de mort, mais effort de géant qui secoue son suaire et cherche à soulever la pierre tumulaire qui le scelle au néant.

Le grand spectacle qu'offre au monde l'Église anglicane a été prédit, il y a plus d'un siècle, par Bossuet, quand, en parlant des anglicans, il dit dans l'Histoire des Variations (liv. VII, 114) : « Une nation si savante ne demeurera pas.... dans cet établissement ; le respect qu'elle conserve pour les Pères, et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de saint Pierre, d'où elle a reçu le christianisme... Les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints ! » Cette prophétie du grand évêque touche à sa réalisation ; car l'Église anglicane ne saurait maintenir plus longtemps sa position sans s'unir à l'Église catholique. Cette réunion permettrait de consacrer de nouveau les biens de l'Église aux usages pour lesquels ils avaient été donnés ; cette réunion

raffermirait l'illustre aristocratie britannique, qui est destinée à vivre ou à succomber avec l'Église à laquelle elle se trouve si intimement liée. Cette réunion raffermirait la constitution et ferait cesser toutes les divisions, toutes les disputes avec l'Irlande; car la différence de religion en est la principale source. Cet événement paralyserait les factions dissidentes, et en rétablissant l'ancienne subdivision des biens de l'Église, les propriétaires fonciers se trouveraient allégés d'une partie de l'impôt pour les indigents; la classe moyenne et les pauvres n'auraient plus à payer les taxes d'église, et l'on formerait un fonds pour bâtir les églises et les chapelles. En un mot, l'Église acquerrait ainsi la popularité qui lui est nécessaire et qu'elle a depuis si longtemps perdue. Si la belle prophétie de l'évêque de Meaux ne se réalisait pas, nous pourrions bien voir, dans le cours d'un demi-siècle, la guerre civile, le renversement de l'Église, l'oubli des grands principes sur lesquels reposent les propriétés civile et ecclésiastique, enfin une confusion générale qui entraînerait infailliblement la ruine de la monarchie.



## CHAPITRE I.

---

### SOMMAIRE.

Coup d'œil sur la situation générale du Royaume-Uni. — Anarchie religieuse, politique et sociale. — Dépravation et misère du peuple. — Crise de 1842. — La charité officielle. — Les workhouses. — Les socialistes, les chartistes, les rebeccaïstes. — Opinion de Cobbett sur les conséquences de la réforme. — La constitution de l'Angleterre est l'œuvre du catholicisme et non celle des réformateurs.

S'il faut en croire les apologistes de la réforme, les fondateurs de l'Église protestante d'Angleterre furent les instruments dont se servit la Providence pour répandre ses bénédictions sur ce pays. Le Ciel, dans sa miséricorde, réservait des grâces précieuses à l'empire britannique, et c'était pour le rendre digne de les recevoir que Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth reçurent et accomplirent la mission d'établir un culte national. Cette assertion est plus

facile à émettre qu'à soutenir, car, si l'arbre doit être jugé par ses fruits, si la divinité du Christianisme peut être démontrée par les améliorations morales, religieuses, politiques et sociales qui ont suivi son établissement dans le monde, pourquoi n'aurons-nous pas le droit de rechercher quels bienfaits la réforme a produits pour l'Angleterre, dans quelles proportions elle a augmenté le bonheur du peuple et la prospérité nationale ?

Or, si nous nous livrons à cet examen avec quelque soin, si nous pénétrons au cœur même de la question, si nous suivons les conséquences de cette réforme religieuse à mesure qu'elles se développent et que le pays est obligé de les subir, nous arriverons à des conclusions dont les réformateurs de l'ancien culte n'auront guère à s'applaudir. En remontant à l'époque même où l'intérêt de la nouvelle Église demandait à ses partisans le plus de réserve, le vice et la corruption s'épalaient déjà avec une audace inconnue aux époques antérieures, et les historiens les plus prévenus contre les catholiques ne pouvaient s'empêcher de signaler et de flétrir la dépravation publique.

Latimer, qui écrivait sous les règnes de Henri VIII et de son successeur, nous dit : « La débauche se pratique en Angleterre d'une manière inconnue dans les autres parties du monde, et on en parle comme d'une chose de bon ton, d'une de ces bagatelles que personne ne songe à réformer. »

« Triste était alors (en 1700) l'état de la religion, nous dit le pasteur anglican Strype. Les ecclésiastiques s'emparaient de plusieurs bénéfices, sans résider dans aucune

de leurs paroisses. La plupart aliénaient leurs biens, et exigeaient des réversions de rentes sur la tête de leur femme et de leurs enfants. Parmi les laïques, quelques-uns vivaient sans assister à aucun service divin. Un grand nombre étaient tout-à-fait païens ou athées. »

Ainsi, pour être conséquents avec eux-mêmes, les apologistes du protestantisme anglican devraient nous dire que le vice et l'impiété ont été engendrés par la vérité et la vertu. Pour nous, nous aimons mieux voir le triomphe de l'erreur dans le succès de la réforme, car alors nous ne nous étonnerons plus de la corruption des mœurs, de l'oubli de la religion, du déchainement de toutes les passions, des malheurs qui vinrent affliger l'individu, la famille, la société, la nation. Si les vices sont fils de l'erreur, les calamités sont filles du vice. L'histoire de l'Angleterre, depuis la réforme, est là pour le démontrer au besoin à quiconque douterait de cette vérité.

Le savant évêque Walton nous apprend ce que devint la religion sous l'égide du protestantisme. « Chez nous, dit-il, tout le monde se croit docteur, tous reçoivent d'en haut leur enseignement... Le plus grand sot nous donne ses rêves pour la parole de Dieu ; des sectes innombrables ont renouvelé toutes les anciennes hérésies, et inventé des opinions plus monstrueuses que celles émises jusqu'à nous. Les sectaires ont rempli nos villes, nos villages, nos églises et nos chaires, et ils ont conduit le pauvre peuple sur le seuil de la perdition. »

L'ignorance, la corruption du cœur et de l'esprit ont enfanté aussi des misères physiques qui ont étendu leurs ravages sur ce royaume, et l'ont décimé en dépit des

efforts gigantesques du génie commercial et industriel de ses habitants. Les immenses richesses dont s'enorgueillit l'aristocratie britannique, ne sont, en réalité, qu'un manteau dont l'Angleterre se sert pour cacher la plus désastreuse misère; mais si le voyageur aborde ses rivages, il n'aura pas plus tôt mis le pied dans la métropole, où s'engloutit l'or du monde entier, que le voile se déchirera.

« Parcourez, disait Fielding, certains quartiers de Londres, portez la vue dans la déplorable chaumière du pauvre: le triste spectacle, le dégoûtant assemblage de toutes les misères humaines vous arrachera des larmes.

« Est-il possible de voir, sans la plus profonde compassion, des familles entières dépourvues de tout ce qui est nécessaire à la vie : transies de froid, à peine couvertes de haillons, épuisées de besoin, succombant sous la plus affreuse indigence, dévorées enfin de maladies, conséquences inévitables d'une si affligeante situation?

« Si l'on ressent si peu de compassion pour les pauvres, c'est que l'on craint plus le mal qu'ils font que celui qu'ils souffrent.

« C'est dans le fond de leurs cabanes que, plongés dans la fange et dans la misère, ils sont en proie à tous les tourments de la faim, du froid et des maladies. Mais c'est au milieu de la société qu'ils vont mendier et assiéger le riche par leurs importunités; c'est au milieu du public qu'ils exercent leurs rapines et leurs vols. Il n'y a pas, dans tout l'arrondissement de Westminster, une paroisse qui ne paie chaque année une somme considérable pour ses pauvres, et, nonobstant, on ne citerait pas une seule

rue qui ne fourmille, le jour, de mendiants ; la nuit, de voleurs.... »

Fielding, comme on sait, écrivait en 1753 ; mais les auteurs anglais qui parurent à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième ne font que constater l'accroissement de la misère et de la dépravation.

« Les maux que déplorait Fielding, nous dit John Hill, se sont extrêmement multipliés et aggravés depuis. Les besoins et les calamités du pauvre vertueux, la conduite dépravée et l'indolence vicieuse du pauvre fripon, l'accroissement des uns et des autres, les dépenses immenses pour les secourir, sont des maux qui ne furent jamais si généralement sentis, déplorés avec tant de force que dans l'époque actuelle. »

John Musson Good s'écrie : « C'est une chose déplorable, mais généralement reconnue, que, quoiqu'aucun pays d'Europe ne soit assujetti à la moitié des taxes énormes qui pèsent sur la Grande-Bretagne pour le soulagement des pauvres, qu'aucun ne présente la moitié autant d'institutions de bienfaisance dont le but est de leur porter secours ; néanmoins il n'est aucun pays où les pauvres soient si nombreux et aussi malheureux. »

Dans sa lettre à l'évêque de Durham, Bernard nous dit : « La taxe des pauvres est le baromètre qui marque, au mépris de la plus brillante apparence de notre prospérité, les progrès de notre faiblesse intérieure ; et plus notre industrie et nos manufactures s'étendent, plus notre commerce se répand sur le globe, plus l'énormité de la taxe devient colossale. Elle s'accroît avec notre accroissement, elle grandit avec notre force, parce que ses raci-

nes ont pénétré jusque dans la source vitale de notre existence et de notre prospérité. »

Ces citations nous ont paru instructives, en même temps qu'elles nous mettent à couvert du reproche d'exagération que plusieurs pourraient être tentés de nous adresser.

Du passé arrivons à l'époque actuelle. Un coup d'œil rapide sur la situation générale du Royaume-Uni s'offre assez naturellement comme préambule aux faits que nous avons à exposer.

On dirait que l'Angleterre doit expier par les plus grands malheurs les crimes des hommes qui l'ont arrachée à l'unité catholique, et qui, après avoir mérité le titre glorieux de *fidei defensor*, n'ont pas rougi d'apostasier, de se faire les champions de l'erreur et des vices les plus honteux.

La corruption des Pères de la réforme a gagné le cœur de la nation, et la superbe Albion expie aujourd'hui leurs iniquités. Car, qu'on ne s'y trompe pas, l'Angleterre, comme nation, voit grossir sa dette en dépit de l'accroissement de sa prospérité commerciale; c'est un abîme qui engloutit toujours davantage à mesure qu'on cherche à le combler(1); absolument comme il arrive que, tandis qu'on emploie des millions de livres sterlings pour soulager les pauvres, des millions de pauvres se trouvent encore avoir besoin d'un plus grand soulagement que celui qu'ils reçoivent. L'histoire contemporaine nous fournit un tableau assez éloquent de cette situation critique.

(1) La dette nationale s'est accrue de 498 millions de livres sterlings dans le dix-huitième siècle.

Durant la session législative de 1842, il a été officiellement constaté que la classe ouvrière n'avait jamais été réduite, à aucune époque, au dénuement qui faillit la pousser à des actes de désespoir dont l'aristocratie, l'Eglise et les riches propriétaires auraient été les premières victimes. Le parlement retentit de suppliques adressées au gouvernement, à la couronne et à l'aristocratie, en faveur d'un tiers de la nation réduit à l'état de mendicité. La reine intervint en personne, et prescrivit, dans une sorte de bulle papale, des quêtes au profit des indigents.

Lord Kinnauld fit un appel à la chambre des lords, en faveur des classes ouvrières, appel qui contribua à accroître l'agitation populaire produite par la misère générale. L'invitation faite à la charité publique au nom de la reine ne contribua que faiblement à calmer l'irritation des esprits, et, quoique sir Robert Peel déclarât à la chambre des communes que la patience avec laquelle le peuple souffrait sa détresse fût d'une magnanimité touchante, le peuple se montra fort peu touché de la sollicitude d'un gouvernement qui reculait devant l'adoption des mesures propres à soulager ses maux. L'indifférence du gouvernement se trahit d'ailleurs par ces paroles du président du conseil des ministres : « Il sera toujours temps de s'occuper des mesures à prendre quand les fonds mis à la disposition du gouvernement par la charité publique seront épuisés ! » M. Ferrand, un membre radical, paraissait moins rassuré que lord Wharncliffe, car il proposa à la chambre des communes de voter vingt-cinq millions pour le soulagement des ouvriers qui mouraient de faim dans les districts manufactu-

riers. Contre l'attente générale, la chambre eut des objections à élever contre une proposition si légitime et une allocation si urgente ; elle aurait pu, ce nous semble, y acquiescer, en attendant que le gouvernement comprit que la plus belle aumône qu'il pût faire au peuple serait de lui assurer du travail. Au moment même où la chambre venait de prendre cette détermination, des nouvelles chaque jour plus sinistres arrivaient au ministère de toutes les parties de l'Angleterre. Dans une ville, c'étaient 20,000 ouvriers qui se réunissaient et déclaraient publiquement qu'avant de laisser périr d'inanition leurs femmes et leurs enfants, ils chercheraient partout les moyens de les arracher à la mort. Dans une autre, les chartistes s'assemblaient et proclamaient l'adoption de la charte comme le seul remède aux maux du pays. Mais quel moyen avons-nous de faire accepter la charte, s'écriait l'un d'eux dans un meeting, après que la chambre des communes a rejeté notre pétition couverte de trois millions de signatures ? Ce moyen, le voici : « Je m'aperçois, disait-il, que plusieurs d'entre nous possèdent des armes ; ceux qui n'en ont pas s'en procureront, et nous marcherons ensuite sur le palais de Buckingham. Si la reine nous accorde la charte, bien ; sinon, nous saurons l'usage que nous ferons de nos armes ! » Ces paroles paraîtraient modérées à côté de plusieurs discours prononcés dans ce même meeting. Dans le Lancashire, les ouvriers donnaient à entendre aux autorités qu'ils ne mourraient pas sans résistance. « Dans cette affreuse situation, demandait un organe des intérêts populaires, nos oppresseurs comprendront-ils qu'il

faudra tôt ou tard abolir le détestable impôt qui double pour le peuple le prix du pain? » Un autre journal de Londres annonçait que la seule corporation des tisseurs comptait, dans la métropole, 25,000 ouvriers sans pain, sans asile, sans travail, et que le nord de l'Angleterre présentait un état aussi alarmant que le centre et le midi.

En Écosse et en Irlande la misère sévissait avec tout autant de rigueur. Les habitants de Glasgow virent avec effroi circuler dans leur ville des groupes d'ouvriers affamés, au teint blafard et aux vêtements en guenilles, qui faisaient, selon leur propre expression, une *procession de mendicité*, pour exciter la charité de leurs concitoyens. D'autre part, la population exténuée d'Ennis, en Irlande, essayait la fusillade des habits rouges pour avoir tenté de se procurer par la force le pain qui lui manquait! La misère de l'Irlande fut rarement aussi générale qu'en 1842; mais, toutefois, la famine n'était qu'une de ses calamités: l'administration du gouvernement tory y fomentait et y entretenait bien d'autres maux. A l'avènement du cabinet présidé par sir Robert Peel, la situation de l'Irlande offrait à un gouvernement qui eût été animé de bonnes intentions, des moyens faciles de gagner ses sympathies, de pacifier pour longtemps cette terre d'infortunes et de la rallier sérieusement à l'empire; mais il eût fallu que les représentants du pouvoir s'occupassent quelque peu de son bien-être. On a beaucoup parlé de la prudence de sir Robert Peel, et l'on attendait des merveilles de ce qu'on appelle la modération de son caractère; mais toutes ces espérances

se sont évanouies, et les amis du gouvernement sont les premiers à avouer que rien n'a été fait pour l'Irlande (1) !

Sous l'administration des whigs, sous un régime de temporisation et de concessions partielles, l'île des martyrs était calme et entretenait l'espoir d'un avenir meilleur. Les whigs promettaient facilement, réalisaient peu; mais ils s'abstenaient habilement de tout acte qui eût ressemblé à de l'hostilité. Il n'en a pas été ainsi avec leurs successeurs : la conduite des tories a fait regretter à l'Irlande la politique modérée des whigs et l'a attachée décidément à ce dernier parti. Le gouvernement de sir Robert Peel, non content de ne rien entreprendre dans l'intérêt matériel ou moral d'un pays que les Anglais appellent, par ironie sans doute, la sœur de l'Angleterre (*our sister country*), a organisé un véritable système de réactions qui ne respecte rien et devant lequel tout doit fléchir. La liberté de la presse, chose sacrée en Angleterre, a été foulée aux pieds en Irlande. Plusieurs procès y furent intentés aux journaux défendant la cause nationale. L'événement parut si grave à M. O'Connell, qu'il crut devoir quitter la pourpre de premier magistrat de Dublin, pour s'en aller devant les assises plaider la cause de la liberté menacée !

La religion, dans ses mystères les plus sublimes, ne fut pas à l'abri de violences sacrilèges. Un prêtre catholique, de Letterkenny, fut emprisonné pour n'avoir pas

(1) Nous ne parlons qu'incidemment de l'Irlande, nous proposant de publier plus tard un ouvrage spécial sur cet infortuné pays.

consenti à violer le secret de la confession ! Dans le nord s'organisaient des bandes d'orangistes, véritables troupes de brigands qui répandaient partout la terreur sur leur passage. Des assassinats étaient commis impunément en plein jour par ces bandes de forcenés ; et le gouvernement n'avait pas la force de prévenir de pareils attentats !

Enfin, les tories n'ont pas trouvé d'autre satisfaction à donner à l'Irlande que de comprimer les généreux élans de ce peuple , en le traduisant à la barre d'une cour de justice, dans la personne de son libérateur.

Ces faits caractérisent le système à l'aide duquel l'administration de sir Robert Peel gouverne l'Irlande. Mais si nous jetons les yeux sur les maux que la misère publique a ajoutés à ces malheurs, alors nous aurons vu toutes les calamités auxquelles cette portion du royaume-uni est en proie.

Observons d'abord qu'à certaine époque de l'année la famine visite régulièrement l'île jadis surnommée par les poètes la verte Erin. Au moment où la pomme de terre , seule nourriture du paysan irlandais , vient à manquer, on voit souvent une famille de six à huit personnes réduite à vivre de la portion qui, en temps d'abondance , eût à peine suffi à l'une d'elles, et bien heureuse encore quand elle peut ainsi attendre la récolte nouvelle en s'imposant de rudes privations : ce bonheur n'est pas celui du plus grand nombre. On vit, en 1842, se joindre à la détresse de la population agricole celle de l'ouvrier. Le travail manquait dans les villes, et la cherté des vivres y faisait éclater d'affligeants désordres. Les marchés étaient désertés par les détenteurs qui crai-

gnaient les violences de populations qui ne prenaient conseil que de la faim.

C'est en vain qu'on chercherait dans l'histoire des temps les plus barbares quelque chose d'analogue à la situation faite par l'Angleterre à la patrie d'O'Connell. Si toutes les années la famine décime la population de ses campagnes, ce n'est pas que le sol se refuse à produire de quoi nourrir ses habitants, mais parce qu'il lui faut exporter de riches et abondantes moissons pour fournir aux dépenses et au luxe de quelques riches lords qui se partagent la propriété de son territoire. La population des campagnes est ainsi condamnée à voir s'éloigner du rivage le pain arrosé de ses sueurs, alors même que la faim la presse, et, de leur côté, les habitants des villes sont dans la nécessité d'envoyer en Angleterre les profits de leur commerce, en retour des produits et des marchandises dont cette marâtre s'est réservé le monopole. En un mot, tous les rapports naturels et industriels de l'Irlande sont confisqués par l'Angleterre, qui lui laisse sa misère et la paie de son orgueilleux dédain.

Parmi les scènes de désordre, dont nous fûmes témoins, en 1842, à Cork, la place du marché fut plusieurs fois attaquée. On y vit des hommes, des femmes, des enfants, se précipiter comme des loups affamés sur les pommes de terre que l'élévation des prix ne leur permettait pas d'acheter. Les canons et les baïonnettes protégèrent à Clare un débarquement de farine; la moitié de la cargaison avait déjà été pillée quand la force armée arriva. Dans toutes les paroisses du Connaught, le clergé faisait appel à la charité publique, et un ecclé-

siastique d'Islandeady écrivait qu'à sa connaissance, *cinq cents* familles de cette ville ne vivaient depuis quinze jours que de feuilles de choux. Dans le comté de Mayo, des troubles éclatèrent sur plusieurs points. A Ballina, les habitants de la campagne, qui avaient acheté au dernier marché d'assez larges provisions, ne purent quitter la ville pour retourner chez eux qu'en faisant escorter leurs charrettes par la police.

Le peuple de Wexford arrêta par la force le départ de deux paquebots chargés de pommes de terre qui se rendaient en Angleterre; le capitaine fut contraint de débarquer sa cargaison, qui fut achetée aussitôt par les habitants. Mais le comté de Clare eut à déplorer des désordres d'un caractère beaucoup plus sérieux. A Ennis, des magasins de grains furent attaqués. L'intervention de la police, loin de calmer les assaillants, ne fit que les irriter davantage. « Qu'on nous donne à manger, s'écriait la foule, et nous nous retirons ! » Ces cris cessèrent bientôt, et les assaillants prirent la fuite; mais deux morts et dix-huit blessés restaient étendus sur la place : la troupe avait fait feu ! L'effusion du sang produisit une agitation extrême. Le peuple prétendait que la troupe avait tiré sans lire le *riot-act*, et il parcourait les rues dans un état d'exaspération difficile à décrire, en faisant entendre ce cri lugubre : *Le sang demande du sang !* »

Tel était l'aspect général de l'Irlande, cette terre de fidélité et d'héroïsme dont six siècles d'agonie n'ont pu assouvir la haine de ses oppresseurs ! On le voit, les embarras du gouvernement britannique se multipliaient au delà du canal Saint-Georges comme en Angleterre et

en Écosse. Le ministère était en proie à la consternation, moins à cause de ce qui arrivait qu'à raison de ce qu'il pouvait craindre. Quand on pèse les revers, naguère essuyés par l'Angleterre, dans sa politique extérieure, et qu'on contemple sa situation intérieure, on ne saurait se défendre de cette pensée : Que dans les décrets de la Providence, l'heure du déclin de la puissance britannique pourrait bien avoir sonné, si la nation se refusait à une réparation éclatante !

Durant toute la session de 1842, les discussions du parlement furent fécondes en incidents qui révélaient la douloureuse extrémité à laquelle les classes ouvrières se trouvaient réduites. Les débats qui s'engagèrent sur la motion de M. Ferrand, dont nous avons parlé plus haut, nous apprirent que la viande de chien et les orties servaient de nourriture à de malheureuses familles qui cherchaient à prolonger leur triste existence à l'aide de ces aliments. M. Ferrand a raconté de quelle manière un grand nombre d'ouvriers luttèrent contre la mort : c'était, nous a-t-il dit, en mangeant des orties bouillies, en gardant le lit pour combattre la faim, et en buvant l'eau dans laquelle ils faisaient cuire ces ronces. La poule au pot dont Henri IV désirait voir son peuple se régaler eut son affreux contraste en Angleterre. Il est désormais acquis à l'histoire que, sous le règne de Victoria, durant l'administration de sir Robert Peel, il a été prouvé en plein parlement que le peuple avait été réduit à manger de la viande immonde, et qu'on avait trouvé dans le pot-au-feu d'un malheureux, non pas une poule, mais un chien ! Ce fait dégoûtant a été le sujet

d'un débat auquel sir Robert Peel, M. Ferrand, M. Villiers et autres membres des communes prirent une part active.

Nous avons dit que M. Ferrand demandait 25 millions de francs à la chambre des communes pour être appliqués au soulagement des classes ouvrières. L'honorable membre présenta sa motion, qui fut rejetée à une majorité de 106 voix contre 6. M. Ferrand a rappelé à cette occasion que le parlement avait voté 500 millions pour améliorer l'état des esclaves dans les Indes-Occidentales, lorsque cette situation était bien moins malheureuse que celle des ouvriers anglais. M. Duncombe appuya cette motion, tout en déclarant qu'il serait plutôt disposé à voter 125 millions que 25; mais, a-t-il ajouté, la chambre, incrédule jusqu'au bout, ne croira à la détresse du peuple que lorsqu'elle verra quatre ou cinq cent mille hommes mourant de faim apporter dans Londres le hideux spectacle de leur misère.

Sir Robert Peel s'opposa à une proposition qui, d'après lui, eût établi un précédent fâcheux, et, tout en admettant la détresse si grave du pays, il crut devoir combattre la motion, qui fut rejetée.

Voilà le douloureux état de la classe ouvrière en Angleterre; et, ce qui surtout afflige les amis de l'humanité, c'est qu'au milieu de cet affreux dénûment, le pouvoir semble ne pas songer à prendre les mesures qui pourraient apporter un soulagement radical à tant de maux.

Ainsi nous étions témoins des actes les plus violents de désespoir. La classe ouvrière se demandait avec inquié-

tude quel serait le dénouement d'une crise qui faisait peser à la fois sur elle tous les maux que peut engendrer la misère. Des délégués des districts manufacturiers, venus à Londres pour solliciter du gouvernement quelque secours, se sont adressés, après avoir été repoussés par l'indifférence des membres du cabinet, aux ministres des cultes dissidents. Ceux-ci se réunirent et adoptèrent une résolution où ils déclaraient :

« L'assemblée est vivement émue du sombre tableau qui lui a été tracé de la détresse des districts manufacturiers ; elle remercie les délégués qui ont bien voulu visiter la métropole, en mission de bienfaisance, d'avoir communiqué d'amples renseignements à la réunion ; il devra être formé une commission provisoire dans le but de coopérer avec les membres des Églises et corporations de la métropole qui voudront s'y réunir, à l'effet de convoquer une assemblée publique pour étudier la question. La députation du Nord sera priée de se présenter, pour travailler en commun, à trouver quelque amélioration à soumettre à la législature, avant la clôture de la présente session, en la priant d'adopter immédiatement une mesure destinée à éloigner les calamités dont est menacé le pays. »

Nous devons constater que la presse catholique de l'Angleterre et de l'Irlande a parfaitement compris, dans ces circonstances douloureuses, les devoirs que lui imposait sa mission. Elle ne s'est pas contentée de déplorer les souffrances qu'elle signalait à l'attention du gouvernement, elle en a recherché les causes et n'a pas craint d'en signaler les remèdes.

« Bien aveugles, s'écriait une feuille catholique de Lon-

dres, doivent être les champions de l'Église anglicane, s'ils n'aperçoivent pas que leur établissement a complètement échoué en tant qu'institution, pour propager la religion chrétienne ! Ses fruits se manifestent par l'état d'immoralité où nous nous trouvons plongés. L'Église anglicane n'a ni onction spirituelle, ni ferveur réelle, ni puissance efficace, ni énergie pour tirer notre population des abîmes du vice dans lesquels la tient l'ignorance. »

Le même journal dépeignait en ces termes la misère du pays :

« Les annales de l'Angleterre n'offrent rien, pour ce qui regarde sa situation générale, qui ait la moindre similitude avec l'aspect qu'elle présente aujourd'hui à nos yeux. Nos regards sont frappés, non par des milliers, mais par des millions d'habitants qui, dans les trois royaumes, sont accablés sous le poids d'une détresse qui sévit contre eux avec la plus cruelle rigueur. En Irlande, la famine ravage les villes et les campagnes avec une violence sans exemple, même dans ce pays accoutumé à ces sortes de calamités, et ce fléau pousse ses victimes aux actes du plus sauvage désespoir. »

L'appel officiel fait, de par la reine, à la charité publique, avait principalement pour objet de calmer l'exaspération des districts manufacturiers, mais cet expédient échoua et ne servit qu'à faire ressortir le paroxysme d'un mal qu'on ne pouvait plus déguiser. Les lettres épiscopales ne satisfirent pas tous les esprits. Dans les villes où la misère sévissait avec le plus d'horreur, la population appartient surtout aux communions dissidentes, et l'appel de la reine, qui semblait attribuer à l'Église an-

glicane le monopole de la charité, en ne s'adressant qu'à ses ministres, fut regardé par ces populations exténuées, que la famine moissonnait au milieu des plus cruelles angoisses, comme un outrage fait à leur culte.

Il résulte des faits présentés par lord Kinnaird, que depuis dix ans, malgré l'accroissement considérable de la population, la consommation des comestibles a diminué dans une progression effrayante, en même temps que la taxe des pauvres a presque doublé depuis cinq ans. Dans la seule ville de Manchester, dont la population est de 192,000 âmes, la somme dépensée en 1836, pour le soulagement des pauvres, avait été de 650,000 fr.; elle s'est élevée, en 1841, à 975,000 fr. Mais ce qui est pire encore, c'est que 2,000 indigents de cette ville n'ont pas même de la paille pour se reposer la nuit, et que 8,966 personnes ne retirent chacune, pour fruit de leur travail de la semaine, que 1 fr. 50 cent. Dans plusieurs autres villes manufacturières, un grand nombre d'ouvriers n'ont que 1 fr. 25 cent. par semaine pour se nourrir, se vêtir et se loger. En général, le nombre des ouvriers qui reçoivent des secours de la charité publique a augmenté depuis cinq ans de 200 p. 100. La mauvaise nourriture a engendré des maladies et encombré les hôpitaux, en même temps que les crimes se sont accrus d'une manière alarmante; la prison de Manchester, qui reçut, en 1840, 559 malfaiteurs et criminels, s'est ouverte à 725 en 1841. A Burnley, les administrateurs des secours publics ont déclaré au gouvernement que 12,000 personnes sont inscrites sur leurs registres comme mourant de faim, et qu'ils sont dans l'impossibilité de leur procurer même du pain. Tels sont

quelques-uns des faits hideux qu'offre aux regards du monde civilisé l'état intérieur de l'Angleterre, état qui inquiète avec raison son gouvernement et son opulente aristocratie, mais que l'un et l'autre, par leur inaction, se reconnaissent impuissants à améliorer.

En voilà assez sur la misérable condition à laquelle le peuple se trouve réduit. La situation qui nous a été révélée en 1842 subsiste toujours, et ne saurait être améliorée de longtemps encore; seulement la faim presse moins cruellement le pauvre; de là son silence et l'oubli où le laisse le gouvernement.

Si nous étudions la moralité du pays, nous trouvons que la plaie n'est ni moins profonde ni moins hideuse que celle de la misère publique. C'est encore la session législative de 1842 qui nous fournit les documents propres à éclairer ce côté de la question.

Des faits de nature à exciter l'horreur, nous ne dirons pas d'une nation civilisée, mais du peuple le plus barbare, y ont été révélés dans un rapport que lord Ashley a présenté au parlement sur la condition des ouvriers employés au travail des mines en Angleterre, en Irlande et en Écosse. C'est cependant dans le royaume-uni que se passent ces scènes de barbarie et d'immoralité; c'est en Angleterre, le grand boulevard de la réforme! A la vue des plaies hideuses qu'étale à nos regards la société anglaise, telle que l'ont réformée Henri VIII et Élisabeth, on se demande si l'anglicanisme pourra survivre longtemps aux ruines qu'il a amoncelées autour de lui. Il serait difficile de constater d'une manière plus péremptoire que ne le fait le rapport de lord Ashley, l'impuissance du protes-

tantisme à exercer sur une société une action protectrice quelconque. L'Angleterre, avec ces milliers d'associations philanthropiques et zoophiles, laisse périr chez elle, dans d'infests cachots que creuse l'avarice, de frêles et innocentes créatures, que des chaînes de fer attachent au travail !

Ce rapport de lord Ashley mériterait d'être reproduit en entier. Il nous révèle l'existence d'une classe ouvrière plongée dans un état d'abrutissement qu'on n'eût jamais osé soupçonner. Qui aurait pu croire qu'il y a au sein de l'Angleterre une classe nombreuse d'êtres sans aucune notion de Dieu, qui n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ, et qui ignorent jusqu'au nom de la reine qui occupe le trône ? Ces êtres, qui n'ont de l'homme que le nom, vivent et meurent sans connaître aucune des lois gravées au fond des cœurs par la nature pour la protection de la famille. Leur débile existence s'use et s'éteint comme celle des bêtes de somme, compagnes de leurs travaux.

Il est remarquable qu'en Irlande on ne voit pas les désordres qui se produisent en Angleterre. Oui, cette différence est digne d'attention, et elle n'a pas échappé à lord Ashley. Mais celui-ci n'a pas eu le courage d'en rechercher la cause. En Irlande, la misère est pourtant plus grande qu'en Angleterre; comment donc le journalier irlandais, père de famille, recule-t-il devant les extrémités auxquelles le besoin, dit-on, pousse l'ouvrier anglais ? La réponse est facile ; nous laissons à une feuille catholique de Londres le soin de la donner. Voici les réflexions dont ce journal fait suivre l'exposé

des faits révélés dans le rapport présenté au parlement :

« Notre plume se refuse à tracer plus longuement cet horrible tableau de dégradation humaine. Mais il nous sera permis de demander ce qu'a fait l'Église établie pour attirer à elle ces pauvres créatures. Qui a jamais entendu parler d'un prélat ou d'un ministre de l'Église anglicane qui ait visité la demeure de ces êtres malheureux pour s'informer de leur état spirituel, y porter remède, ou pour signaler au monde cette affreuse situation ? Pourra-t-on croire que ces horribles souffrances humaines et la grossière immoralité qu'elles ont nécessairement enfantée, ont été jusqu'à ce jour à peine connues au delà de la sphère qui en était témoin ? Qu'ont fait notre gouvernement et notre clergé depuis cinquante ans ? Car les maux que nous signalons ont existé dans toute leur vigueur durant cette période et peut-être plus longtemps encore. »

Les catholiques liront avec une légitime satisfaction le passage du rapport de M. Ashley relatif à l'Irlande, où se trouve constatée la différence qui existe entre elle et l'Angleterre, dans la manière dont les travaux des mines sont exécutés :

« En Irlande, dit le rapport, les enfants ne sont pas employés. Tous les travaux souterrains qui, dans les mines de charbon de l'Angleterre, de l'Écosse et du pays de Galles, sont faits par des enfants en bas âge, sont exécutés en Irlande par des jeunes gens de treize à dix-huit ans. Dans le comté de Tipperary, si l'on emploie quelquefois de jeunes enfants, c'est seulement comme portiers pour ouvrir et fermer les barrières dans les routes souterraines de la mine, à mesure que passent les trains.

*Dans aucune des mines de charbon de l'Irlande, nous n'avons trouvé d'exemple de jeune fille ni même de femme d'aucun âge employées dans les travaux souterrains, quels qu'ils soient.*

Si le noble lord avait recherché la cause de cette différence entre les ouvriers employés dans les mines de l'Angleterre et de l'Irlande, il n'aurait pas manqué de découvrir que ce qu'il rapporte uniquement à la générosité du caractère irlandais, doit surtout être attribué à la surveillance du clergé catholique.

Ces ministres de Dieu n'auraient jamais permis qu'un membre de leur Église envoyât sa femme ou sa fille au milieu de scènes où leur vertu court de si grands dangers. Voilà donc les deux Eglises en présence l'une de l'autre; il n'est pas possible d'échapper au résultat de la comparaison. Voyez, d'un côté, la puissance irrésistible de l'Église catholique, produisant partout le bien, sympathisant avec toutes les plus belles émotions du cœur humain, et faisant observer les préceptes de la religion. De l'autre, au contraire, l'influence de l'Église anglicane apparaît comme un vain mot; elle est impuissante à arrêter, dans l'avarice qui le pousse, ce père qui longtemps avant l'aube, et au cœur de l'hiver, arrache au sommeil son enfant de quatre ans pour le porter dans un souterrain malsain où à force de coups on le tient à l'ouvrage. Archevêques, évêques, membres du clergé anglican, lisez ce rapport et reconnaissez que ce que vous appelez une église n'est ni plus ni moins qu'un obstacle aux progrès de la vertu et une sorte d'institution qui, par son indolence, patronne tous les vices, lorsqu'elle de-

vrait en rechercher les causes, afin de les combattre plus facilement !

L'Angleterre, ce pays si vanté comme la terre de la vertu, de la morale et de la religion, est en réalité le plus infecté de tous par l'immoralité; aucune contrée en Europe ne présente un spectacle aussi affligeant de dépravation.

A Londres, ville de deux millions d'habitants environ, et s'étendant sur une surface de trente milles en circonférence, il n'y a pas moins de 50,000 de ces êtres dégradés livrés à la prostitution, dans lesquels se trouvent confondues des victimes de toutes les conditions, et de la plus élevée, la plupart n'ayant pas encore atteint l'âge de seize années. Nous ne comprenons dans ce chiffre ni les femmes entretenues, ni les courtisanes du bon ton. Un nombre considérable d'individus, hommes et femmes, sont constamment occupés, par métier, à enlever à leur famille et à pousser dans le chemin du vice ces créatures dignes de pitié. Le rapporteur d'une société établie pour combattre ce fléau a cité entre autres faits une femme poursuivie sur la dénonciation de l'association, et qui a cherché un refuge en France avec une fortune de 750,000 fr. acquise dans cet infâme commerce.

Deux cent millions de francs vont chaque année s'engloutir dans les maisons consacrées à la propagation ou à l'entretien de cette honteuse dépravation. Telle est cette monstruosité sociale; on donne plus à ces 50,000 femmes dégradées qu'à tous les pauvres de la Grande-Bretagne, sans pourtant les sauver de la misère.

Comment nous étonner de cet état chez un peuple qui

a laissé s'éteindre le sentiment de la véritable charité et qui lui a substitué une soi-disant vertu appelée philanthropie ?

Il existe en Angleterre, en Écosse et en Irlande, grâce à la sollicitude du gouvernement britannique, une espèce de charité inconnue partout ailleurs que dans ces trois pays. C'est une vertu dont la source émane de l'omnipotence parlementaire, et qui se pratique avec l'assistance de la force armée. De par la loi, les contribuables paient chaque année une somme ronde de livres sterlings destinées aux pauvres; mais ces derniers, pour avoir part aux bienfaits de cette charité officielle, doivent *à priori* se condamner à la prison. En Irlande, surtout, la loi des pauvres se présente sous un aspect vraiment hideux. Cette île offrant plus de misère que l'Angleterre et l'Écosse, le ministère de lord Melbourne a cru devoir, tout en lui faisant cadeau des *workhouses*, corriger les douceurs de ce système par des restrictions qui devaient prévenir l'envahissement de ces maisons, comme si la population tout entière eût été disposée à en solliciter l'entrée. C'est lord John Russell qui, en 1837, eut le mérite de faire décréter au parlement la manière dont la charité se ferait en Irlande et les circonstances dans lesquelles un indigent y aurait droit. M. O'Connell protesta avec énergie au nom de la population catholique contre l'établissement de ce nouveau genre de maisons de détention. L'Irlande vit introduire cette législation avec crainte. Elle a soulevé depuis la réprobation générale, à mesure que l'expérience est venue révéler ses effets désastreux. Voici comment se pratique la charité des *workhouses*.

Une taxe en faveur des pauvres a d'abord frappé le pays ; mais ses revenus, avant d'être employés à soulager l'indigence, ont été consacrés à bâtir sur tous les points des asiles pour recevoir les malheureux. Il a fallu pourvoir ensuite aux frais d'une administration nombreuse, payer des inspecteurs, des commissaires, des surveillants de tous les grades. Puis, lorsqu'on a songé à ouvrir les *workhouses*, l'indigent s'est trouvé en face d'une législation exigeant de lui qu'il renonçât à jamais à sa compagnie, à sa famille et à sa liberté. Pour recevoir les bienfaits de cette charité publique, il faut vivre dans le *workhouse*, aucun soulagement n'étant distribué au dehors ; le pauvre se trouve, à la lettre, condamné à la prison ou à la mort. De fréquents exemples constatent que les horreurs de la plus affreuse misère et la mort sont préférées à une vie qui ne peut être rachetée qu'au sacrifice des plus douces et des plus chères affections. Les dissidences religieuses sont dans ces maisons la cause de tracasseries continuelles. Nous pourrions parler de la puissance arbitraire accordée aux commissaires ; du traitement que reçoivent de la part d'employés mercenaires les créatures malheureuses qui, par leur position même, ont des droits aux égards les plus délicats. Un fait, d'où ressort un autre genre d'abus, était signalé naguère par le curé d'une paroisse de campagne en Irlande. Sa paroisse est imposée pour la taxe des pauvres seulement à 18,000 fr., lorsque ses habitants ne comptent que quatre d'entre eux dans la maison de refuge ; c'est-à-dire que chaque pauvre coûte à la paroisse 4,500 fr. !

De la profondeur du mal la Providence saura bien tirer

le remède qui extirpera la lèpre sociale dont la Grande-Bretagne est dévorée ; mais la crise sera terrible , si le gouvernement ne recherche pas les moyens d'en adoucir la violence. La misère des classes ouvrières et le déficit croissant du budget sont un cancer qui ronge et épuise l'Angleterre.

A la vue de ce lugubre tableau se présente à notre esprit la description que le lord chancelier Fortescue faisait de l'état des classes ouvrières de l'Angleterre au quinzième siècle, quand il écrivait à son fils :

« Le peuple possède de l'or , de l'argent et toutes les choses nécessaires et agréables de la vie. Il ne boit pas de l'eau, si ce n'est à certain temps par un sentiment religieux, et pour faire pénitence. Il se nourrit, avec la plus grande profusion, de viandes et de poissons, que l'on trouve partout en abondance ; il est vêtu de bonnes étoffes de laine. Les lits et les fournitures des maisons sont également de laine. Le peuple possède en outre toutes sortes de provisions et ustensiles de ménage. Chacun, selon son rang, a tout ce qui peut rendre la vie heureuse. »

Le célèbre Cobbett , dans son Histoire de la réforme, s'écrie, après avoir reproduit ce tableau : « Tel était l'état des catholiques, nos ancêtres, qui vivaient sous un régime qu'on a aujourd'hui l'impudence d'appeler *tyrannie* et *superstition papiste*, dans des temps que nous avons l'audace d'appeler siècles de barbarie ! Quo dirait le vieux chancelier, continue Cobbett, s'il entendait déclarer, comme nous l'avons entendu naguère dans cette cour où il présida pendant vingt ans, qu'aujourd'hui la principale nourriture des ouvriers de notre pays

est du pain et de l'eau? Qu'aurait-il répondu, si on lui avait dit : une réforme aura lieu qui sera suivie de la dévastation, de la ruine de l'Église et des propriétés du pauvre; qui créera une dette nationale énorme, et nécessitera le prélèvement d'impôts considérables? Si on lui avait dit ces choses, il eût prévu notre situation actuelle et eût pleuré sur son pays. Mais si l'on avait ajouté qu'au milieu de nos souffrances, nous aurions encore l'ingratitude et la bassesse de crier : mort au papisme! que nous aurions l'injustice et la cruauté de persécuter les Anglais et les Irlandais restés fidèles à la foi de leurs pères, oh! alors, le vieux chancelier n'eût pas manqué de répondre : « Que la volonté de Dieu soit faite : ils méritent de souffrir! »

Cobbett était protestant; il est mort membre de l'Église anglicane. Depuis que Cobbett a écrit son Histoire, la misère publique a fait de rapides progrès; nous les avons constatés. Durant la vie de l'illustre historien, il restait encore du pain et de l'eau au pauvre; mais aujourd'hui le pain est une nourriture dont il lui est interdit de goûter.

A-t-on le droit de s'étonner, en face de la situation que la réforme a faite à l'Angleterre, qu'il se produise au sein de cette société des doctrines qui mettent en danger le gouvernement, la famille et le pays? Après les querelles théologiques et la formation des sectes qu'elles ont enfantées, des discussions d'un ordre moins élevé ont pris naissance; et dans la lutte d'esprits qui n'avaient plus la vérité pour boussole, des associations politico-religieuses se sont organisées, prêchant et propageant

tous les désordres. Dans ces dernières années, l'Angleterre a été plusieurs fois alarmée par l'apparition de ces sectes monstrueuses.

L'évêque anglican d'Exeter crut devoir, en février 1841, appeler l'attention de la chambre des lords sur l'existence et la propagation du socialisme, secte religieuse, politique et sociale, dont le fondateur est M. Owen.

La chambre des lords, sur les observations du docteur Philippots, décida qu'une adresse serait présentée à Sa Majesté pour la prier de daigner donner des ordres, afin qu'une enquête fût faite sur la propagation de brochures immorales et blasphématoires, contenant les articles de foi et les plans que doit suivre une société établie sous le nom de Socialisme, société représentée, dans plusieurs pétitions adressées à la chambre, comme une association dont l'objet, en répandant ses doctrines, était de détruire les lois existantes et la constitution du pays. En effet, l'extravagance des doctrines socialistes n'a pas de limites. Leur objet est de mettre fin à toutes les anciennes institutions du pays, d'abord, puis du monde entier, pour établir en leur place un nouveau système d'institutions morales à l'exclusion de toute religion. Elles reconnaissent une puissance indéterminée qui dirige tout ce qui est sur la terre; mais ses sectaires ne croient rien touchant l'état immortel des êtres.

Cette nouvelle société, créée, nous dit-on, pour la régénération du genre humain, ne reconnaît ni la propriété privée, ni le mariage. Le principe sur lequel elle s'établit est la non-responsabilité de l'homme. Elle admet, en principe, que les sentiments et les affections de l'homme sont formés

pour lui, et que ses actions sont déterminées par son organisation physique ou les circonstances extérieures. Les socialistes ont de là tiré la conséquence, que l'homme n'est pas un être responsable et ne peut pas plus être l'objet de louange ou de blâme, que de récompense ou de châtiement. Pour montrer qu'ils n'admettent pas ceci purement en théorie, il suffit de dire qu'un assassin ayant été convaincu d'avoir commis un meurtre, un orateur socialiste maintint à Liverpool qu'il ne devait pas être puni parce qu'il n'avait pas dépendu de lui d'agir autrement. Mais ce langage n'est pas seulement celui de leurs missionnaires exaltés, on le trouve dans un ouvrage publié par M. Owen. Dans une discussion livrée au public par les socialistes eux-mêmes (entre M. Owen et le révérend M. Rorbeck), M. Owen dit : « J'ai l'intention de prouver que la société ne peut tirer que des avantages superficiels et temporaires de la prétention que l'homme est formé tel, qu'il doit être regardé comme un être responsable ; de plus, qu'il y a des désavantages immenses à entretenir un homme dans la croyance, qu'il est responsable du caractère que Dieu et la société lui ont donné. »

Les socialistes déclarent le mariage une institution satanique, une chose maudite, une adroite fable inventée par les prêtres, et qu'on devrait abolir en principe et en pratique ; car la nature seule doit, d'après eux, diriger l'association des sexes dans l'homme comme dans les animaux.

Le mariage est, à leur point de vue, la source de plus de démoralisation, de crimes et de misère qu'aucune autre cause isolée, à l'exception, cependant, de la religion et de la propriété privée. Quand nous aurons expliqué,

continuent leurs docteurs, les effets affreux pour la nature humaine de ces deux autres grandes sources de crimes et de misères, c'est-à-dire la propriété privée et ce que les prêtres ont appelé religion, alors nous serons prêts à jeter les fondements et à élever l'édifice du nouveau monde social. Un passage de l'ouvrage de M. Owen établit que « les vérités de la révélation sont des mensonges diaboliques, qu'il n'y a ni Dieu, ni diable, ni paradis, ni enfer, et que cette terre est le ciel unique dont l'homme ait à jouir. »

D'après ces réformateurs, la chrétienté n'a fait que de très-faibles progrès, si on les compare à ceux des sectes païennes. Il devait, disent-ils, en être ainsi, parce que le christianisme n'est qu'une singerie.

Quelques-unes des idées *socialistes* sont adoptées par les chartistes, autre association qui veut que la grande charte devienne la base des réformes politiques et sociales de l'Angleterre. Les chartistes laissent de côté les doctrines religieuses, afin de pouvoir recruter leurs adeptes dans toutes les sectes, parmi les fidèles de tous les cultes. Leur nombre est considérable ; et tandis que les socialistes sont allés en Amérique tenter la fortune qui leur souriait peu gracieusement en Angleterre, les chartistes deviennent chaque jour plus forts. Ils ont pu recruter trois millions de signatures pour appuyer leurs prétentions devant le parlement. Le suffrage universel est la première des réformes que poursuit l'association.

Parmi les autres créations anormales produites par le malaise de l'Angleterre, figure une société des droits de la femme, qui désirerait voir entrer au parlement le

sexe à qui la nature a confié les soins intérieurs de la famille. Les femmes ont, d'après ces réformateurs, des titres à partager avec les hommes les charges de l'État.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les genres de folies auxquels l'Angleterre est en proie. Le gouvernement s'en inquiète fort peu, tant que les folies restent à l'état de théorie. Mais les chartistes et les rebeccaïstes, plus récemment encore, lui ont prouvé qu'il s'endort sur un volcan.

Le pays de Galles a été, dans ces derniers mois, et se trouve, au moment où nous écrivons, en proie à une fermentation causée par les dévastations et les brigandages d'une partie de la population qui veut l'abolition des droits d'accise et de péage perçus par l'autorité ou sous sa sauvegarde. Les chefs de ces bandes terroristes portent des vêtements de femme et se font appeler Rebecca, d'où leurs satellites ont été appelés rebeccaïstes. Ceux-ci désolent le pays de Galles par leurs crimes; ce sont des hommes qui, les armes à la main, commettent des violences contre les personnes et les propriétés; qui appellent à leur aide l'incendie et l'effusion du sang, qui répandent partout la terreur sur leur passage.

Voilà une bien faible esquisse de l'anarchie morale qui dévore l'Angleterre. Il serait difficile qu'on pût y enfanter de nouvelles folies sociales, de nouvelles extravagances religieuses, y fomenteur des désordres plus redoutables, y créer une misère plus profonde et plus générale.

Sans prétendre que la sombre peinture, placée ici sous les yeux du lecteur, soit directement et uniquement l'œuvre de la réforme, on ne saurait sérieusement

douter, après avoir suivi l'action de l'anglicanisme, sur la société britannique, que la révolution religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle ne soit la principale source de tous ces malheurs.

Personne n'oserait soutenir que l'Angleterre est devenue plus forte par ce protestantisme, qui a partagé le peuple anglais en mille sectes religieuses, qui a affaibli autant que possible le sentiment de la foi, qui a conduit la masse du peuple à l'abrutissement? Qui oserait dire que l'Angleterre est plus forte, parce que chaque paroisse compte cinq ou six sectes prêtes à se dévorer l'une l'autre, et qui regardent comme un devoir de conscience de se haïr et de se calomnier? Que les Anglais aient conservé quelque sentiment religieux malgré tout cela, c'est un phénomène qu'on expliquera difficilement. Il y aurait de l'ineptie à prétendre que l'Angleterre est devenue plus riche à cause du mariage des prêtres qui impose chaque année d'innombrables orphelins à la charité de la nation, qui exploite pour les familles cléricales les fonds que nos ancêtres avaient laissés pour les pauvres de Jésus-Christ, pour ces pauvres qui sont aujourd'hui ensevelis dans des prisons et séparés de leurs femmes et de leurs enfants au nom de la charité protestante! Peut-on croire, en vérité, que l'Angleterre est plus puissante parce qu'elle suit un autre système religieux que l'Irlande si dévouée à la Foi ancienne; ou parce qu'à toutes les antipathies nationales est venu se joindre l'antagonisme encore plus profond des haines religieuses?

Lorsqu'on se permet de louer, d'exprimer son admiration pour la constitution britannique, on a quelquefois

le tort d'attribuer au protestantisme la merveilleuse harmonie qu'elle a su établir entre les droits du peuple et les prérogatives du souverain, la prééminence de l'aristocratie et les garanties de liberté données au peuple. Il est certainement permis d'admirer l'ensemble de cet ingénieux mécanisme, qui a su concilier les institutions populaires avec les intérêts de l'aristocratie; mais ce serait commettre un anachronisme que d'en faire honneur à la réforme.

La constitution anglaise est essentiellement catholique; elle fut l'œuvre des rois que la sainte Église a solennellement canonisés, et dont l'Angleterre catholique célèbre chaque année les fêtes. Le nom de saint Édouard le Confesseur n'est-il pas identifié avec celui de cette constitution? L'Angleterre n'a pas oublié son grand roi Alfred, si humblement chrétien. Ces grands hommes furent les fondateurs de cette glorieuse constitution; et quand, plus tard, la violence d'un souverain impie, du misérable roi Jean, chercha à la détruire, ce fut un archevêque de Cantorbéry, le grand Lanfranc, qui, à la tête des barons du royaume, parmi lesquels se rangeait lord Lisle (1), sauva la constitution, et même lui

(1) Nous ne saurions laisser passer le nom de lord Lisle, sans féliciter les catholiques anglais de compter aujourd'hui dans leurs rangs un homme digne de porter et de perpétuer ce nom illustre; nous voulons parler de Lisle-Ambroise-Phillipps, Esq., de Grace-Dieu-Manor, dans le Leicestershire. Les vertus de lord Lisle, son zèle pour la défense du catholicisme, revivent dans son descendant. Nous parlons dans le cours de l'ouvrage des larges donations de M. Lisle-Ambroise-Phillipps, des bienfaits qu'il répand avec tant

donna sa dernière perfection. Tout le monde connaît l'histoire de la *Magna Charta*. C'est donc chose ridicule que de confondre cette belle constitution, avec les taches dont l'a souillée le protestantisme ! La constitution anglaise est une constitution essentiellement chrétienne et catholique, et si, malheureusement, dans les trois derniers siècles, quelque élément protestant y est entré, ce n'est qu'une chose purement accidentelle, qui n'a pas changé son caractère essentiel.

Il est très-vrai que l'Angleterre doit toute sa grandeur à sa constitution ; mais elle la doit à ce qui forme comme l'essence de cette constitution, essence profondément catholique ; quant à cette partie accidentelle qu'elle a reçue du protestantisme, l'Angleterre ne lui doit que ses malheurs : consultez l'histoire. Pendant que l'Église d'Angleterre restait unie avec l'Église catholique, pendant qu'elle conservait son indépendance de l'Etat, quoique l'Etat lui fût alors étroitement uni, l'action de la constitution était admirable ; personne ne contestait en ce temps-là les justes prérogatives de la couronne ; celles de la noblesse étaient connues et respectées ainsi que celles de la bourgeoisie. Tous les Anglais suivaient une seule religion, et cette religion, la garantie et la sanction de la constitution, était la religion catholique.

générosité et de modestie. Nous tenons de l'obligeante amitié de M. Phillipps plusieurs renseignements dont nous avons fait usage, et pour lesquels nous le prions d'agréer le tribut de notre sincère gratitude.

## CHAPITRE II.

### SOMMAIRE.

L'émancipation des catholiques de la Grande-Bretagne en 1829. — Luites au sein du parlement. — Influence de l'agitation irlandaise. — Réveil de la foi religieuse. — Ses progrès. — Accroissement considérable des catholiques. — Établissement de nouveaux vicariats apostoliques. — Le nombre des évêques est augmenté. — Sollicitude de ces nouveaux pasteurs. — Association de prières pour la conversion de l'Angleterre, fondée par l'abbé Georges Spencer. — Les vœux de l'association commencent à être exaucés.

Les lois pénales décrétées après la réforme contre les catholiques (1), furent graduellement révoquées depuis 1780. La guerre contre la révolution française retarda un instant les réparations que le parlement avait commen-

(1) Afin de donner au lecteur une idée de ce qu'a été en Angleterre la tolérance protestante, nous publions dans l'Appendice de ce volume un abrégé des actes du parlement passés contre les catholiques depuis l'année 1458 jusqu'à l'année 1780.

cées en faveur d'une portion des sujets restés fidèles à la foi de leurs pères. Ce ne fut qu'au rétablissement de la paix que l'opinion publique s'empara de nouveau de ces questions, qui, de 1819 à 1829, furent annuellement agitées au sein du parlement. Les faits suivants indiquent l'affaiblissement progressif des préjugés qui s'opposèrent si longtemps à la révocation de ces lois barbares.

En 1819, la chambre des communes débattit la question de savoir s'il était prudent d'abolir le *test* (1) et les incapacités prononcées contre les catholiques. La motion fut repoussée à deux voix de majorité. Plus tard, en 1821, un bill sur le même sujet obtint une majorité favorable de six voix. Les communes adoptèrent, l'année suivante, un bill réglant l'admission des pairs catholiques dans la chambre des lords. Ces deux résolutions échouèrent dans l'autre chambre, qui les repoussa à une grande majorité, malgré les efforts des membres influents du ministère. En 1823, sous l'influence de l'agitation irlandaise, la chambre des communes adopta de nouveau une résolution favorable aux catholiques, à une majorité de vingt-sept voix.

En 1827, la même chambre rejeta la mesure.

En 1828, six voix de majorité décidèrent « qu'il était urgent de relever les catholiques romains des incapacités qui pesaient sur eux, en vue d'un arrangement conciliateur et définitif pour la paix et la force du royaume-uni,

(1) On appelle serment du *test* ou serment de suprématie un acte qui n'est rien moins que l'abjuration du catholicisme. Celui qui le prête nie la suprématie du pape, le dogme de la transsubstantiation, le culte de la Vierge et des Saints, et jure d'abhorrer le papisme.

la stabilité de l'Église établie, la concorde et la satisfaction de toutes les classes des sujets de Sa Majesté. » La chambre des lords n'était pas animée de dispositions si conciliantes. Mais on vit, toutefois, en 1829, sir Robert Peel et le duc de Wellington, les deux hommes qui, en 1828, avaient si vivement combattu dans le parlement l'émancipation des catholiques, présenter le bill qui concédait cette grande mesure; et gagner à cette cause une majorité de cent soixante-dix-huit voix dans la chambre des communes, et de deux cent cinq dans celle des lords. L'explication de ce revirement d'opinion et de conduite, c'est que l'*association catholique* de l'Irlande avait élevé dans ce pays un gouvernement plus formidable que celui de l'Angleterre. Les circonstances étaient à peu près identiques à celles qui se produisent en ce moment avec l'*association du rappel*. Le bill d'émancipation renfermait cependant des clauses restrictives. Ainsi, il interdit aux catholiques romains de devenir régent du royaume, lord chancelier, lord du grand-sceau, lord lieutenant d'Irlande; d'user du droit de présentation aux bénéfices ecclésiastiques, soit comme propriétaires, soit comme membres de corporations municipales; de faire partie d'une cour de justice où il y aurait appel des sentences rendues par les tribunaux ecclésiastiques; d'occuper aucun emploi, chaire ou office dans les universités; enfin, certaines restrictions et limitations pour les congrégations religieuses dépendantes de l'Église romaine.

Ces restrictions importaient peu; le point essentiel était l'admission du principe; or, ce principe, le parle-

ment venait de le proclamer : on confia à l'avenir le soin d'en déduire les conséquences. Les catholiques sujets de la Grande-Bretagne étaient affranchis, et c'est à l'Irlande, à l'association catholique, à l'agitation formidable qu'elle avait soulevée, à O'Connell, qu'ils devaient ce bienfait. L'élection de Clare, ce coup hardi tenté par O'Connell avec tant de confiance et de succès, avait triomphé de toutes les résistances : la couronne, les ministres, le parlement, comprirent le danger, et fléchirent devant O'Connell ! Le 15 mai 1829, le grand agitateur fit son entrée au parlement, et refusa de prêter le serment de la suprématie protestante. Il était juste que celui qui avait pris la principale part, et avait le plus puissamment contribué à l'émancipation de ses co-religionnaires, eût le premier l'honneur de représenter, au sein du parlement, le principe de la liberté religieuse que venait d'admettre la loi du pays.

L'émancipation fut le signal de la renaissance religieuse dont nous avons été témoins depuis 1830.

L'oppression, sous laquelle les catholiques anglais gémissaient depuis trois siècles, leur avait imprimé une physionomie toute particulière de réserve et de timidité. Craintifs et défiants, ils avaient contracté l'habitude de s'envelopper de mystère, évitant avec soin toute sorte d'éclat ; car ils avaient appris qu'attirer les regards et l'attention publique, c'était aussi attirer la persécution. Aussi, tout ce qui concernait leur foi et les pratiques de la religion, ils le dissimulaient avec tout le soin possible. Les chapelles, outre qu'elles étaient bien rares encore, ils les cachaient dans le fond des campagnes ou dans

quelque rue ignorée des faubourgs , leur donnant l'apparence , ou d'un bâtiment de ferme , ou d'une habitation ordinaire. Pour se rendre à l'assemblée sainte , on prenait des voies détournées ; ainsi le malfaiteur cherche à donner le change et à dissimuler le but de ses démarches. Le prêtre avait-il à remplir au dehors quelques fonctions de son ministère , ce n'était que déguisé sous le costume de l'homme du monde qu'il pouvait se hasarder à descendre dans la rue et à traverser la place publique. Entouré d'ennemis ou du moins de terreurs , le catholique , plein de défiance , renfermait sa foi dans son cœur , sans oser s'en ouvrir même à ses plus intimes amis protestants , au point qu'il arrivait quelquefois que l'époux ignorait la religion de sa femme et de ses filles , et que l'épouse ne savait pas à quelle société religieuse appartenaient son mari et ses fils. Bien des faits sont là qui prouveraient au besoin cette situation extraordinaire , mais nous nous contenterons de citer cette réponse d'un vice-roi d'Irlande , à qui un seigneur exprimait le soupçon que la vice-reine ne fût catholique : « Je n'en sais rien , milord ; elle ne me l'a pas dit ; et je n'ai jamais eu l'indiscrétion de le lui demander. »

Or, depuis ces temps , les choses ont bien changé. Le catholique , à qui la loi a enfin rendu son titre et ses droits de sujet britannique , a senti naître la confiance dans son cœur , et le sentiment de la sécurité que l'éman- cipation de 1829 lui assure , n'a pas tardé à se manifester au dehors par une conduite pleine de dignité. N'ayant plus rien à craindre pour sa foi , il a , peu à peu , écarté les voiles sous lesquels une longue tyrannie l'avait forcé

d'abriter sa religion et son culte. Il a quitté l'ombre, il a voulu vivre au soleil, marcher sans crainte et la tête haute au milieu de ses concitoyens, comme leur égal. Loin de fuir les regards, il s'est présenté aux assemblées publiques, il a sollicité, et souvent obtenu de la confiance de ses concitoyens protestants, l'honorable mission de défendre, de protéger leurs intérêts, soit dans le parlement national, soit dans les conseils municipaux.

C'était déjà beaucoup que le catholique anglais, réhabilité par la loi, pût faire confirmer cette réhabilitation par l'opinion publique; mais il restait une œuvre plus grande, plus difficile et bien plus importante, celle de réhabiliter la religion dans l'estime d'un peuple abusé et imbu des plus étranges préjugés. Il fallait à tout prix tirer la foi catholique de cet état d'abjection où l'opinion publique s'obstinait à la maintenir. Pour obtenir ce but si désirable, il fallait avant tout environner la religion et le culte catholique d'une certaine pompe, d'un certain éclat, nécessaires en tous lieux, mais en ce pays plus qu'ailleurs pour quiconque désire se concilier le respect des masses. L'on ne tarda pas à se mettre à l'œuvre, et, de tous côtés, on érigea de nouvelles chapelles, non plus cachées et déguisées, comme par le passé, sous les dehors de la demeure de l'homme, mais au grand jour, et en les décorant à l'intérieur de croix, de statues saintes et des symboles ordinaires du culte catholique. On les pourvut d'ornements sacrés, sinon magnifiques, toujours au moins propres et décents : on y établit des orgues, on y forma des chœurs de chanteurs, de sorte que maintenant les divins offices y sont célébrés avec la solennité conve-

nable, et dans quelques endroits, avec une pompe et un appareil qui rappellent les églises du continent. Les cérémonies sacrées ne restent pas même toujours renfermées dans l'enceinte des maisons de prières. Plusieurs fois, en des circonstances solennelles, on a fait des processions avec croix et bannières déployées; le plus souvent à l'occasion de la consécration de quelque nouvelle chapelle, ou pour rendre les derniers honneurs à quelques anciens du sacerdoce, ou à un membre pieux de quelque confrérie catholique.

Ce fut une chose bien étrange pour les protestants que cette apparition presque subite des catholiques au milieu d'eux; et, à la vue de ce culte inconnu et oublié depuis si longtemps, ils durent se demander avec une curiosité mêlée d'inquiétude : que signifie cette religion nouvelle? Or, les réponses ne manquèrent pas. Sans parler et des instructions presque innombrables qui se font publiquement chaque dimanche dans les chapelles, et des conférences publiques ou privées pour lesquelles les prêtres catholiques sont toujours prêts, on eut recours à la presse. On publia une foule de sermons, de petites brochures, de traités populaires, afin d'éclairer l'opinion. De plus, des écrits périodiques furent fondés avec mission spéciale de combattre et de réfuter, sans paix ni trêve, les erreurs de tout genre que l'ignorance ou la mauvaise foi opposent chaque jour à la vérité. Enfin une vaste société s'est organisée, composée de tout ce que la Grande-Bretagne renferme de catholiques distingués à quelque titre que ce puisse être, dans le but de travailler, par tous les moyens que la charité et la religion

avouent, à la défense et à la propagation de la vérité catholique. Nous allons parler en détail de toutes ces créations.

Ce n'est pas la lumière qui manque aux protestants ; ce ne sont pas les moyens d'instruction qui leur font défaut. Les catholiques ont été prodigues à cet égard , et il ne reste pas une objection , une difficulté , un doute qui ne soit résolu , éclairé , dissipé. Mais à quoi sert que l'esprit soit convaincu , si le cœur n'est pas touché , et qui peut toucher le cœur, sinon celui qui le tient en ses mains ? Qui peut déterminer la volonté , sinon celui dont la grâce forte et douce à la fois, ploie sans les rompre, les volontés les plus rebelles ? M. l'abbé Spencer avait l'âme occupée de ces pensées sans doute, quand il conçut les desseins de cette belle association de prières pour la conversion de son pays , qu'il a la joie de voir aujourd'hui répandue dans toute l'Église , et hautement approuvée du souverain pontife, qui l'a enrichie des indulgences et des grâces les plus précieuses. Oui , la cause des catholiques est belle , leur triomphe définitif est assuré ; il est impossible que tant de travaux , tant de dévouement , tant de prières enfin n'obtiennent pas de la bonté de Dieu la grâce du retour à l'unité catholique pour cette puissante Angleterre , dont la conversion semble manquer à sa gloire comme au repos du monde.

Nous ne craignons pas de le dire , beaucoup de protestants commencent à voir qu'on les a trompés , et qu'on voudrait prolonger leur erreur. Que l'on cherche bien , et l'on en trouvera peu , qui croient encore aux bienfaits de la réforme et qui aient sérieusement quelque frayeur

de ce qu'ils appelaient la tyrannie du papisme. La grande majorité du peuple témoigne un profond respect pour les cérémonies et pour les symboles du culte catholique, naguère si odieux. Combien de faits ne pourrait-on pas citer qui prouvent que ce respect s'étend même à la personne des prêtres ! Or, cette disposition des protestants tend chaque jour à diminuer la distance qui les sépare de leurs frères. Il est certains catholiques qui ne voient pas ces choses, mais leurs adversaires les voient ; ils voient chaque jour la masse du peuple faire un nouveau pas vers la religion ancienne qu'ils croyaient abolie pour jamais. Ils voient surtout avec un vrai désespoir que rien ne peut arrêter cette marche du peuple anglais vers la vérité. Le peuple ne prête plus aux prédicateurs protestants qu'une oreille défiante ; et lorsque le ministre, dans sa chaire, a cru devoir traiter quelqu'un des points controversés, il n'est pas sans exemple de voir aussitôt une députation des principaux membres de la congrégation protestante se rendre auprès du missionnaire catholique le plus voisin, et le prier de vouloir bien exposer, pour l'instruction des protestants, quel est sur ce même point la doctrine de l'Église catholique.

Ainsi, entre autres faits de ce genre, un journal anglais citait celui-ci :

« Une pétition, dont tous les signataires sont protestants, a été présentée au révérend William Wright, prêtre catholique de Hartlepool, pour le prier de vouloir bien faire cette année, comme les années précédentes, des instructions sur les doctrines et les principes de la religion catholique.

« Les pétitionnaires allèguent pour raison de leur demande le dégoût que leur ont inspiré les exposés, évidemment exagérés, qu'ils ont entendus des ministres protestants dans leurs églises sur les doctrines et les pratiques de leurs frères catholiques.

« Il va sans dire que M. Wright s'est rendu avec plaisir à la demande des pétitionnaires, et qu'il va commencer une suite de conférences religieuses. »

Le journal anglican qui rapporte ces faits s'écrie : « Comment s'étonner que l'Église soit en danger, quand le troupeau est ainsi dispersé par les pasteurs qui devraient s'efforcer d'y maintenir l'union ! »

Une dizaine d'années suffirent pour rendre manifeste à tous les yeux ce travail du catholicisme.

Au commencement du règne de Georges III, soixante mille catholiques étaient tout ce que l'on comptait en Angleterre et en Ecosse de sujets restés fidèles au culte de leurs pères. Leur nombre en 1821, d'après le recensement officiel, s'élevait à cinq cent mille. Il était en 1842, de deux millions à deux millions cinq cent mille.

En 1828, les quatre vicaires apostoliques de l'Angleterre, NN. SS. P. A. Baines, T. Walsh, J. Briggs et T. Griffiths, adressaient collectivement une lettre aux fidèles pour recommander leurs séminaires à la charité. Dans cette lettre, les vicaires apostoliques parlaient en ces termes du mouvement religieux qui déjà commençait :

« Considérez avec quelle rapidité notre sainte religion étend ses rameaux sur ce royaume, la quantité de personnes qui sont récemment retournées au sein de l'Église

catholique , combien de nouvelles missions ont été établies. Dans un grand nombre des anciennes , le troupeau s'est accru de manière à rendre l'augmentation des pasteurs nécessaire. Considérez aussi le nombre de catholiques qui , surtout dans le district occidental , sont laissés sans prêtres , parce qu'ils sont ou trop pauvres pour fournir à ses besoins , ou trop éloignés d'une mission pour être visités par un prêtre voisin. De là les enfants sont laissés non-seulement sans instruction , mais ils n'ont pas de prêtres pour leur administrer le sacrement de baptême et apporter les consolations de la religion aux mourants. »

Rome , qui suivait avec l'affection d'une mère le retour à la vérité de ces enfants que l'erreur avait si longtemps égarés , comprit le poids du fardeau imposé aux vicaires apostoliques , l'impossibilité où ils se trouvaient de parer à tant de nécessités , de secourir tant de besoins. Elle se décida à augmenter le nombre des évêques et à changer l'ancienne division ecclésiastique. Jusqu'en 1840 , la juridiction de l'Angleterre se partageait en quatre districts : celui de Londres , celui du Centre (Midland) , celui du Nord , et celui de l'Ouest. La Congrégation de la propagande augmenta , le 11 mai 1840 , le nombre des vicaires apostoliques et fixa les limites de leurs diocèses , en même temps qu'elle arrêta leur nomination.

Voici les noms des évêques choisis à cette époque , ainsi que les divisions auxquelles ils sont attachés :

I. District du Nord. — Vicaire apostolique , Mgr Mostyn , évêque d'Abydos ; comprend les comtés de Northumberland , Durham , Cumberland , Westmoreland.

II. Celui de Lancastre. — Vicaire apostolique, Mgr Georges Brown, évêque de Bugia; comprend les comtés de Cheshire, Lancashire et l'île de Man.

III. Celui de York. — Vicaire apostolique, Mgr Briggs, évêque de Trachis; comprend le comté de York.

IV. Celui du Centre. — Vicaire apostolique, Mgr Walsh, évêque de Cambysopolis; coadjuteur Mgr Wiseman, autrefois recteur du collège des Anglais à Rome; comprend les comtés de Derby, Nottingham, Stafford, Worcester, Warwick, Salop, Leicester, Oxford.

V. Celui de l'Est. — Vicaire apostolique, Mgr Wareing, évêque de Ariopolis; comprend les comtés de Lincoln, Rutland, Northampton, Huntingdon, Cambridge, Norfolk, Suffolk, Buckingham, Bedford.

VI. Celui de l'Ouest. — Vicaire apostolique, Mgr Baines (1); comprend les comtés de Gloucester, Wilts, Cornwall, Devon, Somerset, Dorset.

VII. Celui du pays de Galles. — Vicaire apostolique, Mgr Brown, bénédictin, évêque de Appolonia; comprend le pays de Galles (douze comtés), et Monmouth et Hereford en Angleterre.

VIII. Le district de Londres. — Vicaire apostolique, Mgr Griffiths; comprend les comtés de Berkshire, Hertford, Hampshire, Surrey, Sussex, Kent, Essex, Middlesex, et les îles de Wight, Guernesey et Jersey.

Les nouveaux vicaires apostoliques étaient à peine arrivés dans leurs diocèses respectifs; ils avaient à peine eu

(1) Mgr Baines, mort il y a quelques mois, n'a pas encore été remplacé.

le temps de jeter un coup d'œil rapide sur l'état de la religion dans les vastes districts soumis à leur juridiction spirituelle, que déjà se manifestaient les symptômes d'un mouvement qui promettait à notre sainte religion de nouvelles et précieuses conquêtes. Les catholiques répandus dans ces vastes contrées ont senti renaître leur courage et leurs espérances, en voyant paraître au milieu d'eux les nouveaux pontifes auxquels le père commun a confié le salut de leurs âmes. Ces pauvres catholiques, si longtemps comme perdus au milieu des populations protestantes, ne recevant qu'à de très-rars intervalles la visite ou les conseils des vénérables prélats qui, jusqu'à ces derniers temps, ont gouverné l'Église d'Angleterre, et qui succombaient sous le fardeau sans cesse croissant de leurs travaux et de leurs sollicitudes, étaient tentés de se croire oubliés et exclus par le malheur de leur position, de la participation aux choses saintes et du bienfait de l'instruction religieuse. Car dans les Galles et dans l'Ouest de l'Angleterre, dans les comtés du Nord et dans ceux de l'Est, il n'y a qu'un fort petit nombre de chapelles, séparées par d'immenses distances, et souvent le voyageur parcourt plus de trente milles sans rencontrer aucun signe de catholicité. Cependant, même au milieu de ces contrées désolées, on trouve encore çà et là des catholiques; dans les campagnes, de pieuses familles de fermiers restés fidèles à la foi ancienne, et dans les villes, de pauvres Irlandais, que la tyrannie de quelque lord tory a condamnés à l'exil et à la misère. Or, les catholiques, jusqu'ici, placés en dehors du cercle de l'activité et de l'influence des premiers pasteurs, souvent même inconnus

à leur charité, savent qu'ils ont maintenant plus près d'eux des apôtres toujours prêts à entendre leurs réclamations ; ils savent qu'en faisant connaître leurs besoins et leurs nécessités spirituelles, ils trouveront, dans les nouveaux prélats, non pas plus d'intérêt et de tendresse, mais des consolations et des encouragements ; ils savent que des distances moins énormes, que des travaux moins multipliés, permettront désormais à leurs vénérables évêques, de les visiter quelquefois, et de consacrer à leurs intérêts spirituels un temps et des soins que les anciens évêques se voyaient si souvent dans la dure nécessité de leur refuser.

C'était pour ces hommes apostoliques une douleur que les mots ne peuvent dire, d'être ainsi forcés, par le malheur des circonstances, à laisser dans une sorte d'abandon une portion du troupeau confié à leur vigilance ; et les grandes choses qu'ils ont faites, les merveilles qu'ils opéraient sur tant d'autres points du pays ne pouvaient même les consoler de l'impuissance à laquelle ils étaient réduits. Ce fut donc pour eux une grande joie en même temps qu'un grand soulagement, quand le Saint-Siège consentit enfin à établir le nouvel ordre de choses dont l'Angleterre recueille déjà les fruits.

Pour seconder cette renaissance, demander au ciel les grâces nécessaires pour la féconder, un vénérable ecclésiastique, membre d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Angleterre, conçut le pieux dessein dont nous parlons plus haut, de former une association de prières pour demander au ciel la conversion de son pays. L'honorable abbé Georges Spencer, d'une famille

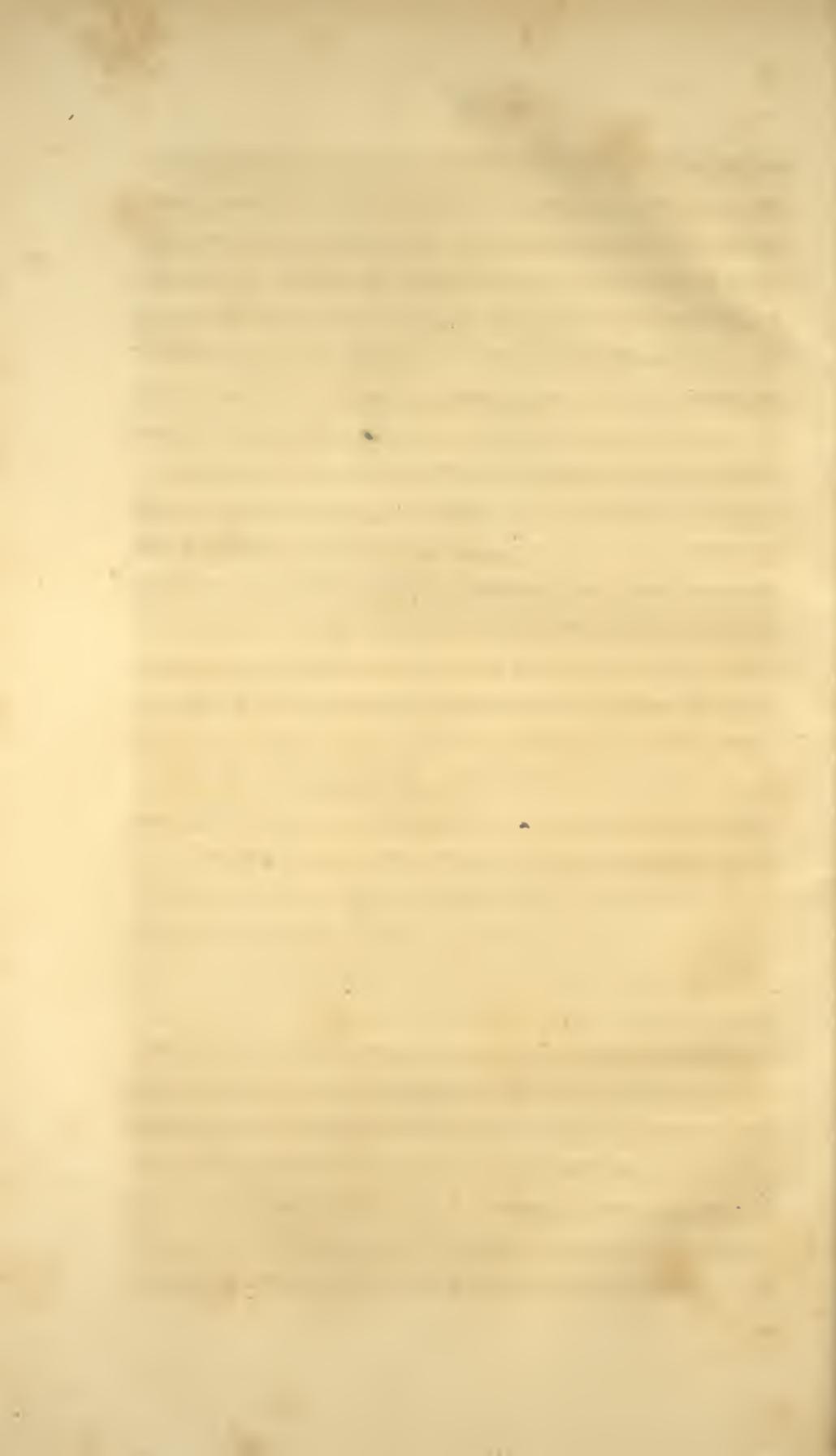
anglicane, et lui-même ministre de cette Eglise, devait sa conversion à la prière ; il voulut éclairer l'Angleterre à l'aide du flambeau qui avait dissipé les ténèbres de son esprit. Voici comment lui-même nous raconte l'origine de son association :

« En 1838, me trouvant à Paris, et ne voulant pas qu'un seul moment de ma vie s'écoulât dans l'oubli de la grande entreprise à laquelle je l'ai depuis si longtemps consacrée (le retour de ma patrie à l'unité catholique), je résolus d'employer dans ce but les jours que je devais passer en France. Grâce à Dieu ! et grâce aussi à la charité de cette grande nation, mes vœux furent exaucés ; mes faibles paroles suffirent pour allumer dans tout ce beau royaume un zèle presque sans exemple. Dès le premier appel, tous les cœurs catholiques se mirent à l'œuvre, et leurs prières montèrent vers le trône de Dieu pour le salut de ma patrie. En nation vraiment fidèle, mettant de côté le souvenir des anciennes querelles et de tout ce qui pouvait faire naître de haineux ressentiments, la France chrétienne ne regarda l'Angleterre que comme une sœur en Jésus-Christ, sœur égarée, il est vrai, mais par cela même plus digne de commisération et d'amour. Et ce premier mouvement de zèle ne fut ni purement local, ni passager. De fréquentes informations m'assurent que cette ardeur au lieu de s'éteindre ne fait que s'accroître, et que l'exemple donné par les âmes religieuses de France a produit des fruits admirables dans toutes les parties du monde catholique, à commencer par Rome, qui soupire après le moment où elle pourra de nouveau serrer dans ses bras cette contrée jadis l'ornement et la gloire de l'Église. »

La France, et à son exemple les catholiques de tous les pays, prièrent le Tout-Puissant de regarder d'un œil de miséricorde les églises désolées de saint Thomas de Cantorbéry et de tant d'autres saints pontifes qui remplissent encore toute l'Église du parfum de leur belle et sainte vie. Leurs prières furent exaucées, et le fondateur de l'association eut la consolation de nous raconter les merveilles de la grâce divine. Laissons-le parler :

« Quand Jésus s'approcha de la maison du chef dont la fille unique venait de mourir, parmi les amis du père désolé réunis pour le consoler, il s'en trouvait peut être quelques-uns dont la foi au Sauveur était assez vive pour espérer de sa venue quelque consolation. Ils se seraient étonnés et grandement réjouis pour le pauvre père, d'être assurés de la bouche du Seigneur que Dieu lui donnerait une autre enfant pour combler le vide que la mort venait de creuser dans son cœur. Mais quand Jésus leur dit, la jeune fille n'est pas morte, elle est seulement endormie, je viens l'éveiller ; bientôt vous la verrez rajeunie, pleine de force et d'une santé nouvelle après ce sommeil, ils se moquèrent de ses divines paroles et ne purent y ajouter foi. Et pourtant, peu après, ils en virent l'accomplissement. C'est ainsi que Notre-Seigneur va répondre à nos vœux, à nos prières pour l'Angleterre ; pour cette Église, que le reste de la chrétienté avait cru morte, que les saintes âmes ont pleurée depuis trois siècles. Nous demandions à Dieu de nous donner à sa place une nouvelle Église qui, après les funérailles de la première, nous consolera de sa perte par des fruits de sainteté pareils à ceux qu'elle avait autrefois produits. Voilà ce que nous demandions, et

il nous semblait que cette grâce fût la plus grande que Dieu pût accorder à notre patrie. Oh ! réjouissons nous. Dieu, riche en bontés, commence à nous montrer qu'il songe à nous exaucer d'une manière tout autrement admirable. La chaleur de la vie ranime déjà ce cœur que nous avions cru à jamais glacé ; ce cœur recommence à battre. Déjà ses yeux s'ouvrent ; déjà, voyant que nous avons trop tôt désespéré d'elle, voyant, pour ainsi dire, que nous nous disposons à ses funérailles, elle s'écrie, ou plutôt Notre-Seigneur s'écrie par sa bouche et nous dit : Elle n'est pas morte ; elle était seulement endormie. Déjà il a mis dans son sein un nouveau souffle de vie ; bientôt il lui rendra sa première jeunesse, son ancienne beauté ; elle va de nouveau se parer de ses anciens ornements, après les avoir rendus plus parfaits, plus riches que jamais. »



## CHAPITRE III.

—

### SOMMAIRE.

Progrès de la foi. — Activité des catholiques. — Leur nombre et leur influence. — Églises, chapelles et couvents récemment construits. — Généreux sacrifices des familles riches. — Renaissance de l'art chrétien. — Les travaux du célèbre architecte W. Pugin encouragés par le Souverain-Pontife. — Les trappistes du Leicestershire. — Statistique religieuse des huit vicariats apostoliques. — Le nombre de leurs missionnaires, de leurs monuments religieux, de leurs collèges et établissements de charité. — L'Ordre des Passionnistes et l'Ordre fondé par le docteur Rosmini.

L'émancipation avait ouvert une ère nouvelle : les jours d'intolérance brutale avaient passé. Mais le catholicisme, à qui quelques années de liberté avaient suffi pour prendre un développement considérable, devait encore être menacé par le fanatisme protestant. Quand, dix années après l'émancipation, les réformés firent un retour sur le passé, ils s'aperçurent que les catholiques, qui, il y avait quatre-

vingts ans, comptaient parmi les habitants du pays dans la proportion d'un sur cent quarante, entraient déjà pour un huitième dans la population. Cette progression fit jeter un cri d'alarme aux protestants, et l'on entendit leur principal organe dans la presse demander le rétablissement des lois pénales.

« Le fait est, disait le *Times* en 1839, que les lois pénales n'étaient ni irréflechies ni vindicatives; elles présentaient dans le sens rigoureux du mot des statuts défensifs et protecteurs; elles étaient comme autant de barrières élevées contre le retour de cette peste qui avait été écartée avec tant de difficultés, c'est-à-dire la perfidie sauvage et la désolante suprématie de prêtres papistes placés avec terreur sur un ou deux millions de barbares pour les tenir dans l'esclavage. »

La conduite des ennemis du catholicisme révéla aux enfants de l'Église ce qu'ils avaient à espérer. Ceux-ci comprirent l'influence qu'ils allaient acquérir. Ils continuèrent leur œuvre en silence, laissant leurs adversaires disposer leurs légions contre l'envahissement du *papisme*. Les réformés reçurent pour mot d'ordre : *Tout protestant doit être prêt à faire son devoir.*

Les années qui suivirent l'émancipation s'étaient passées dans une sorte d'étourdissement. Personne n'osait se prononcer sur les conséquences de cette grande mesure. Mais dès qu'elle eut porté ses premiers fruits, les récriminations et les criailleries commencèrent. Au milieu du bruit confus de quelques-uns et de la stupéfaction des autres, les catholiques ont opéré leur réorganisation religieuse; ils ont grossi leurs rangs; ils ont couvert

l'Angleterre d'églises et de chapelles ; ils ont rétabli les couvents d'hommes et de femmes , fondé des confréries pieuses , des asiles pour soulager les infortunes ; ils ont puisé dans la religion des inspirations pour régénérer les arts ; ils ont renouvelé les prodiges que le moyen âge a légués à notre admiration et à celle des générations futures. Mais nous avons besoin d'entrer ici dans quelques détails et de préciser les faits.

L'Angleterre et le pays de Galles qui, en 1792, comptaient 35 chapelles, en possèdent aujourd'hui 500, parmi lesquelles des églises d'une riche et vaste construction, qui ont été élevées dans ces dernières années. Les plus remarquables sont la cathédrale de Birmingham et l'église de Saint-Georges à Londres. La pose de la première pierre de la cathédrale du district central eut lieu en 1839 ; ce fut un événement auquel les protestants n'assistèrent pas sans émotion. Ce district a vu s'ouvrir de nombreux établissements religieux et s'opérer des prodiges de la grâce, qui sont comme une manifestation évidente des bénédictions extraordinaires que le Seigneur a répandues sur les travaux incessants du vénérable prélat à qui est confié le soin de cette portion de l'Angleterre. En 1858, le vénérable évêque de ce vicariat, monseigneur Walsh, reçut 692 abjurations. Dans presque toutes les parties de cet important district, de nouveaux temples ont été bâtis, des congrégations de fervents adorateurs se sont formées là où le vrai culte de la divinité était oublié, depuis qu'une main passionnée et orgueilleuse avait enlevé au peuple le dépôt de cette foi qui, pendant onze cents ans, avait été l'objet de son orgueil et de sa gloire. On a

aussi érigé des couvents et des monastères, où, selon la pratique des anciens temps, la soif et la faim sont rassasiées, où la nudité trouve des vêtements, et le pauvre délaissé un abri; là, le baume de la consolation est répandu dans les âmes affligées; là, des prières et des sacrifices sont sans interruption offerts au Dieu vivant. De magnifiques maisons d'éducation et des écoles élémentaires, autrefois l'orgueil de l'Angleterre, s'y élèvent de toutes parts.

Le catholicisme a fait des progrès rapides sous la conduite du digne successeur du D<sup>r</sup> Milner, ce champion de la foi, dont le nom sera toujours cher au chrétien et au savant. Il y avait cependant une portion du diocèse du D<sup>r</sup> Walsh qui, dans la proportion de son influence, n'avait pas pleinement participé à ces bienfaits. Birmingham avait vu tripler son importance; des milliers de catholiques y avaient grandi, et, nonobstant tout ce qui avait été fait par les prêtres chargés de cette mission, on regrettait qu'il n'y existât pas un temple digne de la localité et proportionné au nombre des fidèles. Pour obvier à cet inconvénient, et afin de rendre, autant qu'il était possible, le centre de l'Angleterre un centre d'attraction catholique, le D<sup>r</sup> Walsh conçut le projet d'ériger à Birmingham une église qui surpassât en splendeur toutes celles de l'Angleterre. Ce projet, communiqué aux catholiques de la ville, il y a environ sept ans, fut pris en considération, mais n'eut pas d'autre suite. En 1838, des circonstances favorables s'étant présentées, on reprit le projet, et un comité fut désigné pour seconder les pieuses intentions du pasteur.

Un architecte, aujourd'hui célèbre, converti lui-même à la foi de ses ancêtres, M. A. W. Pugin, dont nous aurons occasion de parler plus loin, fut chargé de dresser les plans de la nouvelle cathédrale. Son projet excita l'admiration des catholiques. On vit naître au milieu d'eux une pieuse émulation, digne des premiers temps du christianisme. Le saint évêque souscrivit en tête de la liste pour la somme de 2,000 l. (50,000 fr.), et bientôt les généreuses donations du comte de Shrewsbury et d'un grand nombre d'autres vinrent donner l'exemple et encourager la souscription. On fit ensuite parmi les pauvres des collectes hebdomadaires, qui, malgré l'état malheureux du commerce, ne tardèrent pas à étonner et à édifier, tant leur montant excéda ce qu'on en attendait. Les fonds reçus permirent bientôt de mettre à exécution ce grand projet; on différa cependant la pose de la première pierre de cette magnifique église jusqu'au 29 octobre 1839, jour où Birmingham fut témoin de la cérémonie la plus grande et la plus solennelle qui y ait été célébrée depuis bien des siècles.

Une procession brillante, formée des diverses associations pieuses et de tous les catholiques de la ville, se rendit dans une salle spacieuse, attenante à la chapelle de Saint-Pierre, sur le terrain où devait avoir lieu la cérémonie. Une foule immense y attendait son arrivée. Les fenêtres des maisons environnantes étaient garnies de spectateurs, et les toits, d'où l'on pouvait apercevoir la procession, étaient couverts de monde. Les fenêtres avaient été louées plusieurs jours auparavant. Le

révérénd docteur Walsh , revêtu de riches ornemens et entouré du clergé , fit , dans la plus grande pompe , les cérémonies prescrites par le rituel romain.

Le révérénd docteur Wiseman assistait à cette solennité ; il prit la parole et captiva , par un éloquent discours , l'immense auditoire composé de personnes de diverses croyances religieuses.

Le révérénd prélat tira son texte du 29<sup>e</sup> chapitre du premier livre des Rois , dans lequel David engage les Israélites à offrir avec joie au Seigneur pour la construction de son temple. Après avoir rappelé le noble exemple du saint roi , le zèle avec lequel cet exemple fut suivi par les gouverneurs et le peuple , et l'allégresse avec laquelle le chef d'Israël bénit le Seigneur de ce que le simple présentait ses offrandes de si bon cœur , l'éloquent orateur ajouta qu'il était bien juste de se réjouir , en voyant les préparatifs faits en ce lieu pour l'érection d'un temple au Très-Haut ; car , quoique ce temple ne dût pas être construit comme celui de David , avec de l'or , de l'argent et des pierres précieuses , il resplendirait cependant d'une plus grande gloire , consacré qu'il serait à des usages plus purs , à des sacrifices plus saints , à des mystères plus sublimes. « Ce sanctuaire , dit-il dans une autre partie de son discours , sera la maison de prières du juste et du pécheur , la grande salle d'audience dans laquelle le roi des rois prêtera l'oreille à leurs demandes. La grande cour où tous paraîtront devant lui , le riche et le pauvre , l'homme libre et l'esclave , le savant et l'ignorant , le maître et le serviteur , le roi et le suj

Ce sera la salle du conseil où tous seront admis à partager les grâces de sa Providence, suivant qu'il daignera prendre leurs vœux en considération, suivant la nature de leurs supplications, pour des calamités à écarter ou des bénédictions à répandre. »

Les travaux du temple commencèrent, et deux années suffirent à son achèvement : ce fut la première cathédrale élevée depuis la réforme.

Avant l'émancipation, l'extérieur des églises catholiques ne devait porter aucun signe indiquant que c'était une place consacrée à un autre culte que celui de l'État. Mais aujourd'hui les cloches appellent comme autrefois les fidèles à la prière, et les églises sont surmontées de flèches légères qui s'élancent comme pour faire violence au ciel.

On remarque dans la cathédrale de Birmingham l'autel de la chapelle de la sainte Vierge, qui est extrêmement riche et dans le style gothique du temps de saint Louis ; il porte un tabernacle précieux, en forme de tour ornée de pierreries et des quatre évangélistes en émail. Cet autel est tout couvert de bas-reliefs dorés et peints dans le style chrétien ; de chaque côté sont suspendus des rideaux richement brodés. Les autels des églises d'Angleterre ont des rideaux, comme on en voit dans les tableaux anciens et dans les miniatures. On y voit des triptyques, avec des portes couvertes de peintures, placés dans les chapelles au-dessus des autels.

M. Pugin a publié, sur la cathédrale de Birmingham, un article fort remarquable dans lequel il expose ses idées sur la construction des églises catholiques. Nous

avons analysé ce travail, qui fait bien connaître l'état de l'architecture en Angleterre (1).

Le temps, nous dit-il, est venu, pour les catholiques, de reprendre les traditions architecturales de leurs pères. Ces chapelles de Londres, dites *fashionables*, avec leur éclairage au gaz, leurs planches de bois, leurs calorifères, leurs façades semblables à celles de granges, leurs murailles plus nues que les parois de nos vestibules, sont-elles dignes de la majesté de Dieu? Les églises rurales d'Angleterre fournissent d'excellents modèles à qui les veut étudier; elles gardent presque toutes des traces encore vivantes de catholicisme. Le peuple des campagnes professait pour sa foi un attachement extrême. Aussi les ministres du nouveau culte jugèrent-ils prudent de le conduire sans secousse à l'hérésie, et maintinrent-ils longtemps l'appareil extérieur de la religion proscrite. Lorsque Cromwell prit le fastueux titre de protecteur de la Grande-Bretagne, les églises paroissiales de la campagne n'avaient encore subi presque aucun changement dans leurs décorations. Dans les villes, au contraire, les monuments religieux virent s'altérer rapidement leur physionomie première. Puis, à chaque restauration nouvelle, ils perdirent quelque portion essentielle à leur ornementation. Le fumiste chargé du soin de procurer une tiède température au prédicateur et aux fidèles, entaillait les plus précieuses sculptures pour frayer un passage à ses horribles tuyaux de fonte; le charpentier, plus fin connaisseur que le prêtre, enlevait à son profit les bas-reliefs des stalles et les

(1) *Dublin Review*.

panneaux peints des voûtes; le couvreur s'emparait des crêtes de plomb, découpées en arêtes, des combles; le peintre, en trois coups de son magique pinceau, métamorphosait en marbre de Paros ou de Sienne le chêne noirci par les siècles; le vitrier substituait adroitement l'économique verre dépoli aux riches verrières colorées; le plâtrier venait à son tour empâter de stuc et de mortier les feuilles des chapiteaux, les festons des nervures et les bases des colonnes. C'est donc loin des cités qu'il faut, en Angleterre, aller réunir les éléments constitutifs d'une église paroissiale catholique.

L'église doit tourner son chevet vers l'Orient. Le moyen âge taxe d'hérésie l'infraction à cette loi constante. Il y a bien deux siècles que les architectes français ne se préoccupent plus de l'orientation. Cependant l'histoire du comté d'Évreux, par Lebrasseur, nous apprend que, dans les dernières années du dix-septième siècle, vers 1696, l'évêque Jean Potier de Novion fit de longues difficultés avant de se décider à bénir l'église des Capucins de la ville d'Évreux, parce que, contrairement à l'usage canonique, les religieux avaient placé leur autel à l'Occident. La règle de l'orientation est, de nos jours, tellement tombée en désuétude, que le lecteur lira sans doute avec curiosité l'exposé des motifs qui l'avaient fait établir. Ils sont au nombre de huit; M. Pugin les a extraits du *Rationnel* de l'évêque de Mende, Guillaume-le-Spéculateur, et de quelques autres écrivains mystiques.

L'Orient a toujours été le théâtre privilégié des prodiges. L'étoile qui apparut aux Mages pour les guider à la crèche de Bethléem, commença à briller dans les régions

de l'Est. Nous devons reporter avec amour nos regards et nos cœurs vers la Terre-Sainte, où le Verbe s'est fait chair pour habiter parmi nous. Le Sauveur est la lumière du monde; l'Orient est la figure de cette lumière incréée. Sur la croix, Jésus regardait l'Occident; la croix, placée sur l'autel du côté de l'Est, fait face au peuple chrétien rangé dans la nef occidentale, et lui rappelle ainsi la mystérieuse disposition du Calvaire. Au jour de la Pentecôte, les flammes de l'Esprit-Saint descendirent de l'Orient sur le cénacle. Les Apôtres se tournaient vers l'Est pour prier. En priant de la même manière, le fidèle se distingue de l'hérétique et de l'infidèle qui prient indifféremment tournés vers tous les points du ciel. Enfin, suivant une immémoriale tradition, c'est de l'Orient que le Christ viendra juger les vivants et les morts.

D'après l'ancien usage, les sépultures catholiques se pressaient en lignes serrées autour de la maison de prière. L'Église voulait par là faire comprendre à ses enfants que la prière est un lien de communion entre les vivants et leurs frères trépassés. Plus délicats que leurs ancêtres, les timides chrétiens de nos jours redoutent la pensée de leur fin dernière, et s'efforcent d'éloigner de leurs yeux tous les signes qui pourraient leur rappeler, d'une manière trop frappante, la sombre image de la mort. Les cimetières ont été rejetés loin des églises; ils sont devenus de vrais jardins où chaque culte a son parterre. La déplorable manie d'emprunter au paganisme ses emblèmes vermoulus, peuple les nouveaux cimetières d'urnes, de cassolles fumantes, de colonnes tronquées, d'invocations aux mânes, de lamentables adieux, comme en adressent à

leurs compagnons d'armes les héros d'Homère ou de Virgile. Sur une tombe que le vieux catholicisme aurait embellie des attributs consolateurs de la joyeuse résurrection, le puritanisme moderne érige une chouette criarde ou un noir hibou, perché aux branches d'un cyprès. Le cimetière s'annonçait jadis au loin par une haute croix de pierre, construite au sud-ouest de l'église ; il reste encore quelques vestiges de semblables croix, qui datent du temps de l'heptarchie saxonne.

Le signe le plus caractéristique de tout édifice chrétien est le clocher. L'architecture saxonne avait fait de la tour des clochers un de ses éléments essentiels, et la religion anglicane n'a jamais renoncé à cette imposante décoration, qu'elle trouva, comme tant d'autres nobles dépouilles, dans l'héritage du catholicisme. Une haute flèche élevé sur la plateforme doit monter hardiment vers le ciel ; elle dit de loin au voyageur qu'il approche de la maison de Dieu. Les tours des époques modernes, construites au temps de la décadence de l'art gothique, se terminent seules par des terrasses garnies de balustrades. Dans les églises paroissiales, la tour se place d'ordinaire à l'extrémité occidentale de la nef ; elle forme un édifice complet, en avant de l'église à laquelle cependant elle se rattache. On construit en ce moment, d'après ce système, de grands clochers gothiques à St-Gilles, à Cheadle, à Saint-George-in-the-Fields de Londres, et à Saint-Oswald près de Liverpool. Quand l'église paroissiale est assez importante pour présenter un plan cruciforme, il arrive quelquefois que la tour asseoit sa base au-dessus du transept, au point d'intersection des quatre branches de la croix.

Mais cette disposition, très-commune en Normandie, était rare en Angleterre, et n'a point été remise en usage. Il y a aussi quelques exemples de clochers construits à l'une des extrémités du transept. Le beffroi en charpente, élevé sur le comble de l'abside dans la plupart des églises, était destiné seulement à renfermer la cloche du *sanctus*. Ces diversités dans les places assignées aux tours, nous démontrent avec quelle facilité nos devanciers savaient se plier aux circonstances. Ils luttèrent corps à corps avec les difficultés, et souvent les irrégularités les plus graves devenaient pour eux l'occasion de produire des chefs-d'œuvre inattendus. Les palliatifs, les demi-mesures leur inspiraient une insurmontable répugnance. Jamais des artistes de cette portée n'auraient imaginé d'élever un mur pour masquer un toit, ni de déguiser une cheminée en un vase de fleurs. Chez eux tout était nettement accusé, et les détails les plus vulgaires en apparence venaient contribuer, par leur originale décoration, à l'effet pittoresque de l'ensemble.

Un porche s'ouvre au sud de l'église, à la hauteur de la seconde travée de la nef. Ce porche se rencontre quelquefois, mais par exception, au nord; il n'en existe qu'un très-petit nombre qui regardent l'ouest. La nécessité de les abriter de la pluie et du vent a marqué leur place au midi; quand ils en occupent une autre, il faut chercher la cause de cette singularité dans quelque disposition particulière du terrain qui porte l'église. Les porches, situés à l'occident, ont tous eu beaucoup à souffrir de l'inclémence des saisons. Souvent le porche se compose de deux étages de voûtes superposées; dans ce cas, la

partie supérieure sert d'école, de bibliothèque, de magasin ou de logement pour les gardiens de l'édifice sacré. La partie basse du porche était affectée à diverses cérémonies, que certaines idées d'impuretés légales semblaient défendre de célébrer dans l'intérieur du temple. C'est là que se faisaient les exorcismes du baptême et les relevailles des femmes nouvellement accouchées. L'enfant ne pouvait entrer dans l'église qu'après avoir été délivré de l'esprit du mal ; la femme, devenue mère, n'y était point admise avant d'avoir subi la purification religieuse. La première partie de la cérémonie du mariage avait aussi lieu sous le porche, et les pénitents s'y plaçaient pour entendre la messe pendant le carême. Le porche contenait les bénitiers. D'après l'usage primitif, le chrétien devait prendre l'eau sainte au moment de son entrée dans l'église, afin d'y arriver pur ; mais on regardait comme une pratique abusive l'habitude de prendre encore l'eau bénite avant de sortir pour retourner à la vie commune. Le porche était en même temps un lieu de sépulture. Nos pères ont vu des personnages, appartenant aux rangs les plus élevés, demander humblement à être inhumés au seuil de l'église. C'est ainsi que le grand Talbot voulut être enterré sous le porche de l'église de Whitechurch. Les fidèles sont donc tenus de porter le plus religieux respect au porche de l'église. Il y a une grave profanation à transformer ce lieu vénérable en boutiques d'images, de rosaires ou de chapelets. Le célèbre écrivain ecclésiastique Thiers rapporte à ce sujet des faits très-intéressants ; il parvint, à force de réclamations, à convaincre les chanoines de Notre-Dame de Chartres, qu'il fallait purger

les portiques de leur cathédrale des marchands qui encombraient les avenues de l'église. Que le prêtre catholique se remette donc en mémoire l'expulsion des marchands du temple de Jérusalem. Le fils de Dieu chasse des portiques les vendeurs d'offrandes tout aussi bien que les changeurs. Bannis des porches, les comptoirs iront se réfugier entre les contreforts de l'église ; c'est pour le prêtre un devoir de les y poursuivre encore. Les ruses du trafic et les infamies de l'usure ne doivent point salir les murs de la maison de celui qui a dit : « Ma maison est une maison de prière. »

En pénétrant dans l'église par le porche méridional, le premier objet qu'on rencontre est la cuve destinée aux baptêmes. Elle est ainsi placée, presque sur le seuil, parce qu'il faut avoir été régénéré par l'eau et l'Esprit pour entrer dans l'assemblée des fidèles. Les anciens fonts baptismaux sont en pierre ou en plomb, et presque tous d'une grandeur suffisante pour servir au baptême par immersion. Un couvercle en bois, souvent décoré d'un dais et de pinacles très-élevés, garantit l'eau sainte des insectes et de la poussière. En France, l'église de Saint-Romain, à Rouen, possède en ce genre un très-joli monument sculpté au seizième siècle. Les fonts baptismaux les plus magnifiques de toute l'Angleterre se voient à Saint-Pierre de Norwich. Dans la nouvelle église catholique de Saint-Gilles, les fonts seront placés dans un baptistère tout spécial, complètement fermé, et construit à l'Occident du bas-côté méridional, à peu de distance du porche.

La nef et ses collatéraux étaient réservés au peuple chré-

rien. Tant que se conservèrent les traditions primitives de l'Église latine, encore observées de nos jours dans l'Église grecque, les sexes furent séparés. Les hommes occupèrent d'abord le haut de la nef, tandis que les femmes se tenaient dans la partie la plus rapprochée de la porte. Plus tard on plaça les hommes du côté de l'Évangile, et les femmes du côté de l'Épître. Cette pratique si conforme à la décence qu'exige le lieu saint, est tombée en désuétude. Il paraît qu'au treizième siècle, il existait en Angleterre de graves abus dans la distribution des places pendant les cérémonies sacrées. Le moindre possesseur de fief prétendait avoir droit à une place réservée, et le peuple se trouvait comme évincé de l'église. Ainsi, en 1228, un décret du synode d'Exeter défendit indistinctement aux fidèles de réclamer aucune place privilégiée dans les églises : le premier arrivé devait choisir la place qui lui semblait le plus convenable. Il ne fut fait d'exception que pour les patrons, les fondateurs et les seigneurs des paroisses.

L'usage des chaises n'a point été admis dans l'Église anglaise. Des bancs sont rangés symétriquement dans toute la longueur de la nef. Il arrive quelquefois que l'ornementation de ces bancs le cède à peine en richesse aux stalles du chœur. Ainsi, à Warksworth-Church les paroles du *Credo* se découpent à jour sur les dossiers des sièges; la représentation des mystères chrétiens et les effigies agenouillées des donateurs sont sculptées sur les clôtures qui ferment les différentes rangées de bancs. Ce système de décoration n'existe en France que dans un très-petit nombre d'églises rurales; et encore est-il fort

rare que les bancs soient rehaussés de sculptures remarquables.

Les nouvelles églises construites en style gothique possèdent de vastes nefs. Celle de Saint-Georges, de Londres, par exemple, se développe sur une longueur de huit travées, et celle de St-Gilles, à Cheadle, n'est guère moins étendue. Un pupitre en bois ou en pierre, destiné à la récitation de certaines prières, est placé dans un lieu éminent de la nef contre un pilier. Quelquefois il est adossé au premier pilier du chœur, et dans ce cas le prêtre y parvient par l'escalier du jubé. Dans la plupart des églises anglaises, la nef dépasse le chœur en élévation. Des peintures couvrent alors la portion de mur resté libre au-dessus du grand arc de l'entrée du chœur. Le sujet ordinairement choisi était la redoutable scène du jugement universel, que les fidèles avaient ainsi sans cesse devant les yeux. La nef, image de la vie humaine, se terminait, comme finiront toutes choses, par la figure du solennel dénouement des mystères de l'humanité. Les protestants effacèrent le plus grand nombre de ces peintures, sous le règne d'Edouard VI. Cependant on vient d'en découvrir un très-curieux exemple dans l'église de Coventry. Une croûte épaisse de badigeon a préservé pendant trois siècles cet ouvrage grossier de travail, mais d'une composition pleine d'intérêt pour l'iconographie chrétienne.

Aux extrémités des collatéraux s'élevaient de petits autels. Celui du Nord était souvent dédié au patron de l'église, et celui du Midi presque toujours à la Vierge. L'autel de la mère du Christ n'avait-il pas en effet sa

place marquée dans la partie de l'église anciennement réservée aux femmes. Quelques vieilles églises paroissiales, aujourd'hui affectées au culte de l'Eglise établie, conservent encore de charmants modèles des clôtures à jour qui environnaient autrefois les autels latéraux ; mais les autels eux-mêmes n'ont trouvé grâce nulle part devant le fanatisme des sectaires.

L'usage d'une séparation entre le prêtre et le peuple date des premiers temps du christianisme. Dans le temple de Jérusalem, un voile impénétrable ne permettait à aucun regard profane de pénétrer dans le Saint des Saints. L'Eglise chrétienne jugea prudent aussi de ne pas exposer à des yeux charnels la célébration du divin sacrifice. De là l'origine des voiles d'abord, et plus tard des jubés. Les jubés anglais sont généralement construits en bois, avec des panneaux pleins jusqu'à une hauteur d'environ trois pieds, et percés à jour dans leur partie supérieure. L'entrée et la boiserie des portes sont également à claire voie. La hauteur des jubés varie entre huit et quinze pieds ; leur épaisseur est égale à celle du grand arc qui forme l'entrée du chœur. Quelques églises possèdent des jubés travaillés avec un luxe extraordinaire ; les ornements sculptés en relief sont enrichis de peintures et de dorures ; des figures de saints et de martyrs entaillées dans le bois des panneaux complètent la décoration. Quel ensemble admirable ne devaient pas offrir les églises, quand ces éclatants jubés s'élevaient sous un ciel d'azur et d'or, au milieu d'incrustations en terre cuite des plus vives couleurs, des murailles couvertes de fresques, de voûtes chargées d'emblèmes héraldiques, d'autels reliaussés de

riches tapisseries, de verrières éblouissantes toutes semées de merveilleuses légendes! Notre siècle positif et froid a peine à comprendre le zèle des vieux chrétiens du moyen âge pour la maison de Dieu.

A dater du dix-septième siècle, les architectes français commencèrent une guerre à mort contre les jubés, prétendant que ces clôtures privaient le peuple de la vue des cérémonies et coupaient d'une manière fâcheuse la perspective des grandes nefs. Ainsi sont tombés les jubés de Meaux, de Senlis, de Noyon, de Laon, celui de Notre-Dame de Paris et celui de Saint-Germain-l'Auxerrois, que n'ont pu sauver ni le nom de Pierre Lescot ni le souvenir de Jean Goujon. Ailleurs, comme dans les Notre-Dame de Chartres et d'Amiens, de lourdes murailles sont venues masquer complètement le chœur, dont les fidèles apercevaient du moins jadis les splendeurs à travers les ogives des jubés gothiques. L'église de Saint-Étienne-du-Mont est la seule à Paris qui n'ait pas laissé périr son jubé. La proscription qui pesait sur ces monuments n'est cependant pas levée encore. Un architecte a bien osé proposer la démolition de l'admirable jubé de Sainte-Cécile d'Alby, l'un des plus rares joyaux de la France méridionale.

Dans les églises anglaises, une galerie couronne le jubé; deux escaliers en spirale y conduisent. Le diacre y monte pour chanter l'Évangile. Le Vendredi Saint on y chante toute la Passion. C'est aussi là qu'on chante le graduel et quelques autres portions de la messe. Les leçons s'y lisent aussi quelquefois, et les époques des fêtes solennelles y sont proclamées devant le peuple. Aux grands jours de fêtes, on couvre les galeries de flambeaux

allumés. A Noël et à la Pentecôte on les orne de branches de houx et de guirlandes.

Dans la plupart des églises catholiques changées en temples protestants, à Westminster, par exemple, un buffet d'orgues surmonte le jubé. L'édifice se trouve alors réellement coupé en deux parts, puisque les orgues montent souvent jusqu'aux voûtes. Mais dans les églises catholiques fidèles à leur consécration primitive, le jubé porte comme une radieuse couronne l'image de Jésus crucifié, accompagnée des statues de la Vierge et de saint Jean. La victorieuse croix est presque toujours fleuronée et décorée de quatre feuilles que remplissent les emblèmes des évangélistes; les docteurs et les pères de l'Eglise, sublimes interprètes des prophéties et des Évangiles, figurent souvent sur le revers de la croix. Le Christ a toujours les bras étendus, pour montrer qu'il assume les péchés du monde entier, et qu'il appelle tous les hommes, le Juif comme le Gentil, au bienfait de la Rédemption. Les images de Notre-Dame et de saint Jean sont de moindre proportion que celle du Sauveur; l'artiste s'efforçait d'exprimer par ce symbole la majesté divine et l'infériorité de la créature même la plus sainte. C'est ainsi que les œuvres de ces siècles prétendus barbares s'adressaient en même temps aux yeux et à l'intelligence. Aussi la vieille croix saxonne, avec ses emblèmes émaillés, offre-t-elle encore au peuple un bien autre sujet d'édification que tous les crucifiements anatomiques des temps modernes.

Au-delà du jubé, s'étend le chœur. Là s'accomplit le sacrifice de propitiation. Ce lieu était autrefois l'objet

d'une vénération telle, que les laïques n'y devaient point entrer, surtout pendant la célébration des saints mystères. Aujourd'hui, il en est tout autrement. L'Église, comme le théâtre, se construit d'après ce principe que le problème dont l'architecte doit d'abord chercher la solution, consiste à faire contenir le plus de monde possible dans le plus petit espace donné. Il en résulte que le célébrant est à chaque instant coudoyé par les fidèles, et qu'il peut à peine exécuter les prescriptions liturgiques du missel.

En avant de l'autel, du côté de l'épître, trois sièges, placés sous un pareil nombre d'arceaux, doivent être disposés pour le prêtre, le diacre et le sous-diacre qui s'y viennent asseoir pendant le chant du *Gloria* et du *Credo*. Autrefois, dans les messes solennelles, l'officiant s'asseyait aussi pendant l'épître. Quelquefois, comme à l'abbaye de Westminster, les sièges sont au nombre de quatre, le dernier est alors réservé à un prêtre assistant. Sculptés pour la plupart en pierre, quelquefois en bois, ces sièges déploient en général un singulier luxe de figures et de feuillages. L'Angleterre en possède un grand nombre de modèles magnifiques. Ils se rencontrent plus rarement en France. On en connaît cependant un très-bel exemple dans la vieille cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges; les trois sièges conservés dans cette église sont des chefs-d'œuvre de la renaissance. Les protestants, détracteurs ignorants des usages catholiques, prétendent que ces sièges ont dû servir de confessionnaux. La seule difficulté que soulève ce système, c'est qu'il n'existait pas de confessionnaux dans les anciennes

églises anglaises. Le prêtre, assis sur un banc, dans quelque chapelle de l'église, entendait le pénitent agenouillé devant lui, comme on le peut voir dans une foule de miniatures du moyen âge.

Le sacraire était une petite niche placée entre les sièges des célébrants et le mur oriental de l'église. Il se composait d'une tablette destinée aux burettes, et d'un bassin percé d'un conduit qui allait se perdre sous terre. Les plus anciens sacraires, comme à Lincoln et à Salisbury, présentent un double bassin, qui recevait d'un côté l'ablution du *Lavabo*, et de l'autre les ablutions du calice que les prêtres ne buvaient pas alors, comme ils sont obligés de le faire aujourd'hui. La vieille rubrique voulait que le prêtre allât se laver les mains au sacraire, et non pas à l'angle de l'autel : « *Eat ad piscinam sacerdos dicens, lavabo; reversus dicat, in spiritu humilitatis, etc.* » Depuis que s'est introduit l'usage de consumer les ablutions du calice, un des deux bassins, devenu inutile, a été fermé, et les sacraires plus récents n'ont qu'une seule piscine.

Telles sont les règles suivies par M. Pugin dans la construction et la disposition intérieure des églises dont il a déjà enrichi l'Angleterre.

Le district du centre, qui possède la cathédrale de Birmingham, est fier des productions de cette architecture renaissante. Les comtés qui le composent semblent favorisés par-dessus tous les autres. Il est vrai que, placés au cœur du pays, ils sont peut-être destinés à porter ensuite la régénération dans les comtés voisins. C'est

dans cette partie de l'Angleterre que les conversions ont été plus nombreuses ; c'est là que sont venus s'établir l'ordre des religieux *Passionnistes* et l'ordre de *Charité* ; ce sont les environs de Birmingham qui s'enorgueillissent du beau collège et séminaire de Sainte-Marie (Oscott) ; c'est de ce même centre qu'Oxford imprime le mouvement intellectuel qui ébranle les plus fermes remparts de l'anglicanisme ; c'est là encore que brille, dans la personne de Mgr Wiseman, la science catholique, que le manoir de Grâce-Dieu répand les continuels bienfaits qui font bénir par toutes les populations de ses environs le nom de L. A. Phillipps ; enfin, c'est aussi dans les montagnes de Leicestershire que les trappistes ont fixé leur première résidence, que s'est élevé le premier monastère des vertueux enfants de saint Bernard.

A quelque distance de Loughborough (Leicestershire), sur le Mont-Saint-Bernard que couronnent d'énormes rochers d'un magnifique granit et qu'entoure un vallon profond, apparaît un monastère où de fervents religieux consacrent tous les instants de leur vie à bénir Dieu, à le prier pour le salut et le bonheur de leurs frères, et à soulager une multitude de malheureux, qui, sans eux, n'auraient ni pain ni vêtements. C'est ce Mont-Saint-Bernard que de saints religieux, forcés en 1831 de quitter la célèbre abbaye de Meilleraye, choisirent pour y vivre loin du monde, s'y livrer à un travail de tous les jours, et pour donner à l'Angleterre les beaux exemples des vertus sublimes qu'inspire la religion. M. Phillipps, cet homme si recommandable par ses vertus, et si

connu par son zèle pour la propagation de la foi catholique, donna à cette communauté naissante le terrain qu'elle possède, et, avec les dons réunis des fidèles de l'Angleterre, on bâtit un superbe monastère qui n'est point encore entièrement achevé. Placés au milieu de pays protestants, au centre de la Grande-Bretagne, ces fervents trappistes, qu'une foi pure anime et qu'embrase une charité généreuse pour la conversion, le salut et le bonheur de tous, ne cessent de rendre d'importants services à ces belles contrées, autrefois si heureuses sous le doux empire de la foi catholique.

Le monastère du Mont-Saint-Bernard a été fondé en 1855 ; depuis cette époque, les protestants eux-mêmes viennent en grand nombre admirer les vertus des pieux enfants de l'illustre de Rancé. On sait avec quel zèle ces hommes pieux remplissent les fonctions du saint ministère, et répandent sur les populations les consolations et les bienfaits de la religion. Combien de fois ne les a-t-on pas vus adresser aux mourants les paroles de vie, ranimer leur confiance expirante et ouvrir les cieux à ceux qui, sans la charité tendre et généreuse des bons religieux du Mont-Saint-Bernard, seraient morts sans consolation et sans espoir !...

De toutes parts on vient visiter cet asile de la pénitence et de la prière. Les ennemis du catholicisme et des ordres religieux ne peuvent se défendre d'exprimer leur étonnement et leur admiration en voyant l'ardeur avec laquelle ces pieux trappistes se livrent au travail. Frappés et édifiés par tant de vertus, ils reviennent de leurs préjugés,

et rendent grâces à Dieu d'avoir inspiré à ces fervents cénobites de venir se fixer au milieu d'eux.

Qu'il est beau de voir ces hommes, qui ne veulent que la gloire de Dieu et le bonheur de leurs frères, descendre du Mont-Saint-Bernard, chargés de pain pour l'orphelin et de soulagements pour les malades, aller réunir les enfants pour les instruire et les bénir, à l'exemple de l'Homme-Dieu ! Oh ! avec quelle bonté, avec quelle sollicitude ces bons religieux inspirent à l'enfance les enseignements si doux, si purs et si sublimes de la religion !

Avant l'arrivée des trappistes, le Mont-Saint-Bernard était stérile, couvert de ronces et d'épines ; la main de l'homme n'avait point encore défriché ce lieu solitaire : il était réservé aux laborieux et fervents trappistes de féconder par leurs sueurs une terre jusqu'alors aride, et de couvrir de belles maisons cette montagne, jusqu'alors inhabitée.

Trop longtemps on a calomnié les ordres religieux, en disant qu'ils étaient inutiles à la société. Aujourd'hui même, bien des personnes regardent les trappistes comme des hommes oisifs, passant leur vie dans le silence, uniquement occupés de la prière. Il suffit de visiter les maisons des trappistes pour revenir de ces préjugés. Qui n'admirerait l'ardeur infatigable avec laquelle ces pieux religieux se livrent aux travaux les plus pénibles ? Non-seulement ils se nourrissent de leur travail, mais encore ils soutiennent et nourrissent cette multitude de pauvres qui viennent tous les jours solliciter des secours

d'une charité ingénieuse et ardente, qui jamais ne leur a fait défaut.

Assurément si le Mont-Saint-Bernard, aride depuis tant de siècles, est aujourd'hui couvert de productions diverses et de riches moissons, c'est bien grâce au travail opiniâtre et aux sueurs abondantes des bons trappistes.

Le district de Birmingham n'était pas le seul où les catholiques opéraient des prodiges de désintéressement et de piété. L'état du vicariat de Londres, les heureux changements qui s'y sont opérés, surtout depuis 1855, méritent d'être mentionnés.

Dans le court espace de quelques années, six anciennes chapelles ont été agrandies par la construction d'ailes adjacentes ou de galeries; ce sont les chapelles de Hammersmith, de Kensington, de Chelsea, de Gosport, de Portsea et de Southampton.

Quatre vastes églises ont été bâties, en remplacement des petites chapelles de Bermondsey, Brighton, Reading et Jersey.

Huit missions ont été définitivement établies, et huit chapelles ou églises nouvelles ont été élevées à Saint-John's-Wood, Colchester, Brentwood, Islington, Tunbridge-Wells, Dover, Croydon et Crayford.

Dix autres missions ont été commencées, et sont temporairement desservies à Wimbledon, Wandsworth, Parson's-Green, Saint-Léonard, Saffron-Hill, Deptford, Gravesend, Hackney, Saint-Alban, Deal et Chelmsford. Dans plusieurs autres de ces localités, des terrains sont déjà achetés pour la construction de chapelles.

Nous devons signaler aussi la vaste et magnifique église de Saint-Georges, maintenant en construction à Londres. Ce sera le plus beau monument religieux qui, avec la cathédrale de Birmingham, ait été bâti en Angleterre. Une nouvelle église (Saint-Pierre) a été consacrée à Woolwich. Des églises vont être commencées dans la partie Est de Londres (commercial road) et à Guernesey. Les terrains pour ces constructions sont déjà achetés.

En 1836, le nombre des prêtres dans le district de Londres était de 91; il est aujourd'hui de 155, ce qui donne une augmentation de 44 missionnaires.

Quant aux écoles où sont admis les enfants des catholiques pauvres, depuis quatre ans, de vastes établissements ont été formés dans Londres, qui reçoivent 1,400 enfants. Il existe, en outre, des écoles à Saint-John's-Wood, Islington, et à Bermondsey. En 1842, le nombre des enfants catholiques instruits gratuitement dans Londres et ses environs a été de 7,409. Nous ne comprenons ici ni les écoles du dimanche, ni les écoles particulières, qui rendent des services nombreux et signalés.

Depuis quatre ans, quatre communautés de religieuses ont été fondées dans Londres ou ses environs. A Bermondsey se trouve un couvent des sœurs de la Miséricorde; à Hammersmith, une maison des sœurs du Bon-Pasteur; à Acton, les dames du Sacré-Cœur; et à Isleworth, une maison des sœurs de Charité. Le diocèse de Londres est le premier de l'Angleterre où ces divers ordres se soient établis.

La ville de Londres compte 300,000 catholiques; les

conversions qui s'y opèrent sont annuellement de quatre à cinq mille.

Si nous passons ensuite au district dont Mgr W. Wareing est évêque, nous voyons, parmi ses diverses provinces, que le comté de Cambridge est l'un des plus importants et en même temps l'un des plus destitués de tout secours religieux. Il n'y avait dans tout le comté qu'une seule chapelle et un seul prêtre, à trois lieues environ de la ville capitale.

Vers le commencement de décembre 1841, les pauvres catholiques de Cambridge, ou plutôt quelques-uns d'entre eux, se réunirent pour former une société pieuse : ils louèrent une salle pour y tenir leurs assemblées ; ils décorèrent cette salle comme une sorte de chapelle, et y élevèrent un autel surmonté d'un crucifix. Car ils avaient senti que leur société ne pourrait réussir, que leur but ne serait point atteint s'ils ne se plaçaient sous les auspices de la religion. Cependant, le nombre des associés s'augmenta peu à peu, et après un mois, quarante hommes s'étaient enrôlés dans cette société naissante. Vers le même temps, le président écrivit à Mgr Wareing, pour faire connaître à Sa Grandeur cet heureux commencement, et implorer, avec ses conseils, le bienfait de sa bénédiction. Oh ! Dieu a entendu la voix de ces pieux catholiques, et ratifié la bénédiction de son ministre !

Chaque dimanche, donc, la société tenait une séance ; mais comme la plus grande partie des membres, comme toutes les femmes et tous les enfants se trouvaient dans l'impossibilité de faire le voyage de Sawston pour assis-

ter aux divins mystères, il fut résolu de suppléer autant que possible à cette privation si affligeante : la salle des séances devint une maison de prières, un des membres lisant chaque dimanche, matin et soir, les diverses prières usitées dans les chapelles avant et après la sainte messe, et les divers psaumes marqués pour les exercices du soir. De plus, pour remplacer l'absence des instructions et des catéchismes, on acheta des livres pieux, et des cours de sermons familiers, approuvés des évêques; une lecture édifiante et instructive terminait les exercices de ces bons et fidèles catholiques.

Les choses en étaient là quand le président écrivit une seconde fois à Mgr le vicaire apostolique pour lui communiquer ces consolants détails, et le supplier de leur envoyer un prêtre, dont le ministère pouvait seul, avec la grâce d'en haut, affermir le bien commencé, et en étendre les résultats. Connaissant la grande disette d'ouvriers évangéliques dans ce district, ils se bornaient à demander la visite mensuelle d'un missionnaire : mais voilà que la bonté de Dieu leur a donné bien plus qu'ils n'osaient espérer ; car au moment même où Mgr Wareing déplorait avec amertume l'impossibilité où il se trouvait de leur accorder cette faveur, un prêtre, recommandé par les supérieurs du collège catholique d'Oscott, se mettait à sa disposition. Il est depuis cette époque établi à Cambridge, et tout prouve que le bon Dieu bénit le zèle et les efforts de ce nouvel apôtre, à qui semble réservé l'honneur de rétablir le culte catholique dans cette ville, et d'y relever les autels abattus et détruits depuis près de trois siècles.

Les catholiques de Wisbeach, dans le nord du même

comté, ont donné à leurs frères un bel exemple de foi et de piété. Malgré leur petit nombre et leur extrême pauvreté, ils ont trouvé, en s'imposant une foule de privations et de sacrifices, le moyen d'élever une chapelle décente et de la fournir de tous les objets nécessaires au culte divin. Malheureusement, il n'a pas encore été au pouvoir de Mgr le Vicaire Apostolique d'assurer à cette pieuse et intéressante congrégation la visite régulière d'un missionnaire.

Un mouvement semblable se manifeste aussi dans le comté de Buckingham, et les catholiques d'Ailesbury, surtout, paraissent résolus à imiter leurs frères de Wisbeach et de Cambridge.

La presque totalité des constructions religieuses s'exécute sous la direction de M. Pugin. Le souverain pontife a daigné encourager ses efforts en lui adressant une lettre de félicitation. M. Pugin débuta par une production piquante connue sous le nom de *Contrasts*. Il y mettait en présence les grâces du moyen âge et les difformités modernes. Une porte empruntée au quatorzième siècle faisait ressortir toute la laideur des entrées ordinaires de nos maisons; un bahut tout de sculptures, dessiné dans quelque réduit obscur d'un trésor de cathédrale, rendait sensible à tous les yeux la choquante simplicité de nos coffres carrés, revêtus, en manière d'ornements, de minces planchettes de bois des îles. L'ingénieux auteur développait le même système pour tous les monuments de l'art, depuis la colossale basilique jusqu'au plus frêle bijou. Cet ouvrage, presque tout composé de dessins, obtint un succès immense. M. Pugin est un jeune homme

encore , plein de foi dans l'avenir de son art , religieux jusqu'à l'enthousiasme ; il fait de l'architecture ecclésiastique un ministère sacré , et non pas une marchandise. Il s'occupe non-seulement de la construction des édifices religieux , mais il veille à ce que les objets qui entrent dans leur ameublement soient en harmonie avec la sainteté du lieu et les traditions de l'Église. Voici comment il nous parle lui-même de ses efforts à ce sujet :

« Mes travaux ne se bornent pas aux monuments ; je m'attache encore à la restauration des moindres accessoires ; et je m'occupe même des étoffes pour les chapes et les chasubles. Je n'ai pas besoin de dire que rien n'est plus choquant à l'esprit d'un véritable connaisseur de l'art chrétien , que de voir une église magnifique avec des autels , des chandeliers et des ornements dans le style moderne , comme ceux qu'on trouve dans les plus belles cathédrales de France et de Belgique. J'ai établi des fabriques de tous les objets qui peuvent contribuer à la décoration et à la richesse des monuments ecclésiastiques.

« Dans ces fabriques on confectionne des objets en or , en argent et en cuivre , tels que les burettes , calices , ciboires , ostensoirs , chandeliers , lampes , couronnes ardentes , tabernacles en forme de tour , croix processionnelles , reliquaires , châsses , et enfin tout ce qui appartient au culte catholique. J'ai fait copier ces objets d'après des modèles anciens , avec la plus grande exactitude , et je suis parvenu à former des ouvriers qui travaillent tout à fait dans le style ancien.

« Les calices , larges à la coupe , sont portés sur des

pieds émaillés , même enrichis de pierreries et dessinés dans des formes géométriques. Les chandeliers sont de toute grandeur , mais moins élevés que ceux qui s'exécutent à présent ; je n'ai pas trouvé dans les autorités anciennes que les chandeliers fussent très-élevés autrefois. Je dois dire que ces objets sont exécutés dans l'ancienne manière : ils sont ciselés , gravés , émaillés , battus , et non pas coulés en fonte comme on a l'habitude de le faire aujourd'hui. Le procédé de la fonte rend tous ces ouvrages lourds , tandis que les anciens ornements en métal sont légers , travaillés avec art et sentiment. Pour les ostensoirs et les reliquaires , j'ai imité les plus beaux qu'on trouve en Belgique.

« J'ai fait faire pour les cierges une couronne ardente qui a trente-six pieds de circonférence ; elle est chargée d'écussons couverts d'inscriptions et suspendus avec des chaînes ornées. Lorsqu'elle est allumée pour les grandes fêtes , cela produit un effet magnifique.

« J'espère que le temps n'est pas éloigné où tous les mauvais lustres , qui proviennent des salles de bal et qu'on voit aujourd'hui dans les églises , seront remplacés par des couronnes de cuivre doré , qui sont d'un caractère tout à fait ecclésiastique. J'ai déjà envoyé en Amérique plusieurs ornements de ce genre , et toutes les églises que j'ai bâties sont décorées d'objets qui portent le même caractère et sont dans le style de l'époque reproduite par le monument.

« J'ai parfaitement réussi à faire des pavés incrustés ; l'église de Nottingham sera pavée avec ces briques émaillées de différentes couleurs , chargées d'inscriptions et de di-

vers ornements colorés en bleu, rouge, jaune et vert. Ces pavés produisent un effet magnifique et rappellent la richesse des vitraux peints.

« Les vitraux de couleur, si essentiels aux églises, sont bien faits chez nous. Un morceau de verre épais, attaché par le plomb, ne porte qu'une seule couleur. Je ne cherche pas à faire des tableaux sur verre, mais à suivre la sévérité des anciens verriers qui accordaient leur style avec l'architecture des fenêtres. Je suis bien sûr que les antiquaires les plus exigeants seraient fort contents des vitraux que j'ai placés dans les églises que j'ai fait construire. Tout ce que je cherche, c'est de restaurer ce qu'on faisait anciennement et non pas d'inventer de nouveaux procédés qui ne réussissent presque jamais.

« Quant aux draps d'or et de soie, quant aux galons, je les ai copiés sur d'anciens tombeaux d'évêques et d'autres ecclésiastiques, et j'en ai fait faire une assez grande quantité. »

A l'époque de notre dernier voyage en Angleterre, en 1842, M. Pugin venait d'achever la construction de quatorze églises; il surveillait l'achèvement de seize ou dix-huit et se disposait à jeter les fondements de nouveaux monuments religieux. Il a bâti huit couvents, des écoles des frères à Shetchley et à Birmingham, le palais épiscopal de Birmingham et l'abbaye des bénédictins à Downside.

Tous ces bâtiments sont construits dans le véritable style chrétien; ils sont plus ou moins riches dans les détails; plusieurs ont des murailles et des plafonds chargés de peintures et de dorures. Les autels, les fonts baptis-

maux, et surtout les jubés qui séparent le chœur, et qui portent le grand crucifix, les images de la sainte Vierge et de saint Jean, sont tous dans le même style.

Tandis que de pauvres catholiques, pour la plupart récemment convertis, s'imposent de lourds sacrifices pour fournir aux frais d'érection des églises et chapelles dont se couvre le pays, l'aristocratie donne l'exemple du zèle et prouve qu'elle comprend l'emploi que les riches de la terre doivent faire de leur fortune.

Nous voyons des hommes éminents par leur rang et leurs vertus, figurer en tête de toutes les souscriptions faites dans un intérêt religieux. Non contents de cela, ils veulent encore concourir, chacun en particulier, à doter leur patrie de monuments dignes du Dieu qu'ils adorent. Ainsi, parmi les églises dernièrement bâties ou en construction dans ce moment, un grand nombre ont été élevées aux frais de nobles et riches propriétaires. Nous nous faisons un devoir de signaler à la reconnaissance du monde religieux les noms de ces enfants du catholicisme.

Les chapelles de Worksop et de Clossop ont été bâties par le duc de Norfolk; celles d'Alton et de Cheadle par le comte de Shrewsbury; celle de Cossey par lord Stafford; celle de Brentwood par lord Petre; celle d'Everingham par M. Maxwell; celle de Valley par M. Peter; celle de Scarisbrik-Hall par M. Scarisbrik; celle de Rainhill par M. Bretherton; celle de Skipton par M. Tempest; celle de Saint-John's Wood (Londres) par misses Galini; celle de Bermondsey (Londres) par la baronne de Montesquieu; celle de Weybridge par M. Taylord; celles de Grâce-Dieu,

de Whitwick et du Mont-Saint-Bernard par M. Phillipps ; celle de Martinscroft par M. Statham ; celle de Osbaldeston par M. Haetley ; celle de Poole par M. Doughty ; celle de Douvres par M. Robinson ; celle de Brough par M. Lawson ; celle de Tixal par sir C. Constable ; celle de Grantham par le révérend T. Tempest ; celle du château de Eden par le révérend Slater ; celle de Newport par M. Jones.

En Ecosse, le collège de Blairs, près d'Aberdeen, monument magnifique, a été élevé par la générosité de John Menziers, Esq. de Pitfodeh.

Ce zèle, qui tend à relever avec éclat les monuments religieux, s'étend aussi aux séminaires et aux autres établissements. Presque tous les grands séminaires ont été ou nouvellement bâtis sur une échelle de grandeur sans pareille dans les autres pays catholiques, ou reçoivent en ce moment de grandes améliorations extérieures et intérieures.

Le magnifique établissement de Stonyhurst (collège des jésuites) a été, depuis peu d'années, augmenté d'une maison et d'une grande et belle église ; de nouveaux bâtiments ont été ajoutés à la bibliothèque, et un excellent observatoire y a aussi été construit.

La maison des bénédictins à Downside sera bientôt achevée, dans un vrai style monastique, grâce à la direction habile de M. Pugin à qui l'on doit le beau couvent des sœurs de la Miséricorde à Bermondsey. A Manchester, un nouveau couvent de la Présentation et une école viennent d'être bâtis par la munificence privée. Princethorpe dans le Warwickshire, Mount-Parilion dans le Staf-

fordshire, Carmel-House dans le Durham, Sainte-Marguerite à Edimburgh, sont des couvents récemment bâtis ou nouvellement achetés. Preston possède déjà, et Birmingham est sur le point d'entreprendre une maison pour des dames religieuses, qui se vouent au soin des malades ou à l'éducation des pauvres. A Hastings, un autre établissement de ce genre a aussi été fondé.

Le Pape a encouragé ces généreux sacrifices. Il a fait remettre à M. Hardman, un des catholiques les plus riches et les plus zélés de Birmingham, un superbe crucifix et un bref accordant des indulgences, comme témoignage de la reconnaissance du Saint-Père pour les œuvres charitables et les générosités qui ont placé si haut le nom de ce chrétien dans l'estime des catholiques anglais. Nous aurions dû dire, en parlant de la magnifique cathédrale de Birmingham, que M. Hardman avait contribué pour plus de 50,000 fr. à sa construction. Les catholiques de cette ville lui doivent aussi le beau couvent qui a été bâti dans les environs, et dont M. Hardman a fait généreusement tous les frais. Dans cet asile de la prière, une de ses filles, héritière des vertus paternelles, s'est naguère consacrée à Dieu. Le souverain pontife, en donnant à M. Hardman un gage de sa sollicitude, a voulu aussi récompenser et encourager l'artiste qui restaure en Angleterre l'orfèvrerie religieuse du moyen âge, tandis que le célèbre Pugin lui rend ses majestueuses églises et ses austères couvents. M. Hardman appartient à la classe des artisans. Il dirige, aidé d'un fils digne de lui, une manufacture d'où sortent tous les objets de bronze, de cuivre, d'or et d'argent qui

servent en Angleterre à rehausser l'éclat du culte catholique. Ami intime de Pugin, M. Hardman s'efforce avec lui d'aider à la renaissance religieuse de l'Angleterre par la restauration de l'art chrétien. Il ne s'élève pas une église, une chapelle, un couvent; il ne se fait pas une bonne œuvre, que l'opulent orfèvre de Birmingham ne contribue pour sa part aux charges. Ceux qui ont visité les monuments catholiques de l'Angleterre, ses collèges et ses monastères, savent, en outre, que les actes de générosité qui font bénir le nom de M. Hardman ne l'empêchent pas de cacher à l'œil du public de nombreuses et de riches donations privées.

Le crucifix remis à M. Hardman de la part du souverain-pontife, était accompagné d'un bref qui constate authentiquement les privilèges spirituels accordés à cet homme de bien et à sa famille. Voici cette pièce :

« Le soussigné, secrétaire du saint conseil pour la propagation du nom chrétien, ayant eu occasion, dans une audience qui lui a été donnée le 28 août dernier, d'exposer à Sa Sainteté Grégoire XVI les nombreuses et généreuses donations par lesquelles M. J. Hardman a enrichi l'église catholique dans le district central de l'Angleterre, notre Saint-Père lui a gracieusement accordé, à lui, à ses parents et alliés, une indulgence plénière à l'heure de la mort, qui sera gagnée en invoquant dévotement le très-saint nom de Jésus d'une manière mentale, s'il n'est pas possible de l'invoquer oralement.

« Il est, en outre, accordé à M. Hardman une indulgence plénière chaque fois qu'il recevra pieusement et

dévotement les sacrements de la pénitence et de l'Eucharistie.

« Sa Sainteté a, en outre, ordonné que le document qui confère à M. Hardman ce privilège, fût envoyé en Angleterre comme un témoignage public de la bienveillante gratitude du Saint-Siège pour une personne d'un mérite aussi distingué.

« Donné à Rome, à l'office de la sacrée congrégation de la Propagande. »

Pour que le lecteur puisse se former une idée exacte de l'avancement du catholicisme dans les huit districts de l'Angleterre, nous réduisons à des chiffres les faits que nous venons d'exposer.

I. Le district de Londres compte, en 1843 :

Cent trente-cinq prêtres,  
 Quatre-vingt-quatre églises et chapelles,  
 Un collège catholique,  
 Dix couvents,  
 Cinquante-six écoles de charité, sans parler des écoles  
 du dimanche.

II. Le district du centre compte, au moment où nous écrivons :

Cent vingt et un prêtres,  
 Cent six églises et chapelles,  
 Deux collèges,  
 Trois monastères,  
 Six couvents,  
 Neuf établissements de charité.

- III. Nous avons dans le district occidental :
- Soixante-trois prêtres,
  - Quarante et une églises et chapelles,
  - Trois collèges,
  - Quatre couvents.
- IV. On trouve dans le district oriental :
- Trente-trois prêtres,
  - Trente-quatre chapelles.
- V. Le district de Lancashire compte :
- Cent cinquante-huit prêtres,
  - Cent neuf églises et chapelles,
  - Un collège,
  - Un couvent.
- VI. Le district du Yorkshire possède :
- Soixante-quatre prêtres,
  - Cinquante-huit églises et chapelles,
  - Un collège,
  - Deux couvents.
- VII. Il y a dans le district du nord :
- Cinquante-quatre prêtres,
  - Quarante-sept églises et chapelles,
  - Un collège,
  - Un couvent.
- VIII. Le district du pays de Galles renferme seulement vingt églises et chapelles desservies par vingt missionnaires.

En réunissant ces chiffres, nous trouvons, pour toute l'Angleterre, 648 missionnaires, 499 églises et chapelles, 9 collèges, 27 monastères et couvents, sans entrer dans

l'énumération des écoles gratuites et des institutions de charité (1).

Des sociétés pieuses, aussi multipliées qu'il y a d'infortunes à soulager et de bonnes œuvres à accomplir, viennent, dans toutes les villes, en aide au zèle des missionnaires. Les habitants de cette terre, objet de prédilections particulières d'en haut, s'occupent non-seulement des grandes entreprises qui ont pour but immédiat d'avancer le catholicisme, mais encore ils ne dédaignent point de s'imposer de nouveaux sacrifices, de nouvelles charges, de nouvelles obligations quand il s'agit de la gloire de Dieu. Pour ne parler que d'une seule de ces sociétés, il existe à Londres, sous le nom de Société des Dames catholiques (*the Society of catholic Ladies*), une association établie dans le but spécial de pourvoir aux besoins des chapelles pauvres. Cet objet bien modeste a excité cependant la sollicitude la plus vive des personnes du plus haut rang, qui, convaincues, dans leur piété tendre, que rien n'est petit quand les efforts tendent vers de nobles fins, se sont empressées de prendre rang parmi les sociétaires.

La marquise de Wellesley, la duchesse de Leeds, la comtesse Stafford sont membres de la société. Le but vers lequel tendent les efforts de ses membres sont : 1° de pourvoir les chapelles les plus pauvres de la Grande-Bretagne et de l'Irlande de linges d'autel, des ornements sacerdotaux et autres objets nécessaires pour la célébration du culte; ce qui s'effectue par des donations en

(1) *Catholic Directory* for 1843.

argent ou objets en nature ; 2° le spirituel avancement de ses membres. Quant à ce second objet, il est consolant d'observer que les différents moyens offerts à cet effet aux sociétaires ont , dans le temps bien court qui s'est écoulé depuis la formation de la société, produit les résultats les plus satisfaisants.

L'objet et les règles de l'association ont été soumis à l'examen de l'évêque de Londres , qui a bien voulu les approuver.

Quoique le nombre des catholiques augmente, les ressources, dans bien des provinces, sont loin de suffire aux plus pressantes exigences. Les fidèles appartiennent, dans plusieurs localités , presque tous aux classes ouvrières ; ils sont obligés de satisfaire aux taxes lourdes et révoltantes que le clergé anglican leur impose ; ils ont souvent une famille nombreuse ; il leur faut enfin se cotiser pour entretenir le pasteur qui guide les premiers pas de leurs enfants dans les sentiers du Seigneur, le prêtre dont la vue semble leur faire oublier leurs misères , et qui , par sa présence et quelques paroles de consolation , diminue leurs peines ou les aide du moins à les supporter. Ces âmes généreuses voudraient pouvoir orner la maison du Seigneur avec munificence ou au moins avec modestie , quand ils n'ont autre chose à offrir au Très-Haut qu'un cœur pur et aimant. La société de Londres va , dans ces circonstances , au devant de leurs désirs.

Parmi les 648 missionnaires qui évangélisent l'Angleterre, nous comprenons ceux appartenant aux congrégations et aux ordres religieux qui secondent le clergé séculier. Parmi ces derniers figurent les Passionistes et

les Frères de la Charité. Ces deux ordres semblent destinés à jouer un grand rôle dans l'histoire du catholicisme en Angleterre. Les Passionistes furent fondés, il y a à peu près cinquante ans, par le vénérable serviteur de Dieu, Paul de la Croix. Ce saint homme pria pour la conversion de l'Angleterre pendant l'espace de trente ans. Il le fit tous les jours. En instituant son ordre, il prescrivit, par une des règles, que tous ses religieux prieraient le bon Dieu pour la conversion des nations du Nord, qui, malheureusement, sont sorties de l'unité catholique au seizième siècle, et surtout pour l'Angleterre.

On raconte qu'un jour, alors que Paul de la Croix faisait sa retraite spirituelle dans un de ses couvents, au moment où il montait à l'autel pour offrir l'adorable sacrifice de l'Eucharistie, tout à coup ses disciples remarquèrent une lumière surnaturelle qui illuminait son visage; le saint homme versait des torrents de larmes, et au moment de la communion il tomba en extase. Sa messe finie, ayant fait son action de grâces, ses disciples, qui avaient remarqué ces choses extraordinaires, lui demandèrent quelles grâces il avait reçues du Seigneur. Le vénérable père Paul leur répondit : Oh ! mes enfants, j'ai vu ce matin de si belles choses en Angleterre ! Oui ! oui ! de si belles choses ! J'ai vu mes enfants en Angleterre ! et en prononçant ces mots il tomba une seconde fois en extase.

Tout le monde sait que le catholicisme était alors persécuté de la manière la plus sanglante. Pour avoir dit la messe, la loi prononçait contre le prêtre la peine de mort.

Et cependant aujourd'hui les enfants du vénérable père Paul de la Croix sont établis dans ce pays. Leur maison a été fondée à Aston-Hall, dans le comté de Stafford, en 1842. Les religieux de cet ordre sont vêtus d'un habit monastique tout noir ; ils ont les pieds nus, leur chapelet à la ceinture, et un cœur blanc sur la poitrine, avec les paroles : *Jesu Christi Passio*. Le supérieur est un Italien, né près de Rome : il s'appelle le père Dominique de la Mère de Dieu. C'est un très-saint homme. Il a été longtemps à Rome, dans le couvent de Saint-Jean et Saint-Paul. Oh ! il y a quelque chose de frappant dans l'accomplissement de cette prophétie et dans cette jeune colonie de saints. Quelle modestie dans leurs regards ! quel recueillement ! quel esprit de prière ! quelle humilité ! Autour d'eux tout respire le Ciel ; tout rappelle les temps antiques de la primitive Église, tout exhale l'esprit des saints et des martyrs. Ces bons religieux chantent jour et nuit les louanges de Dieu. Ils se dévouent à la prédication de la parole sainte. Depuis l'été de 1842, le bon père Dominique a fondé une nouvelle mission à deux milles de son couvent, dans la ville de Stone, et il a déjà converti plus de soixante-dix protestants.

L'ordre des Frères de la Charité a été fondé par le révérend abbé Rosmini, autrefois comte Rosmini. M. l'abbé Rosmini, qui a été nommé, par le pape actuel, général de son ordre, est déjà connu de l'Europe par ses savants écrits. Quelques membres de son institut sont entrés en Angleterre il y a environ six années. A leur arrivée, ils ont rempli une mission dans le collège de l'évêque catholique du district de l'ouest. Depuis, ils se sont

fixés dans le diocèse du centre. Trois des professeurs du collège de Sainte-Marie (Oscott) sont membres de l'ordre; trois autres prêtres, et trois frères convers, sont placés à Loughboro, d'où ils servent deux autres missions, celle de Barrow et celle de Sheapeshe J. En servant ces missions, ils ont montré un zèle bien peu commun. M. l'abbé Gentili, qui est supérieur de la maison de Loughboro, est né à Rome, d'une famille distinguée dans la capitale du monde chrétien; mais il a abandonné sa patrie et ses souvenirs pour se dévouer à l'œuvre de la conversion de l'Angleterre. C'est un homme tout à fait apostolique, et il a déjà reçu une preuve abondante des bénédictions du Seigneur; il a converti en trois ans un nombre considérable de protestants. Ces conversions ont eu lieu dans les villages de Belton, de Osgathorpe et de Sheapshed. En 1843, il a converti, à Sheapshed, soixante-quinze protestants, et à Loughboro soixante et un. Dans ses travaux apostoliques, M. l'abbé Rivolfi lui sert de coadjuteur zélé; il partage ses fatigues et en recueille les fruits. Les Frères de la Charité se dévouent aussi à l'éducation des enfants pauvres. Ils ont déjà deux écoles : une à Loughboro, l'autre à Sheapshed; là ils élèvent plusieurs centaines d'enfants, et d'une manière admirable.

Les Frères de la Charité sont les premiers qui ont porté publiquement, par toute l'Angleterre, l'habit ecclésiastique; ils le portent dehors comme chez eux, et partout ils rencontrent en voyage le plus grand respect.

Ils ont déjà établi un couvent de religieuses de leur ordre à Loughboro. La pieuse baronne d'Arundell, sœur du dernier duc de Buckingham, et fille du duc de Buc-

kingham, qui se distinguait par son hospitalité envers la famille royale de France pendant son premier exil en Angleterre, a contribué, par des sommes considérables, aux frais de cet établissement.

Ces religieux ont encore une autre œuvre en main, c'est la fondation d'un collège et d'un noviciat de l'ordre à Sileby, près de Loughboro. C'est grâce à la pieuse munificence du comte Mellerio, qui demeure à Milan, en Italie, qu'ils commencent cette œuvre. Mais pour la terminer ils auront besoin de recourir aux aumônes des fidèles. Ce collège sera dans le pur style du treizième siècle, avec une belle église. Le père provincial de cet ordre est M. l'abbé Pagani, prêtre du diocèse de Novara, dans le nord de l'Italie, où il était supérieur du séminaire; c'est un théologien profond. Ce bon et savant prêtre, auteur de plusieurs excellents ouvrages écrits en italien, a renoncé à sa patrie pour se dévouer à l'œuvre de la régénération spirituelle de l'Angleterre.

Les événements si merveilleux qui se sont accomplis depuis 1829, font naître de douces espérances. Le Ciel avait des vues de miséricorde sur la terre, arrosée du sang de saint Thomas, quand il a permis à nos frères de conquérir les libertés de l'Eglise. C'est à l'aide de ces libertés que les catholiques anglais préparent les voies du Seigneur. Les grands centres d'action, Londres et Birmingham, ouvrent les yeux à la lumière. Puisse leur influence salutaire se répandre bientôt jusqu'aux dernières limites du royaume, en attendant le jour où ce peuple portera, avec son génie colonisateur et son commerce, les germes de la vraie foi jusqu'aux extrémités les plus re-

culées du monde. Ce pressentiment ne sera point regardé comme un rêve d'imagination par ceux qui connaissent le caractère entreprenant et persévérant du peuple anglais. L'Angleterre d'aujourd'hui promet au catholicisme des conquêtes que cette nation n'aurait pu réaliser il y a trois siècles. Quiconque connaît l'Angleterre ne saurait en douter un instant ; et l'honorable Georges Spencer exprimait ce sentiment avec une conviction bien vive , quand , rendant compte aux catholiques de la Grande-Bretagne de son dernier voyage sur le continent , il finissait son discours par ces mots remarquables : « Notre Angleterre protestante , bien que déchirée par mille sectes ennemies , est possédée d'un tel zèle de prosélytisme , qu'elle consacre annuellement à la propagation de ses croyances une somme qui ne va pas à moins de 25 millions de francs ; or , si l'Angleterre s'impose un tel sacrifice pour un fantôme , pour une ombre de foi religieuse , que ne ferait-elle pas pour le culte catholique , cet avant-gout de l'éternelle vérité ? »



## CHAPITRE IV.

---

### SOMMAIRE.

Propagande catholique.—Institut de la Grande-Bretagne.—Histoire de sa formation.—Ses développements, son action en Angleterre et dans toutes les possessions britanniques. — Le pape reconnaît l'institut et l'encourage.—Bref de sa sainteté Grégoire XVI à lord Shrewsbury.—Les journaux, revues et publications catholiques. —Influence politique des catholiques dans le parlement et le pays. —Premiers effets de l'action régénératrice du catholicisme sur les masses. — Projet d'envoyer un ambassadeur anglais près la cour de Rome et de renouer avec le Saint-Siège les relations diplomatiques.

Les catholiques anglais, une fois maîtres de la position que nous leur avons vu conquérir, devaient songer aux moyens de résister aux attaques incessantes d'adversaires jaloux, qui ne reculaient devant aucun moyen de leur nuire. Leur premier soin fut donc d'organiser une association chargée de propager les vérités de la foi catholique, de les défendre contre les calomnies des hétérodoxes, tout en s'occupant de protéger les pauvres que

pouvaient intimider, dans la pratique de leur religion, des maîtres protestants, des supérieurs hostiles au catholicisme. On voit que la tâche de cette association devait être des plus difficiles et des plus délicates ; c'était une raison de plus pour se hâter de la constituer. Voici en peu de mots l'histoire de l'*Institut de la Grande-Bretagne*, à qui fut confiée cette importante mission.

Il avait existé à Londres, quelques années avant 1837, une société connue sous le nom de *Metropolitan catholic tract society*, dont l'objet était, ainsi que son titre l'indique, de mettre en circulation des traités expliquant et vengeant la foi catholique.

Cette société dut son origine à feu M. William Eusebius Andrews, aidé de quelques amis zélés, et elle fit sans aucun doute un très-grand bien par la publication d'un nombre considérable de brochures ; mais n'ayant pas été reconnue par les autorités ecclésiastiques, il devint douteux qu'elle pût subsister longtemps. Dans cet état de choses, quelques uns de ses membres s'adressèrent à un révérend ecclésiastique, pour lui demander conseil, afin de sauver la Société de l'anéantissement qui la menaçait. Ce digne prêtre entra chaudement dans les vues du comité et prépara une réunion de la Société pour y prendre en considération son état présent et ses espérances. Le révérend docteur Cox, aujourd'hui vice-président du collège de Saint-Edmond, consentit à se rendre à l'assemblée. Ce dernier et le révérend M. Sisk prièrent M. Smith, actuellement secrétaire de l'institut catholique, de les assister dans leurs délibérations.

Ces Messieurs convoquèrent un *meeting*, qui eut lieu le 13 décembre 1857, dans lequel, après de longues discussions, on résolut de former un comité pour modeler la société sur de nouvelles bases. Des membres furent désignés pour en remplir les charges *pro tempore*, et M. Smith fut invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Comme le plan d'organisation soulevait des questions importantes, les membres ci-dessus mentionnés jugèrent convenable de consulter le clergé, et plusieurs laïques influents que l'on pouvait supposer favorables à ce plan. On ne prit donc aucune mesure définitive avant la réunion du parlement, en février 1858. Une assemblée préliminaire fut arrêtée alors avec M. O'Connell et l'honorable Charles Langdale, membres du parlement, auxquels se joignirent plusieurs autres personnes influentes du corps catholique. Le secrétaire adressa en conséquence une circulaire au clergé de Londres et des environs, ainsi qu'à un grand nombre de laïques, pour les inviter à se rendre au meeting qui devait se tenir à l'hôtel Sablonière, le 26 février 1858, afin de réorganiser la *metropolitan catholic tract society*. L'honorable M. Langdale fut appelé à présider l'assemblée; plusieurs résolutions, proposées par le secrétaire pour cette réorganisation, furent adoptées à l'unanimité. M. O'Connell cependant avait des vues plus étendues; et, après un discours brillant et animé, il proposa qu'un comité fût nommé pour prendre en considération les moyens les plus propres à faire concourir le clergé et les laïques catholiques de la Grande-Bretagne à la formation

d'un institut protecteur, destiné à encourager le peuple catholique. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité. On forma alors un comité composé de dix-neuf personnes chargées d'examiner le projet, de prendre des résolutions et d'en faire immédiatement le rapport.

Les membres du comité et les autres catholiques qu'intéressait ce plan se réunirent de nouveau à l'hôtel Sablonnière, le 1<sup>er</sup> mars, sous la présidence de M. Langdale. A cette assemblée, M. O'Connell, portant la parole au nom du comité, dit que son opinion était qu'un institut composé du clergé et des laïques catholiques de la Grande-Bretagne devait être organisé afin de protéger les droits de conscience des classes pauvres, et de travailler pour le plus grand intérêt de la religion. Cette motion fut unanimement adoptée, ainsi que la proposition, faite aussi par M. O'Connell, d'adresser une communication respectueuse aux prélats catholiques, pour leur faire connaître les résolutions ci-dessus, en demandant leur opinion et leur coopération. L'honorable C. Langdale, M. O'Connell, le révérend Picquot, le révérend M. Sisk et M. J. Quin furent chargés d'adresser un mémoire aux évêques. Le mémoire fut en effet rédigé, et une copie signée par M. Langdale, en sa qualité de secrétaire, fut adressée à chacun des vicaires apostoliques de la Grande-Bretagne.

Le rapport de l'adresse fut fait à la réunion que tint le comité, le 6 avril, sous la présidence du comte de Shrewsbury.

A un autre meeting, tenu le 31 mai, et présidé par le noble comte, M. O'Connell émit le vœu de voir se former

un second comité qui dresserait un projet d'organisation pour l'Institut catholique. On ajourna au 7 juin suivant la réunion où le rapport de ce second comité devait être entendu.

Les comités se réunirent les 7 et 13 juin, et décidèrent que le mémoire adressé aux évêques catholiques, suivi de la réponse qu'on en avait reçue, serait imprimé et mis en circulation parmi les catholiques auxquels on communiquerait aussi le projet d'organisation, afin de connaître leur opinion et les prier de faire les observations qui leur paraîtraient convenables.

Au mois de juillet 1858, on tint deux réunions dans lesquelles on prit ces résolutions :

1. Un Institut catholique sera formé, pour les fins ci-après, sanctionnées par les vicaires apostoliques.

2. Tous les prélats catholiques de la Grande-Bretagne et des colonies seront membres de l'Institut, sans aucune contribution que celle qu'il leur plaira de donner.

3. Tous les prêtres catholiques, exerçant leur ministère dans la Grande-Bretagne et les colonies, seront membres aux mêmes conditions.

4. Tout catholique laïque qui paiera au moins six shillings par an ou six pences par mois, sera membre aussi longtemps que cette contribution sera payée.

5. L'objet de l'Institut est uniquement d'exposer les faussetés et les calomnies avancées contre la religion, de défendre les vraies doctrines du catholicisme, de mettre en circulation de courts traités de toutes les connaissances utiles sur les sujets mentionnés ci-dessus, de pro-

téger les classes pauvres et de défendre leur liberté de croyances et de pratiques religieuses.

6. L'Institut sera sous la direction d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier, élus d'après les formes ci-après, et enfin d'un comité.

7. Le très-honorable comte de Shrewsbury sera président de l'Institut.

8 et 9. Règlent la nomination aux charges, la formation du comité, etc.

10 et 11. Fixent l'époque du meeting annuel, la manière d'appliquer les fonds de l'Institut aux objets désignés, etc. . . . .

12. Le comité entreprendra aussi, dans toute occasion, l'examen des cas d'oppression religieuse ou de violation des droits de conscience des catholiques pauvres et sans protection.

13. Le comité est autorisé à organiser d'autres comités locaux et à solliciter la coopération des catholiques dans les différentes parties de la Grande-Bretagne et des colonies.

14, 15, 16 et 17. Ces articles désignent le trésorier, le secrétaire et fixent les droits des membres du comité.

On voit que le principal objet de l'Institut est compris dans la cinquième résolution, c'est-à-dire qu'il embrasse l'exposition des mensonges et la réfutation des calomnies contre la religion, la défense des vraies croyances du catholicisme, la circulation d'imprimés sur ces mêmes sujets, et enfin la protection des droits de conscience des pauvres que leur misère et leur timidité avaient, jusqu'à

ce jour, rendus victimes de l'intolérance qui a toujours été le caractère distinctif du protestantisme. Les brochures, imprimés, pamphlets, mis en circulation pour réfuter les calomnies dirigées contre l'Église ou expliquer ses enseignements, doivent préalablement être soumis à l'examen de l'autorité ecclésiastique.

Ces imprimés sont aujourd'hui distribués gratuitement, autant que les fonds de l'Institut le permettent, par l'entremise des ecclésiastiques ou des membres du comité.

Un autre objet de l'Institut, compris dans la cinquième résolution, est de mettre entre les mains des catholiques pauvres, au plus bas prix possible, tous les livres propres à nourrir et entretenir leur piété et de les leur distribuer même gratuitement quand ils ne peuvent les acheter.

Procurer aux soldats et aux marins catholiques, à ceux qui sont dans les hôpitaux ou dans les prisons, la liberté pleine et entière du culte et le bienfait d'instructions religieuses données par des prêtres, est encore un des buts que se propose l'Institut.

Il n'est pas nécessaire de citer les noms des patrons, des vices-présidents et des membres du comité de l'Institut pour montrer le haut patronage sous lequel il a pris naissance. Il suffit de dire que les vicaires apostoliques, et les prêtres de la Grande-Bretagne, la noblesse catholique et tous les hommes influents qui appartiennent à ce corps en sont les membres les plus actifs.

Depuis la formation de cette institution admirable, ses ramifications se sont peu à peu étendues du centre aux extrémités de l'empire, partout se sont formés des comités

secondaires qui travaillent avec zèle sous l'impulsion qui leur est donnée par le comité central.

Le résultat de la pensée qui a donné naissance à cet Institut est donc d'unir en corps tout ce que la Grande-Bretagne renferme de catholiques, et de mettre à la disposition de la Société des sommes suffisantes pour faire face à toutes les dépenses en recevant une légère offrande de chaque individu. On conçoit que les résultats d'une telle combinaison sont vraiment incalculables.

Dès que l'Institut est organisé, nous le voyons se mettre à l'œuvre. C'est par son organe que les ouvriers catholiques demandent au parlement la liberté de conscience que les habitudes protestantes violent si souvent. Dans une réunion de l'Institut, il fut décidé que la pétition suivante serait adressée aux chambres :

*Humble pétition des catholiques résidant dans la capitale ou aux environs, à l'honorable chambre des communes du parlement de la Grande-Bretagne.*

« Dans l'opinion de vos humbles pétitionnaires, les catholiques de ce royaume ont un aussi grand droit naturel, moral et constitutionnel de servir Dieu selon leur conscience, que les autres sujets de Sa Majesté.

« Ils ne perdent pas ce droit par le malheur accidentel et temporaire qui oblige les pauvres, parmi les catholiques, de chercher du soulagement dans la loi pour les pauvres (*the poor law*), et de résider pour cela dans les ateliers publics.

« Les pétitionnaires sont, ainsi que tous les autres ca-

tholiques, strictement obligés, sous peine de péché, d'entendre la messe tous les dimanches et fêtes d'obligation.

« Ces fêtes, où il y a obligation d'entendre la messe, sont au nombre de huit, savoir : la Circoncision, 1<sup>er</sup> janvier; l'Épiphanie, 6 janvier; la Fête-Dieu (*corpus Christi*); la Fête de saint Pierre et de saint Paul, 29 juin; l'Assomption de la sainte Vierge Marie, 15 août; la Toussaint, 1<sup>er</sup> novembre, et Noël, 25 décembre.

« Les catholiques se croient non-seulement obligés en conscience d'assister au saint sacrifice de la messe les dimanches et les susdits jours de fête, mais ils croient aussi qu'en remplissant dévotement ce devoir, ils reçoivent de grandes consolations et autres avantages spirituels.

« Or, l'exécution actuelle de la loi ne fournit pas à ceux des habitants (*inmates*) des ateliers, qui professent la religion catholique, le moyen d'accomplir ces devoirs religieux, qui, dans l'état d'affliction où ils se trouvent, leur deviennent encore plus chers.

« Dans l'intérêt des habitants des ateliers appartenant à l'Église anglicane, il y a généralement un chapelain pour le service religieux, tandis que ceux qui professent la religion catholique ne possèdent pas le même avantage.

« Les catholiques ne peuvent, en conscience, se joindre au service religieux de l'Église anglicane, et il est, par conséquent, nécessaire que les habitants catholiques des ateliers aient la permission de se rendre aux lieux spécialement affectés à leur culte.

« En conséquence, les pétitionnaires demandent humblement que, dans le bill actuellement porté devant votre honorable chambre pour l'amendement de la loi des pauvres, on pourvoie à ce que les catholiques, habitant dans les ateliers publics, aient la permission de se rendre aux chapelles de leur culte, les plus voisines de leur atelier, pour y entendre la messe les dimanches et fêtes d'obligation.

« Et vos pétitionnaires prieront toujours pour vous. »

Plus tard, l'Institut obtenait du parlement une loi qui dispense les catholiques du service funèbre de l'Église anglicane, à l'enterrement des catholiques, et qui permet aux prêtres de célébrer publiquement le service pour les morts, conformément aux prescriptions de l'Église pour les funérailles des catholiques décédés.

Tout en s'occupant de faire redresser les griefs des catholiques en Angleterre, l'Institut ne perd pas de vue la propagande qui entre aussi dans sa mission. Un rapport de son secrétaire nous apprend que, trois années après sa fondation, des comités correspondants ou branches de l'association existaient, non-seulement dans toutes les parties de l'Angleterre, mais en Écosse, à Gibraltar, au cap de Bonne-Espérance, à Calcutta, dans l'Australie, à la terre de Van-Diémen, à la Nouvelle-Écosse, à l'île du Prince-Édouard, etc., etc. Dans ces divers pays, on ne comptait pas moins de cent treize branches de la Société. Dans le Haut-Canada, l'Institut est florissant. Le secrétaire annonçait, en terminant son rapport, que des lettres reçues du cardinal Acton et d'autres personnes ne lui per-

mettaient pas de douter que des indulgences et faveurs spirituelles ne fussent bientôt accordées par le Saint-Siège à cette institution.

En 1841, l'Institut catholique prit de nouveaux développements. M. O'Connell proposa un plan qui devait augmenter les ressources de la Société. Ce plan consistait à admettre, à titre d'associés, les personnes de toutes les conditions qui consentiraient à payer deux sous par semaine. Cette proposition, admise à l'unanimité, ouvrit la porte de l'Institut à tous les catholiques de la Grande-Bretagne, et mit à sa disposition des ressources plus considérables.

M. J. Smith, secrétaire-général de l'association, annonçait aux catholiques, en 1842, que le comité de l'Institut s'était mis en rapport avec plusieurs membres du cabinet, et que le résultat de ces entrevues avait été d'obtenir, au profit des catholiques, la modification de plusieurs clauses de la loi des *workhouses*. Leur situation dans les colonies, dans les prisons et dans les hôpitaux, doit aussi, par suite de ces rapports, subir prochainement de sérieuses améliorations.

Un fait intéressant, rapporté par le secrétaire de la Société, c'est qu'il a reçu de Malte une lettre qui lui donne les noms de cinquante personnes qui, en 1842, ont embrassé la foi catholique, et qui ont été amenées à étudier notre religion par la lecture des *tracts* (traités) que publie l'Institut.

Rome avait suivi avec intérêt le développement de l'association et le succès de ses efforts. En 1840, le souverain pontife, voulant lui donner un encouragement

officiel, adressa à lord Shrewsbury, son président, le bref apostolique que nous reproduisons ici :

*Lettre apostolique de sa sainteté Grégoire XVI, au comte de Shrewsbury, président de l'Institut catholique de la Grande-Bretagne.*

« A notre fils bien-aimé, le comte, etc...., salut et bénédiction apostolique.

« Tandis que nous sommes abreuvés de chagrins par les calamités toujours croissantes de l'Église de Jésus-Christ, il nous a été donné une source de bonheur tellement abondante, qu'elle nous a relevé non-seulement de notre douleur, mais qu'elle a encore excité en nous une joie plus qu'ordinaire. Nous avons été informé que, par vos soins et ceux d'autres nobles et pieux chrétiens, *l'Institut catholique* a été, il y a deux ans, établi dans la Grande-Bretagne, dans le but spécial de protéger ceux qui suivent notre divine foi, et de venger, par la publication d'ouvrages chrétiens, l'épouse de l'agneau immaculé, des calomnies des hétérodoxes. Ce projet, tendant au plus haut degré à l'avantage de la nation anglaise, vous pouvez facilement imaginer, fils bien-aimé, quelle joie nous avons éprouvée, nous qui avons été, par la volonté du Tout-Puissant, constitué l'héritier du nom et de la chaire de ce Grégoire-le-Grand, qui, le premier, éclaira la Bretagne du flambeau de la foi catholique, alors qu'elle était enveloppée des ténèbres de l'idolâtrie. Nous sommes encouragé à entretenir la douce espérance que la lumière de la foi brillera de nouveau sur ce peuple

avec la même clarté qu'autrefois. Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur que d'embrasser, dans un tressaillement paternel, la nation anglaise, ornée de tant d'excellentes qualités, et de recevoir de nouveau dans la bergerie du Christ, ce troupeau si longtemps perdu. C'est pourquoi, fils bien-aimé, nous ne pouvons nous abstenir de vous exhorter vivement, vous et tous les membres de l'association pieuse que vous présidez, à offrir avec nous vos prières au Père des miséricordes; afin qu'il daigne dissiper les ténèbres qui aveuglant encore l'esprit d'un grand nombre, les retiennent malheureusement dans l'erreur, et afin que, dans sa clémence, il daigne ramener ces enfants de l'Église au sein de la Mère qu'ils ont abandonnée.

« En même temps, nous donnons, avec la plus grande affection, à vous et à tous vos compatriotes qui appartiennent en quelque manière à l'*Institut catholique*, notre bénédiction apostolique.

« Donné à Saint-Pierre de Rome le dix-neuvième jour de février MCCCXL, le dixième de notre pontificat.

« GRÉGOIRE P. P. XVI. »

Le comte de Shrewsbury disait, en adressant au secrétaire de l'Institut la lettre ci-dessus : « J'espère que sa publication servira non-seulement à augmenter le zèle des membres actuels de l'Institut, mais qu'elle engagera d'autres personnes, qui jusqu'ici s'étaient tenues éloignées de la Société, à se joindre à nous. C'est seulement par l'union de nos efforts que nous parviendrons à opérer un grand bien. Les succès qu'ont déjà obtenus nos travaux

sont, je l'espère, une garantie de ce que nous ferons à l'avenir. »

Chaque année, l'Institut tient une séance solennelle à laquelle assistent d'ordinaire les sommités catholiques, lord Shrewsbury, lord Clifford, lord Stourton, lord Camoys, lord Lovat, Daniel et John O'Connell, M. Langdale, les vicaires apostoliques et une partie du clergé. Dans la séance de 1842, le secrétaire nous apprit que l'Institut avait distribué, dans l'année, cent soixante deux mille traités religieux dans les diverses parties du monde.

Le lecteur a vu la part active prise par M. O'Connell à la formation de l'Institut catholique. Aussi ne sera-t-il pas surpris d'apprendre que, dans la solennité annuelle de l'association, c'est pour le glorieux agitateur de l'Irlande que sont presque tous les honneurs. Ceux qui écriront l'histoire de l'Institut auront à décrire l'enthousiasme qu'y fait naître sa présence ; ils diront les vives sympathies qu'éveille son éloquence, quand il parle des devoirs et des espérances des catholiques. On est malheureusement forcé de reconnaître que l'aristocratie catholique de l'Angleterre n'a pour O'Connell ni la haute estime, ni la reconnaissance qu'elle lui devrait, si elle pesait dans sa conscience les services éclatants qu'O'Connell lui a rendus en retour de ses dédains. Le seul tort du héros de l'émancipation catholique, c'est de ne s'être jamais préoccupé du mérite ou du démérite de ceux à qui devait profiter le bien qu'il voulait réaliser. O'Connell a toujours placé les intérêts de la religion et de l'humanité au-dessus des mesquines préoccupations de personnes, et il aurait le droit de dire à certains nobles seigneurs de l'Angleterre :

« Si vous vous montrez indignes des droits que je vous ai conquis, sur vous en retombe la honte ! » Mais ajoutons que M. O'Connell est bien dédommagé des dédains aristocratiques par l'estime et l'affection des autres classes de la société catholique qui ont su le comprendre et l'aimer.

Les catholiques anglais n'ont pas perdu de vue les moyens d'influence que pouvait leur donner la presse ; mais nous remarquons avec regret que les tentatives faites pour créer des organes périodiques et quotidiens de la pensée et du sentiment catholique dans l'atmosphère protestante de l'Angleterre ont, sinon complètement échoué, du moins fort médiocrement réussi.

Une dizaine d'années avant l'émancipation, on ne connaissait à Londres qu'une seule publication catholique, exclusivement consacrée à des controverses théologiques. Ce recueil, qui paraissait dans un format in-8°, sous le titre de *Catholic intelligencer*, avait été principalement encouragé par Mgr Milner, vicaire apostolique du district Central avant le docteur Walsh. Cette feuille rendit à cette époque d'éminents services à la religion ; elle servit à combattre l'erreur, à éclairer bien des intelligences et à convertir bien des cœurs. A mesure que de nouveaux journaux ont été publiés, le *Catholic intelligencer* a perdu sa première importance ; mais il ne continue pas moins à paraître le samedi de chaque semaine. La médiocrité de son prix (4 sous par livraison) le met à la portée des bourses les plus modestes. L'on s'en sert comme d'un véhicule pour porter la vérité à de pauvres ouvriers qui cherchent dans sa lecture quelque délassement. Chaque livraison donne les nouvelles religieuses

de la semaine pour l'Angleterre et l'étranger, et contient plusieurs articles sur la religion, l'histoire, l'art ou la littérature. Son ancien titre est aujourd'hui précédé de celui-ci : *The London and Dublin orthodox journal of useful Knowledge* (Journal orthodoxe de Londres et de Dublin pour les connaissances utiles). Si nous ne nous trompons, ce changement eut lieu à la suite d'une polémique fort vive dans laquelle l'orthodoxie du *Catholic intelligencer* fut contestée. L'autorité ecclésiastique s'étant prononcée en faveur du journal, il prit le titre d'*Orthodox*.

En 1836, les catholiques comprirent la nécessité de se créer un organe qui pût acquérir quelque importance. C'est pour répondre à ce vœu que parut, à Londres, la revue de Dublin (*Dublin Review*). Le docteur Wiseman, M. O'Connell et autres catholiques dévoués s'imposèrent dans ce but de généreux sacrifices. La revue de Dublin, comme toutes les grandes revues d'Angleterre, est une publication trimestrielle, à la collaboration de laquelle concourent les écrivains catholiques les plus distingués. Ces sortes de revues donnent tous les trois mois à leurs abonnés un volume in-8°. C'est le genre de publication qui exerce en Angleterre le plus d'influence, et tandis que les écrivains de la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle n'y jouissent que d'une très-maigre part de considération, les hommes politiques les plus éminents ne dédaignent pas de confier aux revues trimestrielles le fruit de leur délassement.

La *Revue de Dublin* paraissait sous un patronage qui devait assurer son succès. Elle fixa, dès son début, la

sérieuse attention des protestants. Sous le rapport littéraire, ce recueil ne le cède à aucune autre publication anglaise. Il avait une belle mission à remplir dans les controverses théologiques qui occupent l'Angleterre, et il s'est acquitté de cette tâche délicate avec un rare talent. Le savant docteur Wiseman y traite la plupart des questions religieuses; nommer l'auteur de ses articles théologiques, c'est dire leur valeur. La *Revue* n'aborde que rarement les débats purement politiques. Après la religion, l'histoire, la haute critique littéraire, la biographie forme le fond de ses articles. Les questions que soulève la situation anormale de l'Irlande, y sont traitées avec une incontestable supériorité.

Une publication, moins grave que la *Revue de Dublin*, et plus sérieuse que l'*Orthodox journal*, parut en 1837, sous le titre de *Catholic magazine*. C'était comme un milieu entre les deux premières. Le *Magasin catholique*, publié une fois par mois seulement, peut traiter plus longuement que l'*Orthodoxe* des affaires religieuses du jour, tout en laissant à la *Revue de Dublin* le soin d'approfondir ce que lui-même ne fait qu'effleurer. Le *Catholic magazine* a rempli un rôle plus utile qu'important; et, malgré la médiocrité de la presque totalité de ses articles, c'est encore le recueil que l'on parcourra avec le plus de fruit, en étudiant la renaissance catholique de l'Angleterre.

Dans ces dernières années, plusieurs tentatives ont été faites pour donner au corps catholique des organes hebdomadaire et quotidien; une seule a réussi.

Au mois de mai 1840, parut à Londres le premier

journal catholique et politique qu'ait eu l'Angleterre depuis la réforme : c'était le journal hebdomadaire *The Tablet*. Cette feuille a fait un certain tort matériel aux premières publications, l'*Orthodox journal* et le *Catholic magazine*, mais elles n'en continuent pas moins toutes trois à remplir, chacune dans sa spécialité, la tâche qu'elles se sont imposée.

Le *Tablet* avait, comme organe catholique, un bien beau rôle à prendre dans la presse. Ce rôle a malheureusement été compromis dans plus d'une circonstance par l'inexpérience de ses rédacteurs qui, malgré la supériorité de leur talent, n'ont pas parfaitement compris la neutralité qu'une feuille catholique doit garder au milieu des mesquines querelles de partis. Ainsi, lors de son apparition, le *Tablet* arbora le drapeau whig avec beaucoup trop d'éclat, et il soutint, pendant un certain temps, la politique du dernier cabinet Melbourne, avec une passion, un acharnement qui sied toujours mal à des catholiques, dont les intérêts doivent toujours dominer les préoccupations étroites de nationalité, quand ces préoccupations blessent les intérêts de la religion et de l'humanité.

Le *Tablet* s'est oublié aussi en donnant trop souvent à des querelles personnelles les proportions d'affaires d'État ; les personnalités sont une des faiblesses de cette feuille. Ce travers lui est commun avec les autres journaux d'Angleterre, chaque fois que, derrière une question de personne, se trouve un intérêt d'argent. Ces torts avaient un instant compromis l'existence du *Tablet*, qui fut désavoué par une partie de l'aristocratie catholique ; mais l'âge donne de l'expérience ; et la feuille de Londres ne

crain pas aujourd'hui de faire amende honorable pour son passé, jusqu'à suivre, dans plusieurs questions politiques, la ligne qu'elle avait combattue autrefois. C'est peut-être pousser trop loin le repentir.

Le *Tablet* ajouta un instant à son nom l'épithète de *True Tablet*, pendant qu'un de ses propriétaires se retirait en emportant le premier titre, qu'il donnait à un journal hebdomadaire paraissant concurremment avec le *True Tablet*.

Le *Tablet* se plaça sous le patronage du noble lord Shrewsbury, du docteur Wiseman et de l'aristocratie catholique; tandis que le *True Tablet* comptait, parmi ses amis les plus dévoués, le libérateur de l'Irlande et une grande partie des membres du clergé.

Le *Tablet* ne put soutenir la lutte que quelques semaines; il succomba; et le *True Tablet*, victorieux, reprit le titre de *Tablet*, qu'il a conservé depuis.

Nous comprenons difficilement l'indifférence des catholiques anglais à soutenir leurs organes dans la presse; ils semblent n'apprécier qu'à demi l'influence sociale qu'un journal bien fait leur donnerait. Le *Tablet*, leur seule feuille politique, a eu bien de la peine à se maintenir, et une souscription à son profit a été nécessaire pour assurer son existence.

Nous avons vu paraître, en 1842, quelques numéros d'une publication connue sous le nom de *Lucas's penny Library*, destinée à l'instruction des pauvres. Il n'a pas été donné suite à cet essai. Un autre journal, *the Catholic*, fut créé à la même époque; il devait être envoyé gratuitement à tous les membres du clergé catholique en

Angleterre, dans le pays de Galles et en Écosse. Tous les prêtres attachés aux paroisses d'Irlande devaient aussi recevoir gratuitement ce journal purement ecclésiastique et littéraire.

Le plan des propriétaires était que les catholiques, en dehors du clergé, leur viendraient en aide, et que la grande publicité du journal leur fournirait, par les annonces, un moyen de continuer leur œuvre. Mais ce genre de propagande, qui réussit avec les protestants, n'eut aucun succès chez les catholiques; il fallut renoncer à publier cette feuille, après avoir fait des sacrifices assez considérables. On tenta d'établir un organe catholique en Écosse, mais le *Phœnix* (nom de ce journal) ne vécut que quelques mois. On a fondé depuis, à Édimbourg, une feuille qui paraît sous le titre d'*Edimbourg courrier*; mais il serait difficile de dire si elle a des chances de succès.

Quand les anglicans, les méthodistes et les autres sectes protestantes disposent, par la presse, de moyens si nombreux de propagande, il est douloureux de voir les catholiques si pauvres en publications pour venger leur foi des attaques que des milliers de journaux lancent incessamment contre elle.

En 1841, les catholiques songèrent à acquérir un organe dans la presse quotidienne. Le *Courrier*, une des plus anciennes feuilles de Londres, était en vente. Les propriétaires du *Tablet* firent des propositions, mais tout se borna à des pourparlers. Il eût fallu, pour soutenir un journal quotidien, s'imposer de trop lourds sacrifices.

Les écrivains catholiques rivalisent de zèle. Nous les

voyons dans plusieurs journaux hebdomadaires et mensuels, dans une revue trimestrielle, s'efforcer d'arrêter les ravages de ce torrent de publications protestantes qui inonde l'Angleterre, et ralentit les progrès de sa régénération. Mais leurs écrits, malgré leur incontestable utilité, ne sauraient suffire aux exigences du moment. Les esprits se préoccupent de questions plus graves que celles que défraient la polémique courante; les mystères de la religion deviennent un sujet général d'études et de méditations. Le malaise qui travaille les intelligences en présence des ruines que le protestantisme a faites autour de lui, les porte à s'enquérir des dogmes de la foi catholique, et la société britannique, sans se rendre compte peut-être de l'impulsion à laquelle elle obéit, apparaît errante et cherchant par un instinct providentiel les sentiers qui pourront la conduire à la vérité qu'elle ignore.

Dans ces circonstances, un besoin se faisait sentir; c'était de pouvoir mettre à la portée de tous les esprits sérieux les ouvrages des théologiens catholiques qui ont traité et approfondi d'une manière spéciale les questions aujourd'hui controversées entre les catholiques et les protestants anglais. Un éditeur de Londres, dont le nom s'associe toujours aux œuvres qui ont pour but la cause de la religion, a entrepris de combler cette lacune. Il était d'autant plus impérieux de se hâter, qu'à cette heure, une association protestante (*Parker society*) réimprime les ouvrages de Frith, de Tindal, de Cranmer, de Latimer, de Ridley, de Jewel, de Rainolds, de Parker, de Fulke, de Fox et autres hérésiarques et sectaires d'Angleterre. Cette association compte déjà sept

mille souscripteurs, qui se sont abonnés à tous ces livres. A l'exemple des protestants, M. Charles Dolman a eu la généreuse pensée de réimprimer et de publier, sous le titre de BIBLIOTHEQUE CATHOLIQUE, les écrits des évêques et théologiens d'Angleterre qui, pendant les seizième et dix-septième siècles, ont combattu pour la défense de la foi, et qui ont réfuté les écrivains protestants de leur époque. Au nombre de ces ouvrages, figurent en première ligne ceux de sir Thomas Moore, des évêques Fisher, Gardiner, du cardinal Allen, de T. Harding, de T. Stapleton, de N. Sanders, de Bristow, de Persons, de Walshingham, etc., etc.

Depuis longtemps, ces livres sont devenus d'une rareté extrême, et les quelques copies que l'on en trouve se vendent à des prix exorbitants. Tandis que les presses protestantes reproduisent les calomnies de Jewell et autres ennemis du catholicisme, les fidèles ne pouvaient demeurer inactifs en présence de cette propagande infernale. Il eût été criminel que leur indifférence laissât dans l'oubli les réfutations de Stapleton et les controverses de Harding. Ils ont dû chercher à mettre les écrits si admirables de Fisher, de Smitz, de Walshingham, à la portée de ceux qui les recherchent. Ces ouvrages sont, dans les circonstances où se trouve l'Angleterre, les plus propres à répondre et à satisfaire aux besoins qui se manifestent; ils semblent avoir été écrits dans ces dernières années, tant ils ont d'actualité et d'à-propos.

Les personnes qui suivent le mouvement religieux de l'Angleterre, et qui s'intéressent à sa régénération, applaudiront au projet de faire revivre ces écrivains qui

furent de si généreux athlètes de la foi dans les trois derniers siècles ; leurs écrits vont devenir les armes dont la milice sacrée usera aujourd'hui pour terrasser ces ennemis, contre lesquels elles étaient destinées ; et elles-mêmes, après des siècles, viendront ainsi recueillir leur part de gloire dans les triomphes de l'Église.

Le plan de M. Dolman n'est pas seulement à l'état de projet ; il a reçu un commencement d'exécution. Déjà a paru le premier volume de la *Bibliothèque catholique*. C'est un ouvrage intitulé : *Recherches en matière de religion*, par François Walsingham. La Bibliothèque catholique se composera de volumes petit in-8°, imprimés avec tout le soin qui distingue les éditions anglaises. Nous voyons avec plaisir, par l'ouvrage de Walsingham, que l'orthographe moderne a été substituée à l'ancienne : la typographie de ce premier volume ne laisse rien à désirer.

*Les Recherches en matière de religion* nous disent les combats d'une âme qui s'est d'abord ouverte au doute, et qui cherche ensuite la vérité. C'est un récit d'une instruction profonde, nous montrant l'opération admirable de la grâce. L'auteur est d'autant mieux placé pour exposer les luttes du cœur et de l'esprit, qu'il raconte sa propre histoire. François Walsingham naquit dans le Northumberland, en 1576 ; il fut élevé dans la religion réformée, et obtint, par la protection d'un de ses parents, secrétaire d'État de la reine Élisabeth, d'être reçu à l'École de Saint-Paul à Londres, puis à l'Université de Cambridge, où il fut ordonné diacre. L'ouvrage d'un P. Jésuite lui tomba sous la main ; il le lut. C'était le

premier pas dans le sentier qui devait le ramener à l'Église. Après avoir embrassé la foi de ses pères, il partit pour Rome, où il étudia la théologie. En 1609, il entra dans la Compagnie de Jésus, et retourna en 1615 en Angleterre, en qualité de missionnaire. Il y travailla avec un zèle admirable, en bon ouvrier évangélique, pendant trente-deux années, et mourut à l'âge de 71 ans.

Ces quelques lignes sur l'auteur des *Recherches* feront comprendre l'intérêt qui s'attache à ce livre. Le second volume de la *Bibliothèque catholique* sera l'ouvrage d'un bénédictin anglais, le savant Richard Huddleston, intitulé : *Route facile et courte de l'Église* (*Short and plain way to the Church*).

Lord Shrewsbury, le comte Arundel, lord Camoys, lord Stourton, Mgr Wiseman et les autres vicaires apostoliques, l'archevêque de Tuam et plusieurs évêques d'Irlande, ont pris en quelque sorte sous leur patronage l'œuvre de M. Dolman, en se faisant inscrire des premiers parmi les souscripteurs. Des témoignages nombreux de sympathie arrivent à l'éditeur, de Rome, de l'Italie, de l'Allemagne; les catholiques de toutes les parties du monde semblent vouloir contribuer à assurer à cette œuvre de propagande religieuse, le succès le plus complet.

Cette entreprise de réimpressions n'est pas restée isolée. Pendant que l'Institut de la Grande-Bretagne répand avec profusion des traités religieux, destinés à dissiper les ombres de l'erreur, une société d'ecclésiastiques réimprime et livre à un prix excessivement modique tous les ouvrages de piété propres à entretenir les bonnes dis-

positions des fidèles. Les catholiques ont encore accompli d'autres travaux. Sans énumérer les importants ouvrages sortis de leurs plumes, il nous sera permis de mentionner ici le vaste travail de M. Kenelm Digby, intitulé : *Mores catholici or ages of faith.*

A mesure que la vérité gagne les intelligences et régénère les cœurs, les catholiques marquent leur place dans la presse, la littérature, les sciences, les arts. Grâce à l'Irlande, ils comptent une quarantaine de représentants dans la chambre des communes, et une quinzaine dans la chambre des lords. Les églises et les couvents qui s'élèvent, constatent partout leur présence et leur accroissement; et ils cherchent à user de l'influence qu'ils acquièrent pour briser les entraves que rencontre encore leur liberté religieuse. Ainsi, pour la première fois, depuis l'époque de la réforme, ils ont exercé, lors des élections générales de 1844, une influence politique.

Il fut, à cette époque, fait appel à tous les électeurs catholiques. On leur représenta que, vu la division des partis, leurs votes acquéraient une haute importance; qu'en bien des cas il dépendait d'eux, et de l'usage qu'ils feraient de leur droit, d'assurer le triomphe ou la défaite de l'un ou l'autre parti; que la crise politique était pour eux d'un intérêt décisif et absolu; qu'il ne s'agit pas seulement d'obtenir l'abolition ou la diminution de certaines taxes, ou d'assurer l'adoption de certaines mesures, d'un mérite plus ou moins contestable; mais qu'il s'agissait des droits les plus sacrés et les plus chers au cœur de l'homme, des droits de la conscience; qu'ils seraient grandement coupables devant Dieu et devant les hommes, s'ils négligeaient

l'occasion d'assurer à eux-mêmes, à leurs enfants, et à tous leurs concitoyens catholiques en général, les droits et les libertés qui leur manquent encore sous le rapport religieux.

Cet appel fut entendu à Londres, à Nottingham et en beaucoup d'autres villes ; les électeurs catholiques se réunirent ; des comités furent organisés, et on arrêta en principe général que tous les catholiques voteraient ou s'abstiendraient ensemble et d'un commun accord, suivant l'exigence des circonstances, et que, dans tous les cas, ils refuseraient l'appui de leurs votes à tout candidat qui ne s'engagerait pas, sur l'honneur, à user de toute son influence dans le parlement aux fins de faire décréter comme lois du pays les propositions suivantes : 1° l'Irlande sera, sous tous les rapports religieux et politiques, mise sur le pied d'une égalité complète avec l'Angleterre et l'Écosse ; 2° tous les catholiques des colonies recevront, sur les fonds publics, des secours pour leurs besoins religieux, dans une proportion égale à ceux accordés aux autres colons ; 3° les catholiques habitant les *workhouse*s auront la liberté d'assister au culte divin dans leur église ou chapelle toutes les fois que l'Église en impose l'obligation ; 4° les prêtres catholiques seront autorisés à administrer, à des époques convenables, les sacrements de leur Eglise aux prisonniers de leur communion.

Cette démarche des catholiques ne manqua pas de produire des résultats importants pour le bien et l'avancement de la foi. D'abord elle fit connaître leur nombre et leur force à beaucoup de protestants qui étaient à cet égard dans une ignorance presque absolue et même à

beaucoup de catholiques qui n'étaient guère plus instruits ; puis elle unit les catholiques entre eux par de nouveaux liens et tendit à leur inspirer, même pour les matières politiques, une unité de vues, dont l'absence, jusqu'ici, a été regrettable. Enfin elle leur fit connaître leurs amis, ceux qui sont disposés à défendre leurs libertés et leurs droits. Grand nombre de membres des communes n'ont dû fort souvent leur élection qu'aux votes des catholiques réunis aux libéraux. Ces suffrages, ils les avaient obtenus par des protestations vagues de soutenir les droits et les intérêts du peuple, de favoriser la liberté religieuse et l'égalité des droits pour toutes les sectes chrétiennes ; mais désormais, les votes des catholiques ne pourront plus s'obtenir à pareil prix ; le candidat qui voudra s'assurer leur appui, devra prendre l'engagement solennel de soutenir, d'appuyer, de proposer des mesures dont l'objet est précis et déterminé ; de se faire en toute circonstance le défenseur et l'avocat des droits et des intérêts religieux des catholiques dans toute l'étendue de l'empire soumis au sceptre britannique. On vit aux dernières élections plus d'un candidat libéral, whig ou radical, s'empresser, pour assurer sa nomination, d'accepter les propositions des catholiques, et engager son honneur de *gentleman* à les faire valoir ; le membre ainsi élu, après avoir accepté ces conditions, devient nécessairement un ami zélé de la cause catholique, tandis qu'en d'autres circonstances il se fût contenté de ne lui être point hostile.

L'importance acquise par les catholiques fut une des premières questions dont se préoccupèrent les hommes d'Etat que les élections de 1841 avaient appelés aux affaires.

Au bruit des conversions nombreuses qui s'opéraient dans les rangs inférieurs de la société ; en voyant s'organiser partout des confréries pieuses d'hommes et de femmes, le gouvernement voulut connaître le véritable objet de ces associations et s'assurer que cet accroissement considérable des enfants de l'Église romaine ne présentait aucun danger pour l'avenir de la société britannique. Une enquête secrète fut faite par les ordres du gouvernement, et le ministère apprit que, partout, dans les manufactures et dans les champs, les catholiques formaient une société d'élite, se distinguant par son instruction, sa moralité, son amour de l'ordre. D'après les rapports des manufacturiers, les catholiques sont les ouvriers les plus laborieux et les mieux disciplinés ; on les voit toujours à l'écart des meneurs qui fomentent les dissensions et cherchent le désordre. Il n'en fallut pas davantage pour que le gouvernement laissât les choses suivre leur cours, sans chercher à entraver en aucune manière l'élan général qui se manifeste pour un culte que les lois de l'État ont jadis condamné. Ainsi commence à se faire sentir, au point de vue social, l'action régénératrice du catholicisme.

L'aristocratie, elle-même, témoigne de l'affaiblissement de ses préjugés contre Rome. Ainsi, des réclamations se sont élevées au sein du parlement pour demander l'abrogation de certaines lois qui déshonorent le code anglais, et qui n'appartiennent plus ni aux mœurs ni au siècle où nous vivons, entre autres, celle qui interdit toute communication diplomatique entre Rome et l'Angleterre. Les hommes d'État anglais sentent depuis long-

temps les inconvénients qu'entraîne pour leur pays l'absence d'un ambassadeur près du Saint-Siège.

A l'avènement de la reine Victoria, il fallut bien, en dépit des dispositions du *statute book*, que l'Angleterre entrât en relation avec la cour de Rome, lorsque la couronne de Hanovre et celle de la Grande-Bretagne se trouvèrent séparées.

L'aristocratie anglaise se plaint d'ailleurs hautement de n'avoir pas à Rome un représentant officiel, dans cette ville qu'elle visite si souvent, et où, plus que partout ailleurs, elle aurait besoin de ses services.

Lord Avonley, membre de la chambre haute, a déjà exprimé combien l'état actuel des choses était impolitique. Le bruit s'est répandu un instant que sir Robert Peel songeait sérieusement à négocier un concordat avec le pape pour le gouvernement de l'Église catholique en Angleterre et en Irlande. L'on peut donc s'attendre que les relations officielles, depuis si longtemps interrompues entre Londres et la capitale de la chrétienté, seront prochainement renouées. Espérons que ce rapprochement ne sera que le prélude d'une union plus désirable et plus importante.



## CHAPITRE V.

---

### SOMMAIRE.

De la part faite aux catholiques dans l'instruction publique. — Les Universités. — Les collèges. — L'enseignement primaire et secondaire. — Liberté du clergé catholique et des Ordres religieux. — Tentative faite pour créer un monopole au profit de l'Église anglicane. — Résistances au sein du parlement. — Coalition de tous les intérêts menacés. — Exercice du droit de pétition. — Les catholiques défenseurs de la liberté d'enseignement.

La question de l'instruction publique doit trouver place dans notre cadre ; car, sur ce terrain, les catholiques anglais ont vu s'abaisser des barrières, et ils ont conquis certains droits. En Angleterre, comme partout, l'enseignement public est une affaire de trop haute importance, pour qu'on n'apprenne pas avec intérêt son état actuel, ce que lui promet l'avenir. Nous allons passer en revue les trois degrés d'enseignement, en disant la part de li-

berté faite dans chacun d'eux , au clergé et aux catholiques. Les lois anglaises sur cette matière , comparées à celles de la France , offrent un contraste qui est peu à notre avantage. S'il est beau de voir , dans un pays protestant , un gouvernement légalement constitué l'ennemi du catholicisme , pousser le respect de la liberté d'enseignement jusqu'à en laisser jouir les sujets catholiques , quel sentiment doit inspirer l'opiniâtre résistance avec laquelle le gouvernement français refuse aux catholiques l'exercice d'un droit que leur garantit la constitution ?

Tandis que les lois de l'Angleterre posent encore des restrictions à la liberté politique des catholiques , et malgré les préventions naturelles d'un gouvernement hérétique , le principe de la liberté d'enseignement est admis et pratiqué sans entraves. C'est ce qui ressort de l'ensemble des faits que nous avons recueillis.

Les universités et les collèges d'Angleterre sont des institutions tout à fait distinctes. Nécessité donc de se dépouiller tout d'abord de l'idée que réveille naturellement chez nous l'Université constituée telle que nous l'avons en France.

L'origine des universités anglaises est de date fort reculée. Elles furent , dans le principe , instituées pour l'enseignement de tous , sans distinction de classes. L'origine des collèges est bien différente. Ces établissements sont dus à des fondateurs qui les ont dotés de propriétés foncières , dont la possession et la transmission se font en vertu de chartes de corporation données à ces établissements. Mais les fondateurs les ont institués avec une

destination déterminée, ou abandonnée au choix de celui qui était appelé à les diriger. Dans ces collèges, les étudiants se préparaient à recevoir plus tard le haut enseignement des universités. Mais on vit ces derniers établissements être peu à peu abandonnés, et les collèges recevoir presque exclusivement le soin d'instruire la jeunesse. Sous Henri VIII, il fut décidé que pour être admis dans les universités, il fallait avoir d'abord été reçu dans l'un des collèges établis près d'elles. Or, les collèges étant des institutions privées, où une certaine classe, un certain nombre de personnes pouvaient seules être admises, les universités elles-mêmes, d'institutions publiques, devinrent des institutions privilégiées.

On vit plus tard, sous la reine Élisabeth, le grand sénéchal de l'université d'Oxford décréter qu'il faudrait, pour être admis dans les collèges, jurer les trente-neuf articles qui constituent les dogmes du culte anglican. Le bienfait de l'instruction était déjà devenu le privilège des nobles et des riches; il devint alors celui d'une secte, et cet état de choses s'est continué jusqu'à nos jours.

Les universités ont conservé leurs professeurs titulaires, qui jouissent d'énormes revenus; mais ces messieurs, laissant aux collèges le soin de faire les cours, possèdent à peu près des sinécures. Ce sont, aujourd'hui, les collèges qui enseignent; les universités constatent seulement la science, en faisant subir les examens et conférant les différents grades. Ces établissements sont tout à fait indépendants du gouvernement, qui n'exerce pas même sur eux un droit de surveillance.

L'université de Londres, fondée il y a peu d'années, est établie sur des bases plus libérales. Elle diffère de celles d'Oxford et de Cambridge, en ce qu'elle n'est pas exclusivement anglicane : elle est ouverte à toutes les croyances.

L'université fondée à Dublin, par Élisabeth, quoique basée sur les principes protestants des universités d'Oxford et de Cambridge, est cependant moins intolérante que celles-ci, car elle admet les étudiants catholiques aussi bien que les dissidents à venir recevoir l'instruction chez elle. Mais on s'imagine aisément avec quelle répugnance des parents catholiques, en Irlande surtout, se décident à confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres anglicans. Les catholiques peuvent, non-seulement y recevoir l'instruction, mais ils sont autorisés à habiter l'université et à y prendre des grades. Toutefois, ils ne peuvent devenir ni *fellows*, ni *scholars* (1).

A Cambridge, les catholiques peuvent habiter les collèges et suivre les cours, mais on ne leur donne pas de grades. A Oxford, l'intolérance est absolue : les catholiques ne peuvent, ni y être instruits, ni y habiter.

Voilà les trois systèmes aujourd'hui en vigueur dans les universités anglaises. Il serait difficile de donner une explication satisfaisante et raisonnable de ces différences.

(1) On appelle *fellows* les propriétaires des revenus des collèges ou de certaines dotations dont ils jouissent. Le mode et les conditions d'élection sont réglés par les fondateurs. Les *scholars* sont des jeunes gens auxquels les collèges font certains avantages qui leur permettent de parcourir tous les degrés universitaires lorsque la médiocrité de leur fortune les en tiendrait éloignés.

On ne comprend pas que la présence des catholiques romains puisse être dangereuse à Oxford, tandis qu'elle ne l'est pas à Cambridge; et comment on leur donne plus de liberté à Dublin qu'en Angleterre, lorsque, vu leur nombre et leur influence en Irlande, on devrait se méfier d'eux bien davantage qu'à Cambridge ou Oxford.

Mais en dehors des universités, confisquées par l'anglicanisme, les catholiques jouissent d'une entière liberté.

Pendant longtemps, il est vrai, pendant deux siècles et demi, ils ne purent avoir, ni écoles, ni collèges sur le sol britannique; et la loi punissait comme traître à la patrie tout catholique convaincu d'avoir enseigné à un ou plusieurs enfants de sa communion les premiers éléments des belles-lettres, ou même l'alphabet. Des collèges furent établis et fondés sur le continent; mais ceux qui allaient à l'étranger demander l'éducation religieuse qui leur était refusée dans leur pays, la loi les punissait en les frappant d'une interdiction légale, à peu près comme sont punis les élèves de petits séminaires de France, que l'Université refuse d'admettre aux examens du baccalauréat. C'était de la tyrannie, sans doute, mais, du moins, avait-elle le mérite d'être franche, avouée, et de ne point chercher à faire illusion en se cachant sous le manteau de la liberté. Les temps changèrent; et quand le gouvernement se décida à révoquer les lois oppressives qui pesaient sur les catholiques, c'est une justice de dire que, s'il avait été cruel et extrême dans la tyrannie, il fut juste et généreux dans la liberté. En disant aux catholiques qu'ils étaient libres d'ouvrir des écoles et de fon-

der des collèges, on ne songea point à fixer le nombre des élèves, ni à déterminer le plan des études, ni à imposer des réglemens de discipline; on ne leur donna point une liberté menteuse, resserrant d'une main les chaînes que de l'autre on feignait de briser, mais on accorda une liberté vraie, entière et sans entraves, du moins quant à l'instruction.

Et pourtant il semblerait tout naturel que le gouvernement, en faisant ces concessions, eût pris des précautions et exigé des garanties; il était naturel que le gouvernement nourrit des défiances contre les principes et l'esprit que les évêques et les supérieurs inspireraient à leurs élèves. Ces évêques, en effet, ne sont-ils pas nommés et choisis par le pape, sans la moindre intervention de l'État? N'est-ce pas du pape seul qu'ils reçoivent leur pouvoir et leur autorité? Ne lui prêtent-ils pas serment, avant leur consécration, sans prendre envers l'État aucun engagement particulier? N'est-ce pas vis-à-vis du pape, et du pape seul, qu'ils sont responsables de l'exercice de leur autorité? Ne sont-ils pas les apôtres d'une religion rivale de la religion de l'État?

Malgré toutes ces raisons et bien d'autres, malgré les préjugés et les haines si profondément enracinés encore à cette époque, dans presque tous les esprits et tous les cœurs, le gouvernement eut la sagesse de montrer de la confiance dans les catholiques, et les dernières années disent assez si cette confiance a été trompée. Quel a été, et quel est le résultat de cette conduite généreuse? Les collèges catholiques n'ont pas seulement formé des prêtres, mais ils ont produit et produisent encore une foule

d'hommes distingués, qui, dans toutes les carrières et tous les emplois publics, rendent à l'État des services dont une politique moins généreuse aurait privé la patrie.

La Grande-Bretagne compte neuf collèges exclusivement catholiques; quelques-uns, comme les petits séminaires de France, entièrement soumis aux évêques des districts où ils se trouvent, sont gouvernés par des prêtres séculiers; les autres appartiennent à des congrégations religieuses, et sont dirigés par des bénédictins, des dominicains et des jésuites. Mais quel que soit le régime de ces collèges, qu'ils soient la propriété des vicaires apostoliques ou le domaine de quelque congrégation religieuse, l'État ni l'Université n'exercent aucune autorité dans l'intérieur de ces maisons. L'État ne demande qu'une chose, l'obéissance aux lois; et l'Université, pour conférer aux élèves les grades scientifiques ou littéraires, n'exige rien des aspirants, sinon qu'ils satisfassent aux conditions d'un examen dont le programme est publié une année à l'avance. Tout est laissé à la sagesse et à la religion des évêques ou des supérieurs; point de visites, ni d'inspection, ni d'examen des études. Les catholiques anglais n'ont pas à craindre que l'on ferme leurs établissements pour quelque vice dans le plan ou la construction des édifices, ou parce que quelqu'un des maîtres n'est pas pourvu d'un brevet de capacité ou d'un grade littéraire. Les agents du fisc ne comptent pas leurs élèves et ne font pas payer tant par tête au profit d'une institution rivale.

Quand nous disons que l'Université confère des grades

aux élèves, nous parlons de l'université de Londres, à laquelle les collèges catholiques ont été incorporés.

C'est depuis 1840 que ces établissements jouissent de cet avantage. Le collège de Sainte-Marie (Oscott) a été le premier à obtenir une charte de corporation.

L'autorisation accordée au collège d'Oscott brisa le joug qui pesait sur les catholiques, en les obligeant, pour pouvoir obtenir des grades universitaires, à se soumettre à un enseignement protestant. Ils peuvent aujourd'hui, non-seulement recevoir l'instruction hors de l'Université, mais des prêtres catholiques sont autorisés à la leur donner. Cette première mesure prépare les esprits à voir plus tard les étudiants catholiques admis dans les universités exclusivement anglicanes d'Oxford et de Cambridge. L'autorisation donnée au collège de Sainte-Marie offre assez d'intérêt pour qu'on lise la reproduction textuelle de cette charte avec plaisir. La voici :

« Victoria, par la grâce de Dieu, reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., à nos fidèles et bien-aimés président, vice-président, et professeurs du collège de Sainte-Marie, à Oscott, dans le comté de Warwick, salut.

« Vu que nous avons, par nos lettres patentes, sous le grand sceau de notre royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, datées de Westminster, les cinquième et vingt-sixième jours de décembre, première année de notre règne, accordé et déclaré les personnes qui y sont dénommées, former, sous le nom d'université de Londres, une corporation politique; vu que nous y avons ordonné et voulu, entre autres choses, que toute personne fût

admise comme candidat aux grades de bachelier ès-lettres, licencié, bachelier en droit, docteur en droit, etc., conférés par ladite université, sur la présentation faite au chancelier, vice-chancelier et leurs collègues, d'un certificat, attestant qu'on a achevé le cours d'études exigées, délivré par le collège appelé *University college* ou celui appelé *King's college*, ou par toute autre institution formant ou non une corporation, maintenant ou plus tard établie dans un but d'éducation, soit dans la métropole ou ailleurs dans notre dit royaume uni, selon que nous, nos héritiers et successeurs, sous leur seing privé, autoriseront ces institutions à délivrer de tels certificats.

• Maintenant, sachez que nous, ayant une entière confiance en votre habileté, science et discrétion, vous autorisons par la présente à délivrer aux personnes qui peuvent désirer de devenir candidats aux grades de bachelier, etc., accordés par ladite université de Londres, les certificats attestant que les candidats ont achevé le cours d'instruction que le chancelier, vice-chancelier et leurs collègues de ladite université de Londres, auront déterminé par règlement sur ce sujet. •

Cette mesure prouve indubitablement un immense progrès; elle n'est cependant qu'une première conquête des améliorations qui doivent nécessairement accompagner le triomphe des idées libérales sur les préjugés religieux des siècles derniers.

Le collège catholique de Saint-Cuthbert, Durham, reçut ensuite une charte semblable à celle accordée au collège de Sainte-Marie. Ses élèves sont admis à prendre leurs grades à l'université de Londres.

Ainsi qu'on vient de le voir, la reine protestante d'un pays protestant, dit à des prêtres catholiques : « Votre science, votre habileté, votre discrétion, m'inspirent toute confiance. Vous pouvez instruire la jeunesse ; » tandis qu'en France, le gouvernement catholique d'un pays catholique refuse au prêtre le droit d'enseigner !

Depuis 1840, de nombreuses tentatives ont été faites pour obtenir l'extension de ces principes de liberté.

L'Irlande s'est remuée pour obtenir que des professeurs catholiques et dissidents soient appelés à partager avec les anglicans le soin d'instruire la jeunesse à l'université de Dublin. Des pétitions ont été signées dans ce but, et le lord lieutenant a reçu plusieurs adresses, dans lesquelles on le prie d'user de son influence dans un sens favorable aux catholiques.

L'Angleterre retardera autant que possible le moment d'accorder ce privilège, dans la crainte que le contre-coup ne porte sur ses universités ; mais elle ne pourra pas toujours refuser cette justice aux catholiques d'Irlande. La crainte lui arrachera, comme par le passé, ce qu'elle ne veut pas accorder de bon gré, et les catholiques d'Angleterre sauront profiter de cet encouragement.

Entre autres faits importants à enregistrer, pour montrer l'affaiblissement des passions anti-catholiques, nous devons placer la proposition faite à la chambre des communes, par M. Christie, dans la session de 1843, tendant à obtenir l'admission des jeunes gens catholiques dans les universités d'Oxford et de Cambridge. Cet honorable membre, quoique protestant, a flétri, comme un état de choses odieux, l'exclusion qui frappe les catholiques, eux

qui ont si puissamment contribué à la fondation et à la dotation de ces deux universités. Le serment du *test*, qui peut seul ouvrir les portes des collèges d'Oxford, a été signalé avec raison comme contraire aux principes qui ont triomphé en 1829 avec le bill d'émancipation.

Il est assez curieux que les fils du premier pair d'Angleterre ne puissent pas recevoir l'éducation universitaire d'Oxford ou Cambridge, parce qu'ils sont catholiques; il leur faut aller chercher à l'étranger les grades que leur refusent les lois de leur pays, en attendant qu'ils prennent place dans le parlement. Comprend-on qu'il soit permis aux catholiques de siéger dans les chambres, de faire des lois conjointement avec leurs collègues protestants, mais qu'ils ne puissent étudier ni les sciences, ni les belles-lettres dans les universités! C'est là une anomalie qui ne saurait subsister longtemps encore, et nous savons de bonne source que les membres de l'université d'Oxford, qui ne sont pas dominés par des préjugés d'une autre époque, loin d'être hostiles à cette innovation, seraient disposés à l'accueillir avec d'autant plus d'empressement, qu'ils y trouveraient l'occasion de témoigner leur bon vouloir et les sentiments fraternels qui les animent pour les membres de l'Église catholique. Une majorité de 70 voix a rejeté la proposition de M. Christie. Mais 103 voix ont protesté contre la loi actuelle, et nous garantissent le succès de la prochaine tentative qui sera faite au sein du parlement. Lord John Russell, qui a appuyé par des considérations élevées la motion de M. Christie, a reconnu que c'était une justice

due aux catholiques et aux dissidents. On le voit, les catholiques ne tarderont pas à reconquérir la position que la réforme leur avait fait perdre ; ils avancent à mesure que l'Église de Jésus-Christ voit rentrer dans l'unité un peuple que les prières du monde y convient depuis si longtemps.

En attendant l'heure de renverser les entraves qui gênent encore leur liberté relativement à l'instruction universitaire, les catholiques anglais jouissent de toute liberté dans l'enseignement secondaire (celui des collèges) et l'enseignement primaire. Une tentative a été faite en 1843, pour leur ravir ce dernier avantage : ils y ont résisté avec succès ; voici dans quelles circonstances.

On sait que depuis vingt-cinq ans les divers ministères qui se sont succédé en Angleterre ont été préoccupés de la pensée d'établir un système national d'éducation pour les enfants pauvres, et que depuis la tentative faite par lord Brougham en 1820, tous les projets de loi présentés dans ce but aux chambres se sont successivement brisés contre les tempêtes qu'ils avaient soulevées, en disloquant les ministères et les partis. Sir James Graham avait déjà fait une tentative malheureuse : le 27 février 1843, il présenta à la chambre des communes un nouveau bill, qui comptait 113 clauses, et qui peut être regardé comme une modification de son premier projet.

Il n'existe pas en Angleterre, comme en France, de ministère de l'instruction publique, et l'Etat n'a aucune espèce de contrôle sur l'enseignement. Les universités, les collèges, les institutions privées jouissent d'une li-

berté qui s'exerce sans entraves. Les paroisses sont censées s'occuper de l'instruction des pauvres (il en était ainsi dans les temps catholiques); de leur côté, les sectes dissidentes ont fondé des écoles à mesure que le nombre de leurs adeptes grossissait, qu'il devenait nécessaire de travailler à l'instruction des classes ouvrières. Des sociétés se sont aussi organisées dans le but spécial de pourvoir à l'éducation des masses dans la mesure des moyens mis à leur disposition par la charité publique, et il existe aujourd'hui deux grandes associations qui se partagent en quelque sorte le soin d'établir et d'entretenir des écoles gratuites : ce sont la *Société des Écoles nationales* et la société des *Écoles anglaise et étrangère*. La première est placée sous le patronage de l'église anglicane; la seconde vient exclusivement en aide aux dissidents. Ces établissements sont défrayés à l'aide de cotisations annuelles payées par les patrons, fondateurs et membres de ces sociétés; la somme de ces cotisations se grossit des souscriptions et quêtes produites par des meetings et des sermons de charité. L'État contribue pour la somme de 750,000 fr. par an aux dépenses de ces deux associations; cette faible indemnité forme tout le budget de l'Angleterre pour l'instruction publique. Observons en passant que, lorsque nous disons les sectes dissidentes, nous ne parlons pas des catholiques : ainsi la société de *British and Foreign-School*, qui distribue entre les écoles dissidentes la somme qui lui est allouée par le gouvernement, n'a jamais admis les maisons catholiques d'éducation à ses largesses. Il va sans dire que la *Société des écoles nationales* se montre aussi généreuse

que sa sœur, en sorte que les catholiques, obligés d'acquiescer à l'impôt et les taxes comme les autres sujets, sont abandonnés à leurs propres ressources s'ils veulent donner une éducation convenable aux enfants pauvres de leur communion. Un gouvernement qui pousse le scrupule et le respect pour la constitution jusqu'à exclure, dans certaines circonstances, les catholiques du droit commun, devrait bien avoir la logique de les mettre hors de la loi, quand il s'agit des charges que l'État impose aux citoyens. Si vous soutenez ne pouvoir protéger ce que vous croyez être l'erreur, comment pouvez-vous logiquement forcer les catholiques à entretenir avec leur argent, votre Église qui, dans leur conviction, est hérétique ?

Pour revenir au bill en question, nous dirons qu'il se proposait le double objet de régler le travail des enfants employés dans les manufactures et de pourvoir à leur éducation.

La première partie du bill a été dégagée de la seconde pour former une loi spéciale. Les partis politiques et religieux s'entendirent facilement sur la manière de fixer le travail des enfants. Mais en revanche les clauses qui réglaient l'établissement des écoles et posaient les principes sur lesquels l'instruction devait être donnée, ont soulevé des réclamations énergiques, et les réserves faites par plusieurs membres des communes, à la seconde lecture du bill, annonçaient des débats orageux.

Les écoles nationales dont sir James Graham proposait l'établissement devaient être ouvertes à deux classes d'enfants : les indigents (parmi lesquels on compte les enfants

illégitimes, les orphelins, les enfants abandonnés), et les enfants que les parents y enverraient librement. Les paroisses, d'après le bill, se diviseraient en districts, et une école serait établie dans chaque district de quinze milles de diamètre ; les districts seraient seulement de dix milles pour Londres et les environs. Des contributions volontaires paieraient un tiers des frais de ces maisons ; pour les deux tiers restant, on lèverait un nouvel impôt d'après le système de la taxe des pauvres (*poor rates*) ; l'impôt frapperait indifféremment tous les habitants de la paroisse, bien qu'ils soient méthodistes, catholiques, et qu'ils aient à fournir aux besoins des pauvres leurs coreligionnaires, à entretenir leur clergé, leurs églises ou chapelles, etc. Il semble que tous les citoyens auraient dû participer, dans une égale proportion, aux avantages offerts aux familles indigentes par le projet de loi ministériel ; mais il n'en était rien. Sir James Graham entend les droits et la liberté des citoyens à la façon de M. le grand-maître de l'Université de France ; le monopole que celui-ci maintient entre les mains de l'Université, le ministère anglais voulait l'établir au profit de l'Église anglicane. Sir James Graham réservait ses faveurs aux enfants qui viendraient s'instruire de la religion de l'État, de même que notre ministre de l'instruction publique interdit l'entrée des carrières libérales aux jeunes gens qui n'ont pas été initiés à la religion universitaire. Les écoles de sir James Graham devaient être surveillées par un comité composé de sept personnes, dont un ministre anglican, deux fabriciens et quatre autres gentlemen nommés par le magistrat du district ; ce qui équivalait à dire que les

membres du comité appartiendraient tous à l'Église nationale.

Ce comité était chargé du soin de choisir le maître d'école, qui devait être anglican. Un chapelain était donné à la maison par l'évêque anglican du diocèse, pour diriger l'instruction religieuse des enfants. Tout maître d'école était tenu d'enseigner l'Écriture sainte sur la version fixée par la loi et en usage dans les églises anglicanes. Les enfants ne pouvaient être reçus comme ouvriers, dans les manufactures, que sur la présentation d'un certificat d'assiduité dûment délivré par le maître d'école, et quoique le magister fût autorisé à donner ces certificats aux enfants catholiques, le projet de loi s'opposait à ce que des enfants protestants fussent reçus dans une manufacture, sur la foi d'un certificat délivré par un instituteur catholique. C'est-à-dire que, s'il plaisait à quelque âme chrétienne de se vouer à l'instruction des pauvres, il lui serait permis d'établir, à ses risques et périls, sans recevoir ni encouragement ni secours de la paroisse, une école où les protestants ne pourraient envoyer leurs enfants. Tous les livres en usage dans ces établissements devaient être anglicans et approuvés par l'autorité. De sorte qu'un enfant catholique aurait été obligé d'apprendre un abrégé d'histoire où l'on admire les sages mesures prises par Henri VIII et Elisabeth contre ces idolâtres appelés papistes, qui ont massacré des milliers de protestants et brûlé tant d'héroïques défenseurs de la vérité !

Le projet de loi de sir James Graham détruisait le privilège des deux sociétés dont nous avons parlé. Celle placée sous le patronage de l'Église se laissait facilement

dépouiller, puisqu'elle devait recueillir l'héritage de sa rivale à mesure que l'enseignement deviendrait entre les mains de l'Église un monopole sacré; mais les sectes dissidentes ne consentirent que leur corps défendant à voir l'Église, contre laquelle elles nourrissent une haine traditionnelle, devenir la grande institutrice d'une nation dont la moitié seulement de la population reste attachée au culte officiel. Elles organisèrent une formidable ligue de résistance; et lord John Russell parut accepter le commandement en chef de l'opposition dans la lutte qui s'engagea à la chambre des communes. Lord John Russell n'avait pas oublié l'acharnement avec lequel sir James Graham et les hommes qui sont au pouvoir attaquèrent, en 1838, le projet de loi qu'il avait présenté sur cette question. Les tories combattaient alors au nom de l'Église nationale un bill qu'ils accusaient de panthéisme. Les rôles étaient changés; mais les partis sont restés attachés à leurs principes; seulement, les whigs et les dissidents, au lieu d'être sur la défensive, portaient l'attaque dans le camp des tories. Lord John Russell proposa au bill de sir James Graham un amendement qui était presque un contre-projet de loi. Nous croyons devoir le reproduire, parce qu'il fait non-seulement connaître les points sur lesquels a porté la discussion, mais encore l'esprit qui avait inspiré le bill de John Russell alors qu'il était à la tête des affaires.

Voici cet amendement :

1° Toutes les fois qu'un bill concernant l'éducation autorisera une commission à percevoir des taxes pour l'établissement d'écoles, le bill devra admettre dans la

commission un certain nombre de personnes soumises à des taxes pour cet objet ;

2° Le président de la commission sera nommé par les membres qui la composeront ;

3° Les saintes Écritures, dans la version autorisée, seront enseignées dans toutes les écoles que la commission croira devoir établir ;

4° On devra prévoir le cas où des parents catholiques romains s'opposeraient à ce que leurs enfants fussent instruits dans les saintes Écritures par les maîtres de ces écoles ;

5° Les livres d'instruction religieuse employés dans ces écoles devront être revêtus de la sanction des archevêques de Cantorbéry et d'York, avec le concours du comité du conseil privé pour l'éducation ;

6° Pour éviter les inconvénients qui pourraient résulter de l'ignorance des instituteurs en matière religieuse, les livres de religion, autres toutefois que la sainte Bible, seront expliqués par le pasteur de la paroisse, ou par une personne désignée par lui, aux enfants dont les parents appartiennent à l'Église établie, ou qui désireraient que leurs enfants reçussent une instruction de ce genre ;

7° Les enfants qui recevront l'enseignement dans ces écoles seront libres de se rendre à une école des dimanches, ou dans tout lieu destiné au culte, avec l'approbation de leurs parents ;

8° Toute école se rattachant à la société des écoles nationales, à la société des écoles britannique et étrangère, toute école de dissidents protestants, toute école catholique qui, après inspection, aura été reconnue

bien dirigée, obtiendra du conseil privé l'autorisation de délivrer des certificats d'assiduité aux enfants pour qu'ils puissent obtenir du travail dans les manufactures ;

9° La chambre pense que le comité du conseil privé pour l'éducation devrait obtenir une allocation de fonds suffisante pour entretenir un certain nombre d'écoles normales en Angleterre ;

10° Ce comité devrait aussi pouvoir allouer des gratifications à des instituteurs bien méritants, et donner des secours aux écoles établies par souscriptions volontaires, à l'effet de compléter leurs moyens d'instruction.

Cet amendement est évidemment conçu dans un esprit beaucoup plus libéral que le bill ministériel. Les sectes dissidentes furent plus satisfaites de la liberté que lord John Russell leur promettait ; mais les catholiques ne trouvèrent pas dans ce contre-projet des garanties suffisantes pour pouvoir en conscience lui donner leur concours. Il répondait en effet d'une manière très-peu satisfaisante aux reproches qu'ils adressaient au projet de loi du ministre de l'intérieur.

Le ministère anglais ne se dissimula pas les dangers de la lutte qu'il engageait ; mais il lui était impossible de rester les bras croisés en présence des désordres qui avaient troublé naguère les districts manufacturiers, et des sollicitations pressantes de lord Ashley en faveur des populations ouvrières dont il a révélé l'ignorance et la profonde démoralisation. Il restait seulement à savoir si le moyen proposé par le ministre de l'intérieur, pour faire germer des idées d'ordre et de moralité dans l'esprit de ces classes abruties, était de nature à atteindre ce résultat ; c'est ce

qui nous paraît fort problématique. L'Angleterre a fait d'assez nombreuses expériences en matière de charité officielle, de philanthropie de par la loi et l'Église nationale; elle devrait connaître l'impuissance radicale de ses institutions, et s'épargner de nouvelles leçons. C'est en vain que l'Angleterre a opposé ses *workhouses* aux flots envahissants du paupérisme, et nous craignons bien que ses *écoles nationales* ne réussissent pas davantage à dissiper l'ignorance et à arrêter les ravages de la corruption qui gangrène les classes ouvrières. Le principe sur lequel repose la première institution servirait aussi de base à la seconde : ce serait la domination de l'anglicanisme au mépris des droits de tous les citoyens professant un autre culte que celui de l'État, principe encore écrit dans la constitution britannique, mais dont le temps a fait justice et que les événements battent en brèche tous les jours.

Les dispositions du bill que nous avons résumé disent déjà que les catholiques ne pouvaient prêter leur concours à cette mesure despotique, malgré les concessions que prétendait leur faire sir James Graham. Le ministre croyait calmer toutes les susceptibilités, en accordant aux enfants catholiques admis dans ces établissements la faculté de ne pas assister aux offices anglicans, aux instructions religieuses données par le maître d'école, dans le cas où leurs parents s'y opposeraient. Le projet de loi ne disait pas comment les élèves catholiques, méthodistes, baptistes, presbytériens, pourraient être visités et instruits par un ministre de leur culte; mais toutes concessions à ce sujet devenaient illusoires devant les en-

traves qu'elles rencontraient dans la pratique, et nous ne voyons pas qu'un moment de répit accordé à ces enfants pût les mettre à l'abri des dangers qui auraient menacé sans cesse leur foi dans l'atmosphère pestilentielle où ils auraient été condamnés à vivre.

Les catholiques anglais ont parfaitement compris que le projet de loi de sir James Graham allait devenir un instrument de propagande religieuse à l'aide duquel on chercherait peut-être à entraver les progrès du catholicisme, et ils l'ont combattu en s'armant des principes de liberté et d'égalité qu'ils ont conquis en 1829. Toutes les sectes dissidentes, dont les droits étaient généralement méconnus, organisèrent une opposition devant laquelle recula le ministère, le jour où la discussion s'engagea au sein du parlement.

Une véritable grêle de pétitions signala l'ouverture des débats de la chambre des communes; c'étaient des protestations plus ou moins motivées contre le bill. Il n'est pas de pays où le peuple use plus largement du droit de pétition qu'en Angleterre; mais disons aussi à l'honneur de son gouvernement que ce droit n'est pas illusoire, et que les chambres n'y escamotent pas les pétitions avec cette habile dextérité dont les représentants de la France font trop souvent preuve. Ce qui s'est passé en Angleterre dans cette circonstance pourra servir d'exemple et de stimulant aux amis de la liberté en France; c'est pourquoi nous racontons avec détail l'agitation qu'a soulevée chez nos voisins la prétention d'y établir un monopole jusqu'alors sans précédent. Le corps seul des méthodistes présenta à la chambre de huit à dix mille pétitions,

et à ce nombre vinrent s'ajouter celles signées par les catholiques et toutes les sectes dissidentes.

Depuis 1811, les méthodistes anglais n'avaient pas déployé une activité pareille à celle dont nous avons été témoins durant la session de 1845. Ils combattaient, à cette première époque, un projet de loi de lord Sidmouth qui voulait soumettre tous les ministres des sectes dissidentes à subir certains examens et à recevoir un diplôme pour pouvoir exercer leur ministère. C'est à l'aide du système de pétitions que les dissidents triomphèrent alors du cabinet. Les pétitions ont aidé aussi le succès du bill de réforme; c'est en invoquant leur autorité qu'O'Connell a obtenu l'émancipation de 1829.

Que les catholiques de la France essaient de ce système, qu'ils refoulent le monopole universitaire dans ses derniers retranchements à l'aide de quelques millions de signatures, et ce jour-là ils auront conquis leur liberté!

Dans la discussion qui s'éleva à la seconde lecture du bill de sir James Graham, lord Surrey présenta au nom des catholiques des considérations fort sages, quoique dans un langage trop timide peut-être, et l'Institut de la Grande-Bretagne, cette institution qui veille avec tant de vigilance aux intérêts de la cause religieuse, exprima sa reconnaissance à lord Surrey en lui votant des remerciements dans un meeting tenu le 27 mars. Nous ne reproduirons pas les paroles de lord Surrey; l'Institut catholique les a respectueusement recueillies, et elles ont servi de cadre aux pétitions signées par les catholiques, et qui furent présentées à la chambre dès que le projet

de loi y fut discuté. Ces pétitions étaient uniformes ; elles avaient été adressées à toutes les paroisses par les soins de l'Institut , pour être revêtues de la signature des membres du clergé et des fidèles.

Nos frères d'Angleterre ont donné dans cette circonstance un bel exemple aux catholiques de la France ! Quand saurons-nous , comme eux , agir avec cette harmonie de sentiments et cette simultanéité qui assurent le succès de toute entreprise ? quand verrons-nous le clergé et les fidèles de toutes les paroisses de la France adresser ainsi des pétitions au parlement , faire retentir nos enceintes législatives de leurs griefs contre un monopole défendu aujourd'hui par la sotte prétention que les coups dont on le frappe portent sur le gouvernement du pays ?

L'Institut avait formulé dans sa pétition les principales raisons qui mettaient les catholiques dans la nécessité de combattre le projet du gouvernement. Ainsi , le bill reconnaissait le principe de l'égalité des droits civils pour tous les citoyens , proclamée dans l'acte d'émancipation de 1829. Les pétitionnaires , tout en applaudissant au but louable que se proposait le gouvernement en cherchant les moyens de faire donner une éducation convenable aux enfants des classes pauvres , ne pouvaient voir sans alarmes un plan qui excluait les catholiques de tout contrôle sur l'éducation des enfants professant la religion catholique romaine. Les pétitionnaires protestèrent aussi contre l'exclusion des catholiques de la direction des écoles , contre la prescription pour tous les enfants de faire la prière en commun et d'assister à la lecture de la Bible , contre l'usage de livres qui pouvaient être bles-

sants pour leurs croyances , contre l'abandon où le projet de loi laissait les écoles catholiques existant aujourd'hui , etc., etc....

Cette pétition se terminait en demandant au gouvernement que des écoles séparées fussent établies dans les districts manufacturiers pour les enfants des ouvriers catholiques , et que ces maisons fussent admises à recevoir de l'État les mêmes secours et les mêmes encouragements que les écoles placées sous le patronage du clergé anglican. Ce système nous paraît être en effet le plus rationnel et le seul praticable. Nous ne savons si, à la rigueur, dans un enseignement supérieur, il serait possible de traiter exclusivement de littérature et de science , en écartant la question religieuse , ou en la réservant pour des heures déterminées ; mais comment suivre cette méthode avec de jeunes enfants qui reçoivent une instruction élémentaire ? Est-ce que les croyances et les pratiques de la religion ne sont pas le fond de cet enseignement , en Angleterre surtout , où la Bible est le premier livre que l'on place entre les mains de l'enfance , où la Bible est lue , expliquée , traduite , récitée comme chez nous les Fables de La Fontaine ou celles de Florian ?

L'établissement d'écoles distinctes pour chaque dénomination religieuse , placées , pour les catholiques , sous le patronage des vicaires apostoliques , et , pour les anglicans , sous celui de leurs évêques , tel est , à notre avis , le seul moyen de satisfaire à toutes les exigences , de calmer toutes les susceptibilités. Mais un pareil projet ne peut être proposé ni par sir James Graham , ni par aucun des hommes aujourd'hui à la tête du gouverne-

ment. Les tories ne peuvent pas être plus libéraux que les whigs et faire aux *dissidents*, en 1843, des concessions plus larges que celles qu'ils ont combattues et repoussées il y a cinq années à peine.

L'opposition religieuse, organisée par la défense de la liberté d'enseignement, obtint tout d'abord un premier succès. Sir James Graham fit un pas en arrière; le champion du monopole demanda à la chambre des communes un ajournement. C'était la seconde fois que M. le ministre faisait défaut à l'appel au moment où allait s'engager la bataille. Son bill devait être porté le 4 avril en comité; mais la discussion fut renvoyée au 22 mai, sur la proposition de sir James Graham, afin que le gouvernement eût le temps *de modifier certaines dispositions du bill*. Le projet de loi fut donc revu et corrigé. En demandant le renvoi, le ministre répondit à quelques objections des amis de la liberté, et il essaya de les rassurer, en annonçant une refonte du projet qui avait déjà subi une première modification. L'opposition craignit cependant que cette tactique ministérielle ne couvrît un piège, et elle n'en prépara pas avec moins d'activité ses moyens de résistance.

Nous avons parlé des pétitions présentées à la chambre des communes, mais nous n'avons donné au lecteur qu'une idée imparfaite de leur nombre et de leur importance.

Il n'est peut-être pas de membres des communes à qui des pétitions n'aient été adressées; whigs, tories, radicaux et chartistes, tous les membres arrivèrent aux séances de la chambre, les 29 avril et 1<sup>er</sup> mai, chargés

des protestations des ennemis du monopole. Quand nous disons chargés, nous n'usons pas d'une figure, car la grande majorité des représentants du pays ont été dans la nécessité de se rendre aux séances en faisant voiturer les pétitions qui entraient à la chambre sous leurs auspices.

« Nous n'avons jamais assisté, disait un journal de Londres, à un spectacle semblable à celui dont nous avons été témoins le 29 avril. Le vestibule de la chambre était encombré de ballots de pétitions attendant les représentants des villes et comtés d'où elles avaient été expédiées, tandis que d'autres membres arrivaient accompagnés de porteurs qui charriaient, dans l'enceinte législative les pétitions que leurs commettants leur avaient adressées directement. A mesure que le président faisait l'appel des noms, les membres se levaient, annonçant qu'ils avaient 20, 50, 100 pétitions à présenter contre le projet de loi qui voudrait établir le monopole de l'enseignement. »

M. Aldam présenta à la chambre une pétition de la ville de Leeds, revêtue de 22,000 signatures. Lord Worsley avait reçu 569 pétitions signées par 152,000 personnes. M. Ewart en a présenté une des catholiques de Liverpool qui portait 25,000 noms. 500 pétitions avaient été confiées à M. Hawes. Les pétitions présentées dans la séance du 29 avril comptaient plus d'un *million cinq cent mille signatures*. Ce spectacle se renouvela dans la séance du 1<sup>er</sup> mai, où cinq mille pétitions, couvertes ensemble de deux millions de signatures, ont été présentées à la chambre. Un des incidents

les plus divertissants de cette séance fut de voir la triste figure de MM. Plumtre et R. Inglis, quand ils durent déposer sur le bureau de la chambre les pétitions qu'ils avaient reçues contre un projet de loi qu'ils défendaient aussi énergiquement que le ministre dont il émanait. M. Plumtre n'avait pas moins de 89 pétitions à déposer, et sir R. Inglis s'est dédommagé de la violence qu'il s'était faite, en présentant une pétition du clergé anglican de Ripon, pour supplier la chambre de ne pas laisser modifier les clauses du bill ministériel. Un journal anglais observait, en rendant compte de la séance, que les membres de la chambre, du côté où siège l'opposition, étaient à la lettre enterrés au milieu des pétitions.

Sir James Graham recula devant l'autorité de ces protestations, qui vinrent renverser les fondements sur lesquels il se disposait à établir son monopole. Le jour où la France voudra user des moyens que la constitution lui fournit pour faire redresser ses griefs, elle apprendra qu'il n'est pas de monopole si solidement établi qui puisse résister aux vœux de plusieurs millions de citoyens.

Un incident soulevé à la chambre des communes, dans la séance du 1<sup>er</sup> mai, a montré le respect des représentants de l'Angleterre pour le droit de pétition. Quelques membres qui commençaient à se lasser se permirent de murmurer, lorsque le colonel Sibthorp crut devoir donner quelques explications touchant une pétition qu'il était chargé de présenter. Le colonel, usant du droit accordé par les règlements de la chambre, s'est vengé de ces murmures en condamnant les impatients à subir la

lecture entière de la pétition , et la pétition a été lue.

Nous nous bornons, on le voit, à enregistrer des faits. L'espace que nous avons déjà consacré à l'examen de la question qui agita si profondément l'Angleterre, en 1845, ne nous permet pas de nous étendre davantage. Ajoutons, cependant, que lord Surrey formula au nom des catholiques un amendement très-développé qui nous parut satisfaire aux exigences de notre foi. Les vicaires apostoliques signèrent en commun une protestation contre le projet ministériel.

Aux nombreuses objections soulevées contre ce bill examiné au point de vue religieux, vint s'en joindre une autre qui exerça une grande influence parmi les dissidents. Nous avons déjà dit que les deux tiers des fonds nécessaires pour l'établissement et l'instruction des écoles seraient prélevés par une nouvelle taxe. Le peuple d'Angleterre vit là une manière détournée de le frapper d'un autre impôt, et comme il trouve l'*income-tax*, les *poor-rates*, et les autres taxes assez lourdes dans les circonstances fort peu prospères où sont les affaires, il se détermina à résister à toutes les tentatives faites pour augmenter le poids des charges qui pèsent sur lui.

En présence de ces démonstrations, la tentative de sir James Graham se trouva aussi infructueuse que celles de ses prédécesseurs depuis 1820. D'ajournements en ajournements, le ministre recula devant les protestations des catholiques et des dissidents de toutes les sectes. Des modifications avaient successivement été introduites dans le projet primitif pour satisfaire aux

justes réclamations des masses; mais aucune de ces concessions n'était de nature à calmer les inquiétudes et les craintes qu'inspirait un projet de loi qui allait livrer à l'Église anglicane l'éducation de la classe ouvrière. Le 3 mai, 15,000 pétitions comptant 2,015,607 signatures avaient été présentées à la chambre des communes contre le projet dans sa forme primitive. Un nombre tout aussi considérable allait bientôt être envoyé aux représentants du pays contre le bill, tel que sir James Graham l'avait amendé. C'est devant ces faits que le ministre déclara à la tribune :

« L'opposition contre ce projet de loi était si grande dans le pays, que je crus nécessaire d'en modifier les dispositions, dans l'espoir que ces changements feraient évanouir toutes les objections. Mais je dois déclarer que j'ai été entièrement désappointé dans mes espérances. La résistance étant aussi forte que jamais, le gouvernement a pensé qu'il était de son devoir de ne pas insister davantage et de retirer le bill. »

Ces paroles devaient être reproduites pour montrer qu'en Angleterre on ne se joue pas de l'opinion publique, comme certains ministres croient pouvoir le faire en France. Rien cependant n'était plus facile à sir James Graham que d'imposer à l'Angleterre le projet de loi en question. On sait que le ministère disposait à cette époque dans le parlement d'une majorité de plus de cent voix; mais le pays avait protesté; il avait énergiquement exprimé les motifs de sa résistance dans les pétitions adressées aux chambres. Ces manifestations d'une partie notable de la population furent prises en considération par le gouverne-

ment ; il leur fut fait justice. Cet exemple ne devrait pas être perdu pour la France.

Le jour où les catholiques voudront sérieusement la liberté d'enseignement, le monopole universitaire, sous un gouvernement constitutionnel, ne saura résister aux vœux de la grande majorité de la nation. Quel que soit le mauvais vouloir du gouvernement ou d'un ministère, les catholiques sont assurés de la victoire, car la constitution du pays est pour eux, et un ministre ne la violerait pas impunément. Mais il faut que les catholiques, à l'exemple des Anglais, sachent apprendre aux hommes qui nous gouvernent qu'ils ont une volonté et qu'ils sont déterminés à poursuivre la conquête de leurs droits. Les dissidents anglais ne se sont laissés séduire ni par les promesses de sir James Graham, ni par les concessions trompeuses que leur faisait ce ministre. Leur persévérance et leur fermeté ont triomphé ; leur liberté a été mise à l'abri de toute atteinte.

Sir James Graham paraît entendre la liberté et les droits des citoyens à la façon de M. le grand-maître de l'Université de France ; mais ce rapprochement, juste en tant que les deux ministres se sont faits les champions du monopole, manque d'exactitude, si nous nous demandons au profit de qui ils veulent le conserver ou l'établir. En France, le ministre de l'instruction publique revendique au nom de l'État le droit d'instruire, d'élever la jeunesse, de la façonner selon son bon plaisir et son caprice ; en Angleterre, au contraire, c'est au profit de l'Église établie que sir James Graham voulait confisquer l'éducation de la génération naissante. Son projet de loi proclamait l'Église

l'institutrice légitime de la nation ; il rendait en cela hommage à la religion , dont il faisait la base de toute éducation morale. Le bill du ministre anglais renfermait sous ce rapport une haute leçon dont nous invitons le grand-maître de l'Université de France à profiter. Sir James Graham , malgré les conséquences absurdes auxquelles il arrivait dans son projet , reconnaissait implicitement ce principe : que si l'État peut exiger certaines garanties d'un instituteur , s'il peut , par des inspections , s'assurer de la manière dont les maîtres de la jeunesse remplissent les devoirs de leur charge , là aussi s'arrêtent les limites de son droit et qu'il ne saurait les franchir sans faire violence à la liberté que tout citoyen anglais tient de la constitution de son pays.

Ainsi donc , tout en approuvant la conduite des catholiques d'outre-Manche , qui ont repoussé le bill présenté aux chambres , nous devons applaudir aux sentiments religieux du gouvernement anglais. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que les ministres protestants d'Angleterre donnent à certains gouvernements catholiques des exemples dont ceux-ci devraient bien imiter la moralité.

Il était fâcheux qu'un projet de loi empreint au fond d'une pensée si éminemment religieuse , portât en même temps atteinte à la liberté de conscience ; aussi les catholiques anglais repoussèrent le bill de sir James Graham , non parce qu'il leur était seulement hostile , mais parce qu'il cherchait à établir un monopole dans l'intérêt d'une église hérétique , et qu'ils redoutent le monopole , quelle que soit d'ailleurs la forme sous laquelle on le déguise , quel que soit le parti politique ou religieux au profit du-

quel on désire l'exploiter. Ainsi les catholiques français combattent le monopole universitaire au nom de la liberté et de l'égalité que revendiquent les catholiques d'Angleterre, au nom des principes que l'active intelligence des catholiques belges a su faire triompher !

En vain sir James Graham chercha-t-il à méconnaître l'existence légale des catholiques, ceux-ci ne se laissèrent pas frapper sans se faire entendre, et leur résistance prouva qu'ils ne sont pas une pure fiction. Il est tel district rural de l'Angleterre où les fermiers catholiques paient en impositions et taxes de l'Église ou de l'État une somme supérieure à celle payée par les fermiers protestants du même district. Or, comment ces bons catholiques auraient-ils supporté la majeure partie des frais pour la construction d'une école, l'entretien d'un maître, les émoluments d'un chapelain, quand, en retour de ces sacrifices, ils ne pourraient faire élever leurs enfants dans ces établissements sans les exposer à y perdre la foi ? Ce que nous disons des catholiques s'applique également aux sectes dissidentes ; celles-ci comptent dans presque toutes les villes des adeptes plus nombreux que l'Église établie. A South Lancaster, par exemple, on trouve en ce moment cinq écoles du dimanche appartenant aux anglicans et instruisant 5,400 enfants, tandis que les dissidents y possèdent vingt-trois établissements de ce genre, où sont reçus 7,025 élèves. Les catholiques ont dans la même ville trois de ces écoles fréquentées par 585 enfants. Dans le Lancashire, sur 65 manufactures, 56 appartiennent à des propriétaires anglicans, et 27 à des fabricants professant divers autres cultes. Bref, sur une

population de 14,000,000 d'habitants que comptent l'Angleterre et le pays de Galles , les dissidents figurent pour 3,000,000 au moins , et les catholiques pour 2,000,000. Or, en s'appuyant sur l'autorité de ces chiffres , on conviendra que M. Hawes , membre de la chambre des communes , ait pu manifester l'intention de s'opposer au projet de loi ministériel , parce qu'il ne voulait pas que l'éducation du peuple fût abandonnée à la merci de l'Eglise anglicane. M. Hume fut plus sévère encore , quand il s'écria que l'Eglise n'était à ses yeux que la secte dominante et qu'il tremblait de voir passer l'éducation de la nation aux mains d'un clergé qui s'est jusqu'à ce jour beaucoup plus occupé de *livres sterlings*, de *shellings* et de *pences* que des âmes dont il a la charge.

M. Hindley combattit trente clauses du bill ministériel contre lesquelles il protesta au nom des sectes dissidentes , et M. Ewart s'éleva avec raison contre l'usage de faire de la sainte Bible un livre d'école , de placer les pages sacrées entre les mains des enfants , comme on leur donne un rudiment de grammaire ou de géographie.

Nous devons faire ressortir une des circonstances de la lutte entre le ministère anglais et la population qui ne professe pas le culte national : c'est que partout le clergé donna le signal de la résistance ; l'opposition s'organisa sous sa direction. C'est sur l'invitation de leurs ministres que les sectes dissidentes se soulevèrent contre les prétentions du gouvernement. Nous avons vu les ministres , les hommes revêtus d'un caractère religieux , chargés de veiller au salut des âmes , convoquer des réunions , préparer le peuple à la lutte , signer les pre-

miers les pétitions contre le projet liberticide de sir James Graham,

Les prêtres catholiques ne furent ni moins actifs ni moins ardents : les vicaires apostoliques leur en donnèrent l'exemple. Nous avons déjà parlé de la protestation signée par les évêques d'Angleterre, et nous ajouterons que Mgr Wiseman, consulté en particulier par le ministre, lui remit un mémoire dans lequel étaient exposées les raisons qui faisaient un devoir aux catholiques de s'opposer à ce qu'on leur ravit la liberté d'enseignement.

Il est aussi en France des ministres qui consultent les évêques : l'expérience nous a appris le cas que l'on faisait de leurs opinions et de leurs conseils. En France, les hommes du gouvernement ont cependant la prétention d'être catholiques, tandis qu'en Angleterre les ministres sont protestants, et la constitution ne leur permet pas de reconnaître l'autorité épiscopale de nos prélats ! En Angleterre, les membres de la communion catholique sont à peine au nombre de deux millions. Si dans cet état de minorité, nos frères savent cependant, par la loyauté de leur conduite, la justice de leurs réclamations, la fermeté de leur attitude, forcer le gouvernement à compter avec eux, que ne pourraient pas les catholiques de France, les hommes sincèrement religieux, eux qui sont en si grande majorité dans toutes les provinces de notre belle patrie ?

Dans le débat soulevé en Angleterre en 1843, de quoi s'agissait-il ? Non pas d'empêcher, comme cela se pratique en France, les catholiques et les autres dissidents de créer à leur gré des écoles pour y recueillir leurs propres

enfants, mais seulement de confier à l'Église établie ceux d'entre les enfants pauvres qui ne seraient pas autrement pourvus (1). La question ainsi posée courrait grand risque de ne pas exciter chez nous un bien vif intérêt. L'on peut en juger par la coupable apathie des catholiques dans la lutte contre l'Université.

(1) Nous empruntons cette dernière considération à la brochure publiée par le comte de Montalembert : *De devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.*



## CHAPITRE VI.

---

### SOMMAIRE.

Terreurs causées par les progrès du catholicisme. — Réveil du fanatisme protestant. — Agitation anti-papiste. — La reine est accusée d'être favorable aux catholiques. — Les enfants de l'Église sont calomniés sur la place publique, dans le parlement, dans la presse. — Le calme se rétablit. — Meetings des associations protestantes de Londres. — Leur propagande. — Position des catholiques vis-à-vis des anglicans et de l'Irlande.

Dans les années 1839 et 1840, la politique voulut exploiter à son profit le mouvement religieux. Les tories, ambitieux d'arriver au pouvoir, se firent une arme de la tolérance du gouvernement pour battre en brèche le ministère Melbourne. Ils s'associèrent la partie du clergé qui se distingue par l'exaltation de ses idées et qui ne voit dans l'Église que l'humble servante de l'État. Le parti clérical, admirateur du système de *Church and state*,

emboucha la trompette et sonna l'alarme. Après dix années de calme, le fanatisme eut son retour; et tandis que le *Times* regrettait l'abrogation des lois pénales, la controverse religieuse soulevait une agitation qui ne respecta pas même les marches du trône.

Les tories voulaient rendre le ministère whig impopulaire; ils lui firent un crime de son impartialité pour l'Irlande, de l'indifférence avec laquelle il voyait grandir le papisme. De révérends agitateurs se mirent en campagne; ils parcouraient les provinces en convoquant des meetings et en excitant les plus mauvaises passions.

On voulait effrayer le peuple, en exagérant les progrès du catholicisme. On lui représentait l'Angleterre comme à la veille d'être étouffée sous le grand éteignoir de Rome; on soutenait, dans des assemblées publiques, que les ministres et la reine s'étaient entendus avec le pape pour consommer cette noire trahison.

Le ministère Melbourne a pu perdre, à la suite de cette comédie, quelques lambeaux de sa popularité déjà compromise; mais ce qui est certain, c'est que ces extravagances ont puissamment servi la cause de la vérité.

Un organe des tories dépeignait en ces termes la situation :

« Tous les jours, des faits nouveaux confirment la faveur dont jouit le papisme auprès de la royauté et de notre gouvernement. Les chapelles catholiques sont bâties sous le patronage royal; les Jésuites sont encouragés; nos collèges sont envahis et souillés par les papistes, qu'un décret y introduit. Les serviteurs de Rome envahissent les postes éminents de l'État et de l'armée;

des aumôniers sortis de Maynooth sont envoyés, avec des émoluments, dans nos garnisons; enfin, le serpent de l'erreur, après avoir séduit la couronne et le gouvernement, enhardi par les caresses dont il est l'objet, cherche à se glisser dans notre église. Oxford est retombé dans l'idolâtrie de Rome : cette université élève des autels à la Vierge, adresse des prières aux saints, adore de la boue. Ces doctrines sataniques se propagent, et nous avons entendu dans une église nationale, un ministre exhorter avec éloquence et chaleur le peuple à prier pour les morts ! »

Le *Quarterly review* nous disait :

« Des divisions se sont opérées au sein de notre Église, et ces divisions se sont tournées contre elle. Le blâme en doit retomber sur ceux qui les ont fomentées. Mais à travers nos dissensions, le papisme s'avance à grands pas. »

La *Revue trimestrielle de l'Église anglicane* exprimait la même opinion.

« L'Église romaine, disait cette feuille, se remet de ses blessures; et à peine lève-t-elle la tête, qu'elle fait déjà tous ses efforts pour nous ramener sous sa puissance. »

Enfin, un auteur qui cherchait à imputer au clergé anglican l'état des choses, s'écriait :

« Toute la gloire de la réforme est désormais perdue ! A notre grand scandale et à la satisfaction de Rome, le papisme reprend au milieu de nous son ancienne vigueur. Il faut bien avouer que le nombre des catholiques augmente et par suite nos dangers; mais il est pénible de

voir le clergé de l'Église anglicane aggraver encore le péril de notre situation. Serait-ce parce qu'il craint pour sa pâture qu'il agit ainsi? »

On entendit retentir de toutes parts :

« Les catholiques romains doivent être exclus du parlement! la reine doit être détrônée! la religion papiste doit devenir un objet de moquerie et d'exécration! » Et tous ces faits héroïques devaient être accomplis au nom de la liberté religieuse!

En 1829, la raison publique abolit des lois frappées au coin du plus cruel despotisme. Mais depuis ce moment, l'édifice religieux que protégeaient ces dispositions législatives s'est ébranlé, à mesure que la liberté favorisait le progrès des connaissances dans les rangs divers de la société. Aussi avons-nous vu une partie de ceux à qui la garde et la conservation de cet édifice était confiée, s'alarmer de cette liberté. Le peuple, éclairé par son expérience, ne s'est point laissé prendre aux pièges dressés contre lui. On lui a dit : Le protestantisme vous a délivrés du joug tyrannique du pontife romain; il vous a arrachés aux ténèbres de cette ignorance dans laquelle un sacerdoce ambitieux avait mission de vous tenir. On lui insinuait, quand nous vous disons : Lisez, examinez et décidez; l'Église de Rome pose dogmatiquement la règle : Ne lisez pas, n'examinez pas; mais laissez à la volonté d'autres hommes de déterminer votre croyance.

Le peuple n'a point admis aveuglément ces paroles; on l'invitait à lire, et il a lu, à examiner, et il a examiné; et cela assez sérieusement pour découvrir les calomnies des prétendus apôtres de la vérité dont il a arraché le

masque hypocrite. Pour sauver l'Église anglicane, à en croire les fanatiques, il ne restait qu'à lui rendre les lois pénales et les bûchers. C'est vers ce but qu'ont semblé tendre un instant tous les efforts du parti ; mais heureusement que ces hommes n'avaient point le pouvoir de réaliser leurs désirs. L'Angleterre a méprisé leurs discours ; elle a été assez sage pour s'opposer avec énergie à ceux qui voulaient réorganiser un système d'oppression.

Écoutons les paroles du révérend Gregg.

Dans un meeting tenu à Manchester, il exhortait ses auditeurs à marcher vers le progrès ; il leur exprimait sa joie de ce qu'ils avaient rejeté le nom de conservateurs, vu que, dans la situation, leur disait-il, il n'y a rien de bon à conserver. « Est-il possible, avec les catholiques dans le parlement, s'écriait-il, de faire ce que je propose ? Non : donc il faut les chasser du parlement ; tant qu'ils seront dans les chambres, rien ne pourra être exécuté. Les expulser du parlement est donc le premier pas à faire ; c'est par là seulement que l'Angleterre pourra être grande, glorieuse et libre. Mais comment arriver à cette fin ? — Par l'opinion publique. Ayons un grand nombre de meetings comme celui-ci ; que vous et vos amis lisent la Bible. Tout le monde sait que l'on rit d'abord quand Hunt parla en faveur de la réforme parlementaire, mais il était enthousiaste, et la réforme a été obtenue depuis. »

L'orateur exhorta ensuite le peuple à envoyer au parlement de bons protestants, marchant non sur les traces de sir Robert Peel et du duc de Wellington, mais s'appuyant sur la Bible. « Vous devriez, ajouta-t-il, voter pour les candidats qui se mettront en avant pour rendre

à l'Eglise anglicane son ascendant et détruire nos antagonistes que l'on verra alors succomber, et sur la tombe desquels viendront danser tous les amis de la liberté religieuse.

« Il faut encore soulever les masses, afin de chasser les catholiques du parlement et d'avoir un royaume chrétien, car les catholiques sont idolâtres. On m'accuse d'user d'un langage rude ; mais je ne puis me contenir, en voyant l'influence dégradante qu'exerce sur les masses de l'Irlande cet abominable papisme, fils de l'enfer, et qui attire sur ce peuple la malédiction céleste. Les prêtres ne commettraient pas un plus grand crime, en égorgeant chaque dimanche un enfant sur l'autel, qu'en adorant ce qui est sorti de la main des hommes. Les gouverneurs du pays s'appuient d'une main sur les lois et déclarent la religion romaine idolâtre, quand, en même temps, ils soutirent l'or des trésors de l'Etat pour aider et perpétuer ce système infâme. Peut-on s'étonner de voir commettre des crimes atroces, au milieu d'un peuple dont le gouvernement est ainsi prostitué. Si nous avions un gouvernement chrétien, ne verrait-on pas les ministres envoyer dans toutes les parties de l'Irlande des missionnaires pour prêcher le protestantisme ? Le service religieux serait protégé par la force armée ; une proclamation de la reine ordonnerait à tous les catholiques d'y assister.

« Le gouvernement devrait exposer à la risée du public les reliques et vouer à l'exécration les idoles de Rome. Il devrait faire donner au peuple une éducation publique, et si les prêtres empêchaient les catholiques d'envoyer leurs enfants à ces écoles, le gouvernement devrait les

excommunier et publier dans de larges placards leurs noms avec ces mots : *prêtres blasphémateurs.* »

Telles étaient les paroles d'un ministre protestant, d'un apôtre qui engage le peuple à lire et à méditer les livres saints. Mais une surprise à laquelle on ne s'attend pas , après la lecture d'un pareil discours , c'est que plusieurs membres du clergé de Manchester accompagnaient le révérend Gregg en grande solennité sur la plate-forme où il a fait entendre ces extravagances , et que le clergé s'est uni au peuple pour le couvrir d'applaudissements. Enivré de ses succès, le révérend Gregg s'annonça, dans ce meeting même, comme un instrument dont Dieu allait se servir pour un grand triomphe sur l'Eglise romaine ; il se posa en grand réformateur, destiné à renverser le catholicisme.

Est-il nécessaire, après de pareilles scènes, répétées chaque jour et sur toute l'étendue d'un pays, de dire que la cause contre laquelle le fanatisme emploie de tels arguments , a , par ses progrès, rendu problématique l'existence du protestantisme? Ne voit-on pas la prudence humaine confondue par cette sagesse qui fait servir à ses desseins ceux-mêmes qui se déclarent le plus hautement contre elle? N'est-il pas évident qu'un langage aussi disparate avec les idées et les mœurs de notre siècle est aussi préjudiciable à la cause de ceux qui l'emploient que profitable à leurs adversaires? Enfin , les éloges du journalisme et les applaudissements d'un certain clergé , prodigués à des hommes dont les discours incendiaires devraient soulever l'indignation , et dont le délire devrait exciter la pitié, ne démontrent-ils pas qu'une puissance surhumaine a jeté le trouble dans les esprits, pour faire

servir leur folie à l'accomplissement des grands desseins providentiels ?

Les fanatiques cherchaient par tous les moyens à rendre les catholiques odieux au reste de la nation. L'association protestante pour les missions déployait ses forces sur les différents points du royaume ; elle abusait de l'ignorance crédule du peuple, en lui peignant la religion catholique sous les plus noires couleurs. Dans un meeting tenu à Édimbourg, le missionnaire M'Neil entreprit de prouver, par un livre de théologie catholique, qu'il était impossible de lier un catholique romain par le serment. Ce révérend soutint que le papisme et la constitution anglaise sont inconciliables. « *L'ultimatum*, disait-il, de la constitution anglaise est un serment ; or, il est impossible de lier un catholique par le serment ; donc les catholiques ne doivent pas jouir des bienfaits de la constitution anglaise. D'où il suit, continuait-il, qu'un catholique ne peut ni vendre, ni acheter, ni être entendu comme témoin devant un tribunal ; qu'il ne peut être ni époux, ni propriétaire, ni citoyen ; qu'il est impossible d'entretenir avec lui les relations ordinaires de la vie, car depuis le bonheur domestique jusqu'à la propriété et la vie même, tout, dans notre glorieuse constitution, basée sur les Ecritures, repose sur la sainteté du serment ; en un mot, tout homme qui professe la religion de Fénelon et de sir Thomas Moore, est *ipso facto* un monstre qui doit être chassé de la société humaine. »

La première proposition que le zélé missionnaire prétendit prouver par l'autorité des théologiens catholiques

fit une telle sensation dans le public que , malgré les réclamations qui s'étaient à l'instant élevées et les réfutations qu'elle avait provoquées , le révérend docteur Gillis, coadjuteur de l'évêque catholique d'Édimbourg , crut devoir publier une lettre pour repousser cette odieuse calomnie.

M. M'Neil termina son discours contre les catholiques par cette bouffonne péroraison :

« La malédiction de Dieu est tombée sur cette terre , parce que l'adoration des images, la prosternation devant les idoles et toutes les abominations papistes sont dans le pays. Cette ville si éclairée en est un repaire ; elle est appelée l'Athènes moderne ; elle se distingue par son élégance, sa littérature ; ses revues tiennent un haut rang dans le monde littéraire ; mais il y a sur elle une tache pestilentielle, un couvent. Une nonerie dans Édimbourg ! O honte ! honte ! »

Le ministère fut souvent interpellé dans les meetings et le parlement par les peureux qu'effrayait ce tapage. Le duc de Newcastle présenta plusieurs motions à la chambre des lords, afin d'obtenir des renseignements précis sur les progrès du catholicisme ; il désirait que le gouvernement publiât un rapport officiel sur le nombre des catholiques, leurs chapelles récemment bâties ou en construction , leurs collèges , monastères , etc. Enfin , la Société de la réforme anglaise (*British reformation Society*), qui s'inquiétait sans doute des lenteurs du gouvernement, se mit elle-même à l'œuvre, et publia une carte exclusivement destinée à montrer les envahissements du papisme. C'était une peinture fidèle des localités où

s'étaient élevés des constructions et des établissements catholiques.

Le ministère Melbourne, accusé de se montrer favorable à la cause catholique, fut décoré de l'épithète de *whig-popish ministry*. On alla plus loin : après avoir vu des papistes dans les membres du cabinet, on craignit pour l'orthodoxie du trône, et l'opinion se préoccupa de la conversion de l'aimable et gracieuse reine Victoria.

La reine d'Angleterre redevenir papiste ! Écoutez les organes de cette Église qui par ce fait seul se trouverait décapitée. Ils paraissent ne pas avoir à ce sujet le moindre doute ; ils se préparaient à cette catastrophe. Déjà ils se demandaient, pâles et tremblants, quelles en seraient les conséquences ; quelle conduite le peuple anglais devrait tenir en cette occasion. Mais, pour donner une réponse, bien loin d'interroger les sympathies du pays, dans l'intérêt duquel ils prétendaient poser la question, et de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'état des populations au temps où florissait le catholicisme, afin de le comparer à l'état de misère où se sont trouvées insensiblement réduites les classes pauvres, ils consultaient les sentiments de la partie la moins éclairée du clergé anglican, de ce petit nombre d'hommes d'élite pour lesquels les richesses des anciens temples catholiques, les domaines et les revenus des couvents ont été confisqués, et qui, depuis lors, loin d'employer les richesses et les revenus de ces propriétés à leur ancienne destination, c'est-à-dire à la réparation des églises, à l'entretien des indigents et au soulagement des misères

humaines, ont détourné le tout à leur profit, afin de vivre et d'entretenir leurs familles dans l'opulence, demeurant opiniâtrément sourds à la voix du pauvre qui leur demande du pain.

Mais sur quoi se fondaient les craintes de l'Église anglicane? qui put soulever la question de la conversion de la reine d'Angleterre à la foi catholique? Les anglicans exaltés savaient quels sentiments leur conduite avait fait naître dans le cœur généreux et libéral de leur souveraine; ils n'ignoraient point l'horreur que leur intolérance, leur bigoterie et, depuis peu, leurs déclamations avaient inspirée à Sa Majesté, et de là ils concluaient son attachement inviolable à leurs antagonistes et aux principes de tolérance dont ils étaient les représentants. A cette première crainte s'en joignait une autre : Sa Majesté avait fait au parlement la déclaration de son mariage sans parler de la religion de l'État. Pouvait-on lui pardonner de n'avoir pas même fait allusion à sa qualité de chef de l'Église? de n'avoir pas dit un mot de la religion de son époux? Le prince Albert a été élevé dans la foi protestante, disaient les tories; mais qui nous répond que son intention n'est pas de devenir papiste? Comment ensuite notre reine, déjà si favorable à la cause catholique, ne suivrait-elle pas la foi de son mari? Tels étaient les doutes cruels qui tourmentaient les tories anglicans. Ils ressuscitèrent des lois qui prévoyaient ce cas; ils nommèrent un successeur à la reine; ils dégagèrent le peuple de son allégeance; en un mot, tout était prêt, le cas échéant. Il est bien évident qu'un édifice religieux qui n'était cimenté que par la violence devait nécessairement tomber en ruines dès que

la violence était usée. Sadler disait en parlant du gouvernement de la reine Élisabeth : « Il n'y a pas dix gentils-hommes dans tout le pays qui favorisent et adoptent la conduite de Sa Majesté en matière de religion ; » et, en effet, beaucoup d'entre eux suivaient le culte établi pour échapper aux terribles pénalités dont la loi les menaçait ; mais cette adhésion même, arrachée à leurs craintes, en opposition à leur conscience, exaspérait leur mécontentement. Le retour à la religion antique doit donc suivre naturellement l'abrogation des lois dont la terreur avait effrayé les populations. Quant aux sentiments des diverses classes de la société, ils étaient appréciés en ces termes par un journal protestant :

« Dans une question comme celle de déposer un souverain, les qualités du monarque doivent être examinées ; les considérations personnelles ne sauraient être rejetées. La substitution de Guillaume III à Jacques II plaça le plus grand héros de la liberté civile et religieuse, alors régnant en Europe, sur le trône d'un pauvre bigot, le pensionnaire et l'allié des plus grands ennemis de l'Angleterre. Mais la substitution du prince Ernest à la reine Victoria placerait un vieux pécheur, le despote le plus cruel d'Europe, quoique sur un petit théâtre, et l'esprit le plus bigot assis aujourd'hui sur un trône, à la place d'une jeune reine qui, autant que le temps a pu développer son caractère, est pleine de sentiments généreux et libéraux, d'affections tendres et vertueuses. D'ailleurs, pour opérer un changement aussi grand, la nation demanderait, en supposant même que cela dût se faire sans troubler la paix, des raisons plus fortes que l'infraction

aux clauses d'une antiquaille de loi qui n'a jamais été mise à exécution depuis qu'elle a été proclamée et que l'on peut dire tombée en désuétude, à moins que les tories ne la fassent revivre pour favoriser leurs désirs factieux. Mais pourrait-on opérer un pareil changement sans troubler la tranquillité publique, en supposant que la reine Victoria devienne papiste? D'abord cet acte ne l'avilirait pas aux yeux de ses sujets catholiques qui forment le tiers de son peuple. Certainement ils se réuniraient autour d'elle pour défendre ses droits contre le prince Ernest et les tories; ensuite toutes les personnes qui sont indifférentes ou hostiles à la réunion de l'Eglise avec l'Etat, et dont le nombre n'est pas petit aujourd'hui, n'abandonneraient jamais la reine pour soutenir le prince Ernest. Les protestants dissidents peuvent ne pas aimer une reine catholique, mais ils aimeraient encore moins un roi despote : entre les deux ils pencheraient probablement en faveur de Sa Majesté. Les whigs sacrifieraient évidemment leur Eglise pour la défense de l'Etat et se mettraient du côté de la reine. Enfin l'Eglise anglicane, vu la faveur dont elle jouit, aurait tout au plus ses prêtres pour elle, et encore le plus grand nombre embrasserait aisément le catholicisme...

« Les pénalités infligées par la loi dans le cas de retour au papisme, ne pourraient pas être mises en vigueur contre Sa Majesté; une loi de cette nature, dans une pareille circonstance, deviendrait aussi vaine que les foudres du *Times*; elle pourrait faire éclater des désordres, mais ne servirait jamais de guide à la nation.

« Si le sacerdoce anglican n'a rien de mieux pour

établir ses prétentions, ses membres peuvent se préparer à dire un prochain adieu à leur suprématie.

« Nous pouvons ajouter pour l'édification du *Times* que le fameux bill invoqué contre la reine ne prévoit pas un cas très-probable : celui de la conversion au catholicisme de l'époux de notre souveraine. Le prince Albert, qui est maintenant protestant, pourrait, par exemple, devenir papiste, six mois après son mariage, sans que cela nuisit aux titres de Sa Majesté à la couronne. »

Telles sont les considérations éclairées et impartiales que faisait le *Sun* sur cette question, afin d'arracher les tories aux illusions qui paraissaient flatter leurs espérances. Voici le texte de la loi, prévoyant l'événement de la conversion de la reine. On jugera de l'esprit dans lequel elle a été proclamée. Le neuvième article du *bill of rights* s'exprime ainsi : « Vu qu'il a été prouvé par l'expérience qu'il est incompatible avec la sécurité et la prospérité de ce royaume protestant d'être gouverné par un prince papiste, par un roi ou une reine mariée à un papiste, les lords spirituels et temporels et les communes de ce royaume ordonnent que toutes les personnes qui sont ou seront réconciliées avec le Siège ou Église de Rome, ou professeront la religion papiste, ou encore qui se marieront à des papistes, seront exclues et pour toujours incapables d'hériter, posséder et jouir de la couronne et gouvernement de ce royaume, de celui d'Irlande, et des dominations qui en dépendent, ainsi que d'une partie quelconque de ces États. Elles ne pourront y exercer aucun droit, aucun pouvoir royal, aucune autorité ou juridiction. Dans tous cas semblables à celui

prévu, le peuple de ce royaume est et sera par la présente délié de son obéissance et fidélité. Les dits gouvernement et couronne descendront et seront acquis par la personne protestante qui en eût hérité et joui dans le cas où celui réconcilié à la cour de Rome, professant la religion papiste, tenant communion avec elle, ou se mariant à un papiste, comme nous l'avons dit ci-dessus, serait morte naturellement (1).

L'absurdité de ces dispositions est remarquable. On voit évidemment qu'une pareille loi ne peut être invoquée aujourd'hui, ou plutôt qu'elle conduirait à des conséquences contraires à celles pour lesquelles elle a été décrétée. Il résulte en effet de la première considération sur l'incompatibilité qui est censée exister entre un peuple protestant et un souverain catholique, qu'un peuple catholique ne peut et ne doit pas être gouverné par un souverain protestant. Or, aujourd'hui, la population de l'Angleterre est de nom attachée à l'Église anglicane; mais de fait elle ne l'est pas; car un tiers de la population est catholique et un tiers est dissident. En admettant le principe de cette première considération de la loi, la conséquence logique à en déduire, c'est que la reine ne pourrait pas devenir catholique en ce moment, puisque cette religion n'est que celle d'un tiers de ses sujets, mais que non-seulement elle le pourra, mais qu'elle devra le devenir dès que la majorité de ses sujets sera catholique. En attendant, elle ne peut certainement pas

(1) On trouvera dans l'Appendice quelques autres parties non moins curieuses de l'acte fixant la succession à la couronne.

demeurer anglicane, et surtout elle ne peut pas être le chef de l'Église établie, puisque cette Église ne représente qu'une minorité de ses sujets. Pour assurer le bonheur de l'Angleterre, il faut donc, suivant les lois de ce pays, que la reine change de religion. Laquelle embrassera-t-elle?

La reine Victoria, depuis le jour où elle a monté les degrés du trône, a exercé une action bien marquée partout où son influence a pu se faire directement sentir. Au milieu des splendeurs de son rang, malgré les prestiges de la jeunesse et des honneurs, elle n'a jamais permis que la cour de Saint-James donnât l'exemple de la dissipation et des fêtes insensées. On peut même dire que Victoria a opéré dans l'aristocratie anglaise une réforme morale; son activité et son goût pour le calme intérieur ont été imités par toutes les nobles dames de l'Angleterre, et les habitudes des grandes familles s'en sont trouvées sensiblement améliorées. Victoria a voulu être le modèle des épouses et des mères avant de devenir celui des reines. Sa Majesté cultive les arts avec goût et distinction. Il est connu de tout le monde que ses idées religieuses sont fort libérales. Depuis que le sceptre de la puissance spirituelle a été uni à celui de la puissance temporelle entre les mains du souverain de la Grande-Bretagne, le trône n'a pas été occupé par un esprit plus impartial et une intelligence plus droite dans l'appréciation des affaires religieuses. Certes, dans la situation pleine d'intérêt où se trouve sous ce rapport l'Angleterre, le règne de Victoria est un véritable bienfait. Nous formons des vœux pour que la Providence le prolonge,

dans la confiance où nous sommes qu'il verra se réaliser les espérances qu'il donne à la religion.

Le *Times*, qui depuis a complètement changé d'opinion, se distinguait, en 1840, parmi les plus fougueux adversaires de l'Église. On pouvait croire, en lisant cette feuille, que les catholiques allaient former le siège de Londres pour s'emparer des rênes du gouvernement, et réduire les protestants à l'esclavage. Quelle était donc la cause de cette recrudescence de haine et de colère ? Dans une circonstance, c'était parce que l'évêque catholique de la métropole avait publié un mandement pour le carême, où il recommandait aux fidèles de prier pour leur reine.

Ce mandement fournissait au *Times* le sujet d'un article qui se réduisait à ceci :

« Notre *whig popish* ministère fait tout pour renverser l'établissement de notre Église nationale au profit du papisme; il donne à ses sectateurs les hauts emplois dans les divers ordres politique, judiciaire et administratif, et cela sous prétexte de se conformer *bonâ fide* à l'acte d'émancipation. »

Après une longue énumération de crimes, le *Times* terminait ainsi :

« Ajoutez à tout ceci l'annonce pompeuse et complaisante par laquelle la *Gazette ministérielle* donne une fastueuse prééminence aux décrets du papisme, comme s'ils étaient les formules accréditées du culte national; cette feuille a bien mérité le titre de *Gazette des Jésuites*. »

On eût dit que le *Times* sentait instinctivement la puissance de la prière catholique, car il en paraissait fort

effrayé. Il signalait surtout le passage suivant de ce mandement à l'indignation de ses lecteurs :

« Nous ne pouvons omettre, en nous adressant à vous, N. T. C. F., pour la première fois depuis les noces solennelles de notre bien-aimée souveraine, de vous rappeler les devoirs que ce joyeux événement vous impose, quoique nous sachions que votre loyauté pour Sa Majesté et votre dévouement pour votre patrie ont prévenu notre parole. Vous avez déjà, du fond de vos cœurs, adressé vos sincères actions de grâces au distributeur de tout bien pour l'heureux mariage de Sa Majesté avec Son Altesse royale le prince Albert; vous avez prié avec ferveur pour que leur union soit longue et heureuse, pour qu'ils puissent voir leurs descendants jusqu'à la troisième et quatrième génération; et pour que notre gracieuse reine, après avoir fait le bonheur temporel de ses sujets, jouisse un jour avec son époux du bonheur éternel dans le royaume de Dieu. Continuez à conformer vos affections aux règles que le Très-Haut vous impose par la bouche de saint Paul. Afin que ces supplications soient incessantes, nous avons fait connaître à notre bien-aimé clergé qu'il devra ajouter le nom de Son Altesse royale le prince Albert à la prière qui se récite tous les jours à la fin de l'adorable sacrifice, pour Sa Majesté et la famille royale. »

Après avoir rapporté ces paroles, le *Times* s'écriait : « Nous avons peu de choses à dire sur ce précieux échantillon d'hypocrisie papiste auquel le journal ministériel a donné son approbation..... La prière ci-dessus,

que la reine et le prince Albert puissent tous deux arriver au bonheur éternel des cieux, est substantiellement une collecte, afin d'obtenir du Très-Haut leur conversion au papisme, fin pour laquelle le Père Spencer et ses frères font si dévotement des signes de croix. Et pourtant le journal ministériel ne craint pas d'offrir ce langage apostolique à l'admiration des protestants qu'il outrage!!! »

Des feuilles qui apportaient plus de libéralité dans cette polémique signalaient l'esprit de l'Église anglicane et les terreurs dont elle était saisie à la vue du développement rapide du catholicisme. Voici, par exemple, un article d'un journal de Londres (1) qui renferme des considérations générales sur le protestantisme et des aveux d'autant plus précieux à recueillir qu'ils découlent d'une plume protestante. Ces citations font connaître la disposition des esprits.

« Les machines à vapeur ont été découvertes depuis la naissance du protestantisme, mais l'art de l'imprimerie était connu avant ce temps. Un grand nombre de découvertes et d'inventions ont été faites avant la réforme aussi bien qu'après; par exemple, la poudre à canon était découverte; l'Amérique était connue; le système représentatif était en fonctions; les associations et les corporations des villes, ces nourrices de la liberté civile, se répandaient à travers l'Europe, avant même que le mot protestantisme eût été entendu. Depuis la réforme, le système représentatif a été étendu et amélioré. Les continents du Sud ont été découverts, et le gaz a enrichi

(1) *The Sun*.

la science. L'Europe avait vu, avant la réforme, disparaître l'esclavage domestique, qui, depuis, a été introduit en Amérique. Il a fallu dernièrement l'abolir par la loi, nécessité qui, croyons-nous, ne fut jamais imposée à l'Europe. La justice se rendait d'une manière éclairée; la consolidation du pouvoir souverain, dégagée de la juridiction de la noblesse, faisait des progrès avant le temps d'Henri VIII, et ce mouvement a continué. Les connaissances dans tous les genres s'étendaient, la moralité s'améliorait, le commerce allait croissant graduellement, avant que nous eussions un clergé protestant ou une église protestante.

« Nous rappelons ces faits bien connus au lecteur, et l'on pourrait en citer une multitude d'autres, pour prouver que la civilisation progresse depuis plusieurs centaines et même depuis plusieurs milliers d'années, si ce n'est depuis le commencement des temps; ce mouvement ne fait que continuer aujourd'hui d'une manière plus ou moins rapide.

« Quelle part dans ce progrès moderne est dû à l'Église protestante, ou à quel degré peut-elle l'avoir retardé? C'est là une question que nous ne résoudrons pas. Comme les améliorations marchaient à peu près *pari passu* dans toute l'Europe, à mesure que les nations se les empruntaient l'une à l'autre, et comme la Toscane catholique a été la première à adoucir le Code pénal qui a été, dans les temps modernes, le plus brillant attribut de l'Angleterre protestante, nous sommes en droit de conclure que le protestantisme a eu peu ou point de part à ce progrès.

« La relation qui peut exister entre le protestantisme et l'invention du gaz ou des machines à vapeur n'a jamais été démontrée, et il serait ridicule de soutenir que ces dernières inventions sont des conséquences de la réforme religieuse. On peut même avancer avec certitude qu'elle n'a pas eu la moindre part à ces perfectionnements innombrables introduits dans les connaissances humaines, la moralité, les arts et les sciences, enfin tout ce qu'embrasse le terme général : civilisation.

« Pouvait-il en être autrement? Le protestantisme dédaigne les arts comme inutiles; il enchaîne la science par ses dogmes et cherche à renfermer l'intelligence dans le cercle des connaissances qu'elle possède depuis deux mille ans. Cependant quoique l'Église anglicane n'ait aucune part dans la marche des améliorations, elle s'est mise en devoir de les faire tourner à son profit. Elle a trouvé par là le moyen d'augmenter ses revenus, bien au delà de ce que lui permettaient ses devoirs. L'histoire de sa moralité, ne remontant pas, il est vrai, au delà de deux siècles, peut briller peut-être avec éclat, comparativement à la moralité de l'Église romaine, qui existait depuis une période plus longue et dans des temps plus reculés. L'ambition de l'Église anglicane peut, par contraste avec celle de Rome, paraître modérée, car depuis son existence le pouvoir a toujours été concentré entre les mains du souverain, au lieu d'être divisé entre des généraux, des chefs et des nobles. Si l'Église anglicane n'a point, comme sa mère, foulé aux pieds les rois, ce n'est point qu'elle ait été plus sage, mais seulement parce qu'elle n'en a pas eu le pouvoir.

« L'Église protestante d'Angleterre a été créée par l'État, et elle n'existe que par sa sanction et son soutien. Elle n'a manqué ni d'ambition, ni d'astuce; elle n'a fait qu'agir différemment. L'Église de Rome se servait des peuples contre les rois; elle soumettait les souverains par le pouvoir qu'elle avait obtenu sur les masses. L'Église anglicane, au contraire, se sert des souverains pour subjuguier le peuple; elle appelle à son aide le pouvoir séculier, afin de maintenir une domination que ses vertus et sa foi ne pourraient lui assurer; elle est forte par la loi, tandis que l'Église de Rome plane au-dessus des lois. L'Église anglicane a été pendant longtemps soutenue par les lois pénales, et nous voyons aujourd'hui tous ses membres, depuis l'archevêque de Cantorbéry jusqu'au dernier bedeau de sa cathédrale, effrayés et tremblants, parce que la législature refuse d'opprimer plus longtemps les sujets catholiques au bénéfice des anglicans. Notre Église n'est pas moins ambitieuse que ne l'était celle de Rome, mais elle a affaire à un peuple plus intelligent, à un gouvernement civil plus fort. Une autre considération puissante, c'est que la presse, en tenant en respect le pouvoir temporel, a aussi limité le pouvoir des ecclésiastiques. On n'a pas vu, dans les temps modernes, le magistrat civil ou le prêtre exercer cet empire arbitraire dont tous deux abusaient avant la réforme.

« Toutes les circonstances tendraient cependant à investir l'Église anglicane d'un caractère supérieur à celui de l'Église de Rome, c'est-à-dire à la faire regarder, ce qui n'est pas, comme l'auteur de la civilisation moderne;

aussi, prenant avantage de cette supériorité apparente, le clergé anglican demande aujourd'hui que l'État continue à opprimer les catholiques.

« Pour juger sainement l'Église anglicane, toutes les circonstances que nous avons énumérées doivent être prises en considération. On doit se rappeler qu'elle est le produit des temps modernes et d'une civilisation plus avancée, qu'elle existe depuis moins de temps que l'Église romaine, et qu'elle n'est point souillée des vices et des crimes qui ont distingué cette dernière avant la réforme, à l'exception de ceux cependant dont elle a hérité, et dont elle ne s'est pas encore purifiée.

« Nous ferons ces observations afin d'abattre, autant que possible, l'arrogance révoltante d'une certaine partie du clergé anglican, qui voudrait priver tous les citoyens, excepté ceux de leur congrégation, d'avoir part aux avantages de l'éducation donnée aux frais de l'État, de jouir des droits civils et de remplir des charges sous la couronne.

« Nous sommes cependant amenés à penser que cette arrogance a reçu dernièrement tant d'échecs, que les prétentions des Gregg et des M'Neil ne seront plus dorénavant si hautaines.

« Espérons que les disputes envenimées et les discordes que les bigots furieux du clergé anglican, et leurs organes dans la presse, se mettaient en devoir d'exciter, touchent à leur terme, et s'évanouiront bientôt. *Hurrah!* La tentative des Tories pour exciter une lutte religieuse est une mystification. »

Les attaques que cet article renferme contre l'Église romaine en Angleterre avant l'époque de la réforme,

pourraient être victorieusement réfutées par les faits historiques que nous présentent les rapports spéciaux des commissions nommées par Henri VIII, afin d'examiner l'état des couvents et des différents ordres religieux. Mais les préjugés de l'écrivain se dessinent d'une manière tellement évidente à tous les yeux, qu'il n'est pas nécessaire d'en venir là. Pour tout lecteur attentif, la réfutation de ces allégations nous paraît renfermée dans l'article même, par suite des contradictions dans lesquelles tombe l'auteur, quand, après avoir accordé au clergé catholique des vertus qu'il refuse au clergé anglican, il reconnaît dans le second moins de vices et plus de moralité que dans le premier.

Les champions du fanatisme protestant dans la chambre des lords et dans celle des communes sortirent aussi de leurs retranchements : la tribune retentit de leurs harangues. Leurs paroles constatent l'animosité qu'excitait chez eux le mouvement catholique.

On choisissait d'ordinaire pour ces attaques le moment où le parlement devait voter sur la dotation annuelle de 8,000 livres sterlings accordée par le gouvernement anglais au collège catholique de Maynooth, en Irlande. 8,000 livres en retour des confiscations et du pillage dont les richesses du clergé de ce malheureux pays ont été l'objet de la part des protestants ! Eh bien ! cette faible rétribution fournissait à chaque session aux R. Inglis, Colquhoun et autres l'occasion de crier au sacrilège, de représenter sous les couleurs les plus odieuses le clergé irlandais ; son crime est d'être catholique. Donner de l'argent à un collège catholique et irlandais, c'est en-

courager le parjure et l'idolâtrie ! La conscience de Robert Inglis lui fait un devoir de protester contre une pareille iniquité. Des pétitions sont présentées pour réprimer cet abus ; on a obtenu quelques signatures sur la place publique ou au milieu des déclamations furibondes d'Exeter-Hall ; c'est assez pour que la chambre prenne la demande en considération.

Prouver que les catholiques sont parjures et idolâtres a été, pendant plusieurs années, le thème de discours qui occupaient la chambre des communes pendant une ou plusieurs séances ! M. Colquhoun est celui des orateurs anglicans les plus écoutés dans ces grandes circonstances. L'étendue de ses connaissances théologiques lui permettent de rajeunir les vieilles calomnies jetées à la face de l'Irlande ; il va même plus loin : il a trouvé dans Maynooth, ce foyer d'idolâtrie, deux partis catholiques qui y sont en lutte : les ultramontains et les gallicans. Ces derniers, en très-petit nombre, sont, dit M. Colquhoun, des hommes assez sages ; mais, quant aux ultramontains, « c'est une ligue qui a des lois et des canons particuliers, des serments qui lient ses évêques, des règlements par lesquels ses membres s'engagent à imposer leurs lois dans les pays dont ils sont citoyens, et ces lois sont de nature à ébranler les bases de toute société et à couvrir de sang nos rues et nos campagnes. »

Le soin de répondre à ces extravagances est d'ordinaire laissé à M. O'Connell qui, comme on le comprend, n'a pas grand'peine à faire justice de pareils arguments.

En 1841, cette agitation religieuse commençait à se calmer ; aujourd'hui il n'en reste plus que le souvenir.

Les tories, principaux instigateurs de ce mouvement, une fois arrivés au pouvoir, se sont occupés des moyens de s'y maintenir; ils ont laissé s'éteindre des passions qui n'avaient été excitées que pour précipiter la chute d'un parti qui les tenait depuis longtemps éloignés des affaires. C'est à peine aujourd'hui si la dotation de Maynooth tire M. Plumtree de son engourdissement, et si la voix de sir Robert Inglis se fait entendre pour renouveler sa protestation annuelle contre l'idolâtrie de l'Église romaine. L'éloquence de ces messieurs a fait son temps.

Plusieurs des hommes et des journaux dont nous avons cité les paroles ont totalement changé de langage. Celui du *Times*, par exemple, a subi une altération que nous ferons ressortir plus loin.

Les préjugés anti-catholiques se sont affaiblis dans tous les esprits dont ils n'ont pas entièrement disparu. Le cri de *no popery* ne retentit plus guère qu'à certaine époque de l'année dans le vaste amphithéâtre du *Strand*, appelé Exeter-Hall. C'est là que se tiennent les meetings annuels des associations protestantes. Au mois de mai, ces solennités mettent la ville de Londres en mouvement.

Ses habitants s'entretiennent des meetings, de la foule qui s'y presse, des nobles lords et honorables gentlemen qui figurent sur l'estrade ou plate-forme réservée aux sommités qui honorent de leur présence ces assemblées populaires. Chaque association religieuse, incorporée à l'Église nationale ou placée sous le patronage des dissidents, convie à cette époque de l'année ses adeptes aux réunions d'Exeter-Hall, où se donnent tour à tour des concerts et les représentations des sociétés protestantes.

En Angleterre , un meeting de quelque importance nécessite toujours la présence d'un membre du parlement , pour occuper le fauteuil de la présidence. On se contente d'un représentant des communes , quand il n'est pas possible de se procurer un lord. Mais un meeting qui ne doit être présidé ni par un lord , ni par un honorable de la chambre basse , est , aux yeux du public anglais , quelque chose de si mesquin qu'il ne vient pas à la pensée même des plus petites gens de s'y rendre ; aussi ne lit-on jamais dans un journal ou sur une affiche l'annonce d'un meeting sans y voir en caractères saillants : LE FAUTEUIL SERA OCCUPÉ PAR LORD N... OU PAR L'HONORABLE M..., MEMBRE DU PARLEMENT.

Il arrive assez fréquemment que le président fait défaut à l'invitation ; mais peu importe ; le tour est joué ; la foule remplit la salle , et , malgré les murmures , on subit la présidence provisoire d'un révérend , en attendant l'arrivée du président titulaire , qui fort souvent se fait attendre ainsi jusqu'à la fin. Les chartistes nous ont montré récemment jusqu'où pouvait aller cette passion du peuple pour les *honorables*. Car, pour satisfaire aux exigences de leur public , et se trouvant pris au dépourvu , ils se sont décidés à arrêter, au sortir de chez lui , un membre des communes , qu'ils ont conduit , la main au collet , jusqu'au fauteuil réservé au président de leur meeting. L'honorable accepta son sort avec un esprit de résignation parfaite. A défaut d'un lord ou d'un membre des communes , on se conte d'un RÉVÉREND ; les associations religieuses dissidentes , dont quelques-unes ont des idées qui frisent le radicalisme , sont souvent réduites à des pré-

sidents de cette troisième classe. La présidence des ES-QUIRES n'est guère plus goûtée que celle des révérends ; ce sont personnages trop ordinaires.

Les grands meetings du mois de mai sont pour Londres de véritables fêtes religieuses ; chacun se procure le programme de ces réunions, et l'on s'y rend suivant l'attrait plus ou moins vif du spectacle. On sait, par exemple, que, chaque année, le révérend G... réserve quelque grande surprise pour le meeting auquel il doit parler. Non-seulement les secrétaires de chaque association lisent périodiquement un rapport qui contient toujours les merveilleux succès obtenus par la société dans ses tentatives de propagande religieuse, mais des historiettes forgées *ad hoc* arrivent toujours à propos pour exciter l'hilarité de l'auditoire, qui tour à tour rit, pleure, applaudit, siffle ; les grognements sont réservés pour la deuxième scène ; c'est dans cette partie de la représentation que l'on exhibe de prétendues bulles pontificales, de soi-disant lettres encycliques, des correspondances secrètes de Rome ; pièces qui toutes prouvent, démontrent jusqu'à l'évidence l'idolâtrie des papistes et la politique usurpatrice des Papes ! La confusion arrive alors à son comble ; les grognements couvrent la voix des orateurs ; on se sépare au milieu de cette agitation, et, en sortant, les bourses s'ouvrent d'autant plus largement que les têtes sont plus échauffées. Voilà, en général, le récit fidèle des meetings protestants d'Exeter-Hall. Les comptes-rendus particuliers offrent de légères variantes, suivant l'association religieuse qui les convoque et les orateurs qui y parlent.

Mais, après avoir recouru à de pareils moyens pour en-

tretenir le zèle du public et exciter sa générosité, les sociétés poursuivent leur propagande et utilisent leurs ressources dans toutes les parties du globe. Nous puisons à ce sujet des faits curieux dans les rapports annuels que chaque société a fait publier en 1843 sur la situation de ses affaires. Voici ce que nous révèle le rapport de la *Société anglaise et étrangère de la Bible*.

Dans l'année 1842, la société a reçu en souscriptions, donations, legs, etc., la somme de 39,821 livres sterlings, très-près d'un million de francs. De plus, la vente des Bibles a produit 52,287 livres sterlings, plus d'un million 300,000 fr. Le nombre des Bibles mises en circulation par la société, en Angleterre, a été de 727,830, et, en pays étrangers, de 254,250 ; en tout, 982,060. Le nombre total, depuis la fondation de la société, en 1814, a été de 13 millions 20,994.

L'agent de la société en France a écrit qu'il rencontrait toujours une résistance bien déterminée à la distribution des Bibles, mais que les membres de la société avaient redoublé de zèle, et que dans la dernière année il avait été distribué 135,841 versions protestantes. En 25 ans, 1 million 600,000 Bibles ont été répandues par toute la France.

De semblables efforts ont été faits en Allemagne. En 1842, il a été placé dans le Wurtemberg plus d'exemplaires que dans toutes les années précédentes ; dans le Hanovre, 20,000. Il y en a eu 57,000 en Italie. En Belgique, la propagande de la société a eu moins de succès, seulement 12,546 exemplaires y

ont été distribués ; néanmoins ce chiffre même présente une augmentation de 5,000 sur celui de l'année précédente.

A Stockholm, il a été placé 19,955 exemplaires en suédois, en français et en d'autres langues ; un très-grand nombre a été introduit en Russie dans les différents dialectes. En Finlande, 40,000 familles ont reçu des Bibles. En Grèce, 8,828 exemplaires ont été distribués ; à Mytilène, 4,470 ; à Calcutta, 60,000. La société a reçu la somme de 280 liv. sterl. (7,000 fr.) en souscriptions de Taïti. Il paraît que le public d'Exeter-Hall a beaucoup applaudi en entendant annoncer cette souscription. Trois éditions de la Bible ont été imprimées à Mexico depuis 1837. C'est la catholique Espagne qui a été le moins entamée. Nous ne savons pas le nombre des Bibles qui y ont été répandues ; mais la société confesse elle-même qu'elle y a eu peu de bonheur.

Pour dernier trait, nous dirons que, dans l'année dernière seulement, il s'est établi cent nouvelles sociétés succursales de la société de Londres.

Le meeting où ce rapport a été communiqué au public, était présidé par lord Bexley, assisté des évêques de Winchester et de Chichester. Lord Morpeth, lord Teignmouth, M. Plumptre, membres du parlement, étaient présents, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques. Avec une estrade décorée de si hauts personnages, on étouffait dans l'amphithéâtre, tant la foule y était grande, et l'on boxait à la porte afin d'être admis à l'honneur de voir leurs nobles seigneuries.

Les recettes de la société des *Missionnaires anglicans* pendant l'année 1842-1843, se sont élevées à

2,875,000 fr. Le roi de Prusse a envoyé à la société 2,500 fr., et il a promis de verser, chaque année, 625 fr. entre les mains du trésorier.

Les recettes de l'association des missionnaires wesleyiens étaient, pour la même année, de 2,455,600 fr. Un propriétaire du Yorkshire, M. Isaac Crowther, a fait à la société un don de 37,500 fr.

Les missionnaires baptistes ont reçu 1,542,450 fr.

A la réunion tenue par l'*association protestante*, M. Plumtre, après avoir félicité l'assemblée, lui a signalé le grand nombre de chapelles catholiques que l'on érigeait de toutes parts. Il a ajouté que le papisme s'était introduit parmi les protestants eux-mêmes, et que, dans ces circonstances, non-seulement les efforts faits par l'association dans l'intérêt du protestantisme se trouvaient pleinement justifiés, mais qu'il fallait encore redoubler d'énergie. Le secrétaire a donné ensuite lecture d'un volumineux rapport sur les travaux de l'association pendant l'année. Il est dit dans ce rapport que le catholicisme lève insolemment la tête, et qu'un membre catholique de la chambre des communes a osé annoncer une motion ayant pour but de supprimer le serment de suprématie. En conséquence la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité : « Les documents soumis à l'assemblée ayant fourni la preuve des empiétements du Pape et des tendances de l'apostasie papiste à étendre son influence temporelle et spirituelle dans le pays, il est du devoir de tout vrai chrétien et sujet loyal, ami de la liberté civile et religieuse, de faire tous les efforts en son pouvoir pour arracher ses conci-

toyens au joug du catholicisme et maintenir la liberté civile et religieuse qui a été établie par la réforme.»

Environ cinquante sociétés se présentent à tour de rôle pour exciter le zèle du public protestant de Londres. Nous avons cru devoir enregistrer ces résultats pour montrer ce qui reste encore de vie au protestantisme anglais, et faire apprécier l'énergie avec laquelle il lutte contre les dangers qui le menacent.

Le merveilleux concours que se prêtent les sociétés protestantes, fait regretter de ne pas toujours trouver chez les catholiques cette conformité de vues qui, dans les moments de lutte, décide souvent du succès. Les opinions politiques entretiennent parmi eux de regrettables divisions. L'ancienne alliance des catholiques avec les libéraux, alliance que les circonstances ont souvent justifiée et rendue nécessaire, a soulevé contre eux les préventions du parti conservateur, aujourd'hui le plus favorablement disposé pour le catholicisme. Les anglicans les ont considérés pendant longtemps comme animés contre leur Eglise des sentiments peu bienveillants des dissidents avec lesquels ils confondaient leur cause. L'attitude de certains catholiques vis-à-vis des membres de l'établissement a peut-être justifié trop souvent la méfiance de ces derniers. A l'heure où nous écrivons, quoique ces craintes réciproques s'affaiblissent, elles n'ont cependant pas cessé d'exister. On doit regretter d'autant plus amèrement ce manque d'harmonie, qu'il partage les enfants de deux Eglises qui, par leurs doctrines, leur hiérarchie et leur discipline, ont des points si nombreux de contact. Cet état

de choses est d'autant plus déplorable en ce moment , que la moitié des anglicans tendent vers Rome des mains suppliantes et la prient de les regarder comme ses fils. Mais tandis qu'une portion des catholiques , loin de chercher à dissiper les préventions de leurs frères égarés , les repoussent avec peu de bienveillance et de charité , d'autres prennent le parti opposé , extrême , et semblent confondre les intérêts de l'Eglise avec ceux d'un parti. Ainsi , alors que sir Robert Peel arrivait aux affaires , les divisions qui existent dans les rangs catholiques se manifestèrent d'une manière bien triste. Le travail religieux était d'un heureux augure pour l'avenir , surtout depuis que les théologiens de l'Eglise anglicane viennent demander au catholicisme pour leur Eglise les conditions d'existence qu'ils reconnaissent manquer à leur établissement. Mais ce fut une grande imprudence , dans l'espoir peut-être de flatter les anglicans , d'insinuer que la vérité avait quelque chose à attendre des hommes qui arrivaient au pouvoir. Lord Shrewsbury fit dans ce dessein un appel à ses co-religionnaires , dans lequel il protestait contre l'alliance des catholiques avec les libéraux ; il blâmait sévèrement l'agitation irlandaise et O'Connell. Cette démarche n'a eu d'autre résultat que d'éveiller de fâcheuses susceptibilités et de faire éclater des mésintelligences plus profondes que jamais entre les catholiques anglais et leurs frères d'Irlande.

Il est à craindre que le noble comte de Shrewsbury , habitué à vivre avec la haute noblesse , la puissante aristocratie anglaise et anglicane , n'en ait , à son insu , subi l'influence. Il est facile , sans partager les sentiments d'un

monde dans le cercle duquel on se meut, de se laisser insensiblement aller aux impressions qu'on en a reçues, alors qu'on croit le mieux s'en défendre. Aussi la publication de lord Shrewsbury attirera-t-elle à l'aristocratie catholique d'Angleterre un reproche qu'elle est loin, nous le croyons, de mériter aujourd'hui : le reproche de se montrer pusillanime devant les ennemis de l'Église, et facile à l'opposition contre l'Irlande. Dans l'intérêt des catholiques d'Angleterre, nous aimons à croire que lord Shrewsbury s'est laissé entraîner beaucoup plus loin qu'il ne pensait.

Chercher à mettre les catholiques dans la dépendance d'un parti politique quel qu'il soit, est, selon nous, une première et une grande faute; mais chercher à atteindre ce but en jetant le blâme et l'injure à O'Connell nous semble inexcusable. Comment! vous, catholiques d'Angleterre, vous répudiez le champion de vos libertés! Mais sans le merveilleux talent, la prodigieuse activité, l'inébranlable attachement à la foi de celui que huit millions d'hommes saluent du nom de libérateur, où en seriez-vous aujourd'hui? Auriez-vous seulement le droit d'élever publiquement la voix pour faire un appel à vos frères? C'est par trop méconnaître ce que vous devez au glorieux agitateur de l'Irlande, à ce génie tutélaire de l'Angleterre, qui a plus fait dans quelques années pour votre émancipation que vous et vos ancêtres dans l'espace de trois siècles! C'est M. O'Connell que vous attaquez, après être entré en jouissance des droits qu'il vous a conquis, des droits que, dans votre isolement, vous n'osâtes jamais réclamer!

Et qu'on ne s'y trompe pas, attaquer le grand agitateur, c'est attaquer l'Irlande. Malgré le génie, les talents, les rares qualités qui distinguent O'Connell, c'est la position anormale, exceptionnelle de la vieille Irlande qui le fait grand; c'est l'oppression contre laquelle il proteste, au nom de sa patrie, qui donne à ses paroles assez de force pour les faire retentir d'une extrémité du monde à l'autre, excitant partout une religieuse admiration. Une partie des catholiques anglais paraît ignorer ces choses; ils ne voient pas que la cause de l'Irlande est leur propre cause, ni quel danger il y a pour eux à se séparer d'elle.

La démarche de lord Shrewsbury est d'autant plus regrettable qu'il s'est acquis sous tant de rapports de si beaux titres à la reconnaissance des catholiques du monde entier par la générosité avec laquelle il vient en aide à tous les établissements utiles à la religion.

Les catholiques d'Angleterre, forts de leur magnifique position, ont certes quelque chose de mieux à faire que de se jeter ainsi dans les bras d'un ministère qui, après tout, ne leur a encore donné aucune garantie de ses bonnes dispositions.

On comprend jusqu'à un certain point que l'Irlande puisse s'élever comme une barrière qui retardera de quelque temps encore le rapprochement politique des catholiques et des anglicans; mais que la justice à rendre à la patrie d'O'Connell puisse diviser les catholiques, c'est ce que n'admettront jamais des cœurs droits et sincèrement chrétiens.



## CHAPITRE VII.

---

### SOMMAIRE.

Rénovation sociale par la tempérance. — La foi catholique féconde les tentatives stériles des associations protestantes. — Les catholiques et les protestants se prêtent un mutuel appui. — Croisade du révérend père T. Mathew. — Les prodiges du teetotalisme en Irlande et en Angleterre. — Éloges et encouragements donnés au capucin irlandais par l'évêque anglican de Norwich et l'aristocratie protestante. — Le père Mathew reçoit les témoignages de la satisfaction du souverain pontife.

Parmi les œuvres que le catholicisme renaissant a fécondées dans la Grande-Bretagne, figurent en première ligne les associations dites de tempérance ou d'abstinence. Ces sociétés, encouragées à la fois par les catholiques et les protestants, ont exercé sur les classes inférieures une influence régénératrice bien digne de fixer l'attention. Leur importance, qui s'est progressivement accrue dans les cinq dernières années, est devenue si considérable de-

puis que l'Irlande seule compte cinq millions de teetotalers, que nous croyons devoir consacrer un chapitre spécial à l'histoire de leur développement.

Quand les lois, au lieu de maintenir l'équilibre entre les diverses parties de l'édifice social, au lieu de se trouver en rapport avec la religion, le caractère et les mœurs du peuple auquel elles sont destinées, ne sont, au contraire, que l'expression de passions haineuses, et n'ont d'autre but que de froisser son caractère, d'insulter à sa religion et de combattre ses mœurs, elles finissent toujours par modifier, effacer, anéantir même la nationalité la plus fortement constituée. Tel a été sur l'Irlande l'effet de la législation anglaise. Nous trouvons dans cette législation la cause qui a réduit l'Irlande à l'état où on la voyait naguère, et dont elle commence à se relever avec tant de peine et après tant de généreux efforts. La cruelle tyrannie exercée sur elle par l'Angleterre l'a réduite à la misère et aux vices qui en sont la suite. Si les grandes richesses, en faisant naître l'opulence, engendrent la corruption, l'excès de la misère ne produit pas des effets moins funestes : à la longue, elle abrutit le peuple dont elle a fait sa proie.

A ce raisonnement, un Anglais n'hésiterait pas à répondre : Les maux de l'Irlande lui viennent de ses vices ; c'est à sa paresse, à son intempérance qu'elle doit les attribuer. Il ira même jusqu'à imputer à l'infériorité de la race irlandaise les malheurs dont lui seul est l'auteur.

Oui, des vices viennent s'ajouter à la misère de ce peuple infortuné ; mais on ne dit pas que sur lui ont pesé six siècles d'oppression cruelle. Six siècles ! s'il est per-

mis de s'étonner de quelque chose, c'est qu'après une si longue période sa dégradation ne soit plus grande. Sous les haillons qui couvrent le paysan irlandais, bat un cœur généreux ; et l'Irlande, plongée dans les malheurs que l'on dit être son propre ouvrage, loin de provoquer le mépris, ne peut exciter que l'admiration ! Elle est déchue, il est vrai, de son premier état, mais elle est pleine d'énergie. Qu'un souffle de vie passe sur elle, et on la verra se relever pour reconquérir sa puissance. D'ailleurs, n'est-il pas grand et glorieux pour l'Irlande d'avoir préféré la misère à l'abandon de sa foi ? Quelle nation, après une oppression si longue et si violente, eût conservé autant d'éléments d'avenir ?

On conçoit qu'un peuple, condamné à la misère, sans espoir de jamais améliorer son sort, se livre au découragement, à la paresse, et puisse chercher dans le vice un oubli passager à ses maux, sans songer qu'il se prépare par là de nouvelles souffrances. Telle est l'histoire du pauvre irlandais, lui à qui il n'est pas permis de posséder le coin de terre qu'il cultive, et dont les sueurs doivent servir à enrichir son seigneur, sans apporter le moindre soulagement aux douleurs de sa famille. De là l'intempérance ; l'usage abusif de la boisson est devenu la plus grande plaie de l'Irlande.

Un voyageur anglais qui visitait le pays au commencement de ce siècle, et qui ne s'est pas toujours dépouillé de ses préjugés nationaux, nous dit dans ses mémoires : « A Dublin toutes les mesures qu'on a prises contre l'usage des spiritueux ont été infructueuses, et les pré-

tres ont plus fait que la législation ; leurs prohibitions des liqueurs fortes pour un, deux ou trois mois, ont manqué rarement leur effet. »

Rappeler cet hommage rendu, il y a trente-cinq ans, au clergé d'Irlande, n'est pas sans opportunité dans un moment où un de ses membres voit les populations se relever, à sa voix, de l'abrutissement où les tenait l'ivrognerie. On dirait que la perfide tyrannie du gouvernement anglais, après avoir vu échouer toutes ses persécutions contre l'Irlande, ait cherché jadis à l'anéantir en lui ouvrant la voie des vices, car on le vit tout occupé d'accorder des primes à la consommation des liqueurs fortes. Grâce à ces coupables encouragements, l'usage de ces boissons devint bientôt considérable, et surtout celui du whisky (1). Un rapport présenté au gouvernement anglais constate que, dans une seule rue de Dublin, composée de cent quatre-vingt-dix maisons, il y avait cinquante boutiques où se débitait cette liqueur malfaisante. Quand le mal devint tel que son excès dut forcer le gouvernement à adopter quelques mesures réparatrices, ces mesures furent presque toujours rendues infructueuses par la connivence des officiers de l'accise, qui, pour accroître leurs faibles appointements, se liguèrent avec les particuliers pour permettre chez eux les distillations frauduleuses. Ainsi favorisé, le vice déplorable de l'ivrognerie étendait ses ravages en Irlande, et

(1) Cette liqueur est une distillation d'avoine à laquelle on mêle de l'eau-forte ou du vitriol.

venait accroître les calamités déjà si grandes où la misère plongeait ses habitants (1). L'ivresse était devenue pour les pauvres une ressource contre le découragement ; dans l'impuissance de trouver un remède efficace à sa détresse, le paysan irlandais cherchait à oublier ses peines en noyant sa raison dans quelques verres de whisky.

L'Angleterre et l'Écosse nous offraient alors un tableau aussi affligeant, et elles sont loin, aujourd'hui, de marcher aussi rapidement que l'Irlande dans la voie de la régénération.

A la vue de cette calamité publique, la philanthropie s'émut : de nombreuses sociétés, dites de tempérance, furent établies dans le but d'arracher le peuple à un vice qui enfantait pour la société des maux incalculables.

Comment délivrer l'empire de cet esclavage moral ? Tel était le problème que les hommes cherchaient à résoudre, quand, après bien des efforts infructueux, la Providence a voulu donner au monde un nouveau spectacle qui témoignât de la puissance de la foi.

Les tentatives impuissantes faites par les protestants déterminèrent quelques quakers à s'adresser à un religieux qui vivait à Cork dans une retraite absolue. Cet homme modeste hésita longtemps à suivre le conseil qu'on lui donnait de se mettre à la tête d'une société d'abstinence ; il s'y décida enfin, sans prévoir certainement les merveilles dont il allait devenir l'instrument.

(1) Il y a dix ans, on dépensait chaque année dans le royaume-uni 1,250 millions en boissons fortes ; la pauvre Irlande figurait dans cette somme pour 150 à 175 millions.

C'est en 1838 qu'eut lieu le premier meeting public de tempérance, convoqué par le père Mathew. L'association comptait alors quelques centaines de personnes. Mais bientôt on vit arriver à Cork, de toutes les parties de l'Irlande, des milliers d'hommes qui venaient prendre la *pledge*, c'est-à-dire l'engagement de pratiquer la tempérance. Les prodiges qui s'opéraient à Cork retentirent bientôt dans tout le pays, et il fallut se décider à commencer des tournées de tempérance.

Le pauvre père capucin parut alors dans les campagnes de l'Irlande, armé de ses vertus et du glaive qui conquiert la terre à l'Évangile. Il parcourut le pays et renouvela de nos jours les merveilles produites au moyen âge par saint Dominique, saint Antoine de Padoue et saint François d'Assise. A sa voix des milliers d'hommes se relevaient de leur abrutissement pour venir se ranger sous la bannière du nouvel apôtre. Dès les premiers mois de sa prédication, le révérend père Mathew excita en Irlande, en faveur de la tempérance, une agitation non moins vive que celle de O'Connell pour la liberté. Comme ce dernier, Mathew est aussi un sauveur envoyé à sa patrie; l'entendre est une faveur dont tous veulent jouir; le voir, un bienfait après lequel chacun aspire.

L'Irlande, au dix-neuvième siècle, donne le touchant spectacle des scènes des premiers temps de l'Église. On y voit les femmes, les enfants, les vieillards accourir sur les pas d'un moine pour recueillir ses saintes paroles. Partout où il se montre, l'air retentit des pieuses acclamations de la foule qui l'accompagne. Sa réputation de sainteté fait qu'on lui apporte des malades et des infirmes

qui sollicitent l'honneur de toucher le pan de sa robe. On a entendu des moribonds, gisant sur leur lit de douleur, supplier en grâce qu'on les transportât sur sa route, afin que leurs yeux, avant de se fermer à la lumière, pussent contempler les traits de ce messager des cieux.

Le révérend T. Mathew a fondé une grande association qui doit compter cinq millions de membres. Il enrôle, dans les localités où il passe, les personnes qui se présentent à lui, et qui sont fermement résolues à vivre dans la sobriété, engagement qu'il fait prendre à chacun dans les termes suivants :

« Je promets, avec l'assistance divine, que, aussi long-temps que je serai membre de la société de tempérance, je m'abstiendrai de toute liqueur enivrante, excepté dans les cas prescrits par un médecin, et j'empêcherai, autant que possible, par mes avis et mon exemple, les autres de s'enivrer. » Après ces paroles, le père Mathew, imposant les mains sur chacun d'eux, s'écrie : « Que Dieu vous bénisse et vous accorde la grâce de tenir votre promesse. » Il leur distribue aussi une petite médaille dont l'objet est de rappeler sans cesse cette promesse.

Ce n'est point à l'éloquence de l'homme que l'on peut attribuer les merveilleux effets qu'opèrent ses paroles ; elles sont simples, mais elles sont inspirées par la foi. « Mes chers amis, » disait un jour l'apôtre en s'adressant à la foule, « j'éprouve un grand plaisir à vous rencontrer aujourd'hui ici. J'espère que vous mettrez autant de zèle à remplir votre engagement que vous en mettez à le prendre. Il n'est point nécessaire que j'énumère les nom-

breux avantages que vous trouverez à vous abstenir de liqueurs fortes ; elles sont la cause des maux, des crimes, des outrages qui ont dégradé ce pays. L'ivrogne commet des crimes dont il aurait horreur dans ses moments de sobriété. En devenant membres de la société, j'espère que vous deviendrez respectueux envers les lois de Dieu et des hommes. Je suis sûr que depuis l'origine de cette œuvre pas un membre dans Cork, Limerick, Waterford, Clare et Kerry, n'a commis un crime qui l'ait conduit devant un juge, un greffier ou un avoué. En vous abstenant du péché d'ivrognerie, vous devrez secouer aussi toutes les autres habitudes vicieuses : promenades nocturnes, outrages, insultes. Vous ne devez appartenir à aucune société secrète, ni nourrir d'animosité religieuse ou politique contre vos frères. »

Il faudrait raconter tout ce que les journaux de l'Irlande nous apprennent depuis trois ans, pour donner une idée exacte de l'enthousiasme que le révérend T. Mathew a excité dans le pays. Son arrivée dans une ville est toujours un véritable triomphe. Les prodiges qui suivirent ses premières prédications sont vraiment incroyables. Le changement opéré dans les habitudes de la population est tel, pour certaines localités, que des brasseries ont été mises en vente, les fabricants ne trouvant pas à écouler leurs produits. Un bon nombre de cabarets, véritables cloaques où les pauvres Irlandais se livraient à l'orgie, se sont fermés faute de chalands (1). Rien ne prouve mieux les progrès de

(1) Le chef de la police à Cork a déclaré, en 1840, que le nombre moyen des hommes ivres ramassés dans les rues par la police, avant

la tempérance, dans la basse classe, que la ruine des brasseries et des cabaretiers. Les journaux irlandais nous rapportent tous les jours quelques nouveaux faits de ce genre.

La première visite que le père capucin fit à la capitale de l'Irlande fut l'occasion d'une fête nationale. On fit une procession solennelle, à laquelle on voyait les diverses sociétés de tempérance, déjà formées à Dublin et dans ses environs. On remarquait à cette solennité des milliers d'individus, renommés par leurs débauches et leur ivrognerie, qui marchaient à la procession avec un calme, une tranquillité et un ordre qui témoignaient de leur changement. Ce spectacle était vraiment fait pour consoler les amis de l'humanité, et surtout le clergé qui avait travaillé avec un zèle infatigable pour arracher le peuple à sa passion la plus dégradante. Les rues étaient ornées de draperies ; de riches étoffes tapissaient la façade des maisons ; tout témoignait de la joie dont cette fête remplissait les habitants. Quatorze mille personnes, appartenant à diverses sociétés de tempérance, faisaient partie de la procession. Chaque société portait son étendard et sa bannière, sur lesquels étaient inscrites différentes devises. On lisait sur l'une : *Soyez fidèles jusqu'à la mort* ; l'autre représentait le tableau d'un ivrogne entouré de sa femme et de ses enfants, tous plongés dans la plus affreuse misère et le plus horrible désespoir, avec l'inscription : *Effets de l'ivrognerie*. Un étendard portait. *L'honnêteté est la*

l'établissement des sociétés de tempérance, était de quarante, tandis que depuis il n'y en a jamais eu plus de deux.

*richesse du pauvre ; un autre : Les ivrognes n'entre-  
ront point dans le royaume des cieux.*

Un heureux concours de circonstances fit se rencontrer, pour la première fois, O'Connell et le révérend Mathew dans la ville de Galway. A la vue l'un de l'autre, quels sentiments durent naître dans l'âme de ces deux grands hommes occupés à régénérer le pays qui leur a donné le jour ! L'un travaille depuis trente ans à tirer sa patrie de son assoupissement pour la conduire à la conquête de ses libertés ; l'autre commençait à peine son agitation sainte, et déjà sa foi lui avait gagné tous les cœurs. L'Irlande a compris que les révolutions morales doivent précéder les révolutions politiques, et que le seul moyen d'assurer son indépendance politique est de commencer par assurer son indépendance morale.

Le peu de libertés que O'Connell a déjà procurées à ses frères paraît avoir préparé les esprits pour la mission du révérend Mathew, qui, à son tour, ouvre une voie large et sûre aux améliorations auxquelles l'Irlande est appelée. Le doigt de la Providence, qui conduit ces événements, semble les ménager dans de grands desseins ; mais n'anticipons pas sur l'avenir ! Contentons-nous de rendre aux deux héros de l'Irlande l'hommage qui leur est dû. O'Connell a délivré son pays de l'esclavage politique, le révérend Mathew le délivre de l'esclavage bien plus dégradant de l'intempérance et des vices : l'un et l'autre peuvent donc être salués du titre de libérateurs !

La gloire de régénérer la Grande-Bretagne était réservée au catholicisme, qu'elle a si longtemps persécuté et calomnié. L'hommage rendu aux prêtres irlandais et que

nous rappelons plus haut , est adressé aujourd'hui d'une manière spéciale à un enfant de l'église , à un pauvre capucin irlandais , par une des sommités de l'Angleterre protestante , l'évêque anglican de Norwich. Ce prélat ne s'est point borné à donner au révérend père Mathew les éloges que tous les amis de l'humanité lui prodiguent ; mais il a plaidé sa cause dans un meeting , contre ceux qui cherchent à ternir par la calomnie une aussi belle renommée. Cette apologie du capucin irlandais s'est terminée par cette énergique apostrophe : « A vous , mes amis , qui adressez des reproches au père Mathew , je n'ai que ceci à dire : allez et faites comme lui ! »

Dans une autre circonstance , le même prélat s'exprimait ainsi :

« Je regarde les sociétés de tempérance comme de puissants instruments de moralisation appelés à régénérer l'humanité. On a dit que c'était une religion nouvelle ou une superstition ; mais sur quoi repose cette opinion ? J'ai été heureux de voir les nobles et les riches s'unir aux pauvres pour leur donner , par leur exemple , un encouragement. On a fait un calcul fort curieux sur la quantité d'esprit de vin consommée chaque année dans le pays. Il paraît qu'il suffirait pour remplir le bassin d'une rivière de cent pieds de longueur , trente de profondeur et cinq de largeur. Permettez-moi d'appeler une pareille rivière une rivière de mort , conduisant aux enfers.

« Un fait remarquable , c'est que la somme annuelle dépensée en boissons s'élève à 44,000,000 de liv. , tandis que celle employée à l'achat du pain ne monte qu'à 25,000,000 de liv. ! » Après quelques autres observations ,

sa seigneurie a exprimé combien elle regrettait que l'Eglise protestante n'eût point produit pour la cause de la tempérance un champion aussi puissant que le père Mathew. « On a dit, ajoutait-il, que le révérend Mathew travaille sur des esprits superstitieux, en leur déclarant qu'il était plus qu'un mortel, et qu'il avait le don des miracles. Ceci est faux, car le révérend gentleman a toujours protesté contre la puissance qu'on lui attribuait. Je dois dire avec sincérité ma conviction, c'est que le père Mathew a fait plus pour la paix et le bonheur de l'Irlande qu'aucune autre personne depuis cent ans; et je termine en lui souhaitant le Seigneur. »

Des rapports officiels prouvent, en effet, que les crimes ont diminué en Irlande à mesure que les sociétés de tempérance étendaient sur elle son influence; la ville de Dublin elle-même en offre un exemple concluant. Ainsi, une des maisons de détention qui renfermait, en 1839, *cent trente-six* prisonniers, n'en a reçu, en 1840, que *vingt-trois*. Une autre prison s'est ouverte, en 1839, à 3,202 prévenus; elle n'en a compté que 2,018 en 1840, c'est-à-dire 1184 de moins. Dublin a vu dans le cours de 1840 fermer la maison de détention de Smittfield, et cent cellules vides dans la seule prison qui restait ouverte, attestaient l'amélioration introduite dans les mœurs, et qu'il faut attribuer aux sociétés de tempérance(1).

(1) En 1842, 6535 crimes ou délits ont été commis en Irlande. L'Irlande a 8 millions d'habitants; c'est donc 1 criminel sur 12,242 habitants. En Angleterre, le nombre des crimes et délits a été de 32,000. L'Angleterre a 16 millions d'habitants; c'est donc un criminel sur 500 habitants.

Les maisons où se conçoivent toujours les premières pensées du crime, les cabarets, diminuent dans une progression rapide, par suite de ce retour du peuple à des habitudes d'ordre. Il résulte des rapports de la police de Dublin que depuis le mois de janvier 1840, plus de trois cents marchands de liqueurs fortes ont donné à leurs boutiques une autre destination, et se livrent en ce moment à un autre genre d'industrie. Nous pourrions présenter l'état de la province, qui correspond parfaitement à celui que nous offre la capitale. Le lord président de la justice a signalé publiquement cet état satisfaisant de la moralité publique; les assises se sont ouvertes plusieurs fois sans qu'aucune cause grave fût soumise à la justice, dans une ville qui compte quatre cent mille âmes.

Voici en quels termes le père Mathew exprimait dans une réunion le peu de confiance qu'il place dans la protection des hommes pour le succès de son entreprise :

« Un membre de la *Société des Amis* m'a écrit d'Angleterre pour me prier d'accepter 25,000 fr. qu'il mettait à ma disposition pour l'avancement de la cause de la tempérance; je les ai refusés. 25,000 fr. m'ont été offerts à Dublin; je ne les ai point acceptés. Un gentleman de Londres m'a fait parvenir 12,500 fr. pour les frais de mon voyage en Angleterre, je les ai renvoyés en le remerciant, et en lui faisant observer que le succès de cette mission ne devait être dû qu'à la Providence. J'ai aussi renvoyé 625 fr. que lord Morpeth m'avait fait tenir, pour aider la cause à laquelle je consacre ma vie. La seule somme d'argent dont j'ai disposé parmi celles qui m'ont été offertes, est celle que le marquis de Lansdowne a mise à ma dis-

position. Il avait laissé pour moi 2,500 fr. à Cork, me priant de les employer en œuvres de charité. Sur ces entrefaites, plusieurs chefs d'atelier voulurent forcer leurs ouvriers à violer leur serment de tempérance, et, sur le refus de ces derniers, ils les renvoyèrent sans emploi. J'écrivis alors au marquis de Lansdowne pour le prévenir que je gardais son argent afin d'en disposer en faveur de ces malheureux qui, par fidélité à leur engagement, se trouvaient dans le besoin. »

Les tentatives faites en Angleterre et dans les autres parties du royaume-uni pour régénérer les masses étaient presque sans succès. La misère du peuple ne le rendait pas plus docile aux leçons qu'il recevait des sociétés protestantes, et l'intempérance étendait partout ses funestes ravages. Mais depuis que l'Irlande s'est placée à la tête de ce mouvement, depuis que le signal d'une régénération morale a été donné par les fils d'Erin, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Amérique les ont pris pour modèles, et jusqu'au souverain des îles Hawaï qui a décrété que « toute personne qui, prenant des pommes de terre, des cannes à sucre, des melons, ou tout autre objet, les transformerait en liqueurs enivrantes et les boirait, serait punie d'une amende d'un dollar; la récidive entraînera double amende, et elle sera ensuite doublée indéfiniment à chaque offense. »

Le gouvernement de la principauté de Waldeck a fait de l'intempérance une cause de prohibition au mariage, se fondant sur ce qu'il est impossible à un ivrogne de soutenir une femme et des enfants. L'ordonnance rendue à cet effet porte :

« 1° Dorénavant la permission de se marier ne sera ac-

cordée à aucune personne qui se livrera à l'ivrognerie, qu'après qu'il aura été prouvé qu'elle s'est notoirement corrigée de ce vice.

« 2° Que dans les rapports que les autorités ecclésiastiques auront à faire sur les demandes tendant à obtenir l'autorisation de contracter mariage, elles doivent expressément indiquer si les futurs époux sont ou non sujets à s'enivrer. »

Le comte de Stanhope présidait un jour à Londres un nombreux meeting de la société protestante de tempérance, où il proclamait les qualités du révérend père Mathew et le succès de sa mission. Le rapport présenté par le secrétaire de la société dans cette réunion, nous apprit que cinquante associations auxiliaires formées dans le but de convertir les ivrognes à la tempérance, ont été établies dans Londres et ses environs, et que sur 20,000 membres qu'elles comptent, 3,000 étaient autrefois dans un état habituel d'ivresse. Quatre-vingt-dix associations de même nature existent déjà dans les comtés d'Angleterre; elles ont arraché à l'habitude du vice 4,000 personnes. La société entretient en outre, et à ses frais, mille prédicateurs qui sont chargés de parcourir le pays et de propager les principes de tempérance. Il résulte du même rapport que l'Ecosse a 150,000 habitants faisant partie des associations et que l'Irlande doit au père Mathew d'en compter plus de cinq millions. Mais ces derniers ont toujours pris l'engagement de ne jamais boire que de l'eau, tandis que les autres ont seulement promis de vivre sobrement; les uns sont ce qu'on appelle *teetotallers*, tandis que les autres sont tempérants sans adopter les principes du teetotalisme.

Une circulaire adressée par la société anglaise à tous les ivrognes du royaume-uni, établit que leur nombre ne s'élève pas à moins de 600,000, dont 57,000 meurent chaque année; ce qui donne une moyenne proportionnelle de 157 par jour.

En présence des efforts faits par les protestants d'Angleterre, pour marcher sur les traces du capucin irlandais, les catholiques ne sont pas restés inactifs.

Parmi les associations catholiques de tempérance, il en est une qui se distingue des autres par les résultats satisfaisants qu'ont obtenus ses fondateurs; nous voulons parler de *l'association catholique romaine* de tempérance établie à Londres.

John Giles, fondateur de cette société, appartient à la secte des quakers. Frappé, d'une part, des prodigieux effets obtenus en Irlande par le révérend T. Mathew; de l'autre, de la stérilité des efforts faits par les protestants pour la même cause, il a voulu distinguer sa société des autres, en lui donnant les règlements de la grande association irlandaise, et en confiant la direction de chacune des branches à un prêtre catholique. Londres compte déjà douze sociétés auxiliaires qui se rattachent à ce centre d'association, et qui ont chacune à leur tête un des ecclésiastiques les plus recommandables de la métropole. Dans la société de tempérance de John Giles, comme dans celle du père Mathew, les membres prêtent serment de s'abstenir de toute boisson enivrante, à moins qu'un médecin n'ordonne le contraire. Quelque austère que paraisse cette promesse, l'expérience faite en Irlande par

le père Mathew ne permet plus de douter de la possibilité de sa réalisation.

Le père Mathew a aussi trouvé des imitateurs en Allemagne.

Le gouvernement de Mecklembourg-Schwerin a rendu de sages ordonnances qui pourraient servir de règle dans bien d'autres pays. En voici à peu près le texte :

Ne sont pas reconnues comme dettes légales celles qui proviennent de la vente détaillée de l'eau-de-vie; les détaillants sont tenus de dénoncer tout acte illégal commis dans l'ivresse, sous peine de 5 rixd. d'amende. L'individu ivre qui aurait commis un scandale public ou un désordre quelconque, sera puni, les deux premières fois, d'un emprisonnement de trois à huit jours, et, en cas de récidive, la détention pourra aller jusqu'à quatre semaines, et, selon les circonstances, elle peut être aggravée et changée en une peine corporelle. Les autorités sont tenues d'interdire aux individus adonnés à la boisson l'entrée des cabarets et boutiques de marchands de vin, et d'en informer, dans tous les cas, les propriétaires, et ceux-ci deviennent alors responsables et paieront une amende de 5 à 10 rixd. en cas de contravention. L'amende et, en certains cas, la prison s'appliquent aussi à ceux qui cherchent des liqueurs spiritueuses pour les individus adonnés à l'ivresse. Les cabaretiers, marchands de vin et autres détaillants ne peuvent plus donner à boire aux gens qui entrent ivres dans leurs boutiques, sous peine de 5 à 10 rixd. d'amende.

Une seconde ordonnance limite le nombre des détaillants.

Les succès obtenus en Irlande par le père Mathew inspirèrent à quelques amis de l'humanité le désir de lui voir faire en Angleterre des tournées semblables à celles qui, dans sa patrie, avaient amené de si heureux résultats. De pressantes sollicitations lui furent adressées de Londres par l'évêque de Norwich et plusieurs membres de l'aristocratie, au nom des sociétés protestantes de tempérance. Le modeste missionnaire hésita longtemps avant de se rendre à ces invitations. Il savait que l'Angleterre ne lui offrait pas les mêmes éléments de succès que l'Irlande. Le peuple anglais, froid et raisonneur, a laissé s'éteindre chez lui l'enthousiasme que la foi inspire et entretient chez l'Irlandais. L'on s'explique l'influence d'un prêtre sur des populations catholiques; mais quelle autorité pouvait avoir sur des protestants la parole d'un ministre catholique, d'un religieux, d'un moine? Ces réflexions ont dû arrêter longtemps le père Mathew, qui s'est enfin décidé, au mois d'août 1843, à aller en Angleterre et à administrer la *pledge* de tempérance à ses enfants.

Il visita quelques villes du nord avant de se rendre à Londres, recevant partout sur son passage les témoignages d'un profond respect et d'une vive admiration. Dans le parlement, les ministres faisaient l'éloge de son caractère et applaudissaient à sa mission. Le lord-maire de Londres encourageait en public ses prédications. Les membres de l'aristocratie se disputaient l'honneur de l'avoir à leur table. Il était accompagné dans les meetings par lord Stanhope et autres nobles qui étaient fiers de se poser comme ses patrons. L'accueil fait à un humble prêtre, à

un pauvre religieux irlandais par l'aristocratie anglaise s'explique peut-être par d'autres raisons que celle de la mission sociale que le père Mathew remplissait. Les feuilles de Londres avaient eu soin de lui préparer les voies en étudiant sa généalogie qui remonte, assure-t-on, à la plus haute antiquité. Les Mathew, du château de Town, dans le comté de Tipperary, sont originaires du pays de Galles, et ont fait remonter leur *pedigree* jusqu'à Gwaythvoed, roi de Cardiga, duquel était issu sir David Mathew, porte-étendard du roi Édouard IV, et dont le tombeau est encore dans la cathédrale de Llandaff. Sans descendre de branche en branche tout le long de l'arbre généalogique de cette maison, nous arrivons à François Mathew, qui fut créé comte de Llandaff, et qui mourut en 1806, laissant en Irlande plus d'un million de revenu à son fils. Cette grande fortune, considérablement diminuée par les extravagances du second comte, passa en 1835 à sa sœur, lady Elisha Mathew, qui est morte en 1842, laissant, dit-on, ses biens à un Français, allié à l'une des plus grandes familles d'Irlande.

La presse protestante de toute l'Angleterre fut à peu près unanime pour louer la grande entreprise à laquelle le capucin irlandais vouait son existence ; les journaux de Londres engageaient le peuple à laisser de côté toute dissidence religieuse et à se ranger sous l'étendard de l'abstinence. Les hommages de l'aristocratie et les éloges de la presse furent un puissant auxiliaire pour le zélé missionnaire que l'on entendit plusieurs fois sur les *hustings* remercier les journaux de leur bienveillant ap-

pui et demander en leur honneur des salves d'applaudissements.

Des meetings de tempérance furent tenus dans les divers quartiers de Londres. Ces réunions se passaient avec une certaine solennité. Les sociétés de teetotallers se rendaient au lieu du rendez-vous en procession avec bannières déployées. La foule venait ensuite ; chacun marchait avec ordre et recueillement. Le père Mathew arrivait d'ordinaire dans la voiture de quelque grand seigneur ; tout autour de l'enceinte destinée au meeting , on remarquait des équipages de l'aristocratie : nobles et roturiers voulaient être témoins de ces intéressantes réunions. Tout se passait à Londres comme en Irlande. Le père Mathew commençait par adresser à la foule une courte allocution :

« Venez, mes amis, leur disait-il, venez, Anglais, Irlandais, Ecossais ; promettez de renoncer à ce qui a été la cause de tant de crimes dans ce bien-aimé pays ; agenouillez-vous et ne rougissez pas de le faire en public ; des dames et des *gentlemen* l'ont fait comme vous ; suivez l'exemple de cet excellent lord Stanhope qui a pris la *pledge* entre mes mains. »

Alors, les personnes disposées à s'enrôler parmi les teetotallers s'avançaient et s'agenouillaient devant le père Mathew, qui les bénissait, recevait leur engagement et leur donnait la médaille destinée à rappeler cette cérémonie. Quand le nombre des postulants était considérable, on les divisait par groupes, et avec l'aide des constables tout se passait dans l'ordre le plus parfait. C'était un tou-

chant spectacle , que celui de voir agenouillés aux pieds d'un prêtre catholique , sans aucune distinction de classe ou de religion , le noble , le riche , à côté de l'ouvrier et souvent de l'indigent. Cette admirable fusion , tableau symbolique de l'unité religieuse à laquelle marche l'Angleterre , était d'autant plus remarquable qu'elle est sans précédents sur cette terre où les préjugés de la naissance et du rang sont encore si fortement enracinés. Le père Mathew n'a quitté Londres qu'après y avoir fait environ cent mille teetotallers ; il a parcouru ensuite une partie du midi de l'Angleterre , et il a visité , en s'en retournant en Irlande , les villes manufacturières du nord.

Son voyage a eu pour résultat de consolider et d'étendre l'œuvre commencée par les sociétés protestantes et le clergé catholique ; mais il n'a triomphé qu'à demi des obstacles que présentaient d'une part le caractère anglais ; de l'autre , l'abîme religieux qui le séparait des populations auxquelles il s'adressait. C'est déjà un immense progrès qu'un prêtre catholique irlandais ait pu parcourir l'Angleterre entouré de la popularité et des honneurs qui partout ont accompagné le capucin de Cork. Peu de temps avant son voyage en Angleterre , le père Mathew avait reçu du souverain pontife un témoignage de sa satisfaction. Grégoire XVI l'avait élevé à la dignité de commissaire apostolique. Jusqu'alors le père Mathew avait été provincial de l'ordre des capucins.

Les rapports qui se sont établis entre les catholiques et les protestants à l'occasion des sociétés de tempérance , ne peuvent manquer de préparer d'autres rapprochements. La

puissance de la foi catholique a frappé l'esprit des masses par les prodiges qu'elle seule a eu la vertu d'opérer ; espérons que bientôt elle gagnera et convertira les cœurs.

## CHAPITRE VIII.

---

### SOMMAIRE.

De l'Église anglicane et de ses divisions intestines. — Le parti évangélique, le parti de l'Église et de l'État et le parti anglo-catholique. — Naissance et développement du puseyisme. — Des circonstances qui ont favorisé le mouvement d'Oxford. — Les anglicans du dix-septième siècle. — Réfutation du reproche d'innovation adressé aux puseyistes.

L'État actuel de l'Eglise d'Angleterre n'est pas seulement un sujet d'examen pour les écoles théologiques; la crise dans laquelle elle est plongée attire l'attention des partis religieux et politiques, qui tous se préoccupent de son dénoûment. Pour arriver à bien connaître les chances de dissolution ou de conservation qu'il reste encore à l'Eglise anglicane, il faut nous rendre compte des éléments qui la constituent, des parties qui concourent à

former ce qu'on appelle l'établissement national. Quoique l'Eglise anglicane ait vu se séparer d'elle le nombre infini de sectes qui se partagent l'Angleterre, elle a conservé des éléments hétérogènes dans son propre sein, et ses partisans s'excommunient les uns les autres, en se prétendant exclusivement gardiens de la vérité. Ces divisions peuvent se résumer en trois principales : le parti évangélique ou Eglise basse, le parti de l'Eglise et de l'Etat (*the church and state*) ou Eglise haute, et enfin le parti anglo-catholique ou puseyiste.

On entend par le parti évangélique, aussi appelé puritain ou *low church*, celui qui ne voit dans l'Eglise anglicane qu'une manifestation de la foi chrétienne, une institution qui veille à la célébration des offices publics et facilite l'exercice des pratiques religieuses. Il n'accepte l'établissement national que parce qu'il craindrait, en le renversant, de voir s'élever sur ses débris quelque nouvelle forme de hiérarchie ecclésiastique dont l'autorité viendrait troubler sa quiétude et faire violence à l'indépendance dont il fait la base de son système théologique. Les puritains rejettent entièrement la tradition et ne voient dans les Pères de l'Eglise, les autorités du moyen âge, la réforme anglicane même, que des institutions sociales, variant selon les temps, mais qui n'ont aucune espèce d'autorité. La Bible, livrée à l'interprétation de chacun, est leur seule règle de foi, et, d'après eux, la foi seule suffit pour le salut. La foi spéculative suffit pour laver l'âme de ses souillures, lui obtenir grâce devant Dieu. C'est là un culte bien facile, et qui, quoique de tous points en contradiction avec les enseignements de l'Eglise angli-

eane, n'en est pas moins professé par la moitié des personnes qui se disent membres de cet établissement.

Le parti de la haute Eglise se compose de deux éléments distincts : l'élément politique et l'élément religieux. Le premier consiste à faire de l'Eglise l'esclave de l'Etat, une espèce de haute police, établie par l'autorité et organisée par la loi (1), dans le but spécial de satisfaire aux désirs et aux besoins religieux des masses. L'homme politique de la haute Eglise ne croit pas qu'il y ait à élever la moindre objection contre ce système. L'Etat, qu'il soit représenté par le roi ou le parlement, est la seule source de l'autorité; toute résistance de la part de l'Eglise est signalée par lui comme une usurpation cléricale. La réforme anglaise est à ses yeux le triomphe des justes droits que l'Eglise avait usurpés sur l'Etat. Le parlement peut, dans ce système, détruire aujourd'hui ce qu'il a créé hier; il peut, avec la même autorité, altérer, mutiler et même annihiler l'Eglise qui est son ouvrage. L'établissement anglican est, comparativement aux autres communautés chrétiennes, la forme la plus pure du christianisme, et les doctrines exposées dans ses articles sont la plus fidèle expression de la foi chrétienne. Les partisans de *church and state* admirent Elisabeth pour avoir brûlé les catholiques qui refusaient de reconnaître sa suprématie sur l'Eglise, absolument comme les empereurs romains faisaient brûler les chrétiens qui refusaient de brûler de l'encens devant leurs statues. Ce sont, dans les deux cas, des sujets qui se soumettent à l'autorité temporelle, en refusant

(1) *One tract more*, by a layman.

de reconnaître la suprématie spirituelle. Dans ce système, on comprend assez difficilement quelles sont les conditions auxquelles on peut être membre de l'Eglise anglicane. Il devient au moins nécessaire d'être naturalisé sujet britannique, de payer les taxes à l'Etat, d'avoir pour la personne royale la même dévotion qu'envers l'Eglise ? Mais que devient, avec une Eglise ainsi nationalisée et resserrée dans les limites qui marquent jusqu'où s'étend la puissance temporelle, que devient, disons-nous, le caractère d'universalité, de catholicité qui distingue l'Eglise de Jésus-Christ ?

Nous ne nous étendrons pas sur les conséquences de cette théorie et les contradictions qu'elle implique, notre but étant seulement de mentionner son existence et de dire quels sont ses caractères principaux.

Nous parlerons plus longuement du troisième parti qui divise l'Eglise anglicane, le parti anglo-catholique, récemment désigné par le nom de puseyiste.

Les vues des anglo-catholiques diffèrent essentiellement de celles que nous venons d'exposer. Ils pensent que l'Eglise est une institution spéciale, établie par Jésus-Christ et ses disciples et transmise par certaines ordonnances d'une génération à l'autre (1). Cette institution est indépendante des temps et des lieux ; elle ne peut qu'accidentellement et par hasard se trouver liée avec un gouvernement politique ou identifiée avec des intérêts nationaux. A cette Eglise est confiée la conservation de la vérité religieuse, le soin de tout ce qui regarde l'état spirituel des hommes baptisés dans l'Eglise du Christ.

Le parti anglo-catholique regarde toute intervention de

(1) *One tract more.*

l'Etat dans les affaires de juridiction ecclésiastique comme une usurpation contre laquelle l'Église doit protester et à laquelle elle doit résister par tous les moyens qui ne sont pas incompatibles avec la nature spirituelle de l'autorité qui lui appartient. Pour les anglo-catholiques, l'Église anglicane ne date pas d'Henri VIII, mais elle est une partie, une branche de l'Église de Jésus-Christ, sous l'autorité du patriarcat romain ou sous celle de quelque autre constitution indépendante et antérieure; la réforme, à leur avis, est seulement une phase de son histoire. Le parti anglo-catholique prétend que l'Église anglicane n'est jamais tombée dans les erreurs qui furent la conséquence de la réforme religieuse sur le continent. Ils soutiennent que tandis que le monde catholique voyait avec satisfaction le protestantisme s'abîmant sous les ruines qu'il avait faites, les réformateurs anglais tirèrent leur église du danger, et la firent passer à travers la réformation sans qu'elle perdît rien des vieux joyaux de sa couronne. Elle se trouva, après la rude épreuve qu'elle subit, debout avec ses doctrines catholiques, ses ordonnances, ses anciens formulaires et ses droits légitimes à entrer dans l'universalité de l'Église de Jésus-Christ. Aussi, tout en prenant en considération les motifs bons et mauvais qui historiquement sont entrés dans l'accomplissement de la réforme religieuse, ils regardent la plupart des réformateurs anglais comme des Pères et des défenseurs de la foi catholique. Ils ne voient dans l'œuvre d'Henri VIII que la réforme d'abus qui appelaient un remède. Nous ne discutons pas ces opinions; nous les exposons seulement, afin de faire connaître le parti puseyiste dont nous avons à nous occuper longuement.

Ces principes anglo-catholiques ont toujours eu, au sein de l'Eglise anglicane, depuis la réforme, un nombre plus ou moins restreint d'adhérents, qui ont su les maintenir et les défendre au milieu des débordements du puritanisme. Mais l'influence du protestantisme continental se fit sentir aussi en Angleterre. Ses principes d'indifférence, masqués du nom de tolérance, son culte facile, ses exigences si commodes pour les passions s'intronisèrent graduellement dans l'établissement anglican et y régnèrent. La lettre morte de la Bible devint une véritable idolâtrie ; les pratiques religieuses furent abandonnées ; l'office devint une pure formalité bonne à distraire les ennuis du dimanche ; le relâchement s'introduisit dans la discipline ecclésiastique et fit bientôt place à une effroyable dissolution de mœurs. L'Eglise, dans cet état de décrépitude, n'était plus entre les mains de l'Etat qu'un instrument docile à toutes ses volontés. Ces désordres amenèrent la réaction évangélique dont Wesley, Whitfield, lady Huntingdon et quelques autres donnèrent le signal, réaction qui fit perdre à l'Eglise anglicane la moitié de la population de l'Angleterre. Les ministres qui restaient attachés au culte anglican étaient trop éternés pour chercher à arrêter la désertion ; ils laissèrent les populations confiées à leurs soins suivre le schisme, se contentant dans les pratiques extérieures de rivaliser de zèle avec le ministre méthodiste qui avait élevé un autel contre le leur. Les choses continuaient en cet état, lorsque, à la vue des calamités que cette situation anormale faisait peser sur l'Angleterre, et pour prévenir celles qu'elle devait entraîner encore, des hommes livrés dans la retraite aux études

les plus sérieuses, conçurent la pensée de sauver l'Eglise dont ils sont les ministres et les docteurs. Préserver l'Eglise anglicane de la ruine dont ils la voyaient menacée, tel fut le but dans lequel se mirent à l'œuvre les hommes aujourd'hui célèbres, qui ont formé l'école communément appelée des puseyistes, du nom d'un de ses fondateurs.

C'est dans la ville d'Oxford, au sein de cette Université savante, que fut conçue la pensée de réformer l'œuvre de l'anglicanisme. Les écrits de ses docteurs nous révélèrent bientôt que la nouvelle réforme n'était qu'une restauration des anciennes doctrines de l'Eglise d'Angleterre, et qu'Oxford, dernier boulevard du catholicisme en Angleterre, allait peut-être devenir le berceau de sa régénération.

Voici les commencements du puseyisme :

De 1820 à 1830 quelques ouvrages furent introduits dans les collèges de l'Université d'Oxford, qui tendirent à donner un nouvel élan aux études. Les ouvrages de Whately sur la rhétorique et la logique excitèrent l'activité des esprits, fatigués de la morale d'Aristote et peu satisfaits de l'enseignement religieux puisé dans les évidences et les sermons de Butler.

L'essai de Jebb sur le caractère particulier de l'Eglise d'Angleterre poussa bientôt les études vers les théologiens du seizième siècle, en même temps que la théosophie de Coleridge dirigeait les recherches dans les profondeurs de la métaphysique. L'agitation pour la réforme parlementaire exerça aussi ses influences. On parlait de refuser la dime et les taxes d'Eglise. Des réformes sérieuses étaient proposées pour modifier la liturgie et la con-

tion de l'Eglise. En 1852 le *British magazine* fut fondé pour discuter toutes ces questions et établir un lien de communication entre les membres du clergé. Peu de temps après, en décembre 1853, parut le premier numéro des *Tracts for the Times*, série de publications traitant des questions de doctrine et de discipline ecclésiastiques. Vers la même époque, le révérend M. Newman publia le premier volume de ses sermons, qui produisirent une si vive impression dans le clergé, et qui fournirent un nouvel aliment à la controverse.

En 1856, l'école anglo-catholique eut occasion de revendiquer les droits de l'Eglise contre l'Etat, à l'occasion de la nomination du docteur Hampden à une chaire de théologie de l'Université d'Oxford, en opposition à l'opinion de ses membres. Une nouvelle impulsion fut donnée à ce mouvement des intelligences, lorsqu'un corps politique nombreux demanda que l'on fût dispensé de souscrire aux trente-neuf articles de l'Eglise anglicane. Telles sont les circonstances qui ont fait naître et se développer l'école qui a entrepris la défense de l'Eglise anglicane, assaillie à la fois par tant d'ennemis.

Les premiers fruits des études théologiques auxquelles se livra le clergé anglican, furent le travail de Keble sur la tradition primitive et celui du docteur Pusey sur le baptême (*Scriptural views of baptism*). Ce dernier ouvrage souleva une forte opposition et fit naître une polémique des plus vives. C'est dans la controverse sur cet ouvrage que les partisans des principes du docteur Pusey furent, pour la première fois, désignés du nom de puseyistes.

Deux hommes éminents par leur savoir et leur piété

travaillèrent à dégager de dessous les ruines qui les cachaient les fondements de la théologie anglicane. M. Newman se mit courageusement à l'œuvre dans ses instructions sur *le Romanisme et l'ultra-protestantisme*. M. Fronde lui vint en aide dans l'ouvrage important qu'il publia alors.

M. Newman entreprit ensuite la rédaction du *British-Critic*, et cette revue ne tarda pas à devenir la publication trimestrielle qui, sous le rapport de l'esprit, de la sagesse, de l'élévation des vues et de la science, l'emporte sur toutes les autres revues de l'Angleterre. Les articles sur l'histoire ecclésiastique, la psychologie religieuse, l'art chrétien, l'application de la religion aux affaires sociales et politiques lui donnèrent accès auprès de tous les lecteurs sérieux.

Mais les doctrines de l'école d'Oxford faisaient plus que trouver d'habiles avocats dans la presse et de savants partisans dans le monde littéraire et théologique : elles gagnaient aussi les cœurs, et la jeunesse studieuse d'Oxford lui était toute dévouée.

Dès lors, pour entraver cette œuvre de rénovation, les ennemis de l'Eglise anglicane, d'accord avec les partisans de l'Eglise basse et les prôneurs du système de *Church and state*, ont eu recours à un premier stratagème, celui de désigner par les noms de deux ou trois personnages ce mouvement régénérateur, dans le but de déguiser son universalité et de lui ôter son véritable caractère pour le réduire aux proportions mesquines d'une doctrine individuelle. La conséquence de cette tactique a été de répandre en Angleterre et sur le conti-

nent l'opinion que le docteur Pusey, M. Newman et quelques autres célébrités de l'université d'Oxford, sont des hommes qui devancent leur Eglise et qui cherchent à l'entraîner dans la voie où eux-mêmes se sont engagés de leur propre mouvement. Cette idée qu'un grand nombre de catholiques paraissent partager est complètement erronée. MM. Pusey et Newman sont loin d'avoir de pareilles prétentions, et c'est fort gratuitement que leurs adversaires les représentent comme des chefs de secte. Ces messieurs ne cessent de protester contre l'abus que l'on fait de leur nom, et d'ailleurs, pour quiconque est témoin de l'œuvre divine qui s'accomplit en Angleterre, il est impossible, dans ce siècle d'indifférence, d'attribuer à la seule influence de quelques hommes, des prodiges qu'une puissance surhumaine a seule pu opérer. M. Newman et le docteur Pusey marchent avec leur Eglise, mais ils ne la devancent pas; ils se bornent à féconder par leur génie et leur talent le merveilleux travail de renaissance dont Oxford est aujourd'hui le cœur.

En désignant faussement par le nom de puseyisme l'infusion, si nous pouvons ainsi parler, de l'esprit catholique dans l'Eglise anglicane, on a donné au respectable savant de ce nom un rôle de sectaire qu'il n'a jamais joué, et l'on a jusqu'à un certain point réussi à créer contre lui cette prévention, qu'il cherche à imposer ses propres opinions à l'Eglise dont il est au contraire l'enfant soumis et humble, tout en étant une de ses plus belles lumières. De là des récriminations contre les *nouvelles* doctrines d'Oxford, quand ces doctrines n'ont de nouveau que le nom dont on les pare. C'est ainsi que l'on

représente faussement comme une innovation, ce qui n'est qu'une restauration, restauration dont l'objet est de rendre graduellement à l'Eglise d'Angleterre ses doctrines et ses traditions longtemps oubliées, ses pratiques laissées à l'abandon. Les partisans de cette renaissance sont tellement opposés à toute idée d'innovation, qu'ils travaillent activement à rendre à leur Eglise sa pureté primitive, en la purgeant de ce que les réformateurs de ces derniers siècles y ont successivement introduit. C'est en appelant l'Evangile et la tradition à son aide que l'Eglise anglicane travaille à réparer les brèches du passé, et l'on peut dire qu'elle se *déprotestantise* par chaque pas qu'elle fait en avant. Cette réforme diffère de la première en ce qu'elle se réalise par la persuasion. Un des écrivains du *British-Critic* nous a dit : « Ce grand changement s'opérera de la manière dont s'opèrent tous les changements moraux, c'est-à-dire graduellement, peut-être d'une manière insensible. La persuasion, les arguments, l'exemple de vies saintes agiront simultanément, et l'influence du temps viendra à notre aide, pour adoucir les préjugés et accoutumer les oreilles à entendre certaines vérités... »

Ce mouvement ne fut pas longtemps limité à Oxford ; il s'étendit à mesure que l'Université disséminait sur tous les points de l'Angleterre et jusque dans les possessions les plus lointaines de l'empire britannique, les jeunes ecclésiastiques qui y avaient puisé la science sous des maîtres tels que Pusey et Newman. Quelques années suffirent pour répandre universellement les germes de l'enseignement anglo-catholique. Il faut, pour s'en convaincre, suivre

avec quelque attention la presse anglaise. Depuis les grandes feuilles de Londres jusqu'à la plus obscure des publications de province, hostiles ou favorables au mouvement, toutes constatent des faits qui, dans leur ensemble, démontrent l'universalité de ce mouvement. Clergé et fidèles semblent rivaliser de zèle pour seconder cette œuvre de rénovation dont l'Angleterre, espérons-le, recueillera bientôt les fruits. L'Angleterre, l'Irlande, l'Écosse, l'Amérique, l'Inde, les colonies sont en proie à un travail moral, dont les résultats frappent partout le voyageur. Le catholique rencontre déjà de nombreux sujets d'édification en visitant ses frères de l'Eglise anglicane. Le clergé revient en général à des habitudes plus cléricales. La vie laborieuse et évangélique des ecclésiastiques devient un louable sujet d'émulation pour les fidèles. Le langage de la chaire est mesuré, prudent, très-souvent orthodoxe. Les prédicateurs insinuent dans leurs discours ce que les préjugés encore nombreux et l'instruction actuelle de son auditoire ne lui permettent pas de dire ouvertement. En un mot, l'esprit catholique se rallume graduellement dans l'Eglise anglicane : la charité, l'humilité du catholicisme y remplaceront bientôt les fausses vertus que le protestantisme avait enfantées.

Nous devons ajouter que ces manifestations de la grâce divine tendent à attacher plus fortement que jamais les anglicans à leur Eglise. « Comment, nous disent-ils, irions-nous chercher ailleurs la vérité, quand Dieu nous donne des preuves si éclatantes de sa miséricorde ? Pourquoi abandonnerions-nous une Eglise que sa grâce

régénère et qui est en ce moment l'objet de si abondantes bénédictions ? » Cette disposition est confirmée par un ministre anglican qui a embrassé la foi catholique. M. Sibthorp remarque, dans l'exposé des motifs de sa conversion, que s'il eût été une circonstance capable de l'empêcher d'embrasser la foi de l'Église catholique romaine, c'eût certainement été la renaissance des doctrines catholiques dans l'Église dont il était un des pasteurs.

Il est une autre considération qui empêchera toujours le clergé anglican, même le plus avancé, de se séparer de son Église : c'est que si, au lieu de travailler à régénérer l'Angleterre, à instruire les populations, il abandonnait cette mission pour se joindre, dans les circonstances actuelles, aux catholiques romains, il livrerait au parti protestant de l'Église les magnifiques monuments du passé que le catholicisme leur a légués : ces abbayes, ces cathédrales, ces collèges où tant de souvenirs catholiques semblent n'être échappés au marteau puritain que pour l'aider à déprotestantiser l'Angleterre. Ainsi donc, nous assistons, d'une part, au retour vers des doctrines et des pratiques dont tout cœur catholique doit se réjouir, tandis que de l'autre cette régénération rend à l'Église anglicane une vie qui allait s'éteindre en elle et retient dans son sein les enfants qui étaient à la veille de l'abandonner. Mais ne perdons pas de vue que si la régénération de l'Église anglicane tend (le fait est évident) à éloigner les individus d'embrasser notre foi, cette régénération rapproche de nous, entraîne vers le centre de l'unité catholique l'Église anglicane tout entière ; car, à mesure que la restauration de l'esprit catholique augmente l'attache-

ment du clergé anglican pour son Église, il accroit aussi dans son cœur le désir de la voir, comme corps, ne pas rester plus longtemps isolée, séparée de Rome et des autres églises qui sont en communion avec elle. Plusieurs publications qui ont de l'importance, et entre autres le *British-Critic*, se sont exprimées sur cette question de manière à dissiper tous les doutes. Telle semble devoir être la marche de ce grand mouvement que le monde catholique a la puissance de seconder par ses prières et par ses bons exemples. Ce serait pécher contre la sagesse que de chercher à résoudre un problème dont Dieu seul a la solution, celui du résultat final du travail religieux auquel l'Angleterre est en proie. Que chacun dans le secret de son cœur augure de l'avenir d'après les règles de la prudence humaine. Le temps pourra nous fournir bientôt des éléments qui aujourd'hui nous manquent pour éclairer et résoudre certaines difficultés.

Le nombre des ecclésiastiques qui, en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, dans les colonies, ont, en dehors des universités, embrassé les doctrines d'Oxford, est déjà considérable. Nous disons à dessein les universités, parce que nous voulons constater que Cambridge semble vouloir revendiquer aussi sa part d'influence dans cette rénovation religieuse. Il est vrai que Cambridge a reçu l'impulsion d'Oxford, sa sœur dans la science; mais si Cambridge veut seconder, favoriser ce mouvement, elle peut jouer un rôle très-important dans l'œuvre qui reste encore à accomplir.

Les succès du puseyisme ne doivent pas nous surpren-

dre. Les circonstances favorisaient singulièrement son développement. L'enseignement théologique de l'Eglise anglicane se traînait languissant dans la sphère étroite où l'avaient circonscrit les auteurs de la réforme. Les esprits étaient depuis longtemps fatigués des vieilles calomnies jetées du haut d'une chaire, soi-disant chrétienne, pour insulter aux croyances des âmes restées fidèles à la foi des disciples d'Augustin. Un enseignement nouveau, puissant par la logique et la force de la vérité, qui exprime les tendresses de la charité et respire la poésie de la piété, cet enseignement devait nécessairement gagner à lui les esprits actifs, les cœurs honnêtes, tous les hommes qui, dans la religion, les arts et la littérature, n'ont pas perdu le sentiment du vrai et du beau. Aussi nous avons vu les ouvrages des puseyistes être accueillis avec empressement, être lus avec enthousiasme, être goûtés avec bonheur.

L'anglicanisme était, de toutes les prétendues Eglises qui se partagent l'Angleterre, la seule qui conservât les éléments nécessaires pour cette régénération.

Elle est, en effet, la seule communion protestante qui ait conservé l'ancienne forme de la hiérarchie catholique. Sans examiner la question, si vivement discutée, de la validité de ses *ordres*, il faut avouer que cette Eglise possède, en nom au moins, des archevêques, des évêques, des prêtres, des diacres, des archidiaques, des chanoines, des doyens, des enfants de chœur, en un mot toute la forme extérieure d'une Eglise. — Elle reconnaît qu'une telle hiérarchie est absolument nécessaire pour constituer une Eglise; par conséquent elle regarde tous

les autres protestants comme hérétiques; elle regarde les huguenots de France, les luthériens d'Allemagne, les calvinistes de la Suisse, et les autres sectes protestantes, comme absolument dépourvues de tout caractère qui distingue une Eglise. En même temps, elle reconnaît les Eglises catholiques du continent, et ses plus savants docteurs n'ont pas de difficulté à admettre que le pape est le premier des évêques, le patriarche de l'Occident, celui qui doit présider tous les concilès œcuméniques. Cette Eglise, selon les docteurs de l'école d'Oxford, reconnaît les quatre premiers conciles œcuméniques; elle professe ne rien enseigner qui ne soit conforme au sentiment des Pères de l'Eglise primitive. Bref, d'après le langage de cette école, il semble que cette Eglise soit plutôt schismatique qu'hérétique; qu'elle doit être rangée plutôt avec l'Eglise grecque qu'avec les communions protestantes. Le nom de protestant n'est plus en honneur à Oxford. Mais en même temps que ces hommes professent des principes qui sont presque ceux de l'Eglise, d'un autre côté, par égard pour leur position et certains préjugés, ils oublient ces principes catholiques. Par exemple, ils parlent beaucoup de l'autorité de l'Eglise, mais ils ont souvent des raisons plus fortes encore pour se débarrasser des décisions de cette autorité. Ils parlent beaucoup des Pères de l'Eglise, et de leur volonté de se soumettre à leur sentiment; mais en réalité, ils se constituent les juges de ce sentiment, et selon eux, ce sentiment n'enseigne pas ce que l'Eglise nous déclare qu'il enseigne. Pour écraser les nombreux dissidents d'Angleterre, qui menacent de ruiner leurs riches béné-

fices, ils combattent le jugement privé comme règle de foi. Mais si, par hasard, ils rencontrent un catholique, aussitôt on les entend réclamer tous les droits de leur propre jugement. Au point où ils sont arrivés, leur système contient beaucoup de choses catholiques mêlées de beaucoup de contradictions.

Quant aux reproches d'innovation que l'on adresse aux puseyistes, il leur est facile de répondre et de prouver que *les principes de l'Université d'Oxford* ont toujours été admis par une classe plus ou moins nombreuse des membres de cette église. Ainsi, sous le règne de Charles I<sup>er</sup>, ils furent professés par le célèbre archevêque de Cantorbéry Laud, par l'évêque Jeremy Taylor, homme d'une érudition vraiment profonde, par une foule d'autres évêques qui, dans ces malheureux jours, voyant les mauvais effets du principe protestant dans le fanatisme des puritains et le bouleversement du royaume, jetaient un regard plein de regret sur la paisible barque de saint Pierre, dont ils étaient malheureusement tombés. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, ces principes sont restés au sein de l'Eglise anglicane; et, de temps en temps, on a vu des personnes distinguées par leurs talents et leur naissance les mettre en pratique jusqu'à ce qu'elles soient rentrées dans l'unité catholique. De ce nombre sont: le célèbre Digby, marquis de Bristol, au règne de Charles I<sup>er</sup>; Somerset, marquis de Worcester, au même règne; le chevalier si renommé, Kenelm Digby, au règne de Charles II; sir Thomas Browne, au même règne; le poète Dryden, au temps de Jacques II; et cet illustre grand trésorier d'Angleterre, le très-pieux

lord Clifford , premier ministre du roi Charles II , et le roi Jacques II lui-même avec sa bonne reine. Tous ces hommes illustres , ainsi qu'une foule d'autres qu'on pourrait citer , embrassèrent la foi catholique , après avoir été membres de l'Eglise anglicane. Mais ils avaient tous professé avant leur conversion les principes de l'Université d'Oxford , et l'on peut attribuer à ces principes leur retour dans la seule véritable Eglise de Jésus-Christ.

Ce sont là des raisons historiques suffisantes pour que nous nous félicitions de voir ces doctrines , qui touchent de si près à celles de l'Eglise catholique elle-même , professées aujourd'hui si hautement par un si grand nombre de membres du clergé et de laïques de l'Eglise d'Angleterre. Certes l'église anglicane du XVII<sup>e</sup> siècle ressemblait peu à l'établissement qui a conservé ce nom jusqu'à nos jours.

Ainsi , en 1634 , lorsque le pape Urbain VIII envoyait en Angleterre le Père Leander , moine bénédictin , avec ordre de faire au Saint-Siège un rapport exact sur l'état de l'Eglise anglicane , voici en quels termes ce savant délégué du siège apostolique parlait de cette Eglise :

« Elle conserve la forme extérieure de la hiérarchie ecclésiastique , telle qu'elle existait au temps de la religion catholique : elle a des archevêques , des évêques , des doyens , des archidiacres et des chapitres de chanoines dans les cathédrales des sièges anciens , avec de très-grands revenus. Elle conserve ses anciens édifices , les noms de ses anciennes paroisses , ses prêtres et ses diacres ; sa manière de conférer les ordres s'accorde presque

en tout avec la forme prescrite par le pontificat de l'Église romaine. Elle conserve aussi les vêtements ecclésiastiques, la crosse des évêques, les chapes, les anciens temples, la division des paroisses, les églises et collèges qui sont d'une structure magnifique. »

Dans une autre partie du même rapport au pape Urbain, le savant religieux ajoute que les anglicans, « dans la plupart de leurs articles de croyance, sont vraiment orthodoxes; par exemple, sur les sublimes mystères de la Sainte-Trinité et de l'Incarnation, sur la rédemption de l'homme et la satisfaction; dans presque toutes les controverses sur la prédestination, la grâce et le libre arbitre; sur la nécessité et le mérite des bonnes œuvres, et sur les autres articles exprimés dans les symboles des Apôtres, de Nicée et de saint Athanase (ces trois symboles sont identiquement dans leurs livres comme dans la liturgie catholique), ainsi que dans les quatre premiers conciles œcuméniques. » Ces paroles du P. Leander sont citées dans l'ouvrage célèbre intitulé : *Clarendon's State Papers* (vol. I, p. 197).

L'Église anglicane ordonne à ses enfants de jeûner et de faire maigre précisément aux jours qui sont marqués pour cette œuvre de pénitence dans nos rituels catholiques. Elle a consacré des jours solennels pour vénérer les principaux mystères de la vie de la glorieuse vierge Marie, à laquelle, dans son calendrier, elle donne le titre de *Notre-Dame*; elle en consacre aussi en l'honneur des apôtres, des martyrs et d'autres saints de l'Église de Dieu. Elle met ses temples sous l'invocation des saints catholiques et bien souvent des saints du

moyen âge. Les rubriques du rituel anglican prescrivent que les chœurs des églises seront conservés comme dans les temps anciens, de même que les vêtements et les ornements du clergé.

Les canons de l'Eglise anglicane ordonnent que deux grands luminaires au moins seront placés sur l'autel lors de la célébration du sacrifice eucharistique. Ils disent que le prêtre devra l'offrir revêtu d'une soutane, d'une aube et d'un ornement convenable, et avec l'assistance d'un diacre et d'un sous-diacre, en chapes ou en tuniques, qui chanteront l'Épître et l'Évangile. On voit aussi dans le rituel anglican pour la réception d'un nouveau chevalier dans l'ordre célèbre de *la Jarretière*, dont saint Georges est le patron, que les anglicans appliquent, dans la rubrique de cet office, le nom de *grand'messe* (*high mass*) à la célébration du sacrifice eucharistique; cette même cérémonie prescrit beaucoup de génuflexions et autres pratiques anciennes. On trouve dans une autre cérémonie de l'Eglise anglicane, celle pour le sacre des rois et des reines, presque toutes les cérémonies du pontificat romain. L'archevêque de Cantorbéry doit bénir solennellement le saint chrême, avec lequel il oint le roi ou la reine sur la tête, les épaules et le dos en forme de croix; après quoi, la couronne est solennellement placée sur la tête du roi par les mains du métropolitain.

Sur la doctrine des sacrements, il n'existe presque aucune différence entre les véritables anglicans et les catholiques. Leur liturgie pour le baptême est prise mot pour mot de nos livres. Il en est de même de leur liturgie

pour la confirmation , pour l'administration du sacrement de l'ordre , pour le mariage et la pénitence. Voici la formule de leur absolution (on la trouve dans l'office pour la visite des malades) : « Notre Seigneur Jésus-Christ , qui  
 « a légué à son Eglise la puissance d'absoudre tout pécheur  
 « qui fait pénitence et qui croit en lui , par un effet de sa  
 « grande miséricorde , pardonne vos offenses , et par son  
 « autorité , remise à moi , je vous absous de tous vos pé-  
 « chés au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.  
 « Amen. » Dans le rituel publié au temps d'Édouard VI, nous trouvons le rit pour l'administration de l'extrême-onction , rarement pratiquée par les anglicans de nos jours.

Il est vrai que , sur la plupart de ces points , la pratique des anglicans est bien loin d'être conforme aux rubriques de leurs livres et aux prescriptions de leurs canons ; mais c'est toujours un fait consolant pour nous que de trouver ces germes de catholicisme dans leurs livres et dans les principes de leur Eglise. C'est en rappelant l'attention publique sur ces vérités , que les savants théologiens d'Oxford travaillent à remettre leur Eglise en possession de cette bienheureuse unité avec le Saint-Siège et toute l'Eglise catholique , unité à laquelle , il y a trois siècles , le malheureux despotisme d'un roi prévaricateur l'a si cruellement arrachée. Les puseyistes sont loin d'avoir accompli encore leur laborieuse et pénible tâche ; mais nous espérons pouvoir démontrer qu'ils sont en bonne voie pour y arriver.



## CHAPITRE IX.

### SOMMAIRE.

Le docteur Pusey. — Détails biographiques. — Son influence à l'Université d'Oxford. — Ses doctrines. — Comment son nom a été choisi pour désigner le parti anglo-catholique. — Son dernier sermon. — Croyance de l'Église anglicane sur le dogme de la présence réelle. — De la communion chez les anglicans de nos jours. — Curieux procès intenté au docteur Pusey. — La Cour du vice-chancelier de l'Université. — Prétendue condamnation du professeur d'hébreu. — Protestations des puseyistes.

Le docteur Pusey est professeur d'hébreu à l'université d'Oxford, et il joint à ce titre celui de chanoine de l'église du Christ. C'est lui qui a donné son nom au parti anglo-catholique, ou, pour parler plus exactement, dont le nom a été donné à ce parti; car le docteur Pusey lui-même ne s'explique pas comment son nom a été choisi pour désigner la jeune Église anglicane, cette portion d'ecclésiastiques et de laïques professant le culte national,

et qui travaillent à réformer ( dans le bon sens du mot ) les abus qui se sont introduits dans cette Eglise.

Il y a à Oxford quatre et même cinq théologiens qui, autant peut-être que le docteur Pusey, ont contribué à favoriser ce retour des esprits; aussi ne sait-on trop à quelle circonstance est précisément due la préférence dont le nom du docteur Pusey a été l'objet. Ce choix tient, sans doute, à ce que les ennemis du mouvement régénérateur (car ce sont eux qui ont le mérite de la dénomination) ont trouvé qu'il était plus facile de dire puseyisme et puseyiste que newmanisme, ou lookisme. Le mot est plus facile à prononcer; il sonne mieux à l'oreille, et c'était là un grand point pour ceux qui voulaient le mettre dans toutes les bouches, le faire retentir de toutes parts.

Le savant professeur d'hébreu, aujourd'hui soumis à de si rudes épreuves par les persécutions des ennemis du progrès religieux, est né en 1800. Il est le second fils de l'honorable Philip Bouverie, qui ajouta à son nom celui de Pusey. Sa mère était la fille aînée de Robert, comte de Harborough, et veuve du jurisconsulte sir T. Cave.

La famille du célèbre théologien est fort ancienne; elle était établie dans le comté de Berk lors de la conquête de Guillaume, et ses traditions remontent à une époque antérieure à celle-là.

Le docteur Pusey s'est marié en 1828; son épouse est morte en 1839, et lui a laissé une fille unique.

C'est en 1818 qu'il est entré à l'église du Christ (*Christ church*). Après avoir pris son premier grade *in litteris humanioribus*, en 1822, il fut élu *fellow* du collège d'Oriel. C'est en 1828, l'année de son mariage, qu'il fut

nommé professeur royal d'hébreu dans l'université ; son canonicat est attaché à cette première charge. En 1824, il remporta le *prix du chancelier*, pour la composition en prose latine.

La docteur Pusey est un homme d'un extérieur modeste. Il a le front haut, le regard scrutateur ; sa tête porte l'empreinte du génie. Quoiqu'il n'ait que quarante-quatre ans, il paraît usé par le travail et la méditation. Ses manières sont polies et élégantes ; il reçoit avec affabilité, et aime beaucoup à s'entretenir avec les étrangers de ce que l'on pense en France, en Italie et en Allemagne du mouvement religieux de l'Angleterre, et, en particulier, de la réaction qui s'opère dans l'Eglise anglicane.

Son influence est très-grande à Oxford ; sa parole y fait autorité ; on recueille avec empressement et vénération jusqu'à ses conseils les plus futiles. Il mène une vie active et laborieuse. Son temps se partage entre la prière, les études théologiques, l'enseignement et le chant des offices. Les bénéfices dont il jouit sont considérables ; mais sa charité ne connaît pas de bornes ; il donne beaucoup, et cache ses bonnes œuvres avec une rare modestie (1).

La vie du docteur Pusey montre que les anglicans de

(1) Le docteur Pusey fait construire en ce moment à Leeds une église gothique qui sera, sous le rapport de l'art, un vrai chef-d'œuvre. Il y aura trente-quatre vitraux peints, d'un coloris et d'un dessin remarquables, représentant les principaux sujets du Nouveau-Testament. Notre-Seigneur figurera sur le grand vitrail, derrière le maître-autel. Les Apôtres et les Saints seront représentés d'après les emblèmes tirés des écrits des Pères de l'Eglise. L'édifice est érigé suivant les exigences de la tradition catholique.

nos jours, les puseyistes du moins, ne ressemblent guère à ces hommes indolents, orgueilleux et avarés qui, depuis la réforme, ont, à de rares exceptions près, rempli les rangs du clergé d'Angleterre. Les jeunes ecclésiastiques, qui sortent de l'Université pour aller exercer leur ministère dans les villes ou à la campagne, sont presque tous ardents partisans du puseyisme, et, à l'exemple de leur maître, ils s'imposent, pour premier devoir, d'édifier par leur conduite les âmes dont le soin leur est confié.

Une des circonstances qui ont le plus contribué à mettre le docteur Pusey en évidence, c'est qu'en 1856, il se plaça à la tête des membres de l'Université, qui, dans la convocation tenue lors de la nomination du docteur Hampden, firent censurer le choix du gouvernement. A la même époque, il publia un écrit très-remarquable pour défendre les doctrines anglo-catholiques; cet écrit avait surtout pour objet de réfuter une lettre anonyme qui avait paru sous le titre de *Lettre pastorale adressée par S. S. le Pape à certains Membres de l'Université d'Oxford*.

Nous nous abstenons de parler des nombreux ouvrages qui ont placé le docteur Pusey au premier rang des théologiens anglicans; mais nous signalerons un fait, à notre avis, très-remarquable: c'est que, de tous les hommes de son parti, le docteur Pusey était celui qui avait les préjugés les plus enracinés contre Rome et les catholiques. Il voulait bien déprotestantiser l'Eglise anglicane; mais il fallait, suivant lui, le faire sans le secours du catholicisme romain.

Il y a quatre ans, trois ans même, que les controverses du docteur Pusey étaient encore empreintes de ce senti-

ment , et il ne laissait jamais , dans ses écrits , échapper l'occasion de lancer quelque trait acéré contre le vicaire de Jésus-Christ , les doctrines de l'Eglise , les pratiques pieuses de ses enfants.

Le célèbre docteur est évidemment celui des puseyistes qui a nourri les préjugés les plus opiniâtres contre nous , et qui les a exprimés avec le moins de ménagement. Mais, depuis deux ans, ses idées se sont progressivement modifiées ; et, par suite, son langage et ses écrits ont subi un changement notable. Celui qui n'a pas suivi les phases successives par lesquelles il a passé, serait dans l'impossibilité de reconnaître aujourd'hui , aux paroles conciliantes qu'il fait entendre , le fougueux controversiste de ces dernières années. La conversion qui s'est faite chez le docteur Pusey s'opère chaque jour dans une foule d'esprits , tant la vérité a de puissance quand on la cherche de bonne foi.

Il est juste de reconnaître que le flambeau de la tradition peut préserver de beaucoup d'erreurs ceux qui l'étudient avec un désir sincère de connaître ce qu'elle enseigne , dans le dessein de réformer leurs croyances et leur vie d'après ses enseignements. C'est ce qui arrive aux puseyistes.

Quel que puisse être le résultat final de ce grand mouvement ; soit qu'il aboutisse , comme nous l'espérons , à un retour effectif de l'Église anglicane à l'unité catholique , soit qu'il avorte et laisse ses auteurs dans les liens de l'erreur, ce que Dieu veuille ne pas permettre ! leurs aveux restent dès à présent acquis aux catholiques , et certes ce n'est pas une preuve médiocre en faveur de

notre foi, que ces témoignages qui lui sont donnés, du sein même d'une Eglise ennemie, par des hommes dont personne ne conteste d'ailleurs ni les brillantes qualités, ni les lumières.

Ce qui rend ces témoignages plus remarquables encore, c'est qu'une étude profonde de l'antiquité chrétienne a pu seule les arracher à ceux qui les rendent, car ils ont été élevés et nourris dans d'autres sentiments, et ce qu'ils affirment aujourd'hui, ils le niaient hier.

Pour ne prendre ici qu'un seul point, la croyance à la *présence réelle*, voici comment s'exprimaient, en 1834, les docteurs d'Oxford : « Le sacrifice de la messe est une pure corruption, sans fondement dans l'Écriture ou dans l'antiquité, blasphématrice et pleine de périls. » Ces paroles se trouvent dans une sorte de table des doctrines romaines que les puseyistes rejettent, imprimée à la fin du numéro 58 des *Traitéés pour les temps présents*. Or, dans le numéro d'avril 1843 du *British-Critic*, journal des puseyistes, nous lisons : « On doit multiplier au lieu de diminuer les occasions de la sainte communion, afin que le sacrifice quotidien que l'esprit de l'antechrist a aboli du sanctuaire soit rétabli de nouveau sur tout autel chrétien. (Page 300.) »

Semblablement, dans le *Traitéé* de 1834, on lit : *La doctrine de la transsubstantiation est profane et impie*. On sait que les anglicans confondent volontiers la *transsubstantiation* avec la *présence*. Or, le 14 mai 1843, le docteur Pusey a prêché dans l'église dite *du Christ*, en présence de l'Université d'Oxford, un sermon où il enseigne clairement la doctrine de la présence réelle, et

emploie, pour parler de ce grand mystère, les sublimes locutions consacrées par les saints Pères de l'Église. Le retentissement qu'a eu ce sermon nous engage à en donner ici une analyse et de longs fragments.

Le texte de ce discours, prêché le quatrième dimanche après Pâques, est tiré du seizième chapitre de saint Matthieu, v. 28 : « *Ceci est mon sang du Nouveau Testament qui est versé pour plusieurs pour la rémission des péchés* (1). »

Le docteur Pusey commence par quelques considérations sur les sacrements, où il nous montre l'unité de Dieu comme cause secrète, puissance de toutes choses, et le moyen à l'aide duquel la cause unique de tout ce qui est se manifeste à nous sous des formes variées et par des modes divers.

L'orateur établit ensuite un parallèle entre les sacrements du baptême et de l'Eucharistie, qu'il appelle *les deux grands sacrements*, et il continue ainsi :

« Après avoir traité précédemment de la rédemption, du sacrifice de Notre-Seigneur et de son intercession auprès de son Père, sujet de tant de consolations pour l'âme pénitente, il me paraît convenable, dans ce moment de joie et d'allégresse (la fête de Pâques), de vous entretenir de cette fontaine de grâces qui, s'échappant du trône de l'agneau immolé, est pour le pécheur pénitent la source de sa plus grande joie : je veux parler des saints mystères. Le pécheur sent en vérité qu'il devrait

(1) *The holy Eucharist a comfort to the penitent. — A sermon preached before the University, in the cathedral church of Christ, in Oxford, on the first sunday after Easter. — 1843.*

en être éloigné comme du Paradis, et que, suivant la sainte discipline de l'ancienne Église, il en serait peut-être éloigné pour un certain temps; mais il comprend aussi que ces saints mystères sont le plus précieux don pour son âme, puisqu'ils sont le corps et le sang de son rédempteur.....

« Il serait à désirer que dans la joie de cette fête pascale, gage de notre pardon et garant de notre vie éternelle en Dieu, il serait, dis-je, à désirer que nous laissons de côté nos fatigants débats, et que parler des mystères du divin amour, ne devint pas l'occasion de disputes irrévérencieuses, contraires à la charité.

« Plût à Dieu qu'au moins dans ce lieu sacré, nous pussions unir ensemble nos pensées sur la condescendance infinie et l'amour de notre Sauveur, sans peser dans nos propres balances des mots qui ne peuvent qu'imparfaitement exprimer l'idée des divins mystères! Adorons ensemble cet amour inintelligible à notre nature, plutôt que de nous étudier, comme beaucoup le font aujourd'hui, à découvrir si l'on a parlé en termes parfaitement exacts de ce qui est indicible et impénétrable pour nous. Quand nous nous entretenons de choses spirituelles (c'est saint Chrysostome qui donne cet avis en abordant le même sujet), « qu'il n'y ait rien de cette vie, « rien de terrestre dans nos pensées; que tout ce qui « tient d'ici-bas en soit chassé afin de n'être attentifs qu'à « la parole divine. Quand l'esprit de Dieu nous parle, « nous devons l'écouter avec calme et même avec effroi. « Car ce dont nous nous occupons aujourd'hui est fait pour

« inspirer de la crainte : *A moins*, est-il dit, *qu'è vous ne mangiez la chair du Fils de l'homme et ne buviez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous.* »

« La joie du pénitent, continue le docteur Pusey, n'est pas moins profonde, quoique le pardon des péchés ne soit pas dans la sainte eucharistie, comme dans le baptême, l'effet direct du sacrement. Les deux grands sacrements, ainsi que leurs signes le montrent, ne se proposent pas le même but : le baptême donne la vie, la sainte eucharistie la conserve et l'accroît ; le baptême greffe sur la véritable vigne, la sainte eucharistie en répand la richesse et la plénitude dans toutes les branches ainsi greffées..... C'est par l'eucharistie que Jésus-Christ nous vivifie avec sa propre vie. Ce sacrement n'est pas donné à ceux qui sont morts, mais à ceux qui vivent. Il augmente en nous la vie ou la mort, en donnant l'immortalité aux âmes en état de grâce et la mort à celles qui l'ont perdu ; c'est un gage de vie ou de mort que nous recevons pour notre salut ou notre damnation. C'est pourquoi la primitive Eglise refusait la communion à ceux qui avaient péché, non-seulement pour l'exemple des fidèles, mais encore par tendresse pour les pécheurs et dans la crainte qu'ils ne vinsent à périr. « Profanez, dit saint Cyprien, le saint corps du Seigneur, et vous ne serez pas sanctifiés ; vous tomberez au contraire plus bas et vous ne serez pas relevés ; vos blessures deviendront plus graves et vous ne serez pas guéris, car il est dit, ajoute-t-il, celui qui mange le pain et qui boit à la coupe du Seigneur indignement est coupable du corps et du sang du Seigneur. »

Le docteur Pusey passe en revue les emblèmes de l'auguste sacrement qui se trouvent dans l'ancienne loi ; il accumule ensuite les citations en faveur de la présence réelle dans l'Eucharistie : « Et le pain que je donnerai *est ma chair*, que je donnerai pour la vie du monde... A moins que vous ne mangiez la chair du Fils de l'homme et que vous ne buviez son sang, vous n'aurez point la vie en vous... Celui qui mange ma chair et boit mon sang habite en moi et moi en lui ; de même que le Père m'a envoyé et que je vis dans le Père, de même celui qui me mange vit en moi... Celui qui mangera ce pain vivra à jamais. »

L'orateur, après quelques réflexions, poursuit en ces termes :

« Il est impossible d'observer combien toutes les paroles de Jésus-Christ ont ici pour objet ce don de vie, et avec quelle infatigable persévérance Notre-Seigneur nous représente cette vérité, sans reconnaître qu'il veut nous convaincre que la vie en lui est son don principal dans ce sacrement, qu'on ne peut le désirer sans éprouver une foi plus vive..., et cependant, quoique la vie en LUI soit la substance de tout son enseignement, cet enseignement ne se borne pas là. Notre-Seigneur ne se borne pas à inculquer une vérité sous des formes diverses, mais il veut nous en faire apprécier toute la portée. Il ne répondit pas aux insinuations des Juifs quand ils disaient : « Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger ? Comment ces choses sont-elles possibles ? » Notre-Seigneur gardait le silence ; et nous, si nous sommes prudents, nous ne demanderons jamais comment des éléments de ce monde peuvent être en même temps

son corps et son sang. Nous voyons au contraire qu'il satisfait la curiosité de ceux qui désirent savoir comment son corps et son sang peuvent donner la vie, et malgré l'apparente uniformité de son enseignement, nous trouvons dans chacune de ses phrases une partie de cette réponse. Il résulte de l'ensemble de ses leçons, autant toutefois qu'il est possible à nos intelligences de le saisir, qu'il est le pain vivant parce qu'il est venu des cieux, et qu'étant Dieu avec son Père, il vit dans le Père comme le Père vit en lui. La vie qui est dans le Christ, il l'a communiquée à cette chair qu'il a prise, qu'il a prise si complètement, que l'Écriture sainte dit qu'il l'est devenu : *le Verbe s'est fait chair*, et cette chair est ainsi une partie de lui-même. « Qui mange ma chair et boit mon sang (il dit lui-même ces paroles) *me mange*, » et reçoit ainsi d'une manière ineffable son propre Seigneur. « Celui-là habite en moi et moi en lui, » et ayant en lui le Christ; non-seulement il aura, mais il a déjà la vie éternelle, et le Christ l'élèvera au dernier jour parce qu'il a sa vie en lui. « Le recevant dans leur corps, ceux qui sont siens, reçoivent la vie qui se communiquera même à notre chair mortelle. Ceux qui ont en eux, pour absorber la mort et la corruption de notre nature, celui qui est la vie, l'incorruptibilité, ceux-là vivront à jamais, parce qu'ils se sont unis à celui qui a la vie éternelle... » Le docteur Pusey s'appuie aussi sur les Pères de l'Église. « Je citerai encore, dit-il, les paroles d'un Père de l'Église d'Occident, honoré en considération de ses souffrances pour la foi, de la sagesse et de l'élévation de ses écrits. Saint Hilaire a fait valoir contre les Ariens la réa-

lité de l'union du Verbe avec sa chair, comme preuve que l'unité du Père et du Fils n'était pas de volonté, mais de nature; parce que notre union avec le Fils est par unité de nature et non pas seulement par harmonie de volonté, « car, dit saint Hilaire, si le Verbe a vraiment été fait chair, et si, dans la cène du Seigneur, nous recevons véritablement le Verbe fait chair, comment ne pas admettre qu'il est en nous, par un lien naturel, celui qui, étant né homme, a pris la nature de notre chair maintenant inséparable de lui-même, et qui, dans le sacrement de sa chair, qui nous est destiné, a rapproché la nature de sa propre chair de son éternelle nature. Ainsi, tous nous ne faisons qu'un, parce que le Père est dans le Christ, et le Christ en nous... Si donc le Christ a vraiment pris la nature de notre corps, et si cet homme, qui est né de Marie, est vraiment le Christ, et si réellement, sous les voiles d'un mystère, nous recevons la chair de son corps (et si, par là, nous ne faisons qu'un, parce que le Père est en lui et lui en nous), comment peut-on soutenir que l'unité est de volonté seulement, puisque la propriété naturelle de ce sacrement est d'être le sacrement de l'unité parfaite? » Et un peu après saint Hilaire cite ces paroles de notre divin Sauveur : « Ma chair est vraiment viande, mon sang est vraiment breuvage; » et le saint ajoute : « De cette vérité de la chair et du sang, il n'y a pas moyen de douter. Car maintenant, d'après la déclaration du Seigneur et notre foi, il s'agit vraiment de chair et de sang. Et lorsque nous les recevons, nous sommes dans le Christ, et le Christ est en nous. N'est-ce point là la vérité? Il est donc en nous par la chair, et

nous sommes en lui , puisque ce que nous sommes est avec lui en Dieu. »

Après cette citation le docteur Pusey continue :

« Au lieu de nous livrer à de vaines et profanes disputes , nous devrions recueillir l'écho de ces paroles saintes , et oublier nos discordes terrestres , pour vivre *dans cette harmonie et cette unité du ciel* par lesquelles nous ne sommes dans notre Seigneur qu'un en Dieu. Plût à Dieu qu'élevés au-dessus de nous-mêmes , nous fussions placés sous l'influence du mystère de cet ineffable amour , où le Père nous attirerait à cette unité avec lui dans son Fils , qui est la perfection de l'éternelle béatitude , où volonté , pensée , affection , tout ne sera plus qu'un , parce que nous ne serons plus qu'un par la communication de sa nature divine !

« L'enseignement catholique , le sens le plus littéral des saintes Ecritures et le mystère du sacrement , nous disent que le Verbe éternel , qui est Dieu , ayant pris notre chair et s'y étant uni indissolublement , il est partout où est sa chair , et qu'en la recevant , nous le recevons , et , par lui , nous sommes unis à son Père. « Je suis , dit Notre-Seigneur , dans le Père , et vous en moi , et moi en vous. »

« C'est là la perfection après laquelle marche la création rationnelle , celle pour laquelle l'Eglise , qui a les premiers fruits de l'Esprit saint , se développe..... »

Avant de continuer cette analyse , nous croyons nécessaire de présenter quelques réflexions sur ce discours (1).

(1) Nous avons pensé que l'appréciation du sermon du docteur

On a vu que le docteur Pusey parle de la perpétuelle assistance et de la vertu vivifiante du CHRIST NOTRE SEIGNEUR se répandant continuellement dans l'Eglise. Il énumère avec les saints Pères les types antiques du pain évangélique, il en décrit les effets admirables, et spécialement cette vie spirituelle et perpétuelle qui découle de l'union avec le Christ que l'on reçoit dans cet admirable sacrement. Il remarque ensuite que , quoique les choses saintes soient principalement destinées aux saints, *sancta sanctis*, néanmoins : *la présence réelle du don divin en fait pour le juste une nourriture angélique, et pour le pécheur une nourriture de rédemption. Dans tout passage de l'Ecriture relatif à la doctrine de la sainte Eucharistie, il y a au moins quelque indication de la rémission des péchés.* Puis, il argumente de l'usage des participes : *διδόμενον, κλωμενον, εκχυόμενον*, que l'on trouve dans les paroles saintes de la consécration, pour prouver que dans l'Eucharistie le sang est *actuellement* répandu , et qu'*actuellement* est rompu et tué le sacré corps du Sauveur. Sur quoi nous devons faire observer que les Grecs, comme tout le monde le sait, se servent des participes pour marquer tous les temps, et non-seulement le présent et le passé, mais encore le futur. D'ailleurs, on n'ignore pas que la langue originale du Nouveau Testament n'est pas la langue grecque classique, mais la langue hellénistique, laquelle abonde d'hébraïsmes.

Pusey, faite par un théologien romain, donnerait plus de poids et d'intérêt à notre travail. Aussi l'avons-nous empruntée à un excellent article publié en italien par l'abbé de Luca dans les *Annales des Sciences religieuses* de Rome, livraison de juillet et août 1845.

Or, Gésénius fait observer avec beaucoup de raison, dans sa *Grammaire hébraïque*, qu'en hébreu les participes passifs marquent le participe latin en *ndus* (p. 791), d'où l'on voit qu'on peut traduire les paroles grecques citées par les mots : *effundendus* (c'est-à-dire *qui effundetur*), *dandum*, *frangendum*, etc. De l'usage du participe, le docteur Pusey ne peut donc pas conclure que le Christ souffre ou a souffert dans l'Eucharistie, lesdites expressions devant se rapporter à sa passion sur la croix (1).

Cependant le docteur Pusey dit très-suffisamment que le Christ, lorsqu'il institua l'Eucharistie, *s'offrit par l'éternel Esprit sans tache à Dieu*, et que *ce sang précieux est encore répandu pour nous en continuation et par application de l'unique oblation faite une fois sur la croix, transmettant à nos âmes, parce qu'il est le sang du Sauveur, la rémission des péchés avec tous les autres bénéfices de la Passion*. Mais quand le docteur Pusey se plaint des théologiens catholiques, qui limitent la rémission des péchés dans l'Eucharistie aux seuls péchés véniels, il semble qu'il ne se fait pas de notre doctrine sur ce point une juste idée. C'est un dogme de foi que le principal effet de l'Eucharistie n'est pas la rémission des péchés, car on doit recevoir ce sacrement en état de grâce ; cependant, si quelqu'un le reçoit *de bonne foi* en état de péché mortel, saint Thomas en-

(1) Les paroles sacrées proférées par le Seigneur devant servir non-seulement pour la dernière cène, mais encore pour tous les siècles, non-seulement avant, mais encore après la Passion, on voit par quelle raison profonde le Seigneur n'a employé ni le passé, ni le présent, ni le futur, mais le participe.

seigne, avec d'autres théologiens, que, dans ce cas, on reçoit ordinairement la grâce sanctifiante. L'Eucharistie remet les péchés véniels et préserve des péchés futurs; quant au sacrifice de la messe, il est offert à Dieu pour les péchés et pour les peines dues au péché, etc., etc. (Conc. de Trente, sess. 22, can. 5). Par cette doctrine, on peut facilement expliquer tous les textes de la sainte Ecriture, des antiques liturgies et des saints Pères, allégués par le docteur Pusey, et où il est question de la rémission des péchés comme attachée à l'Eucharistie, sans supposer, comme le savant docteur semble le faire, que qui va *de propos délibéré* recevoir l'Eucharistie en état de péché mortel, reçoit la rémission des péchés, doctrine condamnée par saint Paul, qui nous dit : *Judicium sibi manducat et bibit* (Cor., XI, 20). Il paraît donc que le célèbre prédicateur confond la fin du sacrifice avec la fin du sacrement. Le docteur Pusey finit par une exhortation en faveur de la fréquente communion, réglée, bien entendu, par la prudence, et accompagnée de la charité fraternelle; pour comprendre toute la portée de cette exhortation, il faut savoir que les anglicans, les ministres comme les laïques, ont l'habitude de ne consacrer et de ne communier qu'une fois par mois et même plus rarement encore.

Voici les passages du discours qui ont fait naître les réflexions qui précèdent :

Dans la seconde partie de son sermon, le docteur Pusey insiste beaucoup sur ce point capital, que « partout où il est question dans l'Ecriture de la doctrine de la sainte Eucharistie, *il s'agit aussi de la rémission des*

*péchés*, et que la chair et le sang du Christ donneront la vie, non-seulement parce qu'ils sont la chair et le sang du Verbe incarné, qui est la vie, mais aussi parce qu'ils sont cette même chair et ce même sang qui ont été donnés pour la vie du monde, et qui sont donnés à ceux pour lesquels ils ont été offerts. S'appuyant sur les paroles de saint Chrysostome, le docteur Pusey établit ainsi la réalité du sacrifice sanglant de la croix : « Toutes les fois, dit le docteur Pusey, que le Christ parle de cet acte (la consécration), il en parle comme d'un acte présent : « Ceci est mon corps qui est donné pour vous. » « Ceci est mon sang du Nouveau Testament, qui est versé pour plusieurs, pour la rémission des péchés. » Notre-Seigneur ne dit pas « qui sera donné, qui sera rompu, qui sera versé, mais qui est donné, qui est rompu, qui est versé, » et ce contraste est remarquable, si on le rapproche des expressions dont il se sert quand il parle de ce don comme futur. « Le pain que je donnerai est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde. » Et saint Chrysostome fait remarquer qu'aucune des paroles dont s'est servi le Christ ne peut s'appliquer à la croix, mais qu'elles sont vraies de la sainte Eucharistie, car il est dit : « Pas un de ses os ne sera rompu ; mais ce qu'il ne souffre pas sur la croix, il le *subit pour toi dans l'oblation*, et il se soumet à être rompu pour remplir tous les hommes. » Par là, continue le docteur Pusey, *il semblait nous enseigner* que le grand acte de la Passion commençait alors ; *comme prêtre*, il s'est offert, lui sans tache, à Dieu, en vertu de son esprit éternel ; alors il s'est consacré lui-même avant d'être crucifié et immolé par des

mains criminelles... Et quand Notre-Seigneur a prononcé les paroles de la consécration, il a voulu, sans doute, nous annoncer cette vérité, que son précieux sang, comme continuation et application de l'oblation unique qu'il a faite sur la croix, est versé maintenant pour nous, afin de procurer à nos âmes, avec les autres bienfaits de sa Passion, la rémission des péchés...

.....

« Les liturgies de l'Eglise universelle s'accordent, dans les prières, les bénédictions, etc., à reconnaître que la sainte Eucharistie procure la rémission des péchés. Saint Jacques et saint Marc paraphrasent les paroles de la consécration de manière à développer ce sens, que non-seulement elles s'appliquent au sacrifice sanglant de la croix, mais encore à la communication qui nous est faite aujourd'hui de ce précieux sang : « Ceci est mon corps qui est brisé pour vous et qui est donné pour la rémission des péchés. Ceci est mon sang du Nouveau Testament versé pour vous et pour plusieurs, pour la rémission des péchés. »

« Toutes les liturgies regardent la rémission des péchés et la vie éternelle comme les deux grands fruits de ce sacrement... Même la liturgie romaine, qui est moins explicite sur ce point, dit dans ses prières : « que la communion peut nous purifier de nos péchés, » — « peut nous laver de nos fautes, nous remettre toutes nos offenses. »

« On regardera probablement comme une distinction trop raffinée et trop restreinte de quelques théologiens de cette communion, autorisés, en cela, par le langage du concile de Trente, l'opinion émise en opposition à

*d'autres erreurs*, qu'il n'y a que les péchés véniels de remis par la sainte Eucharistie, puisque s'en approcher en état de péché mortel, serait en soi-même un péché mortel. Car, bien que notre Eglise *aussi* exige *au moins* la confession à Dieu (*requires, at least, confession to God*), et prononce *son absolution* sur nous, avant que nous osions approcher de ces saints mystères, cependant, quoique nous soyons par là assez affranchis de nos péchés pour aller au devant de notre salut et non de notre condamnation, pouvons-nous dire que nous en soyons assez purifiés pour qu'il ne reste rien à laver? que l'absolution, *qui admet* au sang qui purifie, est tout, que ce sang lui-même n'y ajoute rien? Ce qui fait, au contraire, la consolation du pénitent, pour parler comme saint Basile, quand il traite de la communion fréquente, c'est que « la continuelle participation à la vie devient comme une vie multiple. » Aussi, la fréquente communion de ce corps qui a été immolé et de ce sang qui a été répandu pour la rémission des péchés, est la rémission multiple de ces péchés sur lesquels pleure le pénitent. De sorte que, lorsque l'aimable bonté de Dieu l'admet et l'admet encore à la participation de ce corps et de ce sang, les souillures que son âme a contractées sont de plus en plus lavées, sa culpabilité de plus en plus effacée, ses blessures de plus en plus guéries; ce sang d'expiation s'entremet de plus en plus entre lui et ses péchés, et lui-même se trouve plus uni au Seigneur, qui est seul la justice, la sanctification et la rédemption.

« Si ce divin sacrement a pour but propre et immédiat l'union avec CELUI qui a uni notre humanité à Dieu,

l'infusion en nous de son esprit , de sa vie et de son immortalité , puisque ce même sacrement a en outre , pour résultat ultérieur , la purification de nos péchés et de notre corruption , la réparation de nos ruines , *quelle doit être la perte de l'Église de ces derniers jours , où les communions sont si peu fréquentes ? Comment pourrions-nous nous étonner que l'amour se soit refroidi , que la corruption abonde , que , pour notre jeunesse , commettre des fautes graves soit devenu la règle de conduite , tandis que la justice en est l'exception ; que la régularité des païens devienne un reproche à l'égard du relâchement des chrétiens , et que la vie religieuse soit si rare ; qu'on en trouve si peu d'exemples , et encore de si faibles exemples ? Comment s'en étonner , lorsqu'on perd volontairement la force de cette vie ? Comment y aurait-il la plénitude de la vie religieuse , là où tout le résultat obtenu est de jeûner pendant un mois de notre pain quotidien ?* Lorsque , dans la plus grande partie de l'Église , on ne fait que regarder l'entrée du ciel , sans y pénétrer , que faisons-nous ? On dirait , hélas ! que nous avons oublié , même dans nos pensées , cette communion de tous les jours , *qui fut autrefois le privilège commun de toute l'Église , et qui , lorsque l'Église d'Orient se relâcha de son premier amour , continua dans celle d'Occident , usage que ceux ( les premiers évêques anglicans ) dont nous tenons le service de la communion dans sa forme actuelle , espèrent d'abord rétablir . Cette communion de tous les jours implique une vie si différente des lieux communs de notre existence ordinaire , une vie si au-dessus de ce*

monde, comme étant liée à celui qui a vaincu ce monde ; si angélique, puisqu'elle nous fait vivre de celui qui est la nourriture des anges ; elle suppose une union si intime avec Dieu, que, le plus souvent, nous ne saurions nous imaginer comment nous pourrions *être ainsi journellement* dans le ciel et en même temps ici-bas, dans les affaires communes de la vie journalière, et enfin sanctifier nos devoirs quotidiens, nos pensées, nos délassements, en y faisant descendre le reflet de ce ciel de tous les jours ; nous craindrions, je le suppose, que le don céleste fût terni par l'esprit terrestre de notre humanité. Comme nos âmes, pendant tout le jour, brilleraient de la gloire de cette ineffable présence dont nous nous serions approchés et dont nous n'approchons pas, parce que nos âmes sont obscurcies par les idées de la terre ! Il est impossible qu'il en soit autrement ; nous ne pouvons connaître le don de Dieu, si nous n'en profitons pas ; nous devons, le plus souvent, cesser de désirer ce que nous négligeons ; nous perdons même le sens qui nous serait nécessaire pour le comprendre.

« Ce n'est point ici un blâme que j'adresse à d'autres, mes frères, Dieu m'en préserve ! c'est comme l'aveu d'une faute commune, dont ceux-là sont moins coupables qui sont les moins indignes, et dont, si nous pouvons le reconnaître, Dieu peut nous apprendre à nous corriger. »

On voit par ces extraits quel est en substance le sermon du docteur Pusey, qui lui a fait interdire pour deux années la prédication dans l'Université d'Oxford. Ce sermon a été imprimé depuis, et on lit dans la préface dont

le docteur Pusey l'a fait précéder : *Je crois que les éléments demeurent dans leurs propres substances ; d'où il suit clairement que, quoiqu'il admette la présence réelle, il n'admet pas la transsubstantiation.* Au sermon est joint un appendice où se trouvent cités un grand nombre de passages tirés des écrivains anglicans, pour montrer que ces écrivains ont eux-mêmes enseigné la présence réelle ; le docteur Pusey reconnaît cependant, dans la préface, que quelques-uns de ses auteurs, Mède, par exemple, se contredisent parfois. Certes il n'y a à cela rien d'étonnant, puisque la doctrine de l'Église anglicane touchant l'Eucharistie est contradictoire, la *grande réformatrice Elisabeth* ayant désiré, comme Burnet l'avoue, réunir dans la même communion tant ceux qui ne croyaient pas que ceux qui croyaient à la présence réelle. Que quelques-uns des passages rapportés dans l'appendice contiennent des expressions très-fortes en faveur de la présence réelle, non-seulement du corps et du sang, mais du Christ comme Dieu et Homme, nous le reconnaissons volontiers ; tels sont les textes cités de Mède et de Bramhall ; mais, parmi ces textes, quelques autres, ceux par exemple de l'archevêque Laud et des évêques Forbes et Cosin, nient que le corps et le sang de Jésus-Christ soient corporellement dans l'Eucharistie. Brett dit qu'ils s'y trouvent *en puissance et virtuellement*. Taylor, Palmer et d'autres nient que le *pécheur* reçoive le corps et le sang du Christ. La plus belle confession est celle de Grabe, d'après lequel *les théologiens anglicans enseignent que, dans la sainte Eucharistie, le corps et le sang de JÉSUS-CHRIST*

*sont offerts à Dieu sous les espèces, c'est-à-dire sous les apparences du vin, et deviennent une représentation du sacrifice du Christ fait une seule fois sur la croix, représentation par laquelle Dieu peut nous être rendu propice.*

Palmer, suivant ses instincts de haineux sophiste, assure que : *La doctrine romaine de la transsubstantiation est fondée ENTièrement sur le raisonnement humain touchant la nature des corps et sur la prétendue incompatibilité avec d'autres paroles de l'Écriture, de cette doctrine scripturale entendue littéralement, que l'Eucharistie est pain et vin.* Il a lu cependant les théologiens catholiques, et doit connaître par conséquent les preuves tirées de l'Écriture et la tradition perpétuelle de l'Église que ces théologiens produisent en faveur de la transsubstantiation (1).

On a vu par quels progrès successifs les puseyistes sont arrivés au point où nous les voyons, et combien leurs doctrines présentes diffèrent de leurs doctrines d'il y a quelques années ; il faut ajouter qu'on remarque une pareille diversité entre les sentiments actuels des membres de cette école : Palmer et Sewell, par exemple, sont séparés par un grand intervalle de Newman et de Pusey. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres rejettent jusqu'à présent l'infaillible autorité de l'Église, et leur règle de

(1) L'Église catholique enseigne clairement ce que l'on doit croire par rapport à l'Eucharistie ; mais une telle doctrine contient, comme celle de la très-sainte Trinité, un grand mystère ; l'Église anglicane enseigne à la fois le oui et le non, et par conséquent au lieu d'un mystère elle enseigne une contradiction.

foi se réduit, en dernière analyse, au jugement privé, source inépuisable, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes, de diversité d'opinions. Sur quoi la *Revue d'Edimbourg* (janvier 1843, page 397) fait cette remarque : *Rien, excepté la doctrine papiste de l'infailibilité de l'Eglise, ne pourra jamais annuler ou seulement limiter le droit du jugement privé ; cette doctrine, et cette doctrine seule, est pour cela suffisante.* D'après la *Revue d'Edimbourg*, il semble que les puseyistes l'auraient compris. On lit dans la livraison d'avril 1845, page 548 de ce recueil : « M. Isaac Taylor a montré dans son puissant et savant ouvrage, que les puseyistes d'Oxford doivent ou revenir aux principes du protestantisme, ou pousser beaucoup plus avant leur système ; si l'on en peut juger par certaines démonstrations récentes, ils sont pleinement disposés à prendre ce dernier parti. » Et ailleurs : « Pour être conséquents, ils doivent conclure que le romanisme, bien loin d'être une épouvantable corruption, n'est, comme l'Eglise du cinquième siècle, qu'un développement harmonieux. On s'achemine à cette conclusion. »

Nous espérons que l'avenir ne démentira pas ces prévisions de la *Revue d'Edimbourg*.

Voici la péroraison du discours du célèbre docteur :

L'orateur, s'adressant solennellement aux chanoines de la cathédrale et aux autres docteurs qui étaient assis près de la chaire, leur reproche d'avoir abandonné l'usage de la communion dominicale et fait allusion à la négligence où est tombée, dans l'église cathédrale, cette sainte pratique. Citons ses paroles :

« Je crois de mon devoir de faire observer que , dans ce lieu privilégié , nous abandonnons généralement ce qui nous reste , et ce que notre liturgie nous enjoint encore. Il semble même que nous ayons appris à justifier cette omission. De même que ceux qui ne connaissent pas les avantages du service quotidien , pensent que des prières journalières doivent devenir une forme dépourvue de toute vie , de même des personnes bien intentionnées expriment l'opinion (et peut-être doivent-elles l'exprimer jusqu'à ce qu'elles aient fait l'expérience du contraire) , non pas que nous avons besoin d'un plus grand respect envers Dieu , pour participer dignement à la communion chaque semaine , mais que la communion hebdomadaire tend à diminuer et non à augmenter ce respect. Et ainsi , dans ce lieu auquel Dieu a accordé tant de privilèges éclatants , où un si grand nombre aspirent au même but , et ont d'autant plus besoin de zèle et de force divine pour ne pas succomber ; où nous pouvons nous retirer en nous-mêmes , autant que nous voulons , et où nous avons des prières quotidiennes pour préparer nos âmes , bien souvent nous ne profitons pas des privilèges qui deviennent communs dans les églises de village. Nous tous auxquels il est expressément enjoint de « recevoir la sainte communion avec le prêtre , chaque dimanche au moins , » nous la recevons mensuellement , et l'action de grâces pour l'Ascension de Notre-Seigneur reste muette chaque année dans notre *livre de prières* , parce que , tandis qu'il s'est élevé au ciel , afin de recevoir des dons pour les hommes , il n'y en a point ici-bas pour recevoir le don qu'il nous a obtenu , et dans lequel il est

LUI-MÊME le don et le donataire. Il n'en a pas toujours été ainsi : il y a même cent cinquante ans, cette cathédrale était remarquée comme l'une de celles où, après la désolation de la grande révolte, *on célébrait encore des communions hebdomadaires.*

« Mais cependant, quoiqu'il faille lutter contre cette décadence, nous n'entreprendrons pas *témérairement* l'œuvre d'une restauration. Il ne s'agit pas ici de rubriques à suivre, c'est une question de vie ou de mort, de santé ou de maladie, de rapprochement de Dieu pour ou contre nous, de salut ou de condamnation. Une restauration véritable est l'œuvre de l'humilité, qu'il ne faudrait pas tenter lors même que nous en aurions les moyens, et que nous pourrions, à volonté, rétablir *ce que nos ancêtres ont perdu par leur négligence*, et ce qui nous est encore interdit par nos péchés et les leurs. *Une véritable restauration religieuse doit être un don de Dieu*, qu'il faut lui demander dans l'humiliation, dans la prière, dans un esprit de mutuelle charité, avec une plus grande régularité de vie et un usage plus assidu de ce que nous possédons. L'un doit servir à l'autre. Il y a, *dans notre état de chute*, un éloignement respectueux d'une plus fréquente communion, fondé sur des craintes réelles, quoique non légitimes. Nous devrions tous avoir la conviction que la communion plus fréquente entraînerait un changement de vie, *plus de concentration en Dieu*, une existence plus retirée, quelquefois un sentiment plus profond de sa présence, quelque chose de plus religieux dans nos actions ordinaires, un plus grand amour pour sa passion que nous célébrons, et dont nous reproduirions

l'exemple dans la règle, la discipline de notre vie et l'abnégation de notre amour pour Dieu. Et ces grâces, *nous ne le savons que trop bien*, viennent lentement. Il vaut donc mieux, pour un temps, renoncer à ce qui devrait être l'objet de nos désirs, ou l'obtenir, *quand le permettront la bonté et la providence de Dieu*, plutôt que de manquer de charité par un empressement prématuré, ou de risquer de compromettre l'âme d'un frère. Celui-là seul qui peut faire de la communion plus fréquente un bienfait, et qui a mis tant de vertus dans cette nourriture céleste, peut, si nous sommes fidèles et si nous savons garder le don que nous recevons, donner une telle efficacité à nos rares communions, qu'elles nous conduiront, à travers nos années d'épreuves, à la sainte Montagne et à la vision de LUI-MÊME, dans l'état bienheureux... Défions-nous de nous-mêmes et non des autres; que les timides craignent leur propre timidité, et les hardis un trop vif empressement; que chacun interprète avec charité les actions et les motifs des autres; que ceux qui s'efforcent de participer plus souvent à la nourriture céleste, honorent le respect et l'humilité qui s'abstiennent, et que ceux qui croient, par respect, devoir s'abstenir, ne censurent pas, *comme une innovation, le retour à l'ancienne dévotion et à l'ancien amour*. Rétablissons, si nous le pouvons, la communion fréquente à cette heure du jour où l'absence ne sera pas une cause de peine et d'anxiété, afin que, pleins de bonne opinion les uns pour les autres, nous puissions ensemble, raffermis par le même pain, lavés dans le même sang, approcher, dans l'unité de l'esprit, dans la paix et la sainteté d'une même vie, de ce

banquet ineffable où, non pas comme maintenant et au milieu des mystères, mais face à face, nous verrons toujours Dieu, et nous serons remplis de sa bonté et de son amour.

« En attendant, ceux d'entre nous qui aspirent à la pénitence doivent sentir que nous sommes au-dessous de la dernière des miséricordes de Dieu; que nous avons déjà beaucoup plus que nous ne méritons (car, après avoir mérité l'enfer, nous avons l'avant-goût du ciel); que le pain des enfants est réellement donné aux chiens; que celui qui est sans tache admet les pécheurs à sa table, et que là nous trouverons consolation et force. Car, là où IL est, comment n'y aurait-il pas vie, pardon, paix et joie? Quel autre désir aurions-nous, si nous pouvions espérer que nous habiterons en LUI et qu'il habitera en nous, sinon avec toute la plénitude de ses grâces, au moins avec celles qui conviennent à notre état, lavant nos iniquités et guérissant nos infirmités, LUI, le pardon après lequel nous soupirons; nous en LUI, en QUI, si nous sommes trouvés en ce jour, notre pardon est à jamais scellé, notre purification à jamais accomplie, notre iniquité à jamais remise et notre péché à jamais pardonné! »

En publiant ce discours, après qu'il eut été condamné par la cour du vice-chancelier, le docteur Pusey le fit précéder d'un avant-propos, dans lequel il s'exprimait sur le dogme de la présence réelle d'une manière encore plus explicite, ou, du moins, il y résume en peu de mots la doctrine que son sermon a eu pour but de défendre. Nous le laissons parler :

« L'Évangile devient, dit-il, un élément de vie ou un

élément de mort ; il a été blasphémé partout où il a été prêché. Il a été blasphémé par les Juifs , par les païens et par tous les hérétiques , à mesure qu'ils se levaient. Les ariens faisaient des plaisanteries blasphématoires ; ils mettaient leurs blasphèmes en chansons pour l'usage du peuple, et profanaient la sainte eucharistie. Les impies et les blasphémateurs doivent augmenter à la fin des temps ; ce sera là un des témoignages de son approche , et cependant , quoique vêtus de sacs, *les deux témoins doivent lui rendre témoignage*. A mesure que la vérité est proclamée de toutes parts , la folie du monde augmente , et les blasphèmes qu'on lui jette ne sont que le gage de sa victoire.

« Le premier devoir d'un ministre de Jésus-Christ est envers ses enfants ; c'est pour eux que ce sermon est publié ; c'est pour eux que je l'accompagne de ces réflexions, afin qu'ils ne soient pas plus longtemps dans l'inquiétude, relativement à ce qu'ils ont pu entendre dire de mes doctrines.

« Rien, quand je prêchai ce sermon, n'était plus loin de ma pensée que d'engager une polémique. J'avais commencé une série d'instructions sur les consolations que l'Évangile offre au pénitent qui a la conscience de ses fautes , afin de répondre aux reproches de sévérité qu'on oppose au développement d'une partie de la vérité catholique. Dans cette série de sermons , le sujet de la sainte eucharistie s'est nécessairement présenté , et je voulais montrer les consolations qu'elle donne au pénitent. Ces consolations sont de deux sortes : les premières découlent de ce que la sainte eucharistie est le corps et le

sang du Seigneur, et que c'est l'instrument de sa sainte présence dans l'âme ; les secondes, de ce que, d'après les saintes Ecritures, la rémission des péchés est attachée à la réception de l'eucharistie.

« Dans le cours de cet enseignement, je ne songeai nullement à soulever une controverse ; j'avais dès le début invité mes auditeurs à se tenir en garde contre l'esprit de dispute ; je n'étais préoccupé que des saintes Ecritures et des ouvrages de leurs plus profonds commentateurs, les Pères de l'Eglise ; je m'efforçai de parler leur langue plutôt que la mienne sur cet ineffable sujet.

« *Certain d'adhérer entièrement aux formulaires de mon Eglise* ; ayant eu plusieurs fois l'occasion de m'expliquer là-dessus, et ce sermon lui-même montrant que je crois que *les éléments conservent leur substance naturelle*, je n'avais aucune crainte de voir mal interpréter mes paroles, quoique je n'aie pas cherché à définir le *mode* du mystère par lequel ces éléments sont aussi le corps et le sang de Jésus-Christ.

« Mes vues étaient en quelque sorte passées au moule de l'évêque Andrewes et de l'archevêque Bramhall, que je regarde comme les types les plus purs de l'enseignement théologique de notre Eglise. C'est par eux, et, tout en croyant que les éléments consacrés deviennent vraiment et véritablement (*truly and realy*), quoique spirituellement et d'une manière ineffable, le corps et le sang de Jésus-Christ, que j'ai appris à détourner mes pensées de ce qui regarde la manière dont s'opère le grand mystère, mais en l'adorant toutefois en tant que mystère. Je ne croyais donc pouvoir parler, avec les Pères et les

grands théologiens de notre Eglise , des éléments consacrés, que comme étant, selon les propres paroles de Notre-Seigneur, après la consécration, son corps et son sang. »

Tout en s'appuyant de témoignages qui prouvent le mystère de la transsubstantiation, tel qu'il est admis dans l'Eglise catholique, le docteur Pusey n'est pas encore arrivé à ce point. Embarrassé entre la foi de l'Eglise anglicane, qui enseigne la consubstantiation, et la doctrine catholique, il défend, d'une part, la présence réelle, rejetée aujourd'hui par un grand nombre d'anglicans, et, de l'autre, il leur cède sur la question de savoir comment s'opère ce mystère. Nous ne doutons pas qu'il ne croie en la transsubstantiation ; mais, après avoir lu son discours, empreint d'un sentiment de piété inaccoutumé dans une chaire réformée, on dirait qu'il a voulu ménager les membres de son Eglise, qui n'auraient pas manqué de l'accuser de papisme, s'il avait franchement exprimé son opinion. Mais ne semble-t-il pas faire pressentir qu'elle lui échappera, lorsqu'il dit en terminant ses explications :

« Que Dieu ait pitié de son Eglise!.. Et, puisque je ne puis me faire entendre d'une autre manière, je m'adresserai ici aux jeunes gens qui ont jusqu'à ce jour reçu de moi un enseignement plus solennel du haut de la chaire, pour leur rappeler le mot d'ordre que je donnai aux amis de la vérité, dans le livre qui fut, comme l'aurore, l'avant-coureur *du réveil d'une vérité plus complète*; ce mot d'ordre était : *Dans le repos et la confiance sera votre force.*

« Nous avons eu depuis de rudes épreuves à subir, et le mérite de la pénitence est une grande grâce que Dieu semble vouloir accorder à notre Eglise : *la colère de l'homme n'opère pas la justice de Dieu.*

« Quoiqu'il soit donc très-douloureux de voir la vérité rejetée, combattue, foulée aux pieds par un grand nombre, ceux qui l'aiment doivent être patients, puisque CELUI dont c'est la vérité le supporte patiemment. Mais soyons bien persuadés que plus on la foulera aux pieds, plus elle pénétrera profondément *dans la bonne terre des cœurs bons et honnêtes* pour en sortir, à l'heure marquée, et se multiplier au centuple (1). »

Arrivons au procès auquel ce sermon a donné lieu.

Depuis longtemps les ennemis des puseyistes épiaient l'occasion de frapper au cœur leurs adversaires ; c'est à Oxford même qu'ils désiraient les atteindre et les attaquer. Quoique la bonne moitié des membres de cette Université soient puseyistes, elle compte encore quelques chauds partisans des doctrines erronées que la négligence des évêques a laissé introduire dans l'Église d'Angleterre ; c'est à eux que fut confiée la mission de livrer assaut au puseyisme.

Le bruit s'était répandu dans l'Université que, d'un moment à l'autre, quelqu'un des puseyistes serait immolé à leurs exigences. On attendait donc en silence cet événement, lorsqu'un des prédicateurs de l'église du Christ fut sommé de livrer son sermon au vice-chancelier. Le

(1) On pourra juger de l'intérêt qu'a excité la controverse soulevée par ce sermon, quand on saura que six mois après sa publication, il en avait été vendu plus de trente-cinq mille exemplaires.

coup ne porta pas, car, après examen, le discours fut renvoyé à son auteur : on prétendit que rien ne justifiait les dénonciations dont il avait été l'objet. N'était-ce pas que l'on préférerait immoler le docteur Pusey lui-même plutôt qu'un de ses amis ?

Le tour du professeur d'hébreu ne tarda pas à arriver. Sa qualité de chanoine de l'église cathédrale du Christ l'appelait à monter en chaire, et, selon l'usage, le nom de l'orateur avait attiré une affluence considérable. Il avait choisi, comme on sait, pour texte ces paroles : « Ceci est mon sang du Nouveau Testament, qui est versé pour plusieurs pour la rémission des péchés. » (Saint Matt., chap. xxi, v. 28.) Les amis du prédicateur trouvèrent le sermon empreint d'une grande modération. Son savant auditoire l'écouta dans le plus grand recueillement. Le silence le plus profond régnait dans cette imposante assemblée. On observa seulement que vers la fin du discours des murmures éclatèrent, lorsque le docteur Pusey, s'adressant aux chanoines et aux docteurs de la cathédrale, leur reprocha leur indifférence et leur tiédeur; mais, à part cet incident, chacun parut satisfait du sermon. Aussi apprit-on avec quelque surprise que le vice-chancelier avait fait demander le discours. Ce haut fonctionnaire n'agit pas de son propre mouvement, mais sur la plainte du docteur Faussett, professeur de théologie et chanoine de l'église du Christ. Les statuts universitaires ne permettaient pas au vice-chancelier d'hésiter; il pria en conséquence le docteur Pusey de lui confier son manuscrit. Le prédicateur demanda deux jours pour annoter son sermon, afin de faciliter les recherches de ses juges.

Il se rendit humblement à la prière de son supérieur, lui envoya son manuscrit, et attendit avec confiance le résultat de cette enquête.

Le public ne tarda pas à apprendre que le vice-chancelier avait choisi cinq docteurs pour l'assister dans le procès. Le docteur Faussett, demandeur, était, *ex officio*, membre de ce tribunal. Les cinq assesseurs étaient : le docteur Jenkins, maître du collège de Balliol ; le docteur Hawkins, prévôt d'Oriel ; le docteur Symons, du collège de Wadham ; le docteur Jelf, chanoine de la cathédrale, et le docteur Ogilvie, professeur de théologie.

Nous aurions à nous arrêter ici pour expliquer la nature et les prérogatives de ce tribunal ; mais la question est tellement complexe, que ce serait sortir du cadre que nous nous sommes tracé. A Oxford même, parmi les membres de l'Université, il est fort peu de personnes qui comprennent le mécanisme de ce rouage judiciaire. Tout le monde sait à Oxford qu'il existe une cour du vice-chancelier, qui décide des causes controversées, mais, quant à ce qui regarde les opérations de cette cour, ses formes, ses usages, ses lois, on ne trouverait pas un membre de l'Université sur vingt qui fût capable de donner sur tout cela la moindre explication. Le livre des statuts universitaires renferme un long chapitre sur ce sujet, exposant la juridiction, la constitution, les formes de procédure de cette cour exceptionnelle ; mais ce livre, bien que possédé par chaque membre de l'Université, est ordinairement regardé comme une relique que l'on conserve précieusement sans y toucher jamais.

Nous nous bornerons donc à faire observer que le tri-

bunal du vice-chancelier exerce une juridiction spirituelle semblable à celle des cours diocésaines. L'Université jouit de ce privilège, en vertu de plusieurs bulles pontificales, et notamment de celle du pape Boniface, qui confirma, en 1301, toutes les chartes royales accordées à l'Université, et la mit en dehors de la juridiction des archevêques et évêques. Ces vieilles prérogatives ont été religieusement conservées au milieu des innovations de la réforme, avec cette différence que les appels en dernier ressort, au lieu d'être portés devant la cour de Rome, doivent être soumis au roi d'Angleterre.

La compétence du tribunal devant lequel le docteur Pusey allait être traduit, ne peut être contestée; mais on ne saurait en dire autant de la légalité de la procédure tout exceptionnelle suivie en cette circonstance, au mépris des lois civiles et ecclésiastiques, au mépris du droit naturel. — L'accusateur et les juges étaient en présence; mais l'accusé était absent; on a refusé de l'entendre. Le docteur Pusey n'a pas été admis à se justifier. Le tribunal n'a pas même permis qu'un ami présentât sa défense. — C'est là une singulière manière de procéder contre un accusé! Croirait-on qu'en dépit de cette violation du droit naturel et sacré de la défense, le tribunal d'Oxford ait trouvé parmi les feuilles protestantes, qui crient chaque jour contre la discipline despotique de l'Église catholique et qui invoquent sans cesse la liberté de conscience et d'examen, croirait-on que tous les journaux protestants de Londres aient approuvé cette procédure, en applaudissant à la conduite du vice-chancelier et des docteurs qui formaient son

tribunal. Tous les journaux, les revues, les magasins de l'Angleterre, ont traité longuement de cette affaire. Le *Times* et le *Morning-Chronicle* sont les seuls organes de la presse anglaise qui aient protesté contre l'illégalité de ce procès. L'opinion publique s'en est vivement émue. M. Ewart a appelé l'attention de la chambre des communes sur la manière dont cette affaire avait été conduite; mais sa voix a été étouffée par les cris : à l'ordre ! Ainsi en Angleterre, où le sentiment de la liberté individuelle est si profondément gravé dans tous les cœurs, le docteur Pusey est sacrifié sans pitié et sans moyens de défense à la jalousie de ses ennemis; mais c'est qu'il y a derrière la question de liberté, une question religieuse dont la solution pourrait n'être pas favorable au protestantisme : *indè iræ*.

Reprenons l'exposé des faits. Dès que le sermon fut entre les mains du vice-chancelier, celui-ci convoqua les six docteurs de son choix. On se réunit plusieurs fois; mais le docteur Pusey, principal intéressé dans cette affaire, ne voyait personne, ne recevait aucune communication, n'entendait officiellement parler de rien. Trois à quatre jours s'étaient écoulés, lorsque la rumeur publique annonça que le docteur Pusey avait été acquitté. Le *Times* s'empressa de reproduire la nouvelle; mais le bruit était sans fondement : on ne tarda pas à apprendre qu'un jugement avait été prononcé qui condamnait le professeur d'hébreu et le frappait d'interdit pour deux ans.

Cet étrange jugement resta pendant quinze jours enveloppé du plus profond mystère, lorsqu'enfin une protesta-

tion du docteur Pusey leva tous les doutes. Il est assez curieux que la première pièce relative au procès, qui ait été connue du public, émane de l'homme qui vient d'être condamné.

Dès que M. Pusey fut informé de la sentence qui le frappait, et par laquelle il lui était interdit de monter en chaire de deux ans, il envoya au vice-chancelier une protestation où il constatait que ses juges refusaient de spécifier les propositions sur lesquelles ils motivaient leur arrêt. Le docteur Pusey y déclare qu'il a vainement insisté auprès d'eux pour savoir quels étaient les passages de son discours qui leur paraissaient en opposition avec les doctrines de l'Église anglicane. Le savant professeur dit qu'il adhère à tout ce qui est enseigné par son Église, et il attribue sa condamnation, ou aux opinions particulières de ses juges, qui se sont mépris sur le sens et la portée de ses paroles, ou à des motifs puisés en dehors des formulaires de l'Église. Il termine en déclarant que la sentence dont il est frappé est contraire aux statuts de l'Université, autant qu'elle est injuste. C'est, en effet, une singulière manière de juger un accusé que de ne vouloir pas entendre les explications qu'il est prêt à donner sur les griefs articulés contre lui.

Quelques jours après avoir rendu publique cette protestation, le docteur Pusey publia un nouveau document qui nous a révélé deux circonstances importantes à constater. La première, c'est que l'éloquent prédicateur fut informé par la personne chargée de lui faire connaître le jugement, que le fait de cette communication, aussi bien

que le contenu des pièces qui lui étaient remises , étant *strictement confidentiels* , il lui était défendu d'en parler. La seconde , qui n'est pas moins curieuse que la première , c'est que le vice-chancelier semblerait avoir été d'avis que le docteur Pusey devait être entendu par ses juges , car il lui écrivit une lettre où il disait : « Le docteur Pusey *peut déclarer, sur mon autorité*, qu'on a refusé de l'entendre. »

Il résulte de ce document que si le docteur Pusey n'avait pas cru , pour son honneur personnel et celui de l'Université , devoir protester contre une sentence de tous points entachée d'illégalité, personne en Angleterre, au sein même de l'Université , ne se serait douté du jugement rendu par la cour du vice-chancelier. Le docteur Pusey ne serait plus monté en chaire ; mais il lui eût été défendu d'en faire connaître le motif.

Nous avouons que si le sermon du docteur Pusey renferme, de l'avis de ses juges, des propositions contraires aux doctrines de l'Église anglicane , ils ont eu recours à un singulier expédient pour empêcher la propagation d'un enseignement qui leur a paru dangereux. Quelles sont les propositions du docteur Pusey qui ont été condamnées ? Quelles sont les parties de son sermon qui ont été approuvées ? C'est ce que le tribunal s'est bien gardé de nous apprendre ; et cela, sans doute, afin que les membres de l'Université pussent se tenir en garde contre l'erreur. Cette conduite est contraire à l'usage canonique toujours observé par les conciles et par le chef suprême de l'Église catholique, lors même que les propositions sont condam-

nées *in globo*. Ainsi agissent ceux qui se plaignent de la prétendue tyrannie du Pape !

Ne voit-on pas dans toute cette affaire un véritable guet-apens dressé contre le docte théologien dans l'espoir de nuire au puseyisme ?

Mais des adversaires qui sont réduits à une telle extrémité sont mille fois vaincus, et nous ne voyons pas ce que la vérité pourrait craindre de leurs menées.

Tout en nous servant des mots *procès* et *condamnation*, nous devons protester contre l'intention qu'on pourrait nous prêter d'appliquer ici ces mots dans leur véritable acception, en admettant que les poursuites contre le professeur d'hébreu aient passé par toutes les phases d'une procédure régulière. Nous avons rapporté les circonstances de cette affaire avec assez de détails pour permettre au lecteur d'apprécier la valeur et la portée des formes légales auxquelles le tribunal inquisiteur du vice-chancelier a eu recours. Nous sommes loin d'accepter la sentence arbitraire de ces juges, qui ont refusé d'entendre l'accusé parce qu'ils redoutaient sa science, comme une condamnation qui en réalité ait pu atteindre le docteur Pusey. Le savant théologien est regardé aujourd'hui par ses collègues dans l'Université, ses frères dans le sacerdoce, la communauté anglicane tout entière, comme aussi orthodoxe qu'il l'était avant la suspension prononcée contre lui. La sentence des six docteurs n'a produit d'autre effet en Angleterre que de faire naître chez les uns et de fortifier chez les autres le désir de voir réformer une institution où de pareils abus de pouvoir peuvent se commettre impuné-

ment et sans appel. Le coup dirigé contre le docteur Pusey a porté contre l'Université elle-même. On appréciera plus facilement ce résultat après avoir lu les pièces que nous allons reproduire. Il nous reste à dire de quel statut universitaire la prétendue cour du vice-chancelier s'est autorisée pour couvrir son arbitraire. Nous verrons ensuite quelle conduite ont tenue les membres de l'Université. Voici d'abord la traduction du statut en question.

Le chapitre XVI du onzième statut, qui s'applique tout entier aux sermons de l'Université, s'exprime ainsi, sous la rubrique *• De offensionis et dissensionis materia in concionibus evitanda :*

• Si quelqu'un, prêchant dans l'Université ou ses limites, avance des propositions qui varient ou soient contraires à la doctrine ou discipline de l'Église d'Angleterre, ainsi qu'elle est établie par la loi ; si le prédicateur se permet de dire quelque chose de défendu par l'autorité légale pour la circonstance ou autrement, et que le vice-chancelier soupçonne lui-même que ces propositions aient été avancées, ou que le prédicateur en soit accusé par toute autre personne qui fournira à l'appui de son opinion quelque preuve raisonnable de soupçon, le prédicateur, sur la demande du vice-chancelier ou de son délégué, livrera, sur la foi du serment, une copie vraie et littérale de son sermon ; et dans le cas où il alléguerait qu'il n'en a pas pris copie, il s'expliquera directement, après avoir prêté serment, sur les propositions dont il aura été soupçonné ou accusé.

• Ceci fait, le vice-chancelier, ou son délégué, après avoir soumis l'affaire à la cour et examiné soigneusement

les mots et le sens des passages en question ; après avoir aussi consulté six autres personnes qui doivent être des docteurs en théologie , parmi lesquels devra se trouver le professeur royal de théologie , s'il a assisté au sermon, le vice-chancelier, disons-nous , pourra , à sa discrétion , s'il trouve le défendeur coupable , ou lui interdire la faculté de prêcher dans les limites de l'Université , ou le forcer à rétracter ce qu'il a avancé de condamnable. Mais, dans le cas où les paroles reprochées au prédicateur paraîtraient au vice-chancelier avoir une tendance à exciter des séditions dans l'Université ou quelqu'un de ses collègues, le vice-chancelier seul , après s'être consulté avec un docteur en théologie présent à la prédication , punira le coupable d'un emprisonnement , d'une amende pécuniaire, ou exigera une rétractation publique. Ces accusations équivaudront à celle d'avoir troublé le repos de l'Université. »

Le *British-Critic*, qui nous fournit cette citation , fait observer avec raison qu'on ne peut s'attendre à trouver dans un statut particulier toutes les données nécessaires à sa mise en pratique (1). Il est évident aussi que toutes les expressions de ce passage ne sauraient être comprises et appréciées en dehors des connaissances spéciales à la matière. Entre les premiers mots *statutum est* , et les derniers , *reus habeatur*, le législateur ne pouvait placer une encyclopédie de droit canon et de droit civil. Un statut ne détruit pas les lois et les usages préexistants, à moins qu'il ne particularise quelque chose

(1) *British-Critic*, livraison de juillet, *The six Doctors*, p. 230.

qui leur soit contraire; mais, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, les dispositions du statut doivent être éclairées par les règles de la jurisprudence générale, et en particulier de la procédure ecclésiastique. Or, y a-t-il quelque part une société où un juge ait jamais été investi d'un pouvoir qui ressemble de près ou de loin à celui que s'est attribué contre le docteur Pusey M. le vice-chancelier? En prenant même à la lettre, et en dehors des notions générales du droit, le statut en question, le vice-chancelier n'a-t-il pas violé ses dispositions? n'est-il pas dit que l'affaire doit être *soumise à une cour*? Non-seulement les mots et le sens doivent être soigneusement examinés, mais six docteurs doivent *aussi* être consultés. Le mot *aussi* est assez explicite et prouve que si les six docteurs sont appelés, ils le sont pour éclairer la cour, auprès de laquelle ils interviennent comme arbitres. Mais cette disposition implique la nécessité de porter l'affaire devant un tribunal, et conséquemment d'y procéder d'après les règles de la jurisprudence. Une cour, quel que soit le sens qu'on attache à ce mot, ne peut jamais signifier le salon ou le cabinet du vice-chancelier, et rien d'ailleurs ne justifie un huis-clos qui n'admet pas même l'accusé dans l'enceinte des délibérations.

Le *British-Critic* pèse et discute chacun des termes du statut que nous avons cité; il explique ses dispositions, la portée qu'on doit leur donner d'après le droit romain, le droit canon et le droit civil. Cette revue démontre que le docteur Wynter s'est arrogé une autorité supérieure à celle que les dispositions les plus arbitraires

du droit ecclésiastique ont jamais accordée à un tribunal. Certes, la royauté, avec toutes ses prérogatives, n'a pas le droit de faire et de défaire des juges. Il n'existe pas en Angleterre de circonstances où un président de tribunal puisse choisir les hommes qui doivent juger une cause avec lui. Or, cette omnipotence, le vice-chancelier d'Oxford est le seul mortel sur la terre qui prétende la posséder et qui l'exerce ! Pour ce qui regarde la publicité du procès, nous savons que, dans certaines circonstances, *in causis criminalibus et iis quæ ad reformationem morum spectant*, le vice-chancelier peut procéder à huis-clos contre les accusés. On en comprend les raisons. Mais si, dans ces cas particuliers, il est sage et prudent de ne pas initier le public aux détails et aux révélations de la procédure, peut-il en être ainsi quand le crime reproché à l'accusé a été commis publiquement, qu'il a occupé non-seulement toute l'Angleterre, toute la Grande-Bretagne, mais encore l'Europe et l'univers chrétien ? Quand les mille organes de la presse ont répandu, dans toutes les parties du monde, le sermon condamné, il semble que le plus simple bon sens indique et commande de rendre le châtement public ? Mais décidément le docteur Wynter et ses amis n'admettent pas cette logique, et leur sécurité est si grande, qu'ils n'ont pas même essayé, en réponse aux attaques dont ils sont l'objet, de justifier leur conduite ! Après avoir discuté et exposé dans tout leur jour les dispositions du statut dont s'est prévalu le vice-chancelier, le *British-Critic* ajoute :

« On prétend que le statut n'exige pas la citation de

l'accusé et ne force pas ses juges à l'entendre. Soit : *Consuetudo vincit legem*. La pratique de l'Université en a décidé autrement. En voici les preuves :

« Humphrey Leech, chapelain de l'église du Christ, s'était égaré dans un sermon sur les conseils évangéliques, prononcé le 27 juin 1608. Il fut cité et comparut devant le vice-chancelier, qui avait reçu une copie de son sermon. M. Leech demanda à ses juges (nous citons ses propres paroles) « *de procéder contre moi juridiquement et par voie d'article, afin que je connaisse précisément l'erreur et la fausseté de mes doctrines, et vous recevrez mes réponses dans les formes légales. Telle a toujours été la coutume dans cette Université et l'Eglise de Dieu.* »

« Cette prétention de l'accusé fut admise par ses adversaires ; mais le vice-chancelier répondit : « Tout le sermon est mauvais, scandaleux, papiste, erroné. »

« Thomas Hill, du collège de Hart-Hall, traita, dans un sermon prêché à l'église de Sainte-Marie, le 24 mai 1631, de matières prohibées. Il fut amené devant le vice-chancelier.

« Thomas Ford, du collège de Magdalen-Hall, commit la même offense le 12 juin 1631. Son sermon fut condamné, et lui-même fut cité à comparaître.

« Le 30 janvier 1637, Richard Kilkyle, de Lincoln, prêchait à Sainte-Marie. Son sermon fut demandé. Son erreur lui fut démontrée dès qu'il parut devant ses juges, et il se rétracta.

« Le 6 avril 1638, Gaspard Mayne, de l'église du

Christ, parut devant le vice-chancelier et autres docteurs, afin de présenter sa défense sur certains passages d'un sermon.

« En 1640, le 6 septembre, John Johnson, du collège de Sainte-Magdeleine, prêcha un sermon à Sainte-Marie, qui parut reprochable. Il fut appelé devant les autorités et se soumit.

« Le même jour, Henri Wilkinson, de Magdalen-Hall, commit la même faute. Il fut cité; mais, refusant de reconnaître ses torts, il fut suspendu jusqu'à ce qu'il se rétractât.

« Il est à remarquer que les quatre dernières affaires ont eu lieu après que le livre des statuts eut reçu la sanction royale, de sorte que les dispositions invoquées aujourd'hui devaient nécessairement être présentes à l'esprit du vice-chancelier, quand il eut à poursuivre ces affaires. Or, il est expressément mentionné dans tous ces cas, que l'accusé comparut ou, du moins, qu'il fut cité à comparaître. En fait, il est évident qu'en 1636, 1637, 1638 et 1640, on ne tenait guère à faire un procès sans que l'accusé fût présent. Au moins le prédicateur devait-il être là, à l'ouverture du procès, puisqu'il devait prêter serment en livrant son sermon. »

En opposition à ces précédents, on ne trouve pas dans les annales de la justice universitaire un seul exemple où les statuts aient reçu l'interprétation que le vice-chancelier prétend leur donner aujourd'hui.

Le procès du docteur Pusey une fois vidé, nous voyons intervenir en sa faveur le public universitaire, qui désirait savoir à quoi s'en tenir sur les chefs d'accusation et

le jugement. Cet intérêt s'explique, et le droit d'intervention ne saurait être dénié à des hommes qui voient condamner une des illustrations de l'Eglise anglicane, un membre de leur corps, un de leurs collègues les plus vénérés. Quelque disposé que l'on soit à s'incliner respectueusement devant l'autorité de la justice et la sagesse des hommes qui, en cette circonstance, ont rendu l'arrêt en question, il était cependant naturel que l'Université, ainsi frappée dans un des siens, se demandât pourquoi. Or, personne ne connaissait ce pourquoi, et c'est en vain que l'on cherche où se trouve, dans le long sermon du docteur Pusey, l'erreur contre laquelle on doit se tenir en garde. Doubter qu'une ou plusieurs erreurs s'y trouvent jetées sous quelques phrases captieuses, serait faire injure à ses juges; mais ceux-ci auraient bien dû signaler le danger à l'Université, à l'Eglise et au public en général. C'est dans le désir de pouvoir prendre contre les prétendues erreurs du docteur Pusey toutes les précautions désirables, que nous avons vu adresser d'humbles requêtes au vice-chancelier. La pièce suivante est une des premières qui lui aient été remises. Il était difficile aux signataires de s'exprimer avec plus de modestie et d'humilité.

« Monsieur le vice-chancelier, — Nous, soussignés, membres de la convocation et bacheliers en droit civil, demandons humblement la permission de nous adresser à vous touchant la sentence dernièrement prononcée contre le docteur Pusey. Nous pensons que vous n'aurez pas d'objections à faire connaître à l'Université sur quoi repose ce jugement, afin que nous sachions quelles sont les doctrines que ce jugement a eu pour but de signaler

comme mal sonnantes avec ou contraires à celles de l'Eglise d'Angleterre, telles qu'elles sont publiquement admises. »

A cette prière, que répond le vice-chancelier ? — « Messieurs, je respecte les motifs de votre conduite ; mais, malgré le désir où je suis de satisfaire dans toutes les circonstances à vos justes demandes, pour cette fois vous me permettrez de fermer la bouche ; allez vous instruire ailleurs. » Telle est la traduction libre de la lettre du vice-chancelier en réponse aux membres de la convocation. Peu de jours après, de nouvelles instances étaient faites auprès de ce discret docteur Wynter. Un bachelier en théologie du collège de Sainte-Magdeleine lui écrivait en ces termes :

« Je prends la liberté, dans un profond sentiment de respect pour vous et la place que vous occupez, de vous adresser quelques mots relativement à l'affaire du docteur Pusey :

« Il y a, dans cette affaire, un point qui intéresse vivement *tout ecclésiastique* qui peut être appelé à prêcher dans l'enceinte de l'Université : c'est que nous n'avons aucun moyen de discerner *pourquoi* les examinateurs du sermon ont condamné le professeur d'hébreu. En admettant qu'ils soient dans leur droit, aucun prédicateur ne pourra à l'avenir se servir de leur décision comme d'un flambeau pour éviter les écueils contre lesquels il a échoué. On a toujours pensé que le statut du titre xvi, chapitre 2, avait pour objet de veiller aux intérêts de l'orthodoxie et de prévenir l'invasion d'un enseignement erroné dans la chaire de l'Université. Mais la méthode

suivie dans cette circonstance semble en faire uniquement le *brutum fulmen* de celui qui a la puissance. Le jugement rendu récemment n'instruit personne, car aucun principe n'a été vengé, aucun n'a été condamné. Nous savons seulement qu'un prédicateur a été accusé et suspendu, et cela, pour avoir enseigné une doctrine qui pourra être prêchée demain dans la même église, sans que l'orateur ait conscience qu'il blesse l'orthodoxie. Certainement, telle ne pouvait être l'intention de ceux qui ont rédigé le statut. Son titre seul : *De materiâ offensionis evitandâ* prouve le contraire, car ce serait accuser la plus grossière ingénuité que de chercher comment on doit éviter une faute quand il est défendu de découvrir en quoi consiste cette faute.

« Je fais observer que tout ecclésiastique dans l'Université est profondément intéressé dans la question, car chacun peut s'appliquer cet adage : *Mea res agitur paries cum proximus ardet*; personne ne saurait se tenir en garde contre ceux qui frappent dans l'ombre... »

L'auteur de ces remontrances pose ensuite ce dilemme au vice-chancelier : Ou les juges du docteur Pusey ont trouvé dans le sermon une cause pour le condamner, et alors ils en doivent l'explication au public, ou le sermon était orthodoxe; mais alors que penser de leur conduite? Le silence des juges ne pourrait se justifier que si les statuts leur en faisaient un commandement. Mais comme aucune de leurs dispositions ne leur interdit de parler, ils doivent compte de leur conduite à l'Université et au clergé.

Depuis l'apparition du numéro du *British-Critic* qui

contenait cette protestation , de nouvelles démarches ont été tentées auprès du docteur Wynter, mais sans plus de succès. Une adresse signée par 250 membres de l'Université qui n'habitent pas Oxford et qui sont appelés *membres non résidents*, lui a été envoyée ; mais, pour cette fois, il a refusé de la recevoir, en répondant qu'elle renfermait des insolences et qu'elle tendait à faire violence au gouverneur de l'Université. Or, parmi les insolents signataires de cette adresse, se trouvaient plusieurs des jurisconsultes les plus éminents de l'Angleterre. Le ministre du commerce, M. E. Gladstone, lord Dangannon, lord Courtenay, M. Coleridge, de la cour du banc de la reine, et autres célébrités s'étaient associés à cette démarche en apposant leur signature à la supplique adressée au vice-chancelier. Celui-ci ne s'est pas laissé intimider par tous ces noms, et pour éviter de justifier son silence, il a refusé de recevoir le document, en traitant ses signataires d'insolents ! Cette pièce était ainsi conçue :

« Nous, soussignés, membres non-résidents de la convocation, demandons respectueusement la permission de vous exprimer nos regrets relativement à la manière dont on a procédé touchant le sermon du docteur Pusey. Nous désapprouvons l'interprétation donnée au statut, interprétation qui, contrairement aux principes généraux de la justice, soumet une personne à un châtement sans lui fournir les moyens de se défendre. Dans l'intérêt de l'Eglise et de l'Université, nous pensons que lorsqu'un sermon renferme des doctrines condamnables, les points sur lesquels portent les erreurs doivent être distinctement établis, si la condamnation a pour objet d'éclairer les

autres prédicateurs ou de tenir le public en garde contre les doctrines que l'on croit erronées. »

Le docteur Wynter, après avoir lu cette pièce, s'est hâté de la remettre sous enveloppe et de la faire jeter à la poste, en déclarant qu'il ne pouvait pas garder chez lui un document si séditionnel. Nous nous attendions à une détermination plus sage : c'eût été de poursuivre les signataires de ce document qui cherchaient à faire violence à l'autorité. Mais il eût été difficile d'instruire l'affaire au coin du feu, entre le dîner et une tasse de thé, et, probablement, M. le vice-chancelier a reculé devant les embarras d'une procédure régulière, qui l'eût forcé à siéger au milieu d'autres juges que les six docteurs de son choix.

Que conclure de cet ensemble de faits ?

Le *British-Critic*, dans son volumineux article, émet quelques opinions que nous acceptons volontiers et dont nous ferons même la conclusion de ce travail. Le seul moyen, à son avis, de faire justice des procédés et de la conduite du vice-chancelier, serait que le docteur Pusey prit son tour pour prêcher à l'Université, absolument comme si rien n'était. Cela nous paraît un assez bon moyen de faire évanouir le jugement si singulièrement rendu contre lui. Le vice-chancelier et ses amis apprendraient ainsi qu'en dépit de leurs faits et gestes, leur procédure et leur jugement ne sont qu'un rêve, qu'ils n'ont absolument rien fait de sérieux ni d'obligatoire ; qu'en réalité l'affaire n'a eu ni instruction ni conclusion. Le docteur Pusey, aux yeux de tout le monde, se trouve en effet dans la même situation qu'avant toutes ces tracasseries. La loi ne l'a pas atteint, et

il est aujourd'hui ce qu'il était avant d'avoir prononcé son sermon : un homme qui , par la profondeur de sa science, la supériorité de son talent , l'éclat de ses vertus, la sincérité de ses opinions , doit être regardé comme une des lumières de l'Église anglicane , et un des hommes qui auront le plus contribué à renouer dans son Eglise la chaîne des traditions catholiques.



## CHAPITRE X.

---

### SOMMAIRE.

Le révérend M. Newman. — Sa position à Oxford. — Ses prédications. — Les trente-neuf articles du symbole anglican. — Le dernier des traités pour le temps présent, connu sous le numéro quatre-vingt-dix. — De la polémique soulevée par ce travail. — Jugement d'un théologien romain. — Rétractation de M. Newman. — De quelques membres de l'Université d'Oxford, partisans du puseyisme.

Le révérend John Henry Newman a contribué tout aussi puissamment que le docteur Pusey à faire revivre dans l'Église anglicane les vieilles traditions et les pratiques catholiques. Quoiqu'il n'ait pas eu l'honneur de donner son nom à l'école nouvelle, ses écrits et sa parole exercent sur les puseyistes une influence en tout égale à celle du maître. Profond penseur et brillant écrivain, M. Newman s'est toujours fait remarquer par sa

science et surtout par sa grande franchise. Il est auteur de plusieurs volumes de sermons et de quelques ouvrages relatifs aux sciences ecclésiastiques.

M. Newman n'est pas docteur ; il s'est contenté de prendre le titre modeste de bachelier en théologie. Il n'est pas professeur à l'Université dont il est membre. Sa position à Oxford est celle de *fellow* du collège d'Oriel, fondé par Edward II en 1526 ; il jouit aussi d'un des bénéfices dont dispose ce collège : celui de curé de l'église de Sainte-Marie-la-Vierge. Il a été nommé à Sainte-Marie en 1828. C'est dans le cours des sermons prêchés dans cette église qu'il a développé à la jeunesse studieuse de l'Université les doctrines catholiques, et qu'il a, en quelque sorte, jeté le germe et activé le développement du parti religieux qui étend aujourd'hui ses ramifications dans toute la Grande-Bretagne.

La parole simple et puissante du curé de Sainte-Marie acquit un si grand prestige, que les chefs des collèges, pour la plupart attachés aux anciennes traditions, essayèrent de détourner les jeunes gens d'assister aux sermons prêchés à Sainte-Marie ; mais le conflit qu'ils firent naître tourna au triomphe de leur antagoniste. M. Newman n'en eut que plus d'auditeurs, et le nombre de ses admirateurs s'accrut.

M. Newman est encore à la force de l'âge ; son extérieur n'annonce guère que trente-huit ans. Ses manières sont d'une gracieuse et aimable simplicité ; il sait concilier d'affectueuses prévenances avec la réserve et la modestie qui brillent dans tous ses actes et sa conversation. M. Newman prit avec le docteur Pusey, en 1836, une part

active dans l'affaire du docteur Hampden. C'est surtout depuis cette époque qu'il a été plus particulièrement regardé comme un des chefs du parti religieux que l'on désigne quelquefois par son nom : *Newman's school*. Mais, avant cette époque, dès 1832, ses articles dans le *British magazine* et plus tard dans le *British-Critic* avaient soulevé d'ardentes polémiques sur les questions à l'ordre du jour. Les *Tracts for the Times*, à la collaboration desquels M. Newman prit une part si active, vinrent élargir, à la fin de 1835, l'arène du combat. La controverse gagnait chaque jour en vivacité et en importance, lorsque, en 1841, l'apparition du traité 90 dont M. Newman s'est reconnu l'auteur, souleva tant de violences et de récriminations, que l'évêque d'Oxford intervint dans la lutte et arrêta la publication de ces intéressants traités.

Ce tract quatre-vingt-dixième a acquis un si haut degré d'importance, que nous croyons devoir en faire le sujet d'un examen particulier. C'est comme le pivot sur lequel a roulé depuis deux ans toute la controverse entre l'église anglo-catholique et les protestants, leurs adversaires. Mais, pour donner plus d'intérêt à notre travail, nous avons cru devoir recourir à l'autorité d'un savant théologien romain, pour juger la tentative si hardie de M. Newman. Il nous a paru en même temps utile de montrer comment le mouvement qui se manifeste dans l'Église anglicane est jugé dans la capitale du monde chrétien par des hommes aussi distingués par leurs vertus que par leurs lumières. C'est au jugement du savant abbé de Luca que nous soumettons les observations de M. Newman sur certains passages des trente-neuf articles (*re-*

*marks on certain passages in the thirty nine articles*). Nous nous bornons donc à traduire ici un excellent article de l'abbé de Luca qui a été publié en Italien.

Le petit ouvrage dont nous donnons plus haut le titre, fait partie des *Traitéés pour les temps présents*, et sans aucun doute il mérite l'attention particulière de ceux qui s'intéressent à la controverse soulevée par l'apparition de ces *Traitéés* (1).

Tout le monde sait qu'à la suite du schisme déplorable de l'Église anglicane, les ministres du culte, revêtus de fonctions ecclésiastiques, reçurent du parlement l'ordre formel de s'obliger, sous la foi du serment, à régler leur conduite et leur enseignement religieux sur une espèce de *symbole de foi* en trente-neuf articles, décrété par cette assemblée toute laïque (2). Pendant longtemps la plus grande partie des prêtres anglicans exécuta loyalement cet ordre. Mais, dans la suite, quelques-uns conçurent des doutes sur différents points de ce symbole; et aujourd'hui les choses en sont venues au point que, sinon la majorité, du moins un nombre considérable de ministres anglicans promet, de bouche, de croire et d'admettre la doctrine du symbole, mais, au fond du cœur, la discute et la renie. La vérité de ce fait se trouve attestée d'une manière irrécusable par l'évêque

(1) *Annali delle scienze religiose.*

(2) On trouvera dans l'Appendice les trente-neuf articles qui forment le symbole anglican. — La publication de ce document, qui n'est pas généralement connu, nous a paru fort utile pour faire apprécier la valeur du travail de M. Newman dans le dernier des *tracts*.

protestant de Norwich, qui, dans une assemblée publique de la chambre des pairs d'Angleterre, et ce n'est pas peu dire, déclara n'avoir jamais rencontré un seul ecclésiastique (anglican) qui voulût accorder chacun des points de la profession de foi qu'il jurait lors de son ordination, bien que le nombre de ceux qu'il avait interrogés là-dessus fût très-considérable. Aussi une foule de personnes présentent-elles tous les jours au parlement britannique de pressantes requêtes pour faire supprimer l'antique usage qui oblige à promettre ce que l'on ne tient pas, et à professer extérieurement un ensemble de dogmes religieux qui n'est plus en harmonie avec les besoins de l'époque actuelle. Quelques évêques anglicans ont manifesté le même désir : la décision se fait encore attendre.

Mais, sans nous occuper plus longtemps du côté moral de cette controverse, et de la délicatesse de conscience de ces ministres anglicans qui jurent de croire aux trente-neuf articles tout en les traitant d'absurdes et de surannés, parlons d'une autre particularité qui n'est pas moins importante. Ce sont ces mêmes anglicans qui crient de tous leurs poumons que leur Église bien-aimée court un grave danger ; qu'elle est sur le bord de l'abîme ; qu'il y a au sein des universités protestantes, et particulièrement dans celle d'Oxford, des perfides, des traîtres qui, tout en signant les trente-neuf articles de la réforme anglicane, voudraient en saper les fondements au profit du Papisme. Il n'est pas besoin de dire que ces plaintes amères s'adressent aux puseyistes d'Oxford. « Vous êtes bien nourris et bien payés, disent aux nouveaux théologiens les zélés et en même temps parjures ministres de

l'Église anglicane , pour enseigner les doctrines protestantes , et tout au contraire vous êtes en chemin d'enseigner les doctrines catholiques. C'est se moquer de l'Église reconnue par l'État , dont vous mangez le pain , pendant que vous en sapez les bases. » — Vous vous trompez , répondent les puseyistes , « nous ne nous écartons pas des formulaires de l'Église établie par la loi : nous ne renions pas ses articles de foi. Il est vrai que la rédaction de ces articles ne nous paraît ni claire , ni logique : mais nous croyons qu'on peut très-bien leur donner une signification logique , conforme à la grammaire et à la saine raison. Nous acceptons ces articles et nous les enseignons. Nous acceptons la liturgie , et bien que nous la trouvions imparfaite , néanmoins elle ne nous paraît renfermer aucune erreur positive. Quoique nous regardions ces articles et cette liturgie comme incomplets , nous pouvons cependant y souscrire franchement , puisqu'ils ne contiennent rien d'absolument contraire à la vérité. En agissant ainsi , nous n'adhérons point à ce que nous regardons comme un mensonge : et vous , nos adversaires , pouvez-vous en dire autant ? De plus , bien que nous ne soyons pas d'accord dans l'interprétation des articles , nous ne désirons pas vous imposer la nôtre. Tant que vous les professerez , tant que vous les enseignerez , jouissez paisiblement de vos gras bénéfices , portez vos chapeaux à plis , pareils à des pelles à feu , et ne redoutez pas nos attaques. »

En cet état de choses , on peut comparer l'œuvre qu'ont entreprise les puseyistes au vil travail imposé aux Israélites par les Égyptiens , de fabriquer des briques sans paille. La plupart de leurs raisonnements sentent

le sophisme ; ils font des distinctions trop subtiles ; leurs conclusions sont mal fondées et se soutiennent difficilement. C'est un véritable crève-cœur de voir des hommes de tant de nerf et de vigueur travailler dans un moulin , les yeux bandés. Cependant nous trouvons leur manière de procéder plus honnête et plus loyale que celle de leurs adversaires , zélés en paroles , infidèles dans l'action.

Le révérend M. Newman s'efforce d'écarter l'accusation portée contre la nouvelle école d'Oxford , par les rigides et sévères anglicans ; il cherche à montrer que ces derniers, au contraire, vont droit au précipice. Les trente-neuf articles, tels qu'ils sont interprétés par les anglicans de la vieille roche , sembleraient contenir des propositions contraires à la *foi catholique*. Interprétés d'après les puseyistes , le sens en devient assez élastique pour qu'on puisse les mettre en harmonie avec les dogmes de l'Église primitive et de l'Église universelle. C'est là le point fondamental de la discussion , à laquelle nous , catholiques , devons prendre un vif intérêt. Voyons donc avec quels arguments les puseyistes s'efforcent de concilier les dogmes anglicans avec la foi primitive et universelle de l'Église chrétienne , et par conséquent de l'Église catholique.

Les trente-neuf articles , dit M. Newman , ne furent pas rédigés dans l'intention d'y exposer , d'une manière scientifique , un système complet : ils furent simplement une protestation contre certaines doctrines et certains usages pratiques qui avaient cours en Angleterre , et qui s'y trouvent décrits et condamnés en gros. Partant de ce principe , M. Newman va plus loin , et il affirme que , dans

les passages où les trente-neuf articles condamnent les *doctrines romaines*, il n'est pas fait allusion aux décrets du concile de Trente sur les mêmes objets, puisque ces décrets sont *postérieurs* en date aux articles de l'Église anglicane ; mais qu'on y condamne seulement tous les abus alors existants en Angleterre, abus qui furent depuis condamnés avec une égale énergie par le concile de Trente.

Pour donner un exemple de cette nouvelle manière d'interpréter les articles du symbole anglican, M. Newman cite, entre autres, l'article xxii, où se trouve condamnée, comme invention bizarre et vaine, la doctrine sur le purgatoire. Cet article, dit M. Newman, ne condamne ni la doctrine de l'Église grecque sur le purgatoire, ni le décret du concile de Trente, ni le dogme tel qu'il était professé dans l'Église primitive : il réproouve seulement la doctrine reçue à l'époque de sa rédaction, ce qui est toute autre chose. A l'appui, M. Newman rapporte un passage d'une *Homélie sur la prière*, d'où il fait ressortir la doctrine condamnée par les rédacteurs des trente-neuf articles : on y parle d'un purgatoire, dans lequel *notre état sera changé, et où la sentence de Dieu sera révoquée*. Cette doctrine, ajoute M. Newman, est directement contraire au décret du concile de Trente ; d'où il conclut que « l'Homélie, et, par le même motif, l'article xxii, ne parlent pas du purgatoire tel qu'il a été défini à Trente. »

Ce même article condamne les indulgences, c'est-à-dire les indulgences telles qu'elles étaient entendues au seizième siècle, et non les indulgences en général. On

y condamne seulement « ces indulgences imprudentes et trop étendues, obtenues au moyen d'un déboursé pécuniaire pour satisfaire aux peines du péché. »

Cet article condamne aussi les adorateurs des images et des reliques. Ici encore il ne s'agit pas de toute espèce de vénération à l'égard des images et reliques, mais bien des usages pratiques des catholiques de l'époque, qui admettaient « des énormités reconnues et prohibées par le concile de Trente. » Toute espèce d'invocation des saints n'y est pas non plus réprouvée, mais « celle-là seulement qui tient au culte de latrie; et la question de savoir si l'*ora pro nobis* tient à ce culte reste indécise. »

Quant aux cinq sacrements rejetés par l'Église anglicane, M. Newman s'efforce de prouver que l'article xxv nie seulement que « ce soient des sacrements dans le même sens que le baptême et la Cène du Seigneur. » Car ils n'ont « aucun signe extérieur » *directement institué par Dieu ou par le Christ*. Et si un signe extérieur établi par l'Église peut constituer un sacrement, on dira que ces cinq cérémonies sont autant de sacrements, sans pour cela contredire l'article xxv.

Nous pourrions nous étendre davantage sur ce sujet en citant ce qui a rapport à la transsubstantiation, au sacrifice de la messe, au mariage des clercs, à l'autorité de l'évêque de Rome. Notre auteur s'efforce, sur chacun de ces points, de démontrer que les articles de l'Église anglicane ne sont pas si protestants qu'on l'a cru jusqu'à présent, ce qu'il fait avec plus ou moins de bonheur.

La conclusion de l'ouvrage est très-remarquable. M. Newman s'y défend de la tache de déloyauté qu'on voudrait imprimer à son caractère, parce que le résultat de ses travaux est de donner aux trente-neuf articles une tendance contraire au protestantisme. Il déclare ouvertement qu'on ne doit obéissance aucune aux rédacteurs des articles, et que c'est au contraire une obligation vis-à-vis l'Église catholique de donner à ces articles une signification aussi catholique que possible. Il insiste avec force sur cette considération qu'ils furent autrefois rédigés dans le but de réunir en un seul corps les catholiques anglais et les protestants, et que s'il en eût été autrement, jamais on ne les eût acceptés. Il termine par cette déclaration hardie :

« Ce qui vient d'arriver dans le monde politique, peut jeter du jour sur le point en question. Un ministre français, qui désirait la guerre, a conservé néanmoins, par raison d'État, dans les documents officiels un langage si modéré, que son successeur, ami de la paix, peut cependant les accepter, sans pour cela renoncer à ses convictions. En présence de ce résultat, le monde s'est félicité parce que le premier de ces ministres, qui avait agi avec duplicité, se trouvait pris dans ses propres filets. Il n'est ni convenable, ni nécessaire de pousser plus loin la comparaison et d'en faire une entière application à notre espèce ; c'en est assez pour éclaircir notre pensée. Le symbole de la foi protestante fut rédigé dans l'intention de ne point exclure les catholiques : les catholiques aujourd'hui ne seront point exclus. Ce trait de politique de la part des réformateurs sera notre protection. La situation

perplexe des protestants d'alors subsiste toujours. Nous n'aurions pu autrefois taxer leurs paroles d'erreur ; qu'ils ne repoussent donc pas aujourd'hui notre interprétation. »

En même temps M. Newman ne désire pas que l'état religieux de l'Angleterre change au moyen de l'agitation, de la tyrannie, ou de l'intrigue. Il veut un changement, mais volontaire et pacifique, provoqué par l'assentiment de tous, et dont les moteurs soient la douleur et l'humilité, non l'orgueil et le délire du triomphe.

A peine ce petit traité que nous venons d'analyser eut-il vu le jour, qu'il suscita par toute la Grande-Bretagne l'étonnement et le dédain chez les partisans des vieilles rancunes protestantes. Quatre professeurs des collèges annexés à l'Université d'Oxford voulurent protester solennellement contre la propension évidente des puseyistes aux doctrines catholiques. A cette fin, ils adressèrent à l'éditeur des *Traités pour les temps présents* la lettre suivante que nous traduisons fidèlement :

« A l'Éditeur des *Traités pour les temps présents*.

« Oxford, 8 mars 1841.

« MONSIEUR,

« Ayant lu avec attention le numéro 90 des *Traités pour les temps présents*, publiés par quelques membres de l'Université d'Oxford, et dont vous êtes l'éditeur, nous en avons éprouvé une impression si douloureuse, que nous regardons comme un devoir de vous adresser à cet égard de courtes observations. Ce petit travail porte

le titre de *Considérations sur quelques passages des Trente-Neuf Articles*. Or, les statuts de l'Académie d'Oxford obligeant les professeurs à se servir des Trente-Neuf Articles comme de texte dans leur enseignement théologique, nous avons confiance que les fonctions remplies par nous dans nos collèges respectifs ne permettront pas qu'on nous accuse de présomption, si nous prenons la liberté de vous adresser cette lettre.

« Le traité dont il s'agit, a, suivant nous, une tendance très-dangereuse, en ce qu'il donne à entendre que certaines erreurs très-graves de l'Église de Rome ne sont point condamnées par les articles de l'Église anglicane ; et, par exemple, que ces articles ne contiennent aucune condamnation des doctrines, 1° sur le purgatoire ; 2° sur les indulgences ; 3° sur le culte et l'adoration des images et reliques ; 4° sur l'invocation des saints ; 5° sur la messe, telles qu'elles sont enseignées avec une souveraine autorité par l'Église de Rome, mais seulement de certaines pratiques et opinions réputées absurdes par les catholiques romains instruits non moins que par nous-mêmes. En outre on y affirme que la déclaration qui précède les articles, en supposant qu'elle soit de quelque autorité, sanctionne cette manière de les interpréter, en ce qu'on les entend ainsi dans leur sens littéral et grammatical, et qu'on ne leur attribue aucune nouvelle signification. Il nous semble en conséquence que ce traité tend à adoucir plus que ne le demande la charité, et au préjudice de la pure vérité de l'Évangile, les très-graves différences qui séparent l'Église de Rome de la nôtre, et qu'il peut ébranler la confiance des personnes peu ver-

sées dans le caractère scriptural des formulaires de foi prescrits par l'Église anglicane et de son enseignement.

« Nous n'hésitons pas à reconnaître la liberté pour chacun d'interpréter les formulaires de notre Eglise, liberté revendiquée et défendue par une foule de ses évêques les plus instruits et de ses plus éminents théologiens. Mais le traité dont nous parlons soutient des opinions nouvelles et étranges sur la sphère même dans laquelle peut s'exercer cette liberté. En effet, si nous comprenons bien ce qu'a voulu dire l'écrivain, nous ne voyons pas quelles garanties nous resteraient, dans le cas où ses opinions seraient généralement admises, contre l'invasion des doctrines et des pratiques le plus manifestement erronées de l'Église de Rome que l'on pourrait prêcher du haut des chaires de nos académies et de nos églises.

« Nous osons donc vous prier de réfléchir sur l'inconvenance qu'il y a à traiter de pareilles questions dans un ouvrage anonyme, et vous exprimer notre espoir qu'il vous sera permis de rendre public le nom de l'écrivain. En considérant combien grave et solennel est le sujet de la discussion, nous ne pouvons nous empêcher de croire que l'Église et l'Université ont quelque droit de connaître la personne, autre que l'imprimeur et l'éditeur, qui voudra répondre des choses qui se trouvent contenues dans le Traité.

« Nous sommes, Monsieur, etc.

« T. T. CHURTON, vice-président et professeur au collège de Brasenose.

« H. B. WILSON, doyen des professeurs du collège de Saint-Jean.

« JEAN GRIFFITHS, professeur du collège Wadham.

« A. C. TAIT, doyen des professeurs du collège Balliol. »

M. Newman ne s'effraya pas de ce menaçant défi, et sans délai il adressa à un de ses amis, le docteur Jelph, chanoine anglican, une lettre dans laquelle non-seulement il se déclare l'auteur du *Traité*, mais en défend encore les doctrines avec autant de franchise que de courage. Il est vrai que dans cette lettre il proteste, ouvertement et à plusieurs reprises, ne point approuver l'enseignement ACTUEL de l'Église de Rome, enseignement qu'on doit faire résulter, selon lui, non-seulement de ses décrets et de ses canons, mais encore de ses actes et des pratiques sanctionnées par elle ; il laisse enfin échapper des paroles injurieuses contre notre sainte et unique Église de Jésus-Christ, disant qu'elle cherche à substituer au pur Évangile du Rédempteur un autre Évangile tout humain et rempli d'usages condamnables. Il faut attribuer ces paroles amères à l'habitude invétérée de juger les pratiques religieuses des catholiques, non d'après les intentions droites avec lesquelles nous nous y soumettons, non d'après la juste fin vers laquelle nous les dirigeons ; mais d'après les interprétations chimériques et gratuites que se plaît à inventer l'imagination protestante.

Cependant, à côté de ces allégations fausses, et disons-

le franchement, calomnieuses, se trouve un aveu si beau, si sincère et si éloquent de la grande et tranquille ascension du catholicisme dans toutes les parties du monde, et surtout en Angleterre, que nous ne pouvons nous empêcher de le retracer ici.

« Et, en effet, dit le révérend Newman dans sa lettre au docteur Jelf, il y a en ce moment, dans notre église (anglicane), une extraordinaire impulsion qui porte les esprits religieux vers quelque chose de plus profond et de plus vrai que ce qui suffisait au siècle passé. J'ai soutenu et je soutiendrai toujours qu'on ne peut rendre raison de ce fait, en l'assimilant aux mouvements partiels des individus vers un but particulier. Il y a déjà quelques années que les poètes et les philosophes de cette époque rendent témoignage de ce phénomène. Ces grands hommes, qui ont tant illustré notre littérature, sir Walter Scott, Wordsworth et Coleridge, chacun à sa manière et à quelque système ecclésiastique qu'il appartînt, attestent néanmoins tour à tour ce fait dont Alexandre Knox, en Irlande, témoigne d'une manière admirable; Irving en est une autre preuve. Le siècle tend vers je ne sais quel inconnu; et, par extraordinaire, la seule communion religieuse qui, dans le cours de ces dernières années, se soit montrée parmi nous (en Angleterre) en possession de cet inconnu, C'EST L'ÉGLISE DE ROME. ELLE SEULE, malgré ses erreurs et les inconvénients de son système pratique, a donné un libre et régulier développement aux sentiments intimes d'adoration, de mysticisme, de tendresse, de révérence, de dévotion, et à tant d'autres, qui se peuvent appeler plus spécialement catholiques. »

Notre cœur ne peut s'empêcher de ressentir une intime joie, en voyant un homme en butte à l'aveugle malveillance des anglicans irrités avoir le noble courage de prononcer à la face du monde un pareil aveu. Nous nous en félicitons, non-seulement dans le secret de notre cœur, mais encore avec lui, parce que nous avons l'espoir, et cet espoir ne sera pas vain, de le voir aborder au port du salut avec ses vénérables compagnons, lorsqu'il plaira au Seigneur de faire descendre sur leur intelligence les rayons de la lumière surnaturelle et de plus grandes clartés.

Et puisque nous parlons de l'affaiblissement des préjugés anti-catholiques chez les puseyistes, voici un autre fait qui mérite bien d'être rapporté. Il s'est élevé, il y a quelque temps, dans la ville de Brighton en Angleterre, une controverse entre deux prédicateurs protestants. L'un est un certain M. Addison, vicaire du curé protestant de la nouvelle église de Saint-Pierre en cette ville; il est zélé partisan des doctrines de l'école puseyiste et en conséquence admirateur des *Traitéts pour les temps présents*. Il avait commencé une série de conférences religieuses, dans le but de démontrer que l'Église catholique romaine n'est point l'Antechrist (ainsi que le croient sottement les protestants entêtés); mais qu'elle est au contraire l'Église légitime de Jésus-Christ, dont l'Église anglicane n'est qu'une dérivation, purgée, à la vérité, des erreurs que l'on suppose toujours exister dans l'Église de Rome. Ses discours firent beaucoup d'impression, et ce résultat engagea un autre ministre protestant, M. Sortain, à entreprendre de son côté une suite de conférences, pour prouver le contraire, c'est-à-dire que l'Église catholique est l'Ante-

christ. Mais laissons-le aboyer à son aise. Constatons seulement qu'un prêtre ordonné, selon le rite de l'Église anglicane, a pu secouer le joug du respect humain au point de prendre du haut de sa chaire la défense de l'Église catholique, que l'Église anglicane a condamnée et maudite comme blasphématrice et idolâtre. On ne peut douter que l'intention du célèbre professeur Pusey ne soit d'amener, si ses forces et celles de ses partisans suffisent à pareille œuvre, la réunion des deux Églises romaine et anglicane. Partout où se trouve un ministre protestant, attaché à la nouvelle école puseyiste, on voit briller les cierges sur les autels des églises; l'*amen* se chante à la fin des prières avec accompagnement d'orgues; enfin l'on donne, de l'autel, l'absolution au peuple avant qu'il ne s'approche pour participer au festin de l'Eucharistie, suivant le rite accoutumé. Ce sont là sans doute des signes qui annoncent des temps nouveaux, et qui attestent dans l'élite du clergé anglican une propension merveilleuse et toute nouvelle à rentrer dans l'universelle et catholique unité de la famille chrétienne. Il semble que le Seigneur se souvienne de ses antiques miséricordes à l'égard de cette île, et que sous l'admirable direction de la Providence, il nous soit permis d'attendre de grands événements.

*Novus jàm nascitur ordo.*

Ici se termine l'article de l'abbé de Luca sur le traité quatre-vingt-dixième. Mais depuis qu'il a publié ces lignes, le savant théologien, auteur de ce traité, a donné une nouvelle preuve de sa hardiesse, et surtout de sa parfaite bonne foi.

L'Angleterre a été témoin d'un acte de réparation qui, malgré son caractère isolé, individuel, présente comme un symbole précurseur de la conduite que tiendra l'Eglise anglicane dans un avenir plus ou moins rapproché de nous. L'auteur du dernier *tract* a rétracté par la voie des journaux tout ce qu'il a publié contre l'Eglise de Rome. M. Newman avait entendu sans doute les objections qu'on nous a fréquemment adressées à nous-mêmes quand nous avons parlé du retour de l'Angleterre au catholicisme. Que peut-on attendre, nous a-t-on dit souvent, d'hommes dont les ouvrages fourmillent de propositions calomnieuses et injurieuses pour le représentant de Jésus-Christ, les doctrines de l'Eglise, les pratiques qu'elle prescrit? Quand, par exemple, l'évêque d'Oxford a dit que Rome avait des réformes à opérer avant qu'une réunion avec l'Eglise d'Angleterre devint possible, on s'est demandé avec inquiétude de quelles réformes le prélat voulait parler et comment l'Eglise à qui le Sauveur du monde a promis l'infailibilité pourrait jamais transiger sur la vérité. On a vu dans les propositions erronées des théologiens anglicans et dans les prétentions de leurs évêques des obstacles qui devaient à jamais s'opposer à la réalisation de douces espérances. Mais nous craignons que, dans ces craintes, l'on ait trop perdu de vue les variations que les opinions de ces hommes éminents ont graduellement suivies depuis quelques années, variations dont chacune laisse en arrière quelque lambeau d'erreur, à mesure que la vérité se dévoile à eux. Pour notre part, sans nous préoccuper des erreurs et des illusions que nourrissent encore les puseyistes, nous avons

constaté l'immense progrès qu'ils ont fait faire à l'église anglicane dans la voie d'un rapprochement. Nous avons dit qu'on leur devait l'anéantissement d'une foule de préjugés absurdes ; qu'ils avaient répudié plusieurs erreurs introduites dans leur Eglise par le protestanisme, et qu'ils travaillaient à réformer l'opinion sur les prétendus bienfaits qui ont suivi l'apostasie de l'Angleterre.

Il y avait évidemment dans ce changement soudain de dispositions et de sentiments de la part d'un établissement protestant, de justes motifs de joie et d'espérance, quand surtout il exprimait, par l'organe de ses membres les plus éminents, le désir de rentrer en communion avec l'Eglise dont il avait été si longtemps séparé.

On comprendra que, dans ces circonstances, nous attachions une grande importance à la démarche faite par M. Newman. Sa position dans l'Eglise anglicane, son influence dans l'Université d'Oxford, donnent à la rétractation qu'il a publiée un caractère d'une haute signification. M. Newman a relevé dans ses ouvrages et ses divers écrits toutes les propositions malsonnantes pour des oreilles catholiques. Dans un travail qui a pour titre : *Lyra apostolica*, il disait de l'Eglise romaine que c'était une *Eglise perdue*. Dans un ouvrage sur les ariens, il parlait de l'*apostasie papale*. Il avait déclaré, dans les *Tracts for the Times*, que *Rome est hérétique* ; qu'elle avait apostasié à l'époque du concile de Trente ; que la communion romaine s'était liée à perpétuité à la cause de l'Antechrist ; qu'elle avait substitué le mensonge à la vérité de Dieu ; qu'on devait la fuir comme une pestilence, etc., etc. Nous

ferons remarquer que les écrits d'où ces phrases sont extraites ne datent pas de ces dernières années ; leur publication remonte à 1833 , 1834 , 1837. Mais , quoique les ouvrages plus récents de l'illustre membre de l'Université d'Oxford soient purs de pareilles souillures , l'auteur n'a pas cru devoir laisser subsister ces passages dans ses œuvres, et il les répudie aujourd'hui comme des *déclamations* insensées.

« Si vous me demandez , nous dit M. Newman , comment un simple individu peut se permettre non-seulement de penser, mais de publier de pareilles choses sur une communion si ancienne , si répandue , et qui a produit tant de saints, je répondrai par le langage que je me tenais à moi-même ; je me disais : « Ce ne sont pas mes  
« propres paroles que je fais entendre ; je ne fais que  
« suivre le sentiment (*consensus*) des théologiens de mon  
« Église. Ils ont toujours parlé en termes extrêmement  
« violents contre Rome , sans en excepter même les plus  
« distingués et les plus savants d'entre eux. Je désire  
« adopter leur système. Quand je répète ce qu'ils ont  
« dit eux-mêmes , je suis en toute sûreté. Dans notre po-  
« sition , embrasser leurs vues est chose presque néces-  
« saire. »

« J'ai aussi , continue M. Newman , des raisons de craindre que ce langage puisse être en grande partie attribué à un caractère ardent et à l'espérance de voir ma conduite approuvée par des personnes que je respecte. Je désirais en même temps repousser l'accusation de Romanisme. » M. Newman a soin de déclarer ensuite

qu'on ne saurait déduire de ces aveux qu'il rétracte qu'il a écrit en défense de la doctrine anglicane.

L'humble confession du savant théologien d'Oxford est assez éloquente par elle-même pour que nous nous dispensions d'en relever la valeur. Il a fallu bien du courage et un courage surhumain pour braver par un acte aussi solennel les flots d'injures et d'accusations qui s'élèvent de toutes parts en Angleterre contre les chefs du puseyisme et en particulier contre l'auteur des *Remarques sur quelques passages des trente-neuf articles*.

Depuis cet acte public, M. Newman a été signalé par ses adversaires comme rejetant avec tous les puseyistes la méthode qui avait servi de règle de foi aux protestants. L'école d'Oxford a été accusée de reconnaître l'autorité de la tradition; et ce n'est pas ici une simple allégation, reposant sur des *on dit*, car on cite les sources où elle est puisée; on nous indique les ouvrages et les pages où nous pouvons vérifier l'exactitude des citations. M. Newman dit, dans un de ses ouvrages (*Newman's lectures*, page 527) : « La Bible et la tradition catholique forment ensemble une règle de foi. » Ce même théologien a écrit, à la page 545 du même ouvrage : « La Bible n'est qu'un document d'appel; le maître qui a autorité d'instruire les chrétiens, c'est la tradition catholique. »

La déclaration faite dans le *Tract 90* par M. Newman, qu'il n'existe point de raison pour que l'Église anglicane, quant à ce qui touche ses formulaires, regarde les décrets du saint concile de Trente comme un obstacle à la réunion des deux Églises, a été reproduite dans une foule de publications faites dans le même but. Elle est adoptée

par d'autres hommes distingués du clergé anglican , qui en ont entrepris la défense. De ce nombre sont M. Ward, un des hommes les plus savants du collège de Balliol , à Oxford , M. le docteur Pusey, M. Oakley , chanoine de la cathédrale de Lichfield, ministre doué de remarquables talents et d'une piété non moins grande , et plusieurs autres encore , dont les noms seront un jour célèbres d'une extrémité de l'Europe à l'autre , pour avoir contribué à cette grande et belle œuvre de la réunion de l'Angleterre à la sainte Église catholique , apostolique et romaine.

Ainsi qu'on l'a vu par la protestation signée en faveur du docteur Pusey, à l'occasion de la suspension dont l'a frappé le vice-chancelier, les puseyistes comptent dans leurs rangs des hommes politiques éminents, tels que lord Dangannon, lord Courtenay, M. Coleridge, M. Gladstone, ministre actuel du commerce, l'un des hommes les plus distingués du parti conservateur. L'Église anglicane possède en M. Gladstone un chaud défenseur de ses prérogatives. Tout le monde connaît ses savants écrits sur *l'Église dans ses rapports avec l'État et les Principes de l'Église anglicane considérés dans leurs résultats*. Le président du bureau de commerce ne comprend cependant point les intérêts de l'établissement anglican comme quelques-uns de ses collègues, car il marche à la tête du parti *puseyiste*.

M. Gladstone, aujourd'hui représentant de Newark, est fils d'un riche négociant de Liverpool, parvenu, d'une position obscure, à être un des plus opulents commerçants de l'Angleterre. Il a fait partie du cabinet de 1854 comme

lord de la trésorerie , et subséquemment en qualité de sous-secrétaire au département des colonies.

Les publicistes anglais revendiquent à juste titre dans M. Gladstone une de leurs illustrations, et nous ne saurions dissimuler qu'il occupe une place avantageuse , à la chambre des communes , parmi les orateurs de second ordre.

Après la suppression des *Tracts for the Times*, parut un petit traité ayant pour titre : *Un Traité de plus*, par un laïque (*One Tract more by a layman*), qui avait pour but d'exposer la véritable situation de la nouvelle école. Ce traité a été attribué à M. Gladstone, qui en est généralement regardé comme l'auteur. Cet écrit nous a fourni des renseignements utiles; nous l'avons cité plusieurs fois en parlant de l'Église anglicane et des divisions qui existent entre ses membres.



## CHAPITRE XI.

### SOMMAIRE.

Les doctrines de l'école anglo-catholique. — Déclaration d'un membre de l'Université d'Oxford au nom de ses collègues. — Authenticité de cette pièce. — Aveux d'un ministre anglican. — Appel au gouvernement contre la suprématie de l'Église anglicane en Irlande et en Angleterre. — Dans l'Église anglicane, l'Évangile cède, de par la loi, devant les actes du parlement.

La fermentation religieuse à laquelle l'Angleterre était en proie, ne tarda pas à fixer l'attention de l'Europe. La France et l'Allemagne se préoccupèrent vivement de la révolution morale qui s'opérait au-delà de la Manche. On recherchait avec curiosité tous les récits où l'on pouvait puiser quelques renseignements sur les véritables tendances des théologiens anglicans.

Plusieurs feuilles du continent, dans le désir de satis-

faire à cette curiosité, publièrent de prétendues correspondances, le plus souvent puisées dans des feuilles anglaises hostiles aux disciples du docteur Pusey. Ces correspondances présentaient, le plus souvent, sous un faux jour les faits qu'elles enregistraient et sur lesquels elles se livraient à des commentaires perfides. Les membres de l'Université sentaient la nécessité de dissiper les doutes que des rapports contradictoires faisaient naître de toutes parts, et, dans le but de fixer l'opinion attentive et la curiosité générale, un membre de l'Université adressa à un journal de Paris (1) une lettre dans laquelle il exposait les sentiments de l'école d'Oxford. Cette lettre est un document d'une trop grande importance dans l'histoire du puseyisme pour que nous ne la reproduisions pas en entier. La voici (2) :

« Oxford, le dimanche de la Passion, 1841.

« MONSIEUR,

« La charité que vous avez toujours montrée envers l'Église anglicane me fait croire que vous ne refuserez pas

(1) Ce journal est *l'Univers*; c'est la seule feuille quotidienne qui jusqu'à ce jour ait entretenu ses lecteurs avec suite et exactitude de la situation du catholicisme en Angleterre et du travail religieux de l'Église anglicane. Il est vrai que cette question est naturellement au nombre de celles dont doit s'occuper ce journal, généralement regardé comme l'organe le plus fidèle et le défenseur le plus intrépide qu'aient en Europe les catholiques.

(2) Cette lettre ayant été écrite en français, telle que nous la publions, on n'a pas à craindre l'involontaire infidélité de la traduction.

de donner place dans votre journal catholique à la lettre d'un des enfants de cette Eglise affligée qui a bu jusqu'à la lie cette coupe amère qui est maintenant le partage de toutes les églises du Christ. Les yeux de toute la chrétienté sont en ce moment tournés vers l'Angleterre, si longtemps séparée du reste de l'Europe catholique ; partout s'est élevé un pressentiment que l'heure de la réunion est arrivée, et que cette île, jadis si fertile en saints, va encore pousser de nouveaux fruits dignes des martyrs qui l'ont arrosée de leur sang. Et vraiment ce pressentiment n'est pas sans raison, comme je vais vous le prouver par le récit de ce qui se passe en ce moment à l'Université d'Oxford. Ce récit est d'autant plus important, que cette Université est vraiment le cœur de l'Église anglicane, dont les palpitations font tressaillir les membres les plus reculés de ce grand corps. Le but unique que je me propose est de vous donner une idée juste de la position où se trouve maintenant l'Église anglicane, afin que les catholiques français puissent prendre part aux émotions de nos âmes. Et je ne crois pas qu'il soit possible de vous en donner une idée approfondie autrement que par le moyen d'une exposition d'un petit traité qui a paru dernièrement. Je ne me flatte pas que vous allez approuver toutes les opinions que je vais vous exposer, et je ne prétends pas les défendre ; je n'en suis que l'historien et non pas l'auteur.

« Un de nos théologiens, M. Newman, a publié il y a peu de jours le numéro 90 des *traités pour les temps présents*, dans lequel il prétend démontrer que l'Eglise de Rome n'est tombée en aucune erreur formelle au concile de Trente, que les invocations des saints ( par exemple

*l'ora pro nobis*), le purgatoire et la primauté du Saint-Siège de Rome ne sont nullement contraires aux traditions catholiques, ni même à nos formulaires autorisés; enfin, que le dogme de la transsubstantiation ne doit pas être un obstacle à la réunion des Eglises, parce que sur cet article il n'y a qu'une différence verbale. En même temps, il n'est que peu satisfait de nos 59 articles, quoiqu'il soutienne partout que la providence de Dieu a empêché les réformateurs d'y insérer ouvertement les dogmes protestants auxquels ils n'étaient que trop attachés. Bien que, selon lui, ces articles soient susceptibles d'une interprétation catholique, cependant il les regarde comme un fardeau que Dieu dans sa colère, pour les péchés de nos ancêtres, nous a imposé, comme une chaîne qu'il faut bien porter jusqu'à ce que nous soyons dignes d'en être délivrés. Vous sentirez, Monsieur, toute l'importance de ces opinions, et d'autant plus que ce ne sont pas les opinions d'un théologien isolé. Je puis vous assurer que tandis qu'une opposition s'élevait de la part des membres les plus âgés de l'Université (comme on pouvait bien s'y attendre, puisqu'ils ont vécu sous le système du dix-huitième siècle), cette même opposition me donna lieu d'observer que même les plus modérés du parti catholique, à Oxford, étaient prêts à soutenir l'auteur du traité.

« Vous voyez donc, Monsieur, que l'humilité, la première condition de toute réforme saine, ne nous manque pas; nous sommes peu satisfaits de notre position; nous gémissons des péchés que commirent nos ancêtres en se séparant du monde catholique; nous éprouvons un désir brûlant de nous réunir à nos frères; nous aimons d'un

amour sans feinte le Siège apostolique, que nous reconnaissons être le chef de la Chrétienté, et d'autant plus que l'Église de Rome est notre mère, qui envoya de son sein le bienheureux saint Augustin nous apporter sa foi inébranlable. Nous reconnaissons encore que ce ne sont pas nos formulaires, ni même le concile de Trente, qui nous empêchent de nous y réunir. Après toutes ces concessions, vous pouvez bien me demander : Pourquoi donc ne venez-vous pas nous rejoindre ? Qu'est-ce qui vous en empêcherait ? Vos formulaires ? Mais, à ce que vous prétendez, vous ne les regardez pas d'un œil trop favorable. Les nôtres ? Mais, selon vous, ils ne contiennent aucune erreur. Ma réponse à cette question va vous développer encore plus clairement notre position présente. Premièrement, Monsieur, tandis que M. Newman s'exprime ainsi nettement sur la pureté des formulaires autorisés par l'Église de Rome, il distingue toujours entre le système du concile de Trente, et un autre système qui existe dans cette Église. Tandis qu'il rend grâce à Dieu de ce qu'il a préservé le concile de toute erreur formelle en matière de foi, en même temps il soutient qu'en matière de pratique il y a des corruptions dans l'Église contre lesquelles le concile même élève la voix, mais qui néanmoins y existent encore, et qui réclament hautement une réforme. Je pourrai, à quelque époque future, vous donner un extrait tiré des écrits de ce savant théologien, qui vous mettra plus à même de vous former une idée précise de ses opinions. En attendant, je traduirai quelques-unes de ses expressions, qui serviront à éclaircir ce que j'ai dit. D'un côté, il avance que, *malgré toutes*

*les erreurs de son système pratique, il n'y a que l'Eglise de Rome qui ait donné libre cours aux émotions d'adoration, de mystère, de tendresse, de révérence, de dévotion et aux autres sentiments de ce genre qu'on peut appeler si entièrement catholiques.* Cet homme, d'ailleurs, n'a pas beaucoup l'air d'un protestant. Mais dans le même ouvrage, il dit que, malgré cet épanchement de cœur, cet amour catholique qu'on y trouve, il y a cependant un élément non catholique qui existe en matière de pratique, un système traditionnel qui tend à substituer à l'Évangile du Christ un autre évangile qui ne lui appartient pas. Il soutient toujours que la théorie de l'Église est pure ; cependant, d'après certains livres de dévotion trop généralement répandus, d'après les récits de plusieurs voyageurs éclairés et tout à fait affranchis du protestantisme vulgaire, il craint qu'il n'y ait un système autorisé, qui en matière de pratique, *au lieu de présenter à l'âme du pécheur la sainte Trinité, le ciel et l'enfer, y substitue la sainte Vierge, les saints et le purgatoire.* Il est vrai que tout ceci ne forme pas une partie essentielle de la foi de l'Église ; cependant il avoue que le système réclame si hautement une réforme, qu'il serait impossible à l'Église anglicane de se jeter encore entre les bras de celle de Rome.

« En second lieu, nous avons un devoir sacré à remplir envers les membres de notre Eglise. Nous ne pouvons pas encore nous résoudre à croire que cette chère Angleterre est dans la position où se trouvent les hérétiques qui se glorifient du nom de Calvin et de Luther. Eh ! Monsieur, l'ordre épiscopal ne vaudrait-il pas en-

core quelque chose ? Un roi sacrilège a bien pu enlever des autels de Cantorbéry les ossements sacrés de saint Thomas ; mais croyez-vous qu'il ait eu le pouvoir d'en chasser cette grande âme qui du haut de son trône dans le ciel veille toujours sur ce siège qu'il a illustré par sa vie et consacré par son sang ? A Dieu ne plaise que la lignée auguste de Lanfranc et d'Anselme soit à jamais terminée ! Si nous ne l'avons pas conservée, elle n'est plus, car certes vous ne direz pas que c'est vous qui en avez gardé la succession.

« Il n'y a pas d'archevêque *in partibus* de Cantorbéry ou de York, comme il y en a de Cambysopolis ou de Siga. Ou bien direz-vous qu'au moment où l'archevêque a cessé d'être en communion avec Rome, il a aussi cessé d'exister ? Mais permettez-moi de faire ici un peu de scolastique, et d'emprunter les termes dont se fût servi l'école, afin de donner plus de précision à nos idées. La papauté, selon nous, est plutôt la forme accidentelle que la forme essentielle de l'Église, c'est-à-dire elle ressemble plutôt à la chaleur qu'à la vie de l'Église. L'absence de la chaleur est une marque de maladie ; sans elle, les membres sans vigueur se traînent tristement, les fonctions de la vie languissent ; cependant la vie peut y exister encore. Ainsi l'union avec le pape est un résultat nécessaire de la santé parfaite d'une Eglise ; le retranchement de cette union est une preuve que tout n'y va pas bien ; c'est un symptôme de la présence de quelque maladie qui en ronge les entrailles ; le sacerdoce y est souvent privé de quelqu'une de ses fonctions, et comme, hélas ! ce n'est que trop certainement le cas parmi nous,

l'épiscopat y est assujetti aux puissances de ce monde. Cependant la vie, c'est-à-dire l'essence de l'Église n'y est pas encore éteinte. Nous avons donc encore un devoir envers nos frères. Il y a, en ce moment-ci, dans l'Église anglicane une foule de personnes qui balancent entre le protestantisme et le catholicisme, et qui néanmoins repousseraient avec horreur l'idée même d'une réunion avec Rome. Les préjugés protestants, qui ont pendant l'espace de 500 ans infecté notre Église, y sont malheureusement trop profondément enracinés pour en être extirpés sans beaucoup de ménagement. Il faut donc offrir à Dieu en sacrifice ce désir ardent qui nous dévore de revoir l'unité parfaite de l'Église du Christ. Il faut supporter encore le vide terrible que met dans nos cœurs l'isolement de notre Église, et rester tranquilles jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de convertir les cœurs de nos confrères anglicans, surtout de nos saints pères, les évêques. Nous sommes destinés, j'en suis persuadé, à ramener plusieurs des brebis errantes à la connaissance de la vérité. En effet, le progrès des opinions catholiques en Angleterre, pendant les sept dernières années, est si inconcevable, que nulle espérance ne doit paraître extravagante. Tenons-nous donc en repos pour quelques années, jusqu'à ce que (Dieu le veuille ainsi!) les oreilles des Anglais soient accoutumées à entendre prononcer avec révérence le nom de Rome; au bout de ce terme vous verrez bien le fruit de notre patience.

« Mais de plus, Monsieur, j'ose le dire, nous avons encore un devoir sacré à remplir envers Rome. Loin de nous soit ce protestantisme vulgaire qui ose ouvrir sa

bouche profane, et proférer des calomnies contre le siège de saint Pierre. Oui, si une fois on était parvenu à me persuader que l'Esprit de Dieu a quitté l'Église de Rome, je croirais en même temps que le christianisme va s'éteindre dans toute la terre. Cependant nous autres, Anglais, ne pouvons ouvrir les yeux sans voir autour de nous un système qui, au nom du catholicisme romain, s'unit à nos schismatiques, paraît partout en Irlande et en Angleterre comme le principe de la sédition, et s'efforce par des supercheries et des représentations équivoques de détacher de nous les membres de notre Église. Pardonnez-moi si, avec la plus vive douleur, j'ose encore, aussi tendrement que cela m'est possible, découvrir les plaies de ma mère et en gémir. Il me semble qu'en Angleterre les bons catholiques romains, eux-mêmes, ne peuvent être aveuglés sur l'état où se trouve maintenant leur Église, du moins dans les îles Britanniques. Ils ne peuvent que regretter cet esprit de politique mondaine qui unit les chefs de leur parti à un ministère qui tolère toutes les religions également, parce qu'il les hait toutes également, qui ne protège les catholiques romains que parce qu'il les regarde comme une de ces sectes qui travaillent à la destruction de l'Église anglicane. C'est pitié de voir que les catholiques romains sont mis dans la même catégorie que les méthodistes, les quakers, les indépendants et même que les sociniens, et qu'en même temps ils ne rougissent pas de se servir des avantages que leur présente cet arrangement impie. Mais tandis qu'une partie des catholiques romains en Angleterre détestent ce système funeste, je ne crois pas que les catholiques français

le regardent avec toute l'horreur qu'il mérite. Il faut avouer que ma surprise fut bien grande de trouver dans les ouvrages d'un écrivain français, dont le nom ne doit jamais être prononcé par un catholique sans le plus grand respect, une comparaison entre le grand Agitateur et saint Thomas de Cantorbéry. Ma surprise ne fut pas moindre de trouver un éloge du même personnage dans les ouvrages d'un auteur dont la voix a trouvé un écho dans les cœurs de plusieurs de ces Anglais qui tournent déjà un regard d'amour vers la religion de leurs pères. Béni soit à jamais celui qui nous a appris à connaître et à aimer la chère sainte Élisabeth ; béni soit celui qui nous a montré une image fidèle de ces siècles de foi , image d'autant plus chère que cette foi si simple, cette foi d'enfant s'est envolée au ciel , et ne nous a laissé que la foi des pénitents, qui se frappent la poitrine et regrettent les années qu'ils ont à jamais perdues. Si cet auteur connaissait le système d'iniquité qui désole l'Irlande , certes , il n'en aurait pas loué le chef dans son *Traité sur le vandalisme et le catholicisme dans l'art*. Je ne nie pas que l'Angleterre ait exercé une tyrannie affreuse contre l'Irlande ; mais , d'un autre côté , je suis bien sûr que si les auteurs dont j'ai parlé eussent considéré la foule de mécréans, de schismatiques et de séditeux à laquelle s'est allié un parti qui s'appelle catholique romain en Angleterre , ils effaceraient le nom du démagogue qui en est le chef de leurs pages , si remplies de pureté et de religion. Je le répète donc , nous avons un devoir sacré à remplir envers l'Église de Rome : il faut la désabuser de cet aveuglement funeste qui la mène à se fier à un bras de

chair, à s'appuyer sur un roseau qui va plier sous elle, et enfin lui percer la main.

• Permettez-moi de vous offrir en conclusion une ou deux remarques. Permettez-moi de vous indiquer un moyen sûr de réunir l'Angleterre à l'Église de Rome, moyen que j'appelle irrésistible. Que les catholiques romains en Angleterre travaillent à se réformer eux-mêmes; qu'ils rompent les liens de politique mondaine qui les unissent à nos schismatiques; qu'ils cessent de favoriser la sédition et la trahison : ce ne sont pas les armes de l'Église; non, elle a vaincu le monde par les souffrances, par les jeûnes, par les prières. On nous apprend que deux ordres de moines viennent s'établir en Angleterre pour travailler à notre conversion. Eh bien! Monsieur, qu'ils laissent à Dieu le soin de toucher nos cœurs; qu'ils s'abstiennent de ces efforts malheureux qui ont été faits contre la paix de nos troupeaux; qu'ils se gardent bien de tâcher de gagner les *individus*. C'est un ouvrage bien long, celui de ramasser une nation brin par brin, atome par atome. Je prétends leur montrer un moyen de moissonner le royaume entier, et d'en entasser les fruits dans les greniers de l'Église. Qu'ils travaillent parmi les catholiques romains; qu'ils nous présentent ce que nous n'avons pas parmi nous, l'image d'une Église parfaite en discipline et en mœurs; qu'elle soit chaste et belle comme le doit être l'épouse divine de Jésus-Christ; qu'elle chante nuit et jour les louanges de son Sauveur, et que même ses vêtements extérieurs soient éclatants, afin que le spectateur soit frappé d'admiration et se jette à ses pieds, voyant clairement en elle la bien-aimée du Roi du

ciel ; qu'ils aillent dans nos grandes villes prêcher l'Évangile à cette populace demi-païenne ; qu'ils marchent nu-pieds ; qu'ils se ceignent du sac ; qu'ils portent la mortification écrite sur leur front ; enfin , qu'il se trouve parmi eux un saint tel que le séraphin d'Assise, et le cœur de l'Angleterre est déjà gagné.

« Et ce grand cœur jadis si catholique, ce pauvre cœur si longtemps déchiré par la rigueur de sa propre vie épuisée en vains efforts pour combler le vide affreux qui y règne , ne mérite-t-il pas quelques sacrifices de votre part, afin qu'il soit soulagé et guéri ?

« Oh ! qu'il fut doux d'apprendre que nos frères catholiques priaient pour nous. L'armée triomphante dans le ciel prie aussi pour nous. Elle a prié, j'en suis sûr, depuis le commencement de ces trois siècles de schisme et d'hérésie. Pourquoi les prières de saint Grégoire, de saint Augustin , de saint Thomas ne sont-elles pas exaucées ? C'est à cause de nos péchés, des péchés non-seulement de l'Angleterre, mais aussi de Rome. Allons, faisons pénitence ensemble, et nous serons exaucés. Pendant ce saint temps où l'Eglise se retire au fond de la solitude de son âme, suivant les pieds sanglants de son divin maître, *poussé par l'esprit dans le désert*, sachez que plusieurs d'entre nous tendent les mains nuit et jour vers le Seigneur, et lui demandent avec sanglots de les réunir à leurs frères catholiques. Français ! ne manquez pas de nous assister en ce saint exercice, et je suis persuadé qu'il ne se passera pas beaucoup de carêmes avant que nous chantions ensemble nos hymnes pascales dans ces accents sublimes dont s'est servi pendant tant de siècles l'épouse divine du Christ.

Cette pièce est signée :

« UN JEUNE MEMBRE DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD. »

Des raisons que l'on devine aisément font que nous ne pouvons donner ici le nom du membre de l'Université d'Oxford qui a écrit cette lettre. Mais nous pouvons en garantir la parfaite authenticité. Nous connaissons personnellement son auteur que nous avons eu l'honneur de voir à Oxford en 1842, et avec lequel nous nous sommes longuement entretenu des jugements divers portés sur cette lettre.

Dès son apparition, des protestations nombreuses s'élevèrent. Du fond de l'Allemagne, un ministre anglican crut devoir écrire au journal français qui avait inséré cette pièce, pour en contester l'authenticité. Il prétendit qu'elle n'avait pas été écrite par un membre de l'Université, et que son auteur paraissait même ne pas appartenir à l'Eglise anglicane. Le jeune puseyiste répondit en gardant toujours l'anonyme sous lequel il s'était caché, sa position à Oxford ne lui permettant pas de livrer son nom au public. Plusieurs feuilles catholiques de Londres émièrent aussi des doutes sur la source de cet écrit. Mais tous ces doutes s'évanouissent aujourd'hui devant notre déclaration formelle que cette lettre est bien réellement écrite par un anglican, un membre de l'Université, un jeune homme que son expérience déjà mûre et sa science déjà profonde appellent à occuper plus tard une place éminente parmi les catholiques enfants de l'Eglise anglicane.

Avant de terminer, observons que la lettre du membre de l'Université nous indique assez les causes qui retien-

nent encore , hélas ! à la porte du bercail , *hors duquel il n'y a point de salut* , les chefs de cette antique et malheureuse Eglise. Parmi ces causes , nous en remarquons trois principales : 1<sup>o</sup> La fausse persuasion où certains livres de dévotion, certains récits de voyageurs ont mis les théologiens d'Oxford, qu'*en matière de pratique*, il y a au sein de l'Eglise romaine *un système traditionnel et autorisé qui, au lieu de présenter à l'âme du pécheur la sainte Trinité, le ciel et l'enfer, y substitue la sainte Vierge, les saints et le purgatoire*. Le jour viendra où, sur ce point, l'Eglise anglicane trouvera plus raisonnable d'en croire l'Eglise romaine elle-même, que des voyageurs trompés par de vaines apparences , que des livres ou incomplets ou mal compris. Et comment parler du purgatoire, intermédiaire entre le ciel et l'enfer, sans parler du ciel et de l'enfer ? comment parler des saints, sans parler de la sainte Trinité, que les saints prient pour nous ? comment parler de la glorieuse Vierge Marie, sans parler de la sainte Trinité, du PÈRE dont Marie est la Fille, du Fils dont Marie est la Mère, du SAINT-ESPRIT dont Marie est l'épouse ?

2<sup>o</sup> Le second obstacle et le plus fort peut-être, croyons-nous, est dans le mouvement politique auquel un certain nombre de catholiques anglais, et l'Irlande tout entière, sous la direction d'O'Connell, semblent s'associer. Ce n'est ici ni le temps ni le lieu de justifier l'Irlande et son illustre chef ; qu'il nous suffise de dire qu'à nos yeux, rien ne ressemble moins à l'anarchie , à la démagogie, à la sédition , que ces grands mouvements de tout un peuple qui respecte toujours les bornes légales, qui marche et

agit comme un seul homme, obéissant à une seule voix. Mais quoi qu'il en soit de notre appréciation, de pareilles causes, variables et changeantes de leur nature, cesseront un jour avec les circonstances particulières qui les produisent, et elles ne peuvent, ce nous semble, arrêter longtemps des hommes accoutumés à juger des doctrines religieuses plutôt par leur propre fonds que par la conduite que tiennent, dans l'ordre purement politique, une partie de ceux qui les professent.

3° La troisième des raisons principales qui paraissent retenir encore les docteurs d'Oxford, est leur désir ardent de ramener avec eux l'Eglise anglicane tout entière. Dieu, nous l'espérons fermement, bénira ce pieux et saint désir; mais, en attendant que sa miséricorde le réalise, Dieu bénira également les efforts de ceux, prêtres, moines ou autres, qui, par la prière, le jeûne, la souffrance, et aussi par la double prédication de l'action et de la parole, glanent péniblement, et une à une, des âmes dans le champ désolé, où d'autres recueilleront plus tard une si riche moisson.

Nous ne voulons rien dire de cette distinction un peu subtile, entre la *vie et la chaleur de l'Eglise*, par laquelle nos frères croient justifier leurs retards; peu instruits de leurs coutumes, du sens réel et de la portée qu'ils attachent à leurs formules, ce n'est point à nous à entamer avec eux une de ces pacifiques controverses par lesquelles des chrétiens de bonne foi cherchent mutuellement à s'éclairer. Nous aimons bien mieux nous rendre à l'invitation qu'ils nous adressent de mêler nos prières à leurs prières. pour que la grâce d'en haut

achève l'œuvre divine, déjà si visiblement et si miraculeusement commencée, de ce qu'ils appellent leur guérison, de ce que nous appelons, nous, qu'ils nous permettent cette parole, leur résurrection.

Depuis longtemps la France prie avec ardeur, avec amour, pour sa noble sœur l'Angleterre; l'appel que cette sœur fait à sa charité, par l'organe d'un de ses enfants les plus dévoués, sera entendu; la prière des deux nations montera à la fois plus fervente, plus forte encore que jamais vers le trône du Christ; les anges et les apôtres glorieux des deux peuples l'offriront de concert au Sauveur, et les jours de colère seront abrégés, et notre charité recevra aussi sa récompense, et, pour la France comme pour l'Angleterre, le jour de la miséricorde apparaîtra.

Quelques mois après la publication de la lettre que nous donnons plus haut, un ministre de l'Eglise anglicane, professant les doctrines anglo-catholiques, faisait une profession de foi, qui trouve naturellement sa place ici. Son auteur s'adressait à sir Robert Peel, pour appeler son attention sur l'état religieux de l'Angleterre; il écrivait au moment où le résultat des élections de 1841 rendait imminente la chute du cabinet Melbourne et l'arrivée des tories au pouvoir. Voici comment il s'exprimait :

.....  
 Il y a, nous dit-il, en Angleterre deux branches de l'Eglise catholique que l'autorité de l'Etat tient séparées: l'une est la branche anglaise établie (*ou, pour parler correctement, subjuguée par la loi*), et la branche ro-

maine , persécutée par elle. Et quelle autre cause pourrions-nous assigner à cette séparation , si ce n'est l'oppression et la tyrannie de l'Etat, qui, depuis trois siècles, opprimant l'une comme une esclave , et poursuivant l'autre comme une ennemie , les tient séparées l'une de l'autre et les empêche de se réunir à l'ombre du roc immortel ? Nous la chercherions en vain. Dans leur doctrine (comme bon nombre de leurs écrivains l'ont prouvé), il n'existe absolument aucune différence : toutes deux elles font profession de la même foi , administrent les mêmes sacrements , reconnaissent le même vicaire spirituel de celui qui est le Sauveur universel. Toutes deux, elles proclament les mêmes principes d'obéissance civile et de fidélité au souverain ; l'une même est fille de l'autre. Cependant , en dépit de leurs saints et pacifiques principes , l'Etat les a traitées l'une et l'autre avec une implacable injustice , et , en dépit de leurs rapports et de leur ressemblance , il a employé , pour les persécuter, des moyens opposés. Tandis qu'à l'aide des tortures , des gibets et du glaive , tandis que , par les confiscations , les pillages et tout l'épouvantail d'ordonnances impitoyables et de lois barbares , il a cherché à exterminer la mère , il faisait peser sur la fille les chaînes d'un cruel esclavage ; on la poursuivait par des lois dites *d'impropriation, d'appropriation et de premunire* ; par l'usurpation , l'extorsion et l'oppression. Le choix de ses chefs lui a été enlevé avec violence ; ses tyrans séculiers lui en ont donné qui lui étaient étrangers , et cela trop souvent , afin de faciliter l'exécution des plus funestes projets. En lui enlevant à peu près toute son in-

fluence protectrice, non-seulement on a dégradé son caractère élevé, mais encore on a permis à l'impur levain du protestantisme de souiller ses documents, de façon à corrompre gravement la doctrine et la discipline parmi ses membres.

« Et ceci est d'une évidence palpable pour la branche irlandaise dans laquelle, en faisant entrer dans le clergé une foule de membres appartenant à la faction orangiste, on a à peu près réduit l'Eglise anglicane au niveau d'une secte protestante.

« Maintenant je regarde comme un devoir sacré pour l'Etat de cesser cette opposition qu'il a faite à l'union des fidèles : ce devoir lui est tracé par le commandement exprès de notre Sauveur. Le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, a fait de l'unité une obligation pour ceux qui voudraient marcher à sa suite; il a même fait de cette unité une marque distinctive à laquelle on devrait les reconnaître. Je vais donc plus loin, et j'avance que, sous peine d'encourir les plus sévères châtimens, le courroux, les malédictions du Tout-Puissant en cas de désobéissance, l'Etat doit aider cette union, au lieu de chercher à y mettre obstacle.

« Un Etat, je le demande, peut-il se dire chrétien, alors qu'il usurpe les droits et les privilèges du Vicaire du Christ, et qu'il use de violence pour empêcher ses sujets de se conformer à la loi de Dieu en se réunissant autour du centre de l'unité qu'il a désigné lui-même? De quel droit l'Etat fait-il céder l'Évangile éternel à des actes parlementaires? Je maintiens que les actes du parlement qui s'opposent à notre réunion avec Rome sont des crimes

de haute trahison envers Dieu , et qu'il faut sans retard les effacer du livre de nos lois. Je maintiens que ces actes rendent l'Etat antichrétien , affermissent la nation dans le schisme , et, au nom des âmes de tout notre peuple, j'en demande le rappel immédiat.....

« Cette réunion de l'Eglise anglicane au centre de l'unité pourrait facilement s'effectuer : que les ordonnances odieuses qui empêchent les évêques anglicans de penser à ce projet , soient abrogées , et que les évêques des deux branches soient conviés à se réunir pour combiner ensemble les mesures propres à amener à bonne fin cette glorieuse entreprise , et j'ai la persuasion qu'on serait promptement d'accord sur les conditions qui permettraient la réunion des Eglises de ce royaume sous l'autorité du Saint-Siège ; je suis de plus moralement certain que , quoi que fasse l'Etat pour opprimer et tourmenter l'Eglise anglicane , il ne sera pas longtemps en son pouvoir de la tenir éloignée des bras de notre Mère chérie et si longtemps perdue. Mais , si vous êtes disposé à diriger l'Etat vers l'accomplissement de ce droit sacré , une réunion peut être promptement accomplie , et par elle un grand et coupable schisme sera terminé , l'Irlande sera pacifiée et réunie d'une manière efficace et permanente à l'Angleterre.

« J'ai l'honneur d'être , etc.

« FRANCIS DIEDRICH WACKERBATH (1). »

(1) Depuis l'apparition de cet écrit , son auteur a abjuré l'anglicanisme pour embrasser la foi catholique.



## CHAPITRE XII.

### SOMMAIRE.

De la fermentation causée par les progrès du puseyisme. — Accusation d'intolérance et de papisme portée contre les docteurs d'Oxford. — Affaiblissement des préjugés contre les catholiques. — Conversions de plusieurs membres de l'Université d'Oxford et de quelques ministres anglicans. — M. Sibthorp justifie son abjuration. — Sentiments de la nouvelle école. — L'Église anglicane jugée par un membre de l'Université d'Oxford. — Hommages éclatants rendus à l'Église romaine. — Tentatives de réformes. — Nombreux extraits du *British-Critic*, organe des puseyistes. — Attitude de l'épiscopat anglican. — Son intervention, d'abord hostile, devient favorable aux réformateurs.]

Ainsi qu'on devait naturellement s'y attendre, la réaction vers les idées catholiques, d'abord accueillie avec incrédulité en Angleterre, même par les hommes qui n'avaient pas un intérêt direct dans la question, produisit bientôt dans toutes les classes de la société une fermentation intellectuelle qui dissipa tous les doutes et appela la sérieuse attention des partis. Il ne fut plus permis de nier ce merveilleux retour aux doctrines antiques au mi-

lieu d'une société dont on croyait le catholicisme banni à tout jamais.

Les partisans du système de *church and state* s'alarmèrent de la ruine de l'établissement national, qu'ils crurent menacé ; ils craignaient que dans sa chute il n'entraînât la constitution ; ils craignaient pour les prérogatives de l'aristocratie qui auraient pu disparaître avec celles de l'Eglise ; ils craignaient enfin que la monarchie elle-même ne pût résister à cet ébranlement.

Les partis radicaux , au point de vue politique , se seraient volontiers réjouis de cette situation : tout embarras pour l'aristocratie et l'Eglise nationale leur était une victoire. Mais les préjugés religieux l'emportèrent sur les convictions politiques, et ils signalèrent les dangers des principes d'Oxford.

Les puseyistes se trouvaient ainsi répudiés par tous les partis politiques et toutes les sectes religieuses. Les catholiques eux-mêmes voyaient avec indifférence et froideur ce mouvement qui donnait de si belles espérances à l'Eglise ; plusieurs eurent la témérité de révoquer en doute la pureté d'intention des disciples de Pusey, et ils firent naître dans le corps catholique en Angleterre une sorte de méfiance qui a eu les plus funestes conséquences. Ces difficultés, ces traverses n'arrêtèrent pas les puseyistes. Ils s'occupèrent à réfuter les sottes récriminations dont ils étaient l'objet.

On les accusait d'intolérance, de raviver des opinions que notre civilisation avait laissées bien loin derrière elle. L'école d'Oxford se justifiait loyalement, et l'auteur anonyme du petit ouvrage intitulé *One tract more*, expli-

quait ce que l'on devait entendre par intolérance ; il montrait que les reproches adressés à l'Eglise ne sont souvent mérités que par l'Etat, et que cette confusion d'idées a fait accuser injustement l'Eglise catholique romaine d'une intolérance et de persécutions dont elle ne s'est jamais rendue coupable. Le même écrivain fait ressortir le ridicule des frayeurs que fait naître la prétention de l'Eglise romaine à une autorité suprême, quand on admet l'omnipotence des ukases du czar, et l'infaillibilité des actes du parlement d'Angleterre.

Après avoir clairement exposé ce que l'on doit entendre par tolérance en matière religieuse, l'auteur de *One tract more* s'exprime en ces termes : « N'est-ce pas un fait établi que les membres de l'Eglise catholique (anglicane) sont plus tolérants que les érastiens, les évangéliques ou les dissidents?..... Une raison que l'on pourrait peut-être assigner à cette tolérance, c'est qu'ils ont le sentiment que la vérité qu'ils possèdent n'est pas leur propre découverte, qu'elle n'est pas une acquisition de leur raison ou de leur volonté, ou de quelque faculté de l'intelligence en qui l'orgueil puisse se complaire ; mais ils savent qu'ils doivent posséder la vérité avec humilité et reconnaissance, comme tous les autres bienfaits de la Providence. Le catholique sait qu'il serait tout aussi absurde de reprocher à un homme de ne pas participer à ce bienfait que de lui faire un crime de n'avoir ni santé, ni richesse. Tout ce que l'on peut faire dans ces circonstances, c'est d'offrir à celui qui souffre les moyens de soulagement dont on dispose, d'insister cordialement pour les lui faire accepter, et en cas de refus, d'obstina-

tion de sa part, il faut l'abandonner à lui-même dans l'espoir que le bien lui viendra de quelque autre source. »

L'auteur de ce *tract* parle ensuite du papisme dont on accuse les puseyistes : « L'accusation de papisme portée contre les écrivains d'Oxford peut être comprise diversement. Il est probable qu'on entend rarement indiquer que ces personnes sont, en fait, des membres déguisés de l'Eglise de Rome, se prétendant membres de l'Eglise d'Angleterre, quoique cependant cette supposition ne fût guère moins extraordinaire que certaines machinations, que l'on a attribuées naguère aux Jésuites en Irlande.

« Pour entrer en communion avec l'Eglise romaine, il faut faire un acte tout aussi distinct et particulier que celui par lequel on devient membre d'une corporation laïque ; et personne ne peut, rigoureusement parlant, être appelé membre de l'Eglise romaine, avant d'avoir été formellement admis dans cette Eglise, pas plus qu'on ne peut être appelé membre du parlement avant que l'élection ait été validée. L'accusation peut encore signifier que les doctrines d'Oxford conduiront probablement les membres de l'Eglise anglicane à l'Eglise de Rome en leur faisant abandonner l'une pour l'autre. Un examen attentif de ces opinions suffira pour amener une conclusion contraire. »

Nous convenons avec l'auteur de ces considérations ( et nous avons déjà eu occasion de constater ce fait ) que les hommes d'Oxford, loin de chercher à étendre les conquêtes du catholicisme, travaillent au contraire à unir

par des liens plus forts que jamais les anglicans à leur Eglise. Mais il n'en est pas moins vrai que les études de l'antiquité catholique ont eu pour résultat d'opérer de nombreuses conversions parmi les enfants de l'Eglise anglicane, et dans les rangs même du clergé et des membres de l'Université d'Oxford. Pour ne citer que celles qui ont produit le plus d'éclat, nous mentionnerons les noms des Sibthorp, Wackerbath, Renouf, Douglas, ministres anglicans ou membres de l'université d'Oxford, qui ont embrassé le catholicisme; et plus tard le révérend M. Bernard Smith, recteur de Leadenham; M. Scott Murray, du collège de *Christchurch*; M. Lockhart, et enfin le révérend Charles Seager, M. A., du collège de Worcester. Ce dernier était l'ami intime du docteur Pusey, il préparait les élèves qui suivaient le cours de ce professeur à subir leur examen d'hébreu. Nous citons les hommes connus dans l'Eglise anglicane par leur science et leur vertu; mais il en est un grand nombre d'autres dont l'abjuration a produit sur la société anglaise une sensation tout aussi profonde et efficace que celle éprouvée lorsqu'on vit ces ministres zélés se séparer de l'anglicanisme.

De ces conversions, celle de M. Sibthorp, *fellow* du collège de Sainte-Magdeleine (Oxford), causa le plus de surprise. Pour satisfaire à la curiosité que fit naître sa résolution, il publia deux brochures, dans lesquelles, sous forme de lettres, il expose avec foi et éloquence les motifs de son abjuration. La franchise avec laquelle il raconte à ses amis les luttes de son intelligence, a agité bien des consciences, soulevé bien des doutes, et préparé

peut-être bien des conversions. Ses lettres jettent quelque jour sur la situation prise par le parti anglo-catholique ; il nous a paru important de les analyser. On trouve dans ces lettres une appréciation du traité de M. Newman sur les 39 articles et l'ensemble du système puseyiste.

M. Sibthorp expose avec beaucoup de netteté la position de l'école d'Oxford ; il nous dit le terrain sur lequel se placent ses disciples , et il démontre ensuite , par des arguments capables d'ébranler les plus fermes convictions , que ce terrain n'est pas tenable ; que SI ROME A RAISON , LES PUSEYISTES NE VONT PAS ASSEZ LOIN, ET QUE SI ROME A TORT, ILS SONT DÉJÀ ALLÉS TROP LOIN.

Le révérend M. Sibthorp , après nous avoir présenté dans un admirable enchaînement les faits qui l'ont amené à reconnaître l'Eglise catholique et romaine comme la véritable Eglise de Jésus-Christ , répond d'avance aux reproches que vont lui adresser les puseyistes d'avoir abandonné l'anglicanisme , au moment où cette Eglise tend à redevenir catholique.

« Des hommes pieux , savants et estimables sous tous les rapports , nous dit M. Sibthorp , se sont dans ces dernières années placés sur un nouveau terrain ; ils prétendent que les doctrines de l'Eglise catholique , considérées généralement comme niées par les protestants , sont admises par l'établissement anglican en principe ou tacitement. Quant à la condamnation apparente qu'elle en fait dans ses trente-neuf articles , cette condamnation ne porte , nous disent-ils , que sur certains abus qu'on avait à déplorer dans le seizième siècle. Je dis que des personnes , dont la piété et la sincérité , pas plus que les

talents et le savoir, ne sauraient être révoqués en doute, maintiennent, et cela publiquement, que l'Eglise anglicane est vraiment catholique, touchant les doctrines en question, et qu'en souscrivant aux trente-neuf articles, l'on n'est pas obligé de rejeter le purgatoire, la transsubstantiation, l'invocation de la vierge Marie et des saints, l'efficacité du sacrifice de la messe telle que l'enseigne le concile de Trente; en d'autres termes, que l'on peut être à la fois catholique dans le cœur avec le concile de Trente et ecclésiastique anglican par profession. C'est là une assertion bien surprenante, et, comme on peut le supposer, l'Eglise établie depuis Berwich sur Twed jusqu'à l'autre extrémité de l'Angleterre, a dû en être saisie d'étonnement. De l'Université d'Oxford est partie une voix qui est allée troubler le métropolitain dans son palais de Lambeth et le plus humble curé des montagnes du pays de Galles. Cette voix a pénétré jusqu'au milieu du sénat britannique, et le Vatican l'a entendue. Que l'Eglise anglicane soit dans ses doctrines essentiellement une avec Rome, cette assertion paraît une des découvertes les plus surprenantes de ce siècle novateur. Tel est cependant l'objet du célèbre traité qui porte le n° 90 (1).

M. Sibthorp avoue qu'après avoir soigneusement examiné les arguments sur lesquels repose cette proposition hardie; qu'après avoir interrogé les autorités invoquées à son appui, il n'a pas cru, en sûreté de conscience, pouvoir plus longtemps rester membre d'un établissement

(1) *Some answer to the inquiry: why are you become a catholic?*

que l'école d'Oxford appelle la branche anglicane de l'Eglise catholique.

Conçoit-on en effet qu'il soit possible de concilier la doctrine du concile de Trente sur le sacrifice de la messe, par exemple, avec l'enseignement de l'Eglise anglaise sur ce point particulier, quand nous lisons dans le trente et unième des articles qui, d'après quelques-uns de ses docteurs, constituent le symbole de la foi anglicane :

« Le sacrifice des messes dans lequel on disait communément que les prêtres offraient le Christ pour les vivants et les morts afin d'obtenir la rémission de la peine ou du péché, étaient des fables blasphématoires et des impostures dangereuses. »

Croira-t-on facilement, se demande M. Sibthorp que ce langage violent soit seulement dirigé contre un abus touchant certaines messes particulières? En effet, si les mots ont un sens, quelle est la raison mise en avant pour condamner le sacrifice de la messe? — C'est « qu'on disait communément que le prêtre y offrait le Christ..... » Mais c'est là ce qui a toujours été dit et ce qu'enseigne encore l'Eglise catholique; tout catholique instruit sait et croit que telle est la vraie doctrine sur la messe.

M. Sibthorp cherche ensuite à démontrer que, malgré les interprétations de l'auteur du traité en question, l'Eglise anglicane a condamné et condamne la doctrine catholique; d'où il conclut :

« Sans insister davantage sur la logique du *tract* 90, je me bornerai à dire que l'on peut bien pardonner celui qui ne croit pas pouvoir admettre son exactitude. Il n'y aurait pas lieu d'être surpris que l'on pût, après de sé-

rieuses réflexions, arriver à cette conséquence : si Rome a raison, l'Eglise anglicane a tort, et qu'aucun compromis n'est possible dans une conscience pure, pour ce qui regarde les doctrines de la première, rejetées par la seconde. Quiconque réfléchit avec calme pensera, je crois, qu'il n'est pas impossible de rencontrer des consciences qui craignent de s'aventurer dans la *via media* suggérée par le *tract* 90. Si d'autres prennent le parti opposé, je prierai Dieu d'accepter leur piété et de pardonner leur erreur. Quant à ceux qui, ne prenant aucune de ces deux alternatives, regardent les doctrines de l'Eglise catholique telles que les définit le concile de Trente, comme pouvant se concilier avec l'exercice du ministère dans l'Eglise anglicane, j'admirerai leur savoir et leur piété, je croirai fermement à leur intégrité comme chrétiens et à la droiture de leur conscience, mais je n'en serai pas moins surpris de leur jugement. Car si Rome a raison, ces personnes ne vont pas assez loin, et si Rome a tort, elles sont déjà allées beaucoup trop loin. »

Cet écrit a produit en Angleterre une sensation profonde. On en a épuisé cinq éditions. La position sociale de l'auteur, sa réputation de savoir, son titre de *fellow* d'un des collèges de l'Université d'Oxford, étaient autant de circonstances qui devaient attirer l'attention des hommes sérieux sur l'exposé des motifs de sa conversion. Aussi avons-nous vu paraître, peu de jours après cette publication, un nombre considérable de brochures : grands et petits, anglicans et dissidents ont brigué l'honneur de réfuter les arguments de M. Sibthorp. Parmi ces brochures, se dis-

tinguent celles de MM. Palmer et Dodsworth, membres de l'Université d'Oxford. La réputation de ces deux controversistes, l'esprit de leurs écrits, ont déterminé M. Sibthorp à développer son premier exposé dans une seconde lettre, où il répond d'une manière particulière aux objections de ces deux célèbres antagonistes. Dans ce second travail, M. Sibthorp ajoute, en parlant des puseyistes :

« Je répète ce que j'ai déjà dit et redit, c'est que les écrivains des *Tracts* sont des hommes aussi consciencieux que profondément savants. J'ai personnellement pour eux la plus grande considération. Je vénère leur piété, j'admire leur zèle et leur dévotion pour la cause qu'ils croient celle de la vérité et de l'unité; mais je dois avouer aussi que je les crois complètement dans l'erreur, quand ils s'efforcent de concilier les trente-neuf articles avec le *Credo* de l'Eglise catholique, tel que l'expose le concile de Trente.

« J'ai cru ne pouvoir finir cet exposé sans parler du *tract* 90, car j'avais à montrer pourquoi j'avais quitté l'établissement anglican, entendant par cette expression, non-seulement ce qu'on a désigné et ce qu'on désigne encore comme une section du protestantisme, mais, ainsi que le représentent quelques-uns de ses membres les plus éminents, en tant qu'Eglise catholique d'Angleterre, caractère que je ne puis pas lui reconnaître... Oui, je le répète, c'est une merveilleuse découverte que les doctrines de l'Eglise catholique ne sont réellement pas niées par l'établissement anglican (1). »

(1) *A Further Answer, etc., in a second letter.*

Les conversions que nous avons mentionnées ont eu pour effet indirect d'opérer un rapprochement entre les catholiques et les partisans des principes d'Oxford. Ceux-ci ont examiné de plus près les doctrines et les pratiques de l'Église à laquelle la providence donnait de si éclatants triomphes, et ils comprirent bientôt que les catholiques constituaient la communauté avec laquelle ils avaient le plus de points de contact. L'abîme immense qui les sépare des protestants dissidents, ne permit plus de les confondre avec eux sous une même dénomination. Le parti anglico-catholique ne pouvait manquer d'établir lui-même cette distinction. Ainsi à peine le catholicisme se montre-t-il et se met-il à l'œuvre, que les préjugés enracinés par trois siècles d'erreurs s'évanouissent, et que l'Église anglicane, pour prévenir sa chute, cherche à se rapprocher de lui, à en faire son dernier boulevard contre le torrent furieux devant lequel elle avoue son impuissance.

Pour donner une idée exacte de la révolution qui s'est faite dans les esprits, il suffirait de rappeler les temps où le cri de *No popery!* retentissait dans la chaire, le parlement et les places publiques, et de citer ensuite quelques pages de l'ouvrage remarquable qu'a publié E. Gladstone (*the state in its relations with the church*), et dans lequel il soutient que deux Églises seulement doivent être tolérées : l'Église anglicane et l'Église CATHOLIQUE, attendu, dit cet auteur, que ces deux Églises seules ont conservé *la succession du corps épiscopal depuis les apôtres*.

Ce changement s'est opéré, en partie, à la vue des institutions admirables dont le zèle et la charité catho-

lique couvrent déjà l'Angleterre ; à la vue de l'étrange amélioration introduite dans les mœurs et les habitudes des classes ouvrières qui sont rentrées dans l'unité ; à la vue de la force morale qu'exercent ses ministres sur toutes les classes de la société avec lesquelles ils sont en contact.

En 1841, l'école anglo-catholique déclarait avoir toujours considéré comme fausses et erronées, au double point de vue de l'histoire et de la théologie, les opinions que le public anglais entretenait sur les catholiques romains. L'auteur du traité que nous citons plus haut avouait aussi que les vices dont les réformateurs du seizième siècle avaient voulu purger l'Eglise, s'étaient, en dépit de leurs efforts, beaucoup plus profondément enracinés dans la nature humaine depuis cette époque, et que l'Eglise anglicane avait à combattre dans son propre sein des erreurs aussi grossières que celles reprochées au catholicisme romain. Il fait ensuite le tableau suivant de l'état de l'Eglise anglicane :

« Il est vrai que les statues et les peintures ne sont pas plus longtemps un objet de révérence religieuse ; mais les mots qui sont aussi des images de la pensée et la représentation sensible des idées sont chez nous de véritables idoles. La lettre morte de l'Écriture reçoit les hommages aveugles qui étaient payés au bois et à la pierre. On murmure des prières sans que le sentiment intérieur y corresponde, tout juste comme l'on portait le scapulaire ou le crucifix. La majorité des fidèles prête l'oreille à la liturgie sans en pénétrer l'intelligence et en apprécier les diverses parties ; ils n'en comprennent pas plus le fond et la portée que les catholiques assistant à la

messe en latin. L'influence sacerdotale n'intervient plus avec autorité dans les relations de la vie privée, et le ministre se montre insouciant des fonctions de sa charge....

« S'il est une vérité évidente et palpable pour tous , c'est qu'un sentiment catholique s'est généralement répandu en Angleterre , surtout parmi les jeunes gens ; et cela peut-être parce qu'ils ont eu l'occasion d'être témoins , sur le Continent , du mouvement catholique qui s'opère dans les arts, la littérature, les institutions publiques ; ou encore, ce sentiment a pu naître de l'action intérieure de l'esprit du temps. Peu importe sa cause : le fait est là, se manifestant à nous sous mille formes diverses ; nous l'apercevons dans le goût qu'inspire la littérature du moyen âge , le mérite des anciens peintres et des anciens compositeurs ; dans l'intérêt que l'on prend à l'architecture religieuse ; dans l'anxiété qu'éveillent les questions du gouvernement et de la discipline de l'Eglise, et, par-dessus tout, dans cette inquiétude qui fait soupirer après quelque chose qui ne soit ni l'ouvrage des mains de l'homme , ni le produit de son imagination ; quelque chose qui comprenne le souvenir du passé, la réalité du présent, les espérances de l'avenir ; quelque chose qui lie les intelligences : — une religion et non une philosophie ; — quelque chose qui ouvre à l'esprit cette arène de liberté qui ne saurait exister avec les restrictions du doute et de dangers continuels ; qui puisse présenter enfin une barrière solide sur laquelle il soit possible de s'appuyer et de se reposer quand on est fatigué et malade. Ce sentiment général porte naturellement à jeter ses regards sur l'Eglise catholique. On verra chez elle avec un pro-

fond intérêt ce miracle de permanence et de puissance , se soutenant à travers les orages du temps , au milieu de royaumes , d'empires, et même de nations en ruines. On y trouvera le principe de succession , développé sinon complètement, en prenant le mot à la lettre, au moins d'une manière beaucoup plus parfaite que l'histoire ne saurait nous le montrer partout ailleurs; et présentant toutes les conditions de légitimité, de droit et de propriété qui offrent dans le présent un point de confluent entre le passé et le futur. »

Ce sentiment d'admiration pour l'Eglise catholique , apostolique et romaine , cet hommage éclatant rendu aux caractères qui doivent distinguer la véritable Église de Jésus-Christ au milieu des communions hérétiques , ne sont pas restés chez les puseyistes à l'état de pure spéculation. Ils ont voulu étudier cette admirable institution qui échappe si merveilleusement à la destinée de toutes les œuvres humaines. Se plongeant dans l'étude des saints Pères, de l'histoire ecclésiastique, des antiques liturgies, ils sont amenés peu à peu à reconnaître, comme nous avons eu occasion de le constater, la vérité des doctrines de l'Eglise catholique, et ils avouent que les pratiques qu'elle prescrit sont légitimes et saintes.

Déjà ils admettent la *Tradition*, la *visibilité* et l'*union* de l'Eglise, la *succession apostolique*, l'*indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat*; ils enseignent la doctrine catholique de la justification; ils reconnaissent que les sacrements sont des canaux de la grâce surnaturelle; ils commencent à pratiquer la confession, les jeûnes, les retraites spirituelles; ils professent la foi en la présence réelle et au sacrifice quotidien comme moyen d'appliquer

à l'âme les mérites de Jésus-Christ ; ils prient pour les morts ; ils célèbrent les fêtes des saints ; ils enseignent la communion des saints, désirant surtout, disent-ils, avoir part aux *prières que ces bienheureux esprits offrent jour et nuit devant le trône du Très-Haut* (1) ; ils ont repris l'usage du signe de la croix ; ils mettent sur l'autel des crucifix, des chandeliers, des fleurs ; ils prêchent en surplis et non plus en simple soutane ; ils impriment des Bréviaires et l'*Ordo recitandi* ; ils voudraient imprimer encore des Missels ; ils ont déjà établi une espèce de couvent ecclésiastique ; ils haïssent et détestent le protestantisme, les réformateurs et la réforme. Bien plus, ils désirent le rétablissement des corps monastiques et font des tentatives dans ce but.

Une circulaire a été envoyée d'Oxford aux membres du clergé de l'établissement, afin de solliciter leur concours pour réorganiser les couvents d'hommes et de femmes. Cette circulaire a pour titre : « *Rétablissement des institutions monastiques et religieuses, d'après un plan adapté aux exigences de l'Eglise CATHOLIQUE réformée d'Angleterre.* » Les restrictions de ce plan sont beaucoup plus dans les mots que dans les institutions mêmes qu'il a pour but de rappeler à la vie. Il était prudent et même indispensable de mettre en avant les *exigences de l'Eglise réformée* afin de ne pas trop effrayer une population encore imbue de nombreux préjugés, et qui entendait, il y a peu d'années, crier de toutes les chaires : « Les couvents sont des casernes de fainéants,

(1) *British-Critic*, octobre 1842.

d'ignorants et d'êtres abjects , répandant les ténèbres sur les pays qu'ils habitent et dévorant les moyens d'existence nécessaires à une foule de personnes utiles à la société. » Les théologiens qui ont rejeté pour leur Eglise la qualification de protestante, et qui travaillent à lui reconquérir le beau nom de catholique dont ils revendiquent pour elle l'honneur, se trouvent pour ainsi dire forcés, dans les circonstances délicates où ils sont placés, de voiler le bien qu'ils opèrent. Il leur faut souvent présenter les remèdes que réclame l'état social de l'Angleterre sous une apparence qui invite à les accepter. Mais enfin, constatons le fait capital de cette circulaire : la restauration des couvents est demandée en Angleterre par les hommes les plus célèbres de l'Eglise réformée , elle qui calomnia jadis les institutions monastiques pour arriver plus facilement à les détruire , à les piller et à se repaître de leurs richesses ! Ce crime , l'Angleterre paraît l'avoir expié assez cruellement, puisque Dieu permet aujourd'hui à la main sacrilège qui démolit les cloîtres , de les relever, à la bouche qui s'ouvrit pour les calomnier, d'en proclamer la réhabilitation glorieuse.

Quel admirable enseignement que de voir l'Eglise anglicane recourir aux institutions monastiques, après avoir, durant trois siècles, fait goûter à l'Angleterre les fruits amers de la réforme ! Le paupérisme, le fanatisme et le crime y oppressent la société ; on y parle de l'accroissement de la population comme d'une calamité , et les économistes y proposent publiquement des moyens de prévenir la procréation des enfants. Nous y entendons des philcsophes instruire , au nom de la philanthropie,

les malheureux ouvriers des moyens d'empêcher leurs épouses de devenir mères ! Ce sont là quelques-uns des traits qui caractérisent la société anglaise, fille de la réformation. Qui oserait s'étonner en voyant aujourd'hui ce pays revenir à la foi catholique, et lui emprunter, comme élément de réorganisation, les institutions admirables qui fleurirent neuf cents ans dans son sein, bénies d'un peuple dont elles furent la providence !

Quelques pages du *British-Critic* permettront beaucoup mieux que toutes les conjectures, d'apprécier la véritable position prise par l'école d'Oxford ; nous allons traduire quelques passages des articles les plus avancés de cette revue, organe officiel des Anglo-Catholiques.

Dans un travail fort remarquable sur le jugement privé, étudié comme moyen d'arriver à découvrir la vérité, nous lisons :

« On ne saurait nier que nos adversaires se placent sur un terrain favorable pour attaquer notre Eglise, en s'attachant au fait de sa séparation du reste de la chrétienté... Que dire en effet pour expliquer le signe de prévarication qui s'attache à notre état d'isolement ? Nous sommes, en fait, on peut nous l'objecter, séparés de tout le monde chrétien ; mais loin de reculer devant cette objection, nous pouvons, dans un certain sens, nous glorifier de cette excommunication, si nous sommes tellement purs que nous craignons de nous souiller en nous mettant en contact avec les autres Églises de la terre, celles du Nord, de l'Est ou du Midi...

« L'Unité visible semblerait être tout à la fois (d'après les paroles de saint Paul et celles de Notre-Seigneur) la

preuve de la vraie religion et le signe de l'adoption spirituelle, et cependant, nous Anglais, nous méprisons les Grecs, nous haïssons les Romains (catholiques), nous tournons le dos aux dissidents d'Ecosse, et à peine sourions-nous de loin aux protestants américains. Nous nous jetons aveuglément dans les bras de l'Etat, et nous oublions, dans cet étroit embrassement, que l'Eglise était destinée à être catholique; ou encore, nous nous contentons d'appeler l'Eglise locale *notre* église catholique, comme si, en limitant à nous-mêmes (*notre*) ce titre, nous ne perdions pas *ipso facto* tout droit à être regardés comme tels!

« Une circonstance augmente la force de cet argument, c'est que saint Augustin semble, du moins au premier aperçu, s'en servir péremptoirement contre nous dans sa controverse avec les Donatistes, qu'il représente comme condamnés, simplement parce qu'ils sont séparés de l'*Orbis terrarum*. Le point en discussion lui paraît *questio facillima*, tellement qu'il en appelle individuellement aux Donatistes, et qu'il abandonne la décision de la question à leur jugement privé.

« La force de cette objection, avouons-le avec sincérité, est profondément sentie par un grand nombre de personnes; mais moins la difficulté sera dissimulée, et mieux cela vaudra, car il y aura chance alors qu'étant connue, on puisse avec le temps y porter remède. Un mal aussi grand que celui de notre isolement ne saurait, nous en sommes persuadés, subsister plus longtemps, car il révolte le sentiment et le sens commun des personnes religieuses.

« Notre isolement fait la véritable force du romanisme (catholicisme) contre nous, et si les hommes qui ont mission pour cela ne prennent pas la question en sérieuse considération, ils peuvent regarder comme certain que notre Eglise éprouvera prochainement des pertes sérieuses et à jamais regrettables pour elle.

« Si le jugement privé peut s'exercer sur quelques points, c'est certainement sur les choses sensibles. En ce moment, nos oreilles sont fatiguées d'entendre les injures lancées par les membres de notre Eglise contre ses sœurs les Eglises des pays étrangers. Ce n'est pas que l'on signale avec gravité et avec tendresse ce que leurs pratiques ont de corrompu, comme devraient le faire des hommes pécheurs et ignorants, qui reconnaîtraient que nous avons, nous aussi, de grandes imperfections qu'on ne saurait avec justice reprocher à nos frères au dehors. Mais, en vérité, nous ne semblons pas du tout disposés à reconnaître nos frères dans ces étrangers ; nous les traitons, selon l'arrogante façon de John Bull, comme Français, Espagnols ou Autrichiens ; nous oublions qu'ils sont chrétiens. Nous agissons comme si nous pouvions nous passer de frères ; comme si la condition à laquelle nous sommes chrétiens n'était pas d'avoir des frères dans le monde entier ; comme si nous ne cessions pas d'être chrétiens, du moment où nous cessons d'avoir des frères. Si nos regards se tournent vers l'Orient, qu'y voyons-nous ? Au lieu de nous rappeler qu'il y a là des Eglises chrétiennes, nous abandonnons aux Russes le soin de protéger les Grecs, aux Français celui des Romains, et nous nous contentons d'élever à Jérusalem une Eglise protestante,

d'aider les Juifs à rebâtir leur temple ; nous devenons les augustes protecteurs des nestoriens , des monophysites et de tous les hérétiques dont nous entendons parler, ou encore nous entrons en ligue avec les musulmans contre les grecs et les romains.

« Il est hors de doute que la puissance britannique n'est regardée comme un pouvoir ecclésiastique dans aucun des pays où elle se présente. Or, s'il en est ainsi, est-il possible que l'Eglise anglicane, si étroitement unie à cette puissance, exerce quelque part une influence catholique ? est-il possible qu'elle mérite même le nom de catholique ? dans quel sens, en effet, serait-elle appelée catholique, à moins que ce ne soit en tant qu'agissant hors de son territoire ? Quand donc les chefs de l'Eglise anglaise ont-ils fait une seule démarche sans la permission de la puissance temporelle ? *Pudet hæc opprobria*, mais il n'y a pas moyen de les nier. Si quelques personnes sont contrariées de cet aveu, et disent que nous mettons par là des armes dans les mains de nos ennemis, elles se montrent plus contrariées par la vérité du fait signalé que par nos propres aveux. Qu'elles cherchent à adoucir le mal, et nous leur promettons de cesser aussitôt nos plaintes.

« Le peuple ne jugera pas la situation moins grave , parce que nous nous abstiendrons de dire ce qu'elle est. Cette situation est vivement sentie ; elle fait un mal incalculable à notre cause, et lui porte tous les jours un plus grand préjudice. En un mot, notre isolement agit plus puissamment que toute autre circonstance, pour faire perdre à l'anglicanisme son caractère d'Eglise ( *to*

*unchurch us*). En présence de cet isolement, nous ne saurions prétendre plus longtemps que nous sommes catholiques et apostoliques. Notre isolement est donc la principale difficulté qui s'oppose à ce que des hommes sérieux acceptent l'Eglise anglaise comme le prophète de la vérité promis au monde, et nous sommes loin, comme on le voit par ces remarques, d'affaiblir la portée de cette objection... »

Dans un autre passage du même article, on lit :

« Nous ne pensons pas que l'on puisse conclure de l'enseignement de saint Augustin, que nous devons abandonner notre Eglise à cause de son protestantisme incidentel, bien que ce caractère soit très-peu satisfaisant. Il est doux à notre cœur de voir se manifester en ce moment, dans son sein, des symptômes d'amélioration. Tout ce que nous désirerions, ce serait que Rome donnât des signes de retour à un état meilleur, aussi sensibles que ceux offerts par notre propre communion.

« Ce sentiment, qu'il est indigne d'une Eglise catholique d'être un simple établissement, se développe tous les jours chez nous. Être séparés du reste de la chrétienté, n'est pas un état dont nous ayons à nous vanter ! Nous semblons avoir embrassé l'idée qu'il est désirable de nous mettre en bonne intelligence avec les Eglises grecques et celles d'Orient, et quand tous nos efforts devraient tendre vers ce but, nous envoyons des évêques dans des contrées lointaines où ils doivent se mettre en contact avec les communions étrangères ; cela au moment où le vague extrême, l'indécision et la confusion de nos connaissances ecclésiastiques devront certainement leur faire

commettre des sottises et des extravagances. Il y aurait cependant de l'ingratitude à ne tenir aucun compte de ce qui se passe sous nos yeux, et à ne pas reconnaître dans ces mouvements une agitation des cœurs qui nous remplit d'espérance et un sentiment religieux tendant vers quelque chose de meilleur que ce que nous avons. Mais sans nous arrêter plus longtemps sur les manifestations publiques d'une tendance catholique, rappelons-nous tous que notre rentrée en communion avec les autres Eglises dépend en quelque sorte de chacun de nous.

« Ceux qui désirent l'unité, qui prient afin de rapprocher l'heure où nous y rentrerons, qui se conduisent en vrais chrétiens vis-à-vis des membres des Eglises séparées de nous, qui se montrent leurs amis, qui cherchent à les édifier, tous ceux-là peuvent être considérés comme travaillant à renverser le mur de division qui nous sépare de nos frères, et comme renouant les vieux liens d'unité et de concorde par la puissance de la charité. La charité peut tout faire pour nous; la charité est à la fois un esprit de zèle et un esprit de paix; par la charité, nous protesterons contre les garanties de notre jugement privé quand il condamnera les autres; par la charité, il est en notre pouvoir, alors même que tous les hommes s'opposeraient à nous, de rentrer dans la communion des Eglises (1). »

Les théologiens de l'école puseyiste déplorent l'isolement de leur Église; ils cherchent à relever son orthodoxie et pleurent sur le schisme qui la sépare des autres

(1) *British-Critic*, july 1841.

communions catholiques. Nous les entendons s'écrier :

« Nos affections naturelles nous porteraient d'abord à nous unir à Rome : elle est notre sœur aînée dans la foi, et même notre mère ; c'est à elle que nous devons, par la grâce de Dieu, d'être ce que nous sommes aujourd'hui. Dans notre enfance spirituelle, c'est Rome qui a veillé sur nous ; elle est l'Eglise dont nous avons été séparés avec tant de violence. Nous aimerions, si nous pouvions ordonner chaque chose selon notre bon plaisir, à effacer le souvenir de notre ingratitude envers elle, afin de nous entendre ensuite sur les causes de notre mésintelligence. Nous renouerions alors les liens si chers qui nous unissaient à elle, dans les temps reculés où les missionnaires du très-saint et du premier de ses Grégoires administraient les sacrés mystères à nos ancêtres les Saxons (1). »

Il semble qu'après de pareilles déclarations, il ne reste plus aux théologiens d'Oxford qu'à abjurer les erreurs de leur Eglise et à se jeter dans les bras de cette mère dont ils louent la tendresse et dont ils regrettent si amèrement d'être éloignés. Il n'en est cependant rien, ou plutôt le moment n'est pas arrivé où les conséquences des principes par eux admis deviendront la règle de leur conduite.

Nous trouvons encore un remarquable aveu, à la fin d'un excellent article intitulé *des Rites et cérémonies*, dans lequel on passe en revue l'ouvrage du R. P. Gué-

(1) *Bishop Jewel, British-Critic*, page 2, and *the Anglican Church in the Mediterranean*, page 142.

ranger sur les *institutions liturgiques* ; le *British-Critic* s'exprime ainsi : « Et vraiment tout cœur catholique (dans l'Église anglicane) doit soupirer pour une règle plus forte, pour une action plus unie, *non-seulement en Angleterre, mais par toute la chrétienté*. Du fond de nos cœurs, nous sommes d'accord avec l'auteur, dont nous avons reçu l'ouvrage, en ce qu'il dit contre l'*esprit de nationalité* (en religion). Nous ne pouvons sympathiser le moins du monde avec *le parti gallican*, en tant qu'il s'oppose au parti ultramontain. Ces *théories nationales*, y compris même *la théorie gallicane*, qui sont pour la plupart les théories actuelles de tous les *gouvernements séculiers* dans la communion romaine, nous semblent révéler un Erastianisme fort subtil et montrer une grande insouciance pour la plénitude et la liberté de l'Évangile. »

Dans plusieurs circonstances fort graves, les puseyistes ne craignent pas de se prononcer contre l'archevêque de Cantorbéry et de blâmer très-sévèrement sa conduite. C'est ainsi que le projet d'établir un évêché à Malte inspire à un des disciples du docteur Pusey des réflexions qui trouvent ici leur place, et qui méritent de fixer l'attention sérieuse du primat d'Angleterre et du gouvernement anglais.

Nous lisons sur ce sujet dans le *British-Critic* :

..... « Ce n'est pas sans crainte, avouons-le, que nous voyons un évêque anglican partir pour Malte ; nous ne saurions considérer avec calme les conséquences d'une pareille entreprise.

« D'abord, nous serions affligés de voir un évêque an-

glican aller à Malte en qualité de protestant ou de missionnaire, dans le but d'entretenir et de répandre le mépris pour l'antiquité catholique et l'autorité ecclésiastique, ou encore afin d'ébranler, dans l'allégeance que doivent à leurs pasteurs légitimes, les membres des Eglises de la Méditerranée. Nous ne pouvons supporter l'idée que cette nomination sera l'inauguration d'un système qui encouragerait et perpétuerait dans ces contrées lointaines les pensées vulgaires et étroites, les habitudes irrévérencieuses qui heureusement déclinent tous les jours parmi nous, à mesure que se répandent les vieux principes de l'Eglise...

« On prétend qu'il a été suggéré au gouvernement de donner à notre prélat de la Méditerranée le titre d'évêque de Malte ou de Valette (1), quoiqu'en réalité il ne soit destiné ni à occuper un siège épiscopal dans cette île, ni à exercer aucune juridiction spirituelle sur le clergé ou la population du diocèse; mais qu'il va simplement gouverner, sous l'autorité du métropolitain de Cantorbéry, les membres de notre Eglise anglicane, qui résident dans la Méditerranée.

« Si tel est, en réalité, l'arrangement projeté, on est naturellement porté à se demander pourquoi l'on donnerait ainsi à notre prélat anglican l'apparence d'un intrus schismatique, s'il n'est pas envoyé comme tel? Pourquoi se présenterait-il comme prétendant à un siège épiscopal, ou même à une partie d'un siège qui est déjà légitimement occupé et sur lequel nos prélats anglais n'ont pas et ne peuvent avoir l'ombre d'un droit? Et même, poli-

(1) Valette est la résidence du gouvernement.

tiquement parlant, pour prendre la question d'aussi bas que possible, cette mesure ne paraît-elle pas complètement absurde ? L'évêque catholique romain de Malte est accepté par l'Angleterre ; il est traité, comme haut fonctionnaire, avec toutes les marques de respect dues à sa position, et il a, *ex officio*, le droit de siéger dans le conseil du gouvernement. Se proposer d'accorder les mêmes honneurs à sa *doublure* anglicane serait chose ridicule, et refuser à l'évêque anglican les honneurs rendus au diocésain romain de Malte, ce serait rendre la position du premier fort humiliante. . . . .

« Un évêque anglican résidant à Malte, mais qui, par son titre, ne réclamerait aucune autorité diocésaine sur l'île, serait regardé comme un ecclésiastique élevé en dignité, et tout se passerait avec lui comme avec l'évêque catholique romain *in partibus* de Larada, chanoine de la cathédrale de Malte. On éviterait ainsi toute collision avec l'évêque diocésain de l'île touchant ses privilèges et ses prérogatives.

« Espérons que notre Eglise ne commencera pas ses travaux dans la Méditerranée en élevant autel contre autel ; mais que le futur évêque, en se rendant à Malte avec un titre qui le fera distinguer comme le représentant de la prélature anglaise, saura prouver aux communions jalouses dont il sera entouré, qu'il n'est envoyé ni pour mettre le schisme dans leur sein, ni pour usurper leurs sièges épiscopaux, ni pour s'en créer un à leur détriment. Que notre évêque se borne à exercer les fonctions épiscopales pour le bien des habitants anglais, qui, par suite des malheureuses divisions de l'Eglise, ne partagent

pas les privilèges religieux de populations au milieu desquelles ils vivent. En suivant cette règle de conduite, les communions dont nous sommes séparés arriveront graduellement à reconnaître que nous ne désirons pas leur ravir leurs enfants pour nous les attacher, mais que notre ardent désir est de ne former qu'un avec elles, désir que nous voudrions réaliser, non en réformant leurs propres constitutions d'après la nôtre, mais en les invitant à s'unir à nous dans l'œuvre de réformer l'Eglise catholique d'après les principes de l'antiquité catholique (1).

Le *British-Critic* a consacré, dans son numéro d'octobre 1843, un article à l'appréciation du sermon du docteur Pusey, sur l'Eucharistie. L'auteur y établit par de solides arguments que le docteur Pusey n'a rien avancé que les Pères de l'Eglise n'aient dit avant lui à l'appui de la doctrine de la réelle présence du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Après avoir montré la parfaite identité de l'enseignement du docteur Pusey avec celui des Pères de la primitive Eglise, l'écrivain s'adresse en ces termes au vice-chancelier et aux six docteurs qui ont cru devoir condamner le discours du savant professeur d'hébreu :

• Dans cet état de la question, nous demanderons aux six docteurs si, par la condamnation qu'ils ont prononcée, ils ont eu l'intention de faire ce qui n'a jamais été fait, ce à quoi notre Eglise n'a jamais songé, c'est-à-dire de déclarer toute l'Eglise primitive hétérodoxe et coupable d'avoir enseigné une fausse doctrine sur l'Eucha-

(1) *British-Critic. The anglican Church in Mediterranean.*

ristie. Si le sermon du docteur Pusey est, comme nous le pensons, en parfaite concordance avec l'enseignement des Pères ; si sa théologie est celle des Pères, et si la théologie des Pères est celle de l'Eglise primitive, la conséquence du jugement rendu par les six docteurs, c'est qu'ils ont condamné l'Eglise. Comment, lorsque notre Eglise admet les quatre premiers conciles, regarde les croyances fixées à cette époque reculée comme le symbole nécessaire de la foi chrétienne et les chante solennellement dans son rituel, comment, disons-nous, ont-ils osé lui imprimer le cachet d'une condamnation ? Sur la doctrine de l'Eucharistie, en particulier, notre Eglise a accepté la croyance des premiers siècles comme son étendard et son guide. En présence de ces témoignages, le tribunal exceptionnel d'Oxford a-t-il la prétention de signaler l'Eglise primitive comme erronée sur une doctrine aussi vitale ? Est-il possible à ses juges de poser la main sur leur cœur et de réciter ces paroles de la convocation de 1571 : « Les prédicateurs auront soin de ne rien enseigner qui doive être religieusement observé et cru par le peuple, à moins que ces doctrines ne concordent avec l'Ancien et le Nouveau Testament et ne soient l'écho de la véritable doctrine des Pères catholiques et des anciens évêques ? » Comment peuvent-ils, ainsi qu'ils sont tenus de le faire, rendre un pareil tribut à l'enseignement des Pères, lorsque, en même temps, ils les condamnent en masse, ainsi qu'ils l'ont fait par leur dernière décision ?....

« Nous passons, continue le *British-Critic*, à une autre classe d'autorités à laquelle le docteur Pusey a fait

appel : les théologiens de notre propre Église depuis la réforme.

« Pour ce qui regarde la doctrine de nos théologiens sur l'Eucharistie, il est un point important à signaler, c'est que chacun en particulier et tous en général déclarent (leur unanimité est remarquable) que leurs différences avec les catholiques romains portent seulement sur la manière de la présence, *de modo præsentia*, et pas du tout sur la présence elle-même. *Le désaccord est seulement sur le mode de la présence*, disent les évêques Bilson et Montagu. *Toute la controverse*, dit l'évêque Andrewes, *roule sur le mode*. L'évêque Morton dit que *la question n'est pas relative à la réelle présence, que les protestants professent aussi*. *Accordez-nous la transsubstantiation*, dit l'archevêque Bramhall, et ce qui suit de cette manière d'expliquer la présence réelle, et nous n'aurons sur ce point aucun différend avec eux (les catholiques).

« L'évêque Ridley, en traitant ce même sujet, nous dit : « Dans le sacrement est le véritable corps et le véritable sang du Christ, celui qui est né de la vierge Marie, qui est monté aux cieux, est assis à la droite de son père, et qui de là viendra pour juger les vivants et les morts. » « Dieu nous préserve, s'écrie l'évêque Bilson, de nier que la chair et le sang de Jésus-Christ soient réellement présents à la sainte table ! » L'évêque Laud n'est pas moins explicite quand il dit : « L'Église d'Angleterre enseigne et croit à la réelle présence du Christ dans l'Eucharistie. »

Le *British-Critic* analyse ainsi les témoignages qu'apportent les théologiens et les évêques de l'Église anglicane

à l'appui de la croyance catholique sur la présence réelle dans le sacrement des autels. Toutes ces autorités, le docteur Pusey, en publiant son sermon, les a recueillies et livrées au public dans un appendice ; c'est dans cet appendice que le *British-Critic* puise ses citations. On se demande, devant ces témoignages, comment le sermon du docteur Pusey a pu être condamné, lorsque ce théologien n'a rien dit qui déjà n'ait été avancé par les Pères de l'Église anglicane. Cet extrait de la revue théologique de l'école d'Oxford démontre invinciblement que l'Église d'Angleterre a toujours cru à la présence réelle, en même temps qu'elle a rejeté la doctrine de la transsubstantiation. Ceci explique comment le docteur Pusey a dû accepter l'opinion de la consubstantiation, quoique tout son sermon tende à justifier l'enseignement de l'Église catholique.

L'attitude prise par les théologiens anglo-catholiques éveilla la sollicitude de l'épiscopat. Depuis le jour où les aveux des professeurs de l'Université d'Oxford ont été assez explicites pour faire naître dans le monde catholique des espérances qu'un avenir rapproché de nous verra peut-être se réaliser ; depuis surtout que l'enseignement de ces doctes théologiens a déterminé plusieurs hommes éminents à étudier et à embrasser la foi catholique, les esprits qui suivent avec intérêt le travail de régénération qui s'opère dans l'Église anglicane, se préoccupent vivement de savoir quelle attitude prend l'épiscopat anglican vis-à-vis des réformateurs. Nous nous sommes appliqué à recueillir les faits propres à éclairer cette question ; et, si nous ne nous trompons, l'épiscopat anglican qui, dans le principe, s'était prononcé contre les pu-

seyistes, se ravise aujourd'hui, à la vue du prodigieux succès obtenu par leur enseignement ; il craint d'être brisé dans son immobilité, s'il cherche à opposer au torrent une digue ; il en prend son parti, et se range sous l'étendard levé par le docteur Pusey et M. Newman.

En effet, que pouvait l'épiscopat anglican au milieu d'un concours de circonstances qui, contre toutes ses prévisions, fait, des hommes dont il signalait d'abord le zèle avec méfiance, les plus fidèles champions de l'orthodoxie ? L'épiscopat passe de leur côté ; il fait plus, il semble aspirer à diriger le mouvement auquel il n'a pu résister. Nous disons donc que les évêques anglicans favorisent aujourd'hui le développement des doctrines qu'ils ont d'abord combattues. C'est ce qu'il nous sera facile de démontrer. Constatons d'abord qu'à la convocation tenue à Oxford en 1841, les évêques d'Exeter, de Glasgow, de Llandaff, de Sodor, ont tous voté avec les puseyistes contre le docteur Hampden. Mais ceci n'est pas tout. L'évêque d'Oxford, qui fit suspendre la publication des *Tracts*, en déclarant « cette publication dangereuse et propre à troubler la paix de l'Eglise, » a rétracté ensuite d'une manière solennelle son premier jugement. Écoutons-le plutôt nous dire lui-même ce qu'il pense des puseyistes :

« ..... Ces quatre dernières années ont été témoins du rapide développement de principes que le monde a identifiés avec Oxford. Ces principes ont, dans ce court espace de temps, pris racine non-seulement dans notre voisinage et les diverses parties de l'Angleterre, mais ils ont passé les rives de notre île, et nous les trouvons im-

plantés aujourd'hui, du nord au midi, de l'est à l'ouest, partout où l'on rencontre des membres de l'Eglise anglicane.

« ..... Malgré leurs fautes, les Traités pour le temps présent (*Tracts for the Times*) ont exercé, sous plusieurs rapports, une heureuse influence. Leur effet sur les personnes qui ne sont pas en communion avec nous, les dissidents et les romanistes (catholiques), a été très-sensible. Mais c'est surtout au sein de notre Eglise qu'il est impossible de méconnaître leur bienfaisante action. Comment méconnaître la renaissance dont nous sommes témoins, ce désir d'unité qui partout se manifeste? Le sentiment de notre schisme coupable se développe; on soupire après cette discipline que nous avons presque entièrement perdue; on veut que l'obéissance à l'autorité ecclésiastique soit plus prompte et plus parfaite; que les fêtes et les jeûnes de l'Eglise soient mieux observés; que les sacrements soient administrés avec plus de décence et de respect; que la dévotion et l'abnégation deviennent plus générales. En présence de ce mouvement, du progrès que ces idées ont fait depuis dix ans, il est impossible de ne pas reconnaître que les auteurs des *Tracts* ont été les humbles instruments de la Providence, en secondant le développement de ce travail intellectuel. »

Le prélat parle ensuite de la célébration des offices et des fêtes :

« Deux services faits le dimanche dans les paroisses où jusqu'ici on n'en a célébré qu'un seul, l'observation des fêtes du Carême, de la Semaine-Sainte, des Quatre-Temps et des Rogations, peuvent nous aider à arriver peu à peu

à avoir dans nos églises un service quotidien. Les jeûnes de l'Eglise accoutumeront les fidèles à l'abnégation, et nous espérons que le luxe diminuera à mesure que nous verrons augmenter les aumônes du riche. »

Les extraits du *British-Critic*; que nous avons mis sous les yeux du lecteur, prouvent que les réformes désirées par Mgr d'Oxford, sont depuis longtemps demandées par les savants professeurs de cette Université, et que l'évêque adopte entièrement leurs vues. Voici en outre un aveu qui montre que les évêques anglicans ne se font pas illusion sur la profondeur de la plaie creusée par le protestantisme au sein de la société anglaise :

« Croyez-moi, ce dont nous avons le plus grand besoin, c'est la paix, afin que l'Eglise puisse se fortifier et pourvoir au besoin spirituel de *populations qui se précipitent vers l'athéisme, faute d'instruction religieuse*. C'est à l'ombre de la paix que l'Eglise se préparera au dénouement de la lutte terrible engagée entre le bien et le mal, dénouement vers lequel les événements nous poussent avec une prodigieuse rapidité (1). »

Ainsi donc, Mgr d'Oxford s'attend, dans un avenir prochain, à quelque grand changement dans la situation religieuse de l'Angleterre; il en sent la nécessité, et cette conviction, qu'il partage avec les puseyistes, est aussi celle de plusieurs autres évêques. Une feuille protestante de Londres constate le fait en ces termes :

« Il sera consolant, nous dit le *Morning-Post*, organe

(1) Nous avons extrait ces passages d'un discours prononcé par l'évêque d'Oxford, le 25 juin 1842, dans l'église de Sainte-Marie, en présence des membres de l'Université et d'un nombreux clergé.

de l'aristocratie, pour tous les amis de l'Eglise, qui regrettent le relâchement de la discipline et la perversion de l'Eglise d'Angleterre, d'apprendre que les évêques d'Edimbourg et de Glasgow ont, dans leurs instructions au clergé de leurs diocèses, adopté la ligne de conduite de l'évêque d'Oxford. Ils ont encouragé ceux de leurs ecclésiastiques qui s'efforcent de restaurer la pureté des premiers siècles, et ils leur ont fait, dans les termes les plus énergiques, un devoir de continuer leurs efforts.

« Depuis quelque temps, continue la même feuille, l'épiscopat écossais sent la nécessité de se conformer avec rigidité aux prescriptions de la rubrique du livre de prières (*book of common prayer*), ainsi qu'aux articles, homélies et canons de l'Eglise, prescriptions depuis si longtemps négligées, sinon entièrement abandonnées. »

Ajoutons à la liste de ces prélats le nom de l'évêque de Salisbury. C'est en présence du primat d'Angleterre et de l'évêque de Londres qu'il a prononcé le discours remarquable dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire que quelques phrases. Ce discours avait pour texte ces paroles de l'Evangile selon saint Jean : « Afin  
« que *tous ne soient qu'un*, comme vous, mon Père, êtes  
« en moi, et moi en vous : qu'ils soient de même en  
« nous, afin que le monde croie que vous m'avez en-  
« voyé. »

L'évêque d'Oxford nous a dit que l'Eglise anglicane, par défaut d'instruction, laissait le peuple marcher à l'athéisme; l'évêque de Salisbury reconnaît de son côté l'impuissance de l'anglicanisme pour porter au loin les lumières de l'Evangile.

« Je le déclare, quoique à regret, nous dit-il, nos missions n'ont aucun succès. Quelle en est la cause? — Le manque d'unité. Comment peut-on espérer de convertir les nations infidèles lorsqu'on n'est pas dans l'unité par Jésus-Christ? A qui peut-on faire accepter les doctrines du christianisme, lorsqu'on offre à tous les yeux le spectacle des divisions les plus profondes, du schisme et des hérésies? »

Écoutons encore :

« Nous n'avons que des théories; la pratique, chez nous, est morte; la religion, pour nous, est *nominale*! ».....

« Ah! quand l'unité, qui doit donner la vie à toute l'Eglise du Christ, sera-t-elle rétablie? C'est là notre ardent désir..... »

« Oui, l'unité est désirable, et elle est aujourd'hui ardemment désirée : on peut même dire qu'elle l'est avec excès ; car, d'un côté, un grand nombre, par amour de l'unité, se rapprochent de Rome avec un empressement qui ne connaît pas de bornes. Sans doute, l'évêque de Rome est le premier évêque du monde ; mais Rome a des réformes à opérer, sans lesquelles l'union est impossible. »

Ailleurs, Mgr de Salisbury proteste au nom de l'anglicanisme contre la dénomination d'Eglise établie par la loi qui lui est officiellement donnée :

« Malgré l'union, a-t-il dit, qui existe entre l'Eglise et l'Etat, ELLE N'EST PAS ÉTABLIE PAR LA LOI ; elle remonte aux apôtres..... Cette Eglise d'Angleterre a trop vécu séparée des latins, séparée des grecs, séparée du monde ; aujourd'hui elle est divisée dans son propre sein ; il fau-

drait qu'elle eût de l'unité dans ses doctrines, dans ses pratiques une discipline réelle, pour s'offrir elle-même comme modèle, pour devenir un centre d'unité ! »

Recueillons ces précieux aveux, et ces explications plus précieuses encore ! Constatons avec joie les immenses progrès faits par l'Eglise anglicane, dans la voie qui semble devoir amener sa réunion avec Rome ! Déjà elle proclame le souverain pontife le *premier des évêques* ; déjà elle se familiarise avec l'idée d'une réconciliation ! Son isolement l'accable ; elle confesse qu'un schisme coupable a ébranlé ses fondements. Que pourrions-nous désirer de plus dans le court espace de temps qui marque son retour ? Les événements dont nous sommes témoins parlent avec assez d'éloquence pour intéresser le monde catholique en faveur de l'Angleterre ; les prières de l'Eglise opèreront bientôt de nouveaux prodiges ; mais ce qui se passe dans le secret des cœurs est voilé à la curiosité inquiète du public.

Nous avons vu plus tard les évêques anglicans, à l'occasion de leur tournée diocésaine, en 1842, publier des lettres pastorales qui ont fait pendant plusieurs mois le sujet de la polémique des journaux de Londres. Les uns accusaient l'épiscopat d'encourager des tendances *papistes* ; les autres défendaient les prérogatives de l'autorité ecclésiastique, et voyaient avec bonheur les évêques suivre et seconder le mouvement régénérateur dont nous sommes témoins. Cette polémique fut à la fois fort piquante et fort instructive. Les lettres pastorales les plus remarquables étaient celles de l'évêque d'Exeter, de l'évêque de Salisbury, de l'évêque d'Oxford et de l'é-

vêque de Londres. Elles ont fourni aux organes des divers partis l'occasion d'exprimer leur opinion sur le mouvement catholique de l'Eglise anglicane. Parmi ces articles il en est plusieurs qui méritent de fixer l'attention, ceux entre autres publiés par le *Times*; aussi nous croyons devoir reproduire quelques-unes des réflexions de ce journal. Le *Times* est, comme on le sait, la feuille la plus répandue du globe. Le *Times* est un des organes du parti tory; il a été longtemps un des ennemis les plus passionnés et les plus violents des catholiques; mais ses préjugés religieux s'affaiblissent à mesure qu'il avance dans la voie libérale où il suit les membres les plus éclairés de l'Eglise anglicane. Ces lignes du *Times* seront lues avec intérêt :

« Nous nous réjouissons, dit le *Times*, à la vue du spectacle que nous offre l'Eglise d'Angleterre. Sa puissance se relève en même temps que s'accroît la confiance en son pouvoir. Quand nous disons pouvoir, nous ne parlons pas d'un pouvoir temporel ou politique, mais de la puissance morale que doit exercer une Eglise.

« De toutes parts l'Eglise témoigne de sa bonne volonté pour remplir dans toute leur étendue les devoirs spirituels qui lui sont confiés. Elle travaille partout avec un zèle et un succès qui, il y a peu d'années, eussent été tournés en ridicule, comme autant de tentatives impuissantes à satisfaire aux besoins des populations nombreuses qui manquent de moyen d'instruction et qui vivent sans religion. Une vie toute nouvelle se développe dans le sein de notre Eglise, qui rendra bientôt à son organisation intérieure toute l'importance qu'elle a perdue.... Des

causes nombreuses ont , par le passé, contribué à entraver dans son action l'Eglise d'Angleterre, de la manière la plus préjudiciable à son influence spirituelle et aux vrais intérêts du peuple. Nous ne résumerons pas toutes ces causes ; mais nous dirons que la principale a été la direction lâche et vaine de son gouvernement. Sa législature est, depuis un siècle et demi, réduite au silence et à l'inaction ; sa jurisprudence et ses cours ont été avilies, sécularisées , rendues inutiles et absolument impuissantes pour protéger l'ordre, la morale, la pureté des doctrines parmi le peuple et le clergé. Ses évêques ont pour la plupart été nommés en vue de leurs titres , de leurs opinions politiques , ou de certaines qualités plus convenables pour des temps d'indifférence que pour les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Embarrassés de tous côtés par les empiétements de l'Etat , jaloux de leurs prérogatives, les évêques étaient réduits au rôle de fonctionnaires, faisant avec réserve certaines cérémonies indispensables, et exerçant avec timidité les pouvoirs limités qui leur étaient confiés par actes de parlement dans les matières de nature mixte. Ce que nous disons est si vrai , que les évêchés n'étaient plus regardés que comme des pensions de retraite dans l'Eglise , de véritables sinécures , *otium cum dignitate* , pour se servir de l'expression employée par un écrivain du *Quarterly-Review* qui critiquait une publication d'un savant prélat.

• Les conséquences inévitables de cet état de choses sont faciles à apercevoir. L'Eglise se trouvait enchaînée par des réglemens de discipline qui datent de deux siècles. Elle avait perdu la force nécessaire pour les mettre en

pratique et la puissance de les modifier, tandis que tout autour d'elle, dans la société, prenait une physionomie nouvelle....

« Nous avons vu, à diverses époques, surgir des hommes pleins de zèle, d'activité, de dévouement, capables de remuer les cœurs, et désireux de travailler à donner à l'Eglise ce dont elle avait le plus grand besoin. Ces hommes reconnaissaient en même temps son autorité et se laissaient guider par elle. Mais, après de froides tentatives pour les décourager et les abattre, notre Eglise les a laissés se retirer de son sein et les a vus entraîner avec eux dans le schisme la moitié d'un peuple qui devrait lui appartenir (1), se contentant, en présence de ces défections, d'écrire des traités contre l'enthousiasme.

« Plus tard, des écoles de théologie se sont formées, dont les controverses ont longtemps jeté le trouble dans les esprits, et cependant aucune tentative n'a été faite pour que les questions en dispute fussent résolues par l'autorité compétente. Des changements se sont par suite introduits dans la discipline et les cérémonies, au point que le clergé vit aujourd'hui sous deux sortes de lois contradictoires : l'une écrite, l'autre traditionnelle. Cette dernière a reçu de la pratique force de loi, et pour couronner tout cela et rendre la confusion pire, le parlement (composé de dissidents de toutes les sectes) s'est mêlé chaque année de l'administration temporelle, de la juris-

(1) Le *Times* fait ici allusion à Wesley et autres chefs de sectes qui, en se séparant de l'Eglise, ont établi des communions dissidentes.

prudence, de la discipline, de l'organisation épiscopale, en un mot, de toutes les affaires de l'Eglise, à l'exception de ses doctrines.

« Mais tous ces maux ont heureusement atteint leur maximum, et l'état qui les a produits disparaît rapidement. Les hommes auxquels revient le mérite d'avoir éveillé l'esprit de réaction qui se manifeste non-seulement parmi les laïques et le clergé inférieur, mais encore dans une sphère plus élevée, ont, quoi qu'on en dise, rendu un service réel à l'Eglise et à la nation. De tous les fruits de cette réaction qu'il nous a été permis d'apprécier, les plus remarquables et ceux qui auront les conséquences les plus importantes, sont les lettres pastorales que nos évêques ont publiées cette année. Il est impossible de les lire sans voir que notre Eglise commence à reprendre son gouvernement; que l'épiscopat est déjà quelque chose de plus qu'un vain nom..... »

Le *Times* termine l'article auquel nous empruntons ces citations, en exprimant le désir de voir l'Eglise anglicane devenir un jour dans le monde une puissance moralisatrice. Ce qui s'est accompli dans son sein, les difficultés qu'elle a déjà surmontées, les excellentes dispositions de ses membres sont, de l'avis du *Times*, autant de garanties qui font espérer que l'Angleterre ne s'arrêtera pas dans la voie où nous la voyons engagée. C'est aussi l'opinion et le vœu le plus ardent des catholiques, qui se réjouissent de voir une Eglise, longtemps séparée de l'unité catholique, revenir à des doctrines et à des pratiques qui préparent sa rentrée dans l'Eglise universelle.

## CHAPITRE XIII.

---

### SOMMAIRE.

Accroissement de l'influence des puseyistes. — Luittes au sein de l'Université. — Leur triomphe sur le parti évangélique. — Affaire du docteur Hampden. — De l'intérêt excité par le progrès des doctrines d'Oxford. — L'opinion publique s'émeut. — Les adversaires du parti anglo-catholique. — Leur tactique. — Polémique des feuilles protestantes.

Tandis que le public anglais se préoccupait de savoir quelle était en réalité la force numérique et l'influence des puseyistes, une circonstance se présenta qui vint révéler leur puissance. La Providence fournit à la nouvelle école l'occasion de compter les siens, afin, sans doute, de ranimer le courage de ces hommes pieux, abreuvés jusque-là de tant de dégoûts dans l'accomplissement de leur laborieuse tâche. Ce fut, à notre avis, un événement d'une

grande importance , que celui qui permit d'apprécier la force numérique du parti d'Oxford au sein même de l'Université , et nous croyons être agréable au lecteur en le leur racontant avec quelques détails.

Le 7 juin 1842, la ville d'Oxford présentait une physionomie des plus animées. Les membres de l'Université, évêques, lords, membres du parlement, y arrivaient en toute hâte. Une assemblée générale y était convoquée pour décider une question qui depuis plusieurs années s'agitait dans son sein. Antérieurement à 1836, le révérend Hampden avait publié un ouvrage intitulé *Bampton lectures*, dans lequel se trouvaient émises plusieurs opinions hétérodoxes sur la doctrine de la trinité et des sacrements. Ces discours, sur les erreurs desquels on avait d'abord fermé les yeux, avaient été prononcés devant les étudiants de l'Université, et avaient valu au professeur de nombreuses faveurs. Mais, en 1836, le docteur Hampden se trouve subitement arrêté dans sa carrière privilégiée, au moment où la reine, sous l'influence du ministère, venait de lui confier la chaire de *Regius professor* de théologie. L'Université s'émeut de cette promotion; elle veut de son côté faire acte d'autorité, et nous la voyons adopter, dans une réunion solennelle, un statut qui censure le docteur Hampden, et décide que son cours sera suspendu jusqu'à ce qu'il fasse, *bonâ fide*, rétractation de ses erreurs. Le docteur Hampden, forcé de garder le silence, a publié depuis cette époque plusieurs ouvrages; il a même livré au public une seconde édition de ses *Bampton lectures*, mais sans donner le moindre signe de repentir.

Les membres de l'Université, qui avaient appelé l'anathème sur le docteur Hampden, formaient à Oxford le parti hostile à l'administration Melbourne, au ministère whig; et, si l'on en croit certaines chroniques, la politique aurait eu tout autant d'influence sur leur conduite, que le désir de conserver pure et intacte la doctrine de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, les amis du docteur Hampden épiaient le moment de prendre leur revanche, et ils ont attendu six ans. Ce n'est qu'en 1842 qu'ils ont cru le moment opportun pour relever le professeur Hampden de la censure qui pesait sur lui.

Les doctrines puseyistes avaient fait depuis quelques années des progrès alarmants aux yeux d'une partie de l'Eglise anglicane; plusieurs évêques avaient pris la parole pour prémunir le clergé et les fidèles contre leur danger. Identifier la cause du docteur Hampden à celle des ennemis du puseyisme parut devoir assurer le triomphe de la première. Ainsi raisonnaient les amis du docteur Hampden. Nous les vîmes cependant procéder avec timidité et avec ruse; c'est par surprise qu'ils cherchèrent à atteindre leur but.

Le 12 mai, ils proposèrent à l'Université un statut qui créait un nouveau bureau d'examen. Ce statut renfermait les germes de plusieurs changements importants; et par suite de considérations dans lesquelles nous n'avons pas à entrer ici, il fut convenu qu'il serait voté dans son ensemble, qu'il serait adopté ou refusé en bloc, sans qu'on eût à en discuter les clauses particulières. Le statut, dans ses dispositions, présentait assez d'avantages pour réunir la majorité des suffrages; il fut en effet adopté. Mais un des articles de ce statut désigne les

dignitaires qui sont appelés à examiner les étudiants en théologie, et parmi eux se trouve le professeur auquel est confiée la chaire occupée en ce moment par le docteur Hampden. De là les amis de ce dernier concluaient que le docteur Hampden, appelé à examiner les étudiants en théologie, à leur accorder ou à leur refuser leurs grades universitaires, pourrait désormais professer; que l'Université, en adoptant le statut qui venait de lui être présenté, avait tacitement rescindé son jugement de 1856; et aussitôt le parti hostile aux puseyistes d'annoncer avec satisfaction ce résultat. On se rend facilement compte de l'impression que dut produire cette nouvelle parmi les membres de l'Université qui avaient appuyé la condamnation du docteur Hampden. Des meetings sont convoqués dans tous les collèges, des pétitions sont adressées au chancelier; on proteste contre l'interprétation pharisaïque que les amis du professeur donnent à la clause du statut par laquelle ils justifient leur prétention. De son côté, le docteur Hampden veut assurer le succès de la tentative faite en sa faveur, et il cherche, dans ce but, à envelopper dans sa disgrâce tout le parti hostile aux puseyistes. Le professeur remonte en chaire, et se pose comme une victime des *tractarians*; il attaque avec plus de violence que de raison les docteurs de la nouvelle école dans un discours sur les trente-neuf articles, où il cherche surtout à combattre le fameux traité connu sous le numéro quatre-vingt-dix.

Ce discours eut pour effet de fomenter l'agitation. Les puseyistes voulurent soumettre de nouveau la question à l'Université; on en appela à une assemblée générale;

tous ses membres furent convoqués. Oxford se divisa en deux camps bien distincts : celui des puseyistes et celui des hampdenistes. Ces derniers signalèrent leurs adversaires à l'indignation publique en les accusant de papisme ; ils cherchèrent à les accabler, en provoquant contre eux le cri sinistre : A bas les papistes ! Mais en dépit de leurs efforts, le moment solennel où l'Université devait prononcer était arrivé ; ses membres passèrent au scrutin, et 536 voix contre 219 se prononcèrent pour les papistes ! Le docteur Hampden ne put pas reprendre sa chaire ; la censure prononcée contre lui est encore en pleine vigueur.

Chacun peut apprécier l'effet moral produit par ce vote. Non-seulement il constatait la force numérique des puseyistes, mais il les posait comme les gardiens vigilants de l'orthodoxie de l'Eglise anglicane. C'est avec raison que le journal le plus influent de l'Angleterre s'écriait, en rendant compte de cette lutte : « Qu'il était impossible de fournir aux partisans des *Tracts* l'occasion d'un triomphe plus éclatant. Car qu'on ne dise pas, ajoutait-il, que certains membres de l'Université ont pu voter avec les puseyistes sans partager leurs opinions ; non, le docteur Hampden a pris soin de nous assurer lui-même que ses antagonistes sont les puseyistes et les puseyistes seuls. »

La nouvelle école d'Oxford se trouve donc en majorité dans l'Université ; c'est elle qui élève la voix pour signaler les erreurs dont on cherche à entacher la doctrine de l'Eglise !

Ce triomphe du parti anglo-catholique ne fit qu'envenimer la polémique soulevée par son enseignement, polémique à laquelle la presse anglaise prenait, depuis

1840 surtout, une part très-active. Les articles des feuilles quotidiennes constatent la préoccupation générale où la question religieuse tient le public anglais ; à ce titre, il est assez curieux d'enregistrer ses éloges et ses récriminations.

Tous les journaux et feuilles périodiques se sont, au commencement de la lutte, prononcés pour ou contre les théologiens d'Oxford.

Une lettre publiée par *the Globe* demandait que la législature nationale fût appelée à trancher les difficultés que soulevaient les questions agitées par les professeurs d'Oxford. Cette lettre fut le signal d'un véritable déluge d'épîtres et d'articles, dans lesquels, sous le masque de l'anonyme, les écrivains ont censuré avec sévérité et amertume l'attitude silencieuse ou timide des évêques anglicans.

Le *Morning-Chronicle*, qui soutenait la cause dite des évangéliques contre les hommes éminents d'Oxford, auxquels il s'est rallié depuis, répondait à son confrère le *Morning-Post*, en déclarant que les attaques dont ce dernier se rendait coupable contre le clergé évangélique, montraient clairement l'esprit mondain dans lequel la nouvelle secte avait pris naissance et qui la caractérisait. Le *Morning-Chronicle* allait jusqu'à accuser les puseyistes d'avoir souillé leur caractère de manière à ne laisser aucun espoir de réhabilitation. Selon cette feuille, leurs principes sont erronés et leur piété est superstitieuse.

L'ardeur du *Chronicle* pour la défense de l'Eglise basse, appelée *low church*, lui faisait accuser le *Times* de manquer de tact dans tout ce qui regarde le sens

moral, parce qu'il avait examiné et traité froidement la question. Le *Chronicle* concluait enfin d'une lettre que le docteur Wiseman avait adressée à M. Newman, qu'il n'y avait aucune différence entre l'enseignement d'Oxford et celui du Vatican, parce que le docteur Wiseman regardait le mouvement d'Oxford comme « une lutte de nobles esprits qui cherchent à briser les chaînes qui les ont liés pendant de longues années, » et que « cet éminent papiste, continuait le *Morning-Chronicle*, remercie la Providence du mouvement vers les idées et les sentiments catholiques qui s'est manifesté chez les théologiens d'Oxford. »

Le *Sun*, feuille radicale, attaquait le *Standard*, journal tory, parce que celui-ci prétendait que, parmi les plus hautes autorités de l'Eglise, l'archevêque de Cantorbéry avait eu raison d'intervenir pour imposer silence aux rédacteurs des *Tracts for the Times*. Le *Sun* s'efforçait de démontrer que l'intervention de l'épiscopat serait impuissante pour calmer l'inquiétude qu'avaient éveillée les puseyistes; que l'Eglise d'Angleterre, telle qu'elle est administrée aujourd'hui, ne répond pas à l'état actuel de la société, et combien les doctrines qu'elle enseigne sont peu propres à remplir les espérances et à donner satisfaction aux sentiments naturels de l'homme.

Les articles de la presse de Londres se trouvaient commentés et reproduits par les journaux de toutes les couleurs sur les divers points de l'empire. Plusieurs feuilles irlandaises, en reproduisant la lettre d'un *jeune membre de l'Université d'Oxford*, l'ont saluée comme un premier gage d'espérance, que ce débat aurait une

heureuse issue. Le *Limerick Chronicle* assurait ses lecteurs que l'opinion des amis les plus clairvoyants de l'Eglise d'Angleterre était que ces divisions intestines entraîneraient la destruction de l'anglicanisme, et pour leur faire croire que ce moment est plus avancé qu'ils ne le pensaient, il ajoutait, quoique cette nouvelle se démentit par elle-même, que le docteur Wiseman et les premiers théologiens catholiques de l'Angleterre étaient réunis à Londres, tenant un concile où ils débattaient la question de savoir s'ils prendraient parti pour les puseyistes, et s'ils entreraient en communion avec eux.

Les principes remis en honneur par le docteur Pusey trouvèrent de l'écho jusqu'en Amérique. Le nom de *protestant*, disait le *New York Freeman's Journal*, paraît tomber en discrédit. A l'exemple des théologiens d'Oxford, les ministres de la haute Eglise revendiquent chez nous le titre de *catholiques*.

Le révérend docteur Miley de Dublin fit, dans une adresse publiée par le *Dublin Evening Post*, un appel à tous les protestants des Iles-Britanniques pour les prévenir contre les savants professeurs dont les doctrines rencontrèrent dès le début tant de sympathies.

Pendant que la presse se livrait à cette polémique, la chaire ne restait pas muette. Londres compte déjà plusieurs églises où de pieux ministres propagent les idées de renaissance catholique et sont écoutés avec faveur. Le *Brighton Herald* annonçait, il y a deux années, que, dans une des villes du midi de l'Angleterre, sur seize ecclésiastiques qui y résidaient, treize étaient puseyistes, et ce journal ajoutait qu'une majorité plus ou moins grande

était assurée aux puseyistes dans un grand nombre d'autres localités. Dans quelques villes, la chaire est devenue l'écho de savantes controverses, soulevées par les *Tracts* et le *British-Critic*. Ainsi, nous avons mentionné ailleurs qu'un des ministres anglicans de Preston s'efforçait de démontrer que l'Eglise de Rome n'est pas l'Antechrist, tandis qu'un ministre dissident de cette ville conviait le public à venir entendre dans sa chapelle la réfutation de ces sermons ; c'était la Bible en mains et par le témoignage des Pères qu'il prétendait établir que l'Eglise romaine est évidemment l'Antechrist. Mais malgré les fougueuses déclamations du ministre dissident, son antagoniste n'en suivit pas moins les conséquences des doctrines qu'il enseignait, et déjà, disait le *Preston-Chronicle*, des cierges allumés brûlent sur nos autels ; les prières et l'office sont chantés avec accompagnement d'orgues, et les âmes conviées au banquet sacré reçoivent l'absolution avant d'approcher des sacrements.

On juge facilement par ce qui précède, de la gravité et de la portée du débat engagé en Angleterre sur des questions qui nous trouvent en France si indifférents. Après cet aperçu général des opinions diverses qui se heurtent et s'entre-choquent sur le terrain de cette lutte, entre la vérité et l'erreur, nous citerons un article du *Sun* qui mérite de fixer l'attention, et qui montre l'orage amoncelé sur l'Eglise anglicane, par le relâchement qui s'est glissé dans son sein et les désordres auxquels elle a été en proie dans le dernier siècle.

« Le docteur Pusey, dit le *Sun*, a soulevé une question d'une haute importance, à savoir : Si l'Eglise d'Angle-

terre , telle qu'elle est gouvernée et administrée , répond à l'état actuel de la société , et jusqu'à quel point ses doctrines peuvent satisfaire les sentiments naturels de l'homme , ou remplir ses espérances ? Ces deux questions ont été résolues négativement , et les puseyistes proposent en conséquence de grandes réformes à opérer dans l'Eglise. Leurs ennemis admettent que ce sont des hommes intègres , qu'ils ont d'honnêtes intentions , qu'ils mènent une vie simple , que leur conduite est exemplaire , qu'ils ont des connaissances et du savoir. Mais ce serait calomnier leur caractère , compromettre les progrès qu'ils ont déjà faits et tromper l'attente du public , que de supposer que l'ordre qu'ils ont reçu de garder le silence pût , quoique émané de l'archevêque de Cantorbéry , les empêcher de répondre aux questions qu'ils ont soulevées , et que leurs recherches pour arriver à la vérité puissent être arrêtées par l'ordre du docteur Howley , prélat à la vérité très-aimable , mais fort insignifiant. Qu'on ne pense pas que le décret d'un archevêque ait la puissance d'arrêter les investigations qui se poursuivent dans l'Eglise d'Angleterre. Un archevêque n'a pas le droit d'interdire la discussion , et sa tentative ne fera qu'ajouter aux sujets de dispute qui existent déjà (1).

« Nous ne doutons nullement que les archevêques , les évêques et le clergé inférieur ne se trouvassent extrêmement heureux de détruire le puseyisme à quelque prix

(1) Cet article était publié peu de temps après que , sur l'invitation du primate et de l'évêque d'Oxford , la publication des *Tracts for the Times* était arrêtée.

que ce fût ; jugez de leur satisfaction s'il ne leur en coûtait que l'ordonnance d'un archevêque !

« Nous ne doutons pas que les soutiens de l'Eglise , les défenseurs des taxes qu'elle impose , les dénonciateurs de Maynooth , ceux qui sollicitent l'extension de l'Eglise , les avocats de la suprématie et de l'intolérance du clergé , nous ne doutons pas que toute cette cohorte de saints personnages, ne pense que l'Eglise d'Angleterre aurait les plus grandes obligations à l'archevêque Howley, s'il pouvait, sans autre formalité , tarir ce qu'ils appellent une source empoisonnée , et guérir la plaie qui atteste au monde sa difformité et sa misère ; mais le docteur Howley n'a pas cette puissance. Le public s'est emparé de la question ; les journaux ont pris parti. Si le docteur Pusey garde le silence ; si M. Newman cesse d'écrire et de prêcher ; si le docteur Sewel reste tranquille ; si le docteur Hook préfère la simplicité du méthodisme aux cajoleries d'un quasi-papisme , d'autres hommes se lèveront dans le sein de l'Eglise qui aideront le public à découvrir les fautes et les vices d'une institution corrompue et en décadence.

« Nous pensons que les puseyistes ont parfaitement raison dans la solution qu'ils ont donnée des problèmes qu'ils avaient à résoudre : l'Eglise d'Angleterre ne répond ni aux besoins de la société, ni aux espérances, ni aux sentiments naturels de l'homme. »

Si quelques organes dans la presse rendent hommage aux généreuses intentions des hommes d'Oxford, ils sont de la part de leurs antagonistes l'objet d'attaques chaque jour plus violentes. C'est au milieu de ces

déchirements, et pour procurer, sans doute, une agréable diversion aux esprits qui s'en affligent, que l'anglicanisme semble méditer de vastes projets de conquêtes. Mais nous doutons qu'il parvienne à détourner par là l'orage qui gronde dans son sein; ses efforts seront impuissants à élever dans l'Inde, en Amérique, dans l'Austrasie, dans la Terre-Sainte et au sein même de l'Europe continentale, ainsi qu'il l'a entrepris, l'édifice dont il ne peut prévenir la ruine en Angleterre.

Mais si nous sommes calmes spectateurs de toutes ces tentatives, il n'en est pas de même de nos frères égarés. Ce sont les protestants de la France et de l'Allemagne qui s'inquiètent et s'alarment des envahissements de l'anglicanisme; ils y voient « UN PLAN QUI MENACE LA RÉFORME (1). » Certains articles de la *Gazette universelle de Leipsik* et de la *Gazette évangélique de Berlin*, ont trahi l'émotion produite en Allemagne par les rapports qu'on a tenté d'établir entre l'Eglise de Prusse et celle d'Angleterre. Il est donc évident que les tentatives faites pour opérer un rapprochement entre le luthéranisme et l'anglicanisme, ont eu pour résultat d'exciter la jalousie, l'animosité des communions protestantes, et de constater une fois de plus la profonde anarchie qui dévore les Eglises dites réformées.

A l'époque du voyage du roi de Prusse en Angleterre, nous vîmes, d'une part, le clergé protestant de l'Allemagne protester contre l'orthodoxie de l'archevêque de Cantor-

(1) Le *Semeur*, journal protestant.

béry ; tandis que, de l'autre, le clergé de l'Eglise anglicane révoquait en doute l'orthodoxie du pape de Berlin.

Une question préoccupa un instant le monde religieux de la Grande-Bretagne. Ce n'était ni plus ni moins que de savoir si le prince de Galles pourrait légalement et constitutionnellement monter sur le trône, et hériter de la tiare anglicane, après avoir été tenu sur les fonts baptismaux par un parrain qui professe un culte dissident !

Le clergé de Londres remit à l'archevêque de Cantorbéry une protestation contre le baptême célébré avec tant d'éclat à Windsor. Dans cette pièce, le primat de l'Eglise d'Henri VIII est supplié d'intervenir et de se prononcer contre une innovation qui porterait atteinte à la pureté de l'anglicanisme.

L'exemple du clergé métropolitain trouva des imitateurs. L'évêque de Winchester fut invité par les ecclésiastiques les plus éminents de son diocèse à transmettre à l'archevêque de Cantorbéry un mémoire où le roi de Prusse est dédaigneusement appelé *dissenter*. Or, dans l'opinion de ces théologiens, le *dissenter*, n'étant pas en communion avec l'Eglise anglicane, ne saurait initier convenablement à la foi de cette Eglise celui qui est destiné à en devenir le chef. Nous ne savons ce que l'éminent prélat a répondu à cette objection. Dans l'Eglise apostolique romaine, un protestant ne serait pas admis comme parrain d'un enfant catholique, et le prêtre qui baptise exige du père spirituel de l'enfant une profession de foi orthodoxe.

Le clergé anglican se trouve donc dans l'alternative d'admettre l'orthodoxie du monarque luthérien, ou de

nier qu'il ait pu canoniquement tenir sur les fonts baptismaux le prince de Galles. Il est fâcheux vraiment que les casuistes de l'anglicanisme n'aient pas songé à prévenir l'événement; mais dans l'état actuel des choses, ils paraissent déterminés à soutenir que le prince de Galles ne peut pas être regardé comme un véritable anglican et qu'*ipso facto* il est déchu de tous ses droits au trône des royaumes protestants d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. C'est ainsi que le clergé d'Angleterre sut gré au monarque prussien d'être venu honorer de sa présence la cérémonie du baptême royal! Cette question si inopinément soulevée au moment où l'on nous parlait de rapprochements entre les Églises protestantes d'Allemagne et d'Angleterre, parut scandaleuse à quelques-uns des journaux qui ont le plus fêté sa Majesté prussienne; ils s'indignèrent de la témérité cléricale, et déclarèrent que les puseyistes seuls avaient pu signer les protestations contre la validité du baptême de Windsor. La question pourrait bien, dans l'opinion du *Globe* de Londres, enfanter une révolution!

« Si les *puseyistes*, nous disait cette feuille, continuent à augmenter dans l'Église, dans la proportion où ils se sont multipliés depuis cinq ans, nous regardons comme très-probable, qu'ils parviendront à acquérir assez d'influence dans la législature pour interrompre l'ordre régulier de la succession au trône, à l'époque où le prince de Galles sera appelé à y monter; et cela parce qu'il a eu pour parrain le chef de l'Église luthérienne! »

C'est ainsi que les ennemis du mouvement catholique ont cherché, en rapprochant du nom de puseyistes l'idée

d'une révolution, à rendre odieux ces hommes qui, par la prière, l'étude et la pratique des plus belles vertus, s'efforcent de ramener leurs frères dans la voie de l'orthodoxie. C'est ainsi qu'un grand nombre de journaux travaillent en Angleterre avec une incroyable activité à prémunir le public contre les savants théologiens d'Oxford. On leur attribue des propos qu'ils n'ont jamais tenus, des paroles qu'ils n'ont pas écrites, des pratiques qu'ils réprouvent, des actes auxquels ils sont étrangers.

Les uns les font plus papistes que le pape, plus catholiques que l'Église romaine, dans l'espoir qu'il restera toujours quelque chose de ces exagérations. Telle est en particulier la tactique suivie par un journal d'Oxford, animé d'un esprit systématiquement hostile à tout progrès vers les idées catholiques. Que ne ferait-on pas dire à un auteur, en groupant arbitrairement les mots que l'on trouve dans ses livres? Le *Chronicle*, à l'aide de quelques expressions çà et là empruntées aux ouvrages qu'il cite et combinées par ses rédacteurs avec un certain art, prétend expliquer à son public protestant ce que c'est que le puseyisme. Nous connaissons le but de ce travail, et nous avons cru, en donnant ce petit échantillon de l'habileté du *Chronicle* d'Oxford, devoir prévenir le lecteur contre les citations tronquées et inexactes qui nous arrivent par les journaux d'outre-Manche. Il nous serait fort agréable de trouver fidèle l'exposition du *Chronicle*, mais nous devons à la vérité de dire que les puseyistes ne sont pas encore aussi parfaits catholiques que ce journal le prétend.

• En quoi consiste le puseyisme? se demande l'*Ox-*

*Jord-Chronicle*. — Il consiste, répond cette feuille, à dire anathème au principe du protestantisme (1); à abandonner de plus en plus les fondements de la réforme anglicane (2); à déplorer la séparation d'avec l'Église romaine (3); à regarder Rome comme notre mère, et à dire qu'elle nous a enfantés à Jésus-Christ (4). Il consiste à représenter l'Église d'Angleterre comme une esclave condamnée aux fers et à un honteux travail; à dire que son enseignement se borne à bégayer des formules équivoques (5); à dépeindre, au contraire, l'Église de Rome comme donnant un libre cours à tous les sentiments religieux de foi, de respect, d'amour et de dévotion (6), et comme possédant par ses sublimes bienfaits les droits les plus sacrés à notre vénération et à notre reconnaissance (7). Il consiste à dire que nos 39 articles sont la production d'un siècle étranger au catholicisme (8); que notre liturgie est la condamnation de notre Église (9), tandis que le rituel de Rome est un trésor précieux (10), et son missel un riche et sacré monument des temps apostoliques (11). Il consiste à déclarer que l'Écriture n'est

(1) Lettre de M. Palmer à Gothly.

(2) *British-Critic*, juillet 1841.

(3) Traités d'Oxford.

(4) Lettre de M. Palmer.

(5) Traités d'Oxford.

(6) Lettre de M. Newman au docteur Jelf.

(7) Traité d'Oxford.

(8) Ibid.

(9) *Fronde's Remains*.

(10) Traités d'Oxford.

(11) Ibid.

pas l'unique règle de la foi (1); mais que les révélations divines nous sont aussi proposées par la tradition orale dont l'Eglise est dépositaire (2), et que la Bible, sans explications ni commentaires aux ignorants, n'est pas propre ordinairement à les diriger dans l'affaire de leur salut (3). Il consiste à affirmer que dans la cène le Christ est présent sous la forme du pain et du vin (4); qu'il est alors personnellement et corporellement avec nous (5), et que le clergé a reçu le mystérieux et sublime pouvoir de changer le pain et le vin en corps et en sang du Christ (6). Il consiste enfin à défendre comme légitime la prière pour les morts (7); à établir une différence entre un péché véniel et un mortel (8); à affirmer qu'on peut admettre l'existence d'un purgatoire, honorer les reliques, invoquer les saints, reconnaître sept sacrements, et qu'on peut ensuite en toute conscience souscrire aux 39 articles de l'Eglise d'Angleterre (9).

Il n'est pas un acte des ministres anglicans en faveur des principes catholiques, qui n'excite la colère et ne redouble la fureur des protestants, leurs adversaires. Les efforts de ces derniers pour entraver les progrès d'un mouvement dont ils redoutent les con-

(1) Traités d'Oxford.

(2) Sermons de Linwood.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Doctrine de l'Eglise en Angleterre sur la sainte Eucharistie.

(6) Ibid.

(7) Traités d'Oxford.

(8) Traités d'Oxford et Sermons de Linwood.

(9) Ibid.

séquences sont à peine croyables. Mais leurs craintes servent à ranimer le courage de ceux qui luttent pour la vérité. Des ouvrages intitulés : *Catéchisme de l'Idolâtrie romaine*, *l'Angleterre sous le joug papal*, *Mariolâtrie*, *l'Église d'Angleterre indépendante dans tous les siècles de l'Église romaine*, et autres publications semblables, inondent les villes, les campagnes, et se débitent à prix coûtant. Mais tous ces livres, sous un titre hostile au catholicisme, sont surtout dirigés contre le parti puissant qui, sous le nom de puseyiste, représente aujourd'hui l'Église anglicane. Le combat n'est plus entre les protestants et les catholiques; mais il est engagé entre les premiers et les anglicans; ceux-ci sont accusés de schisme, et des appels passionnés sont faits au peuple contre leurs doctrines. Voici un des pamphlets les plus curieux de cette lutte, qui nous soit tombé entre les mains. Nous le traduisons et le reproduisons fidèlement :

#### « MEMBRES DE L'ÉGLISE!

« Nous appelons votre sérieuse attention sur un AVEU fait récemment touchant le but RÉEL que se propose le parti schismatique qui a depuis quelque temps agité et divisé d'une manière si lamentable l'Église nationale. Ce manifeste se trouve dans le *British-Critic*, n° 59, p. 45. Le voici :

« NOUS DEVONS NOUS SÉPARER DE PLUS EN PLUS DES PRINCIPES, SI ON PEUT LES APPELER TELS, DE LA RÉFORMATION ANGLAISE!!! »

« Que celui qui lit comprenne. — C'est en vain que les filets sont tendus à la vue des oiseaux. »

Vient ensuite cet avis :

« On peut se procurer cent exemplaires de cette pièce pour un shelling, chez tous les libraires de Londres ou des provinces. On recommande de la faire circuler avec zèle, dans le but de servir la cause de la vérité et de défendre notre **PROTESTANTISME NATIONAL** contre les tentatives de trahison, des *agitateurs ecclésiastiques*, qui n'ont pas honte de manger le pain d'une **EGLISE PROTESTANTE**, alors qu'ils travaillent à sa ruine.

« **QUE DIEU DANS SA MISÉRICORDE CONSERVE LA VRAIE RELIGION PROTESTANTE PARMI NOUS !** »

Ce petit document nous a paru offrir assez d'intérêt pour être reproduit ; mais quelque violentes que soient les passions qu'il constate, ces tentatives demeurent impuissantes, et la bonne cause gagne du terrain. Le puseyisme sort victorieux des combats qu'on lui livre, et l'éclatant témoignage rendu à la vérité par M. Newman, loin de soulever dans la jeune Eglise des murmures désapprobateurs, a rencontré une sympathie générale. On annonce que son exemple trouvera bientôt des imitateurs. Le clergé anglican commence donc à faire amende honorable envers Rome ; les évêques viendront ensuite, en attendant le jour marqué par les décrets providentiels où l'Angleterre, comme nation, demandera, par l'organe de son parlement et de son souverain, à rentrer dans l'unité de l'Eglise de Jésus-Christ.

Les membres de l'Eglise anglicane évangélique font chorus avec les dissidents de toutes les sectes hostiles

à l'*établissement national*, pour annoncer le triomphe du papisme et prodiguer l'injure aux hommes qui favorisent le retour à la foi primitive. Un de leurs journaux s'est écrié en parlant des puseyistes : « Que l'Eglise d'Angleterre se débarrasse de ces hypocrites ! Le plus tôt sera le mieux. » La même feuille ajoutait :

« Mais, hélas ! hélas ! leur nombre se multiplie d'une manière incalculable. Un ecclésiastique dont la parole fait autorité nous assure que la moitié de l'Eglise est déjà puseyiste. Un autre nous apprend que cinq cents ministres puseyistes et quatre évêques professant leurs opinions étaient naguère présents à une consécration solennelle. D'autre part, un écrivain distingué affirme que l'*affreuse hérésie* est embrassée par 12,000 ministres de l'Eglise d'Angleterre... On sait aussi que les journaux de France et du continent qui défendent le papisme, reconnaissent ouvertement les puseyistes comme des frères, et qu'ils expriment la ferme conviction de voir, dans un espace de temps plus ou moins court, l'Eglise d'Angleterre tout entière retourner dans les bras de Rome ! »

Après ces révélations des feuilles hostiles aux partisans des doctrines d'Oxford, voici quelques aveux du *Times*, qui sont précieux à recueillir. Le *Times* défend les puseyistes.

« On devrait bien considérer, dit cette feuille, s'il est prudent et s'il y a chance de bon résultat, de laisser à un parlement composé de personnes appartenant à toutes les dénominations religieuses, le soin de faire des lois sur les questions qui affectent d'une manière vitale les intérêts spirituels de l'Eglise. On devrait au moins consulter sur

ces mesures l'Eglise elle-même, représentée dans l'ordre de sa hiérarchie....

« Ce dont l'Eglise a le plus grand besoin, c'est de *discipline*, et, pour l'obtenir, elle doit avoir non-seulement des juges compétents, mais des cours dignes de confiance, un bon système de lois pratiques, un ordre établi et un gouvernement exécutif. Elle doit secouer *la protection* sous laquelle la tiennent des influences séculières, et se purifier de tout ce que le pouvoir civil lui a légué de vicieux, de mondain, d'insolent, d'insubordonné et de corrompu. L'Etat a enlevé à l'Eglise sa discipline, et il est nécessaire que l'Etat rende à l'Eglise ses pouvoirs; sans cela, parler de réforme, ne serait qu'une moquerie. »

Le parti protestant puritain ne dissimule pas les craintes que lui inspirent les progrès que fait parmi les membres du clergé anglican l'enseignement des puseyistes. Il n'est pas de bruit ridicule que les feuilles anti-puseyistes n'enregistrent avec soin pour s'en faire une arme contre leurs adversaires, ou un épouvantail à l'aide duquel elles cherchent à effrayer les masses encore imbuës de tant de préjugés contre la foi des catholiques.

Voici quelques extraits de journaux qui égayeront le lecteur, tout en lui faisant apprécier cette situation :

« Un journal d'Edimbourg, dit une feuille de Londres, publie un article alarmant que nous croyons devoir reproduire :

« Il est question d'une lettre dans laquelle Louis-Philippe recommanderait à notre reine de reconnaître le pape comme chef de l'Eglise. La raison de ce conseil extraordinaire est la paix universelle qui règne dans le

monde. Ainsi qu'on peut le supposer, cette lettre a produit au palais une sensation très-grande. On dit de plus que le pape doit venir en Angleterre pour consacrer en personne la cathédrale que l'on bâtit en ce moment près de Westminster. »

Ces nouvelles d'un voyage du pape en Angleterre et de l'intervention de Louis-Philippe comme négociateur entre Rome et le gouvernement anglais, furent données par le *Witnesses d'Edimbourg*. Nous trouvons dans un autre journal d'Ecosse un article qui proteste contre les puseyistes, accusés de préparer par leurs doctrines le grand événement d'une réunion religieuse.

« Le pasteur d'Arbroth, dit le *Dundee Warder*, scandalisé, il y a quelque temps, ses paroissiens par un sermon puseyiste. Il a prétendu qu'on avait tort d'appeler *papistes* les catholiques romains, et qu'on ne devait pas se servir envers eux de cette épithète injurieuse. Le révérend prédicateur a dit aussi que, si ce n'était pour les doctrines des catholiques sur la suprématie du pape, le célibat des prêtres, le purgatoire, et quelques autres points, il n'hésiterait pas un instant à embrasser la foi de l'Eglise romaine. *Les chances de salut*, a-t-il ajouté, *me paraissent aujourd'hui beaucoup plus grandes dans la communion romaine qu'au sein de l'Eglise anglicane*, et j'espère voir le jour où il nous sera permis de rentrer dans la véritable Eglise catholique, notre sainte mère. »

Nous dirons, en terminant ce chapitre, quelques mots d'une brochure qui parut à Londres à la fin de 1842, et qui souleva dans le clergé métropolitain une polémique dont nous n'avons pas le dernier mot. Cet écrit n'avait

rien moins pour objet que d'inviter le clergé de l'Angleterre à quitter l'habit séculier pour reprendre la soutane. Son auteur, qui appartient à l'école puseyiste, représentait le clergé anglican comme luttant depuis plusieurs années pour reconquérir les privilèges de son ministère et rétablir des pratiques laissées dans l'oubli. Les anciennes traditions de l'Eglise d'Angleterre étaient invoquées à l'appui de l'opinion que le clergé doit porter un costume qui le distingue des laïques.

On comprendra facilement qu'une résistance presque générale se soit élevée contre cette proposition. La plupart des révérends ont trouvé qu'ils feraient triste figure avec un bonnet carré sur la tête et leurs épouses sous le bras ; plusieurs ont donné à entendre que s'ils se soumettaient à une pareille mesure, on chercherait bientôt à substituer le bréviaire à leurs femmes, et qu'on les obligerait au célibat. On pense à Londres que l'évêque métropolitain est favorable à l'objet de la brochure, et qu'il se propose de donner en temps opportun force de loi aux propositions agitées.

« Le clergé des villes, dit l'écrit en question, porterait la soutane et une robe par-dessus ; celui des campagnes pourrait se borner à porter la soutane. La robe serait d'ailleurs portée ou non, selon le froid ou la chaleur de l'atmosphère. En hiver, les soutanes seraient en drap ; en été, elles pourraient être de cachemire noir, de soie ou toute autre étoffe légère. Les inventions, pour satisfaire à tous les besoins, sont si nombreuses, qu'on ne manquera jamais d'étoffes fortes et légères, fraîches et chaudes, de

manière à satisfaire , suivant les saisons , aux exigences de chacun. »

Le soixante-quatorzième canon de l'Eglise anglicane est invoqué par l'auteur, comme recommandant au clergé la décence et la convenance de son costume. Ce canon ordonne aux évêques de ne jamais quitter les vêtements de leur charge; il fait aussi une loi aux doyens, chefs des collèges, archidiacons et autres fonctionnaires ecclésiastiques de porter la robe. L'habit clérical et le bonnet carré sont, d'après le même statut, prescrits à tous les membres du clergé, non-seulement dans les occasions solennelles, mais toutes les fois qu'ils sortent.

On voit, par ces quelques dispositions du canon soixante-quatorzième, combien le clergé anglican a dévié des règles qui lui étaient primitivement tracées. L'habit séculier qu'il porte aujourd'hui a favorisé le relâchement et le dérèglement de sa conduite; et c'est pour sévir contre un mal que les annales judiciaires de l'Angleterre nous montrent croissant chaque année, que les puseyistes proposent l'adoption d'un costume clérical, qui déjà commence à être porté par un assez grand nombre de ministres.

## CHAPITRE XIV.

---

### SOMMAIRE.

Le docteur Wiseman et les puseyistes. — Opinion de ce savant prélat sur le mouvement de l'Église anglicane et la possibilité de sa réunion avec Rome. — Des conséquences politiques et sociales qu'aurait pour l'Angleterre un retour à l'unité catholique.

La publication de la lettre du révérend M. Wackerbath, que nous avons reproduite dans un précédent chapitre, fut un aliment jeté à la curiosité publique. Les catholiques l'accueillirent comme un gage des espérances qu'avait fait naître la réaction religieuse.

Sur ces entrefaites, lord Shrewsbury s'adressa à Mgr Wiseman, vicaire apostolique, coadjuteur du district de Birmingham (dans lequel se trouve l'Université d'Ox-

ford), pour connaître ses opinions sur ce mouvement. Le savant évêque de Mellipotamos s'empressa de répondre à cet appel. Le docteur Wiseman avait dès le principe prêté une attention sérieuse aux travaux des théologiens d'Oxford. Il avait, dans plusieurs numéros du *Dublin Review*, signalé les contradictions des puseyistes, tout en concevant de grandes espérances de ce mouvement. Cette appréciation d'un prélat catholique, aussi bien placé que le docteur Wiseman pour observer les faits, en apprécier la portée, fut recherchée et lue avec empressement sur tout le continent. Nous traduisons ici cette lettre (1), qui présente comme le résumé et la conclusion de notre travail.

Après quelques considérations préliminaires, le savant prélat s'exprime ainsi :

« Le manque d'union est le vice de notre état actuel. Quand tous les éléments de la force et de la dignité nationale tendent vers un seul et même but, et entraînent sur une même ligne le peuple et ses chefs; quand le clergé, la noblesse et les classes industrielles de tout rang agissent sous l'influence des mêmes règles de conduite, se jugent mutuellement par les mêmes principes, voient d'un même point de vue leurs prérogatives et leurs droits respectifs, comprennent également, et d'après une notion commune à tous, l'importance et la nécessité des sacrifices mutuels; en un mot, quand tous travaillent sous la même loi et pour la même fin, alors la majesté et la puissance d'une nation brillent dans toute leur splendeur.

(1) *A Letter on Catholic Unity*, adressed to the right hon. the Earl of Shrewsbury.

Mais nous, où en sommes-nous ? Chaque classe vit isolée, appelant la prospérité des autres sa ruine, leur avantage sa perte. L'esprit d'antagonisme et de dissolution s'est emparé des diverses parties de ce grand empire : au lieu d'harmonie, nous avons les cris de la discorde ; en place d'union, des conflits d'intérêt. Entre l'aristocratie et les classes pauvres existe, depuis longtemps, une réserve et une froideur inconnue dans les temps anciens, je veux dire dans les temps catholiques, et les frénésies du chartisme et du socialisme s'efforcent d'y substituer l'inimitié et la haine. Le clergé de l'Eglise établie est loin de posséder auprès du peuple la considération et l'influence nécessaires pour contenir les passions de la multitude, lui commander la patience dans la détresse, et la guider vers des circonstances plus heureuses. Dans les grandes villes, des masses immenses se sont soustraites à la sollicitude du clergé, ayant ou abandonné toute religion, ou embrassé la dissidence. Parmi les adhérents des sectes diverses, les *hommes de l'établissement*, bien loin d'être traités avec respect, comme ministres reconnus de Dieu, ne sont qu'un objet de mépris et souvent de haine ; et ceux-ci, de leur côté, considèrent naturellement les chefs des congrégations dissidentes comme des intrus, et leurs disciples comme d'aveugles schismatiques ; entre eux se tiennent nos frères, refusant de reconnaître les prétentions des uns et des autres, mais unis par le Saint-Siège dans une même foi et une même communion avec la grande Eglise catholique.

« De plus, si nous examinons les éléments de la prospérité temporelle du pays, là aussi nous retrouvons di-

vision d'opinion. Les intérêts agricoles et manufacturiers sont en état de rivalité. Ce que l'on fait pour l'un, l'autre le regarde avec jalousie et crainte comme une mesure qui lui est hostile. Au lieu de deux puissances agissant ensemble sur le même point du levier, on dirait deux bassins suspendus aux extrémités opposées du fléau, et contrebalancés avec tant d'exactitude, que l'un ne peut s'élever sans que l'autre ne s'abaisse ; le moindre poids jeté dans celui-ci semble un poids enlevé à celui-là, et l'un ne peut se mouvoir en un sens qu'aussitôt son rival ne se meuve dans la direction opposée. De temps à autre se manifeste un conflit semblable entre la propriété territoriale et la propriété financière, au moindre soupçon d'une charge imposée à celle-ci. Qu'ai-je besoin d'ajouter que cet esprit de désunion éclate d'une manière plus déplorable encore entre les plus grandes portions de notre empire ; l'injustice et la dureté de l'Angleterre nous ont aliéné les affections de l'Irlande ; et plusieurs de nos colonies ont montré des signes non équivoques de leur précaire attachement à la mère-patrie.

« On dira peut-être que malgré toutes nos divisions nous avons prospéré et prospérons encore. Ainsi prospéra aussi la république romaine, en dépit des querelles entre les patriciens et les plébéiens d'abord, puis entre les Romains et les alliés. Mais vint la fin, et elle vint si effroyable, que les plus sages et les plus hommes de bien crurent l'unité du gouvernement, bien qu'achetée à un prix terrible, préférable aux maux enfin engendrés par la désunion. Nous ne sommes pas encore, grâce à Dieu, arrivés à cette crise ; mais il est évident qu'une pensée

de désordre commence à travailler bien des cœurs. N'est-il donc pas temps de chercher remède à une situation qui chaque jour laisse voir en ses conséquences une réalité plus fatale? On peut dire encore : si dans cet état de désunion et de mutuel éloignement nous avons prospéré jusqu'à ces dernières années, quelle n'eût pas été notre prospérité si nous eussions tous été d'accord! si le résultat de nos forces divisées a été si grand, quel n'eût pas été celui de nos forces réunies!

« On est en général porté à se défier d'un remède vanté comme une panacée universelle. Néanmoins, si toute la maladie n'a qu'un principe et tous les symptômes qu'un caractère, sûrement on ne nous traitera pas de visionnaire pour ne proposer qu'un remède. Et si les considérations les plus hautes et les plus nobles démontrent la nécessité de ce remède; si, outre son utilité reconnue, il se recommande à nous par une excellence propre et indépendante de nos besoins; si enfin chaque jour nous en fait mieux apprécier l'importance, la justice et la vérité, sûrement alors nous ne saurions hésiter à réfléchir du moins à la possibilité d'en faire usage. Il n'y a point d'influence qui puisse, aussi aisément que la religion, arriver jusqu'aux causes secrètes du mal, et les neutraliser aussi efficacement; il n'y a donc rien qui puisse, aussi sûrement que l'unité religieuse, pénétrer jusqu'aux principes de nos divisions, et les guérir en réunissant les parties séparées. Elle exerce une action égale sur les discussions du noble et du plébéien, et sur les querelles du prêtre et du laïque, sur les haines de province à province et sur les différends d'homme à homme; et quand elle

aura absorbé ce qui est mauvais, elle y substituera bientôt ce qui est bon et salutaire. L'unité religieuse, enlacée avec les affections qui nous unissent, et comme êtres sociaux et comme membres d'un même état, l'unité religieuse, l'humanité et le patriotisme formeraient cette triple corde dont il est dit qu'il est difficile de la rompre (*Eccles.*, chap. 4, 12).

« Votre Seigneurie comprendra qu'en recommandant l'unité religieuse comme un grand bienfait moral et social, mon intention n'est point de laisser dans l'ombre les motifs plus grands et plus nobles de nous efforcer d'y atteindre, qui découlent de la religion même, c'est-à-dire de l'unité absolue de la vérité, et de ce principe évident que toutes les opinions diverses sont, à l'exception d'une seule, erronées, et que par conséquent c'est notre devoir à tous d'écarter ces opinions, ou plutôt de les fondre toutes dans celle qui est une et vraie. Mais comme malheureusement il ne manque pas de gens qui examinent ces graves questions sous le point de vue de l'utilité mondaine, plutôt qu'à la pure et simple lumière de l'évidence religieuse, il n'était peut-être pas inutile de démontrer même à ces hommes que de grands avantages publics seraient le résultat du rétablissement de l'unité religieuse. Quant à ceux qui, par des motifs plus élevés, déplorent la funeste séparation de l'ancienne Eglise d'Angleterre, leur coopération nous est assurée sans qu'ils aient besoin des réflexions auxquelles je viens de me livrer.

« Mais l'idée de l'Angleterre redevenue *une* en religion est incompatible avec sa persistance dans son état présent d'isolement ecclésiastique et religieux, sous le nom

d'Église nationale (dans le sens restreint et odieux du mot), c'est-à-dire séparée de la communion religieuse du reste du monde. Catholiques, nous devons nécessairement déplorer cette séparation comme une profonde plaie morale et comme un schisme dont rien ne peut justifier la continuation. Parmi les membres de l'Église anglicane, plusieurs, partiellement d'accord avec nous, considèrent la séparation sous le même point de vue et l'appellent un fléau funeste, tout en excusant leur position individuelle dans le schisme comme un malheur inévitable. Aussi presque tous sommes-nous d'accord en ceci, qu'on ne saurait trop se hâter de mettre un terme à la douloureuse position de l'Église anglicane, et que nous pouvons compter sur une coopération empressée, capable et pleine de zèle, dans tous les efforts que nous pourrions tenter pour la replacer dans sa position légitime, dans l'unité catholique avec le Saint-Siège et les églises de son obéissance, en d'autres termes, en communion avec l'Église universelle. Est-ce là une idée de visionnaire? N'est-ce rien, sinon l'expression de mes ardents désirs? Ce sera, je le sais, la pensée de plusieurs; et si je ne consultais que l'intérêt de mon repos, peut-être ne me hasarderais-je pas à publier ces lignes. Mais je veux, dans la simplicité de mon cœur, m'attacher à l'espérance que font naître en mon âme tant de flatteuses apparences.

« A une autre époque, nous voyons un grand évêque, l'aigle de Meaux, regarder comme un devoir d'entamer avec Leibnitz une discussion sérieuse sur la possibilité de réunir l'Allemagne à l'Église romaine. Et cependant rien alors qui pût encourager ou promettre le

succès , sinon le désir des princes et le zèle éclairé , il est vrai , mais solitaire de Molanus ; de la part de l'Eglise séparée elle-même , ni prières ardentes , ni sentiment de ses besoins ; et de la part des docteurs de cette Eglise , point de soupirs pour l'unité , ni de vénération pour l'Eglise-Mère. Or , si cette condescendance de Bossuet , si renommé par son immense pénétration et sa prudence consommée , n'a point été considérée comme une faute , il semble qu'on ne devrait point déverser un blâme sévère sur un homme si fort au-dessous de lui à tous égards , parce qu'il attache quelque importance aux rapprochements successifs de beaucoup de personnes qui aspirent au même but , et parce qu'il ne rejette pas tout d'abord et absolument leurs vœux aujourd'hui clairement exprimés de voir leur Eglise rendue à la communion catholique. De plus , Bossuet était un évêque étranger , n'ayant en Allemagne ni intérêt ni responsabilité ; et cependant , au lieu de repousser les avances du parti opposé , il crut de son devoir d'accorder une attention sérieuse à la moindre proposition pour le rétablissement de l'unité , de l'accueillir avec zèle et bonté , et de consacrer ses talents à la féconder et à lui faire porter des fruits. On ne saurait donc accuser d'un zèle inconsidéré celui qui , ayant un intérêt profond et éternel en ce royaume , étant chargé d'une responsabilité personnelle et sérieuse dans la contrée même qui forme le centre du nouveau mouvement , croit devoir donner quelque attention à des déclarations du même genre , bien plus frappantes et bien plus positives , et consacrer ses faibles talents à la recherche des meilleurs moyens de répondre au désir qu'elles expriment.

J'ose donc offrir à la pieuse considération de Votre Seigneurie quelques points qui me paraissent dignes d'une sérieuse attention. Toutefois ce ne sont que des esquisses et des aperçus de ce qui peut-être deviendra avant peu le sujet d'une exposition plus finie et plus détaillée.

« Il peut paraître nécessaire que j'explique ici, à ceux qui, comme vous, ont depuis quelque temps vécu hors de l'Angleterre, les raisons qui font que je vois, ou, ainsi qu'il plaira à d'autres de s'exprimer, que j'imagine voir un rapprochement non pas seulement vers quelques points particuliers de la doctrine et des pratiques du catholicisme, mais encore vers l'*unité catholique*. Il est souvent difficile de donner la forme spécifique de l'argumentation à une preuve qui est le résultat d'une grande combinaison d'inductions diverses, dont la force convergente opère la conviction. Néanmoins, il me semble impossible de lire les ouvrages des théologiens d'Oxford, et particulièrement d'en suivre l'enchaînement chronologique, sans découvrir dans les doctrines et les sentiments affectueux qu'ils professent un rapprochement journalier vers notre sainte Eglise. Peu à peu, en effet, ils se sont pris à aimer nos saints et nos papes; nos rites, nos cérémonies, nos offices et nos rubriques même leur inspirent un respect que plusieurs d'entre nous, hélas! ne paraissent pas éprouver au même degré; nos institutions monastiques, nos établissements d'éducation et de charité sont devenus les objets préférés de leurs études. Enfin, tout ce qui concerne notre religion excite profondément leur attention et leur intérêt. L'on dira, je le sais, qu'après tout cet intérêt n'est pas *désintéressé*; qu'ils

veulent prendre chez nous tout ce qui peut donner de la consistance à leur Eglise, mais qu'ils n'ont ni la pensée, ni le désir de faire un pas de plus et de s'unir à nous. Or, ce soupçon, je le crois injuste et sans base réelle : il ne peut reposer que sur l'ignorance du caractère et des sentiments réels de ces écrivains. Leur admiration de nos institutions et de nos pratiques, et leurs regrets d'en être privés, émanent évidemment de la haute estime qu'ils éprouvent pour tout ce qui est catholique ; et supposer qu'ils aiment les diverses parties d'un système, et qu'ils veulent se les approprier, tout en ayant l'intention d'en rejeter le principe, seul point d'appui qui soutienne ces parties diverses, supposer enfin que leur dessein arrêté est de repousser le système lui-même, après l'avoir démembré et exploité à leur profit, c'est les accuser de duplicité sans qu'ils nous en aient donné le droit, c'est à mes yeux une contradiction révoltante. Mais ce n'est pas tout : lisez, Milord, le passage suivant, publié il y a deux ans :

« L'Église anglaise, autrefois la gloire de la chrétienté, cette Eglise où Bède enseigna, et qui produisit Boniface, est aujourd'hui solitaire au milieu des nations. Comme elle a souffert sous le coup des passions humaines ! comme on l'a resserrée dans ses mers, cette reine des îles, qui jadis avait dans ses domaines un continent et ses évêques pour hôtes et visiteurs ! Mais à quoi bon ce retour vers le passé ? ce qui a été fait est, dit-on, *matière historique*, ce qui veut dire que nous pouvons avoir à cet égard notre opinion particulière. Le résultat est assez clair : la chrétienté a été bouleversée ; et de ce boulever-

sement nous avons souffert non moins que les autres nations. Rome, la Grèce, l'Angleterre ont souffert ; mais ici nous ne voulons parler que de nous-mêmes. Eh bien, donc, nous avons perdu la sympathie du monde : ceux qui nous en ont privé se sont crus obligés de faire tout leur possible pour en réparer la perte. Le pouvoir civil, qui nous a séparés du reste de la chrétienté, a tout fait pour nous réconcilier avec notre dégradation. Il a maintenu, il est vrai, notre esclavage comme un des principes fondamentaux de la constitution ; mais il n'a rien négligé pour nous empêcher de sentir nos chaînes. Si l'Eglise devait exister en Angleterre, c'était comme la loi des Mèdes et des Perses ; elle ne devait exister que pour l'Angleterre seule. Si on lui permettait de vivre en ce pays, c'était comme prisonnière. Mais ceci une fois admis, on lui accorda la plus honorable captivité : rien ne lui fut refusé, sinon la liberté. On fit pleuvoir sur elle pouvoir, richesses, influence, honneur et considération : on voulait lui créer un enivrement de tous les instants : c'était Rasselas dans la Vallée heureuse, ou le Croisé dans les jardins d'Armide. A quoi n'avait-on pas pourvu ? — Cependant il est dit de notre premier père, placé dans des circonstances beaucoup plus heureuses : Quant à Adam, il ne trouva point un aide semblable à lui. — *Aliquid desideravere oculi.* — Et ce besoin, la docilité des bêtes et la beauté des oiseaux ne pouvaient le satisfaire : quelque chose lui manquait dans le Paradis même. Ainsi notre pauvre Eglise d'Angleterre, qui certes n'est pas dans le Paradis, a senti, en dépit des princes et des autres enfants des hommes, le mal affreux d'être seule : elle a vu qu'elle était parmi les

étrangers. Hommes politiques, avocats et guerriers l'ont entourée d'attentions et d'hommages; des créatures apprivoisées ou sauvages ont tenu leur conseil autour d'elle; et malgré cela elle n'a trouvé personne à qui parler le langage de la confiance, personne qu'elle pût consulter et aimer. Aussi l'État, si nous en jugeons par ses actes, a pensé que c'était bien déraisonnable à elle de ne pas trouver qu'un lion et une licorne fussent des objets dignes de toutes les affections. » (*British Critic*, 1839, p. 282.)

« Je pourrais signaler à Votre Seigneurie un autre article sur la catholicité de l'Eglise anglaise, publié dans la même Revue, article dont M. Newman est, je crois, l'auteur reconnu. Ce n'est pas que j'en pusse citer aucun passage donné, avec une satisfaction entière; mais personne ne le lira, je pense, sans acquérir la conviction que la position isolée de l'Eglise anglaise et sa séparation du reste du monde ne soient une cause de regrets profonds, et que la moindre probabilité que le mal pourrait être extirpé, suffirait pour qu'on n'épargnât ni travaux ni peines afin d'en assurer la guérison.

« Mais voici un autre motif à l'appui de mes espérances: dans les livres de ces écrivains, on lit clairement exprimé un sentiment général de mécontentement contre le système de l'Eglise anglicane. Ce n'est pas un blâme jeté sur tel ou tel article, ni une erreur condamnée en telle ou telle pratique: ici l'absence de la pensée catholique, et là quelque superfluité protestante. Mais c'est un dégoût absolu du tout, c'est l'accablement du bûcheron chargé de ramée; il ne se plaint en particulier d'aucune des branches

qui composent son fardeau : c'est le faix entier qui le fatigue et l'accable. La dépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, qui la tyrannise et l'opprime ; le clergé, sans une part convenable dans le choix des évêques ; les évêques dépouillés de l'autorité nécessaire pour gouverner réellement ; l'impuissance de l'Eglise à faire usage des censures spirituelles ; l'abolition de toute autorité canonique dans la hiérarchie ; l'esprit protestant des *articles* en général et leur insupportable opposition avec la vérité catholique en certains points ; la discipline énervée, les sacrements et les rites liturgiques tombés dans l'oubli ; l'extinction des vocations monastiques et le mépris des observances de la vie ascétique ; l'absence de crainte, de mystère, de tendresse, de respect, de dévotion et de tous ces sentiments qu'on peut appeler plus spécialement catholiques ; enfin le sentiment pénible de leur solitude et de leur séparation, voilà une partie des griefs contre lesquels nous lisons des plaintes à toutes les pages de leurs livres, et dont le redressement entraînerait un changement si complet dans la condition essentielle de l'Eglise anglicane, qu'il est impossible que ces écrivains ne voient pas qu'elle se trouverait alors placée dans la sphère de l'attraction irrésistible de l'unité, et qu'avant peu rien ne pourrait l'empêcher de s'unir au centre dans un étroit embrassement.

Si nous voulons une déclaration expresse qu'ils prévoient ce grand événement comme une conséquence nécessaire de la purification qu'ils invoquent, nous la trouvons, je pense, dans ce passage, par lequel M. Ward conclut sa seconde brochure :

« Ceux qui ont une opinion prononcée sur la corruption

et la dégradation de notre Eglise, quelque douleur qu'ils puissent causer aux autres en en faisant l'aveu, quelque douleur qu'ils éprouvent eux-mêmes au bourdonnement des louanges qu'on lui prodigue, et au milieu desquelles les mots *pure et apostolique* résonnent si clairement et si distinctement; ceux-là du moins ont une grande consolation dont les autres ne peuvent jouir avec la même plénitude, dans leur amour et leur sympathie *pour ceux qui sont dehors*. Plus nous déplorons l'état des choses, plus nous confessons humblement que le sceau du royaume de Jésus-Christ, qui ne peut jamais être entièrement effacé d'aucune portion de son héritage, est obscurci, et qu'il n'en reste plus qu'une trace légère au front de l'Eglise anglaise, plus aussi nous sommes disposés à accorder une indulgence plus étendue à ceux qui n'ont pas su l'y discerner. Quand on voit une sainteté apparente fleurir en dehors de l'Eglise ou dans l'Eglise, parmi ceux qui ont perdu l'esprit de l'Eglise, il n'y a que deux solutions possibles au disciple de l'Eglise, savoir : que la sainteté n'est qu'extérieure, ou que l'Eglise n'est pas ce qu'elle devrait être. Puissions-nous, dans les cas où une sainteté semblable se manifesterait, non pas en paroles, mais dans toute la suite d'une vie de vertu et de sacrifice, avoir toujours le bonheur de choisir la dernière alternative ! Puissions-nous considérer ces fruits de grâce, si abondants parmi les protestants, comme une accusation portée contre nous, pour n'avoir jusqu'ici offert qu'un tableau si imparfait d'une vie vraiment évangélique ! Puissions-nous, catholiques de l'Eglise anglaise, embrasser avec amour les exemples de piété, de pureté et de

renoncement, de quelque part qu'ils nous soient présentés ! Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons donner à l'édifice de notre Eglise une forme vraiment catholique ( je veux dire, accommodée à *tous* les hommes, quelle que soit la diversité de leurs goûts et de leurs caractères ), veillant scrupuleusement sur le dépôt de la vérité, et gardant précieusement l'esprit de charité. C'est ainsi qu'après avoir réuni dans son sein tous ceux qui, parmi nous, sont vrais serviteurs de Dieu, notre Eglise peut espérer que son influence réagira à l'avantage de ses sœurs, dans les autres contrées, après une séparation si longue et si fatale. Et enfin, quand par une puissance naturelle, et comme spontanée d'attraction, elle sera rentrée en communion active avec le reste de la chrétienté, alors, si Dieu le permet, l'Église catholique-unie continuera encore, avec une fermeté courageuse, sa guerre d'agression contre le monde ( p. 90-91 ). »

« De plus, Votre Seigneurie a ouï parler sans doute des *prières à dire le jeudi matin pour l'Unité*, qui ont paru à Oxford, et pour lesquelles on a fait choix des psaumes et des versets déjà choisis pour le petit recueil de prières publié à Londres, il y a deux ans. De même, le Rév. M. F. Wackerbath a rédigé et fait imprimer à Lichfield, en latin et en Anglais, une autre *Prière pour l'Unité de la Sainte Eglise*. Enfin la belle lettre d'un jeune membre de l'Université d'Oxford, qui parut il y a quelque temps dans l'*Univers*, déclarait au nom de plusieurs, que cet ardent et profond désir faisait l'objet de leurs prières et de leurs jeûnes durant la saison la plus solennelle de l'année. Voilà quelques-unes des manifesta-

tions *publiques*, qui attestent de la part d'hommes influents dans l'Eglise d'Angleterre, une disposition sincère à revenir à l'Unité catholique. Or, je n'ai pas besoin de vous demander avec quels sentiments nous devons les accueillir, sinon ceux de la sympathie et de la charité, sinon avec les offres d'une cordiale coopération? Quoi! tandis que de semblables regrets sont exprimés autour de nous, resterons-nous froidement assis, au lieu de nous lever en criant à nos frères désolés : Ayez bon espoir ! Assis dans les splendeurs de la lumière , pourrions-nous les voir essayant de s'ouvrir, en tâtonnant , un chemin vers nous, à travers la nuit qui les entoure, trébuchant faute d'une main amie qui les soutienne, ou s'écartant du sentier, faute d'une voix qui les dirige, et rester tranquilles , et demeurer muets , prenant un cruel plaisir au spectacle de leurs pénibles efforts, ou , de temps en temps peut-être, insultant à leur détresse, en laissant arriver jusqu'à eux l'insolence d'un ricanement à demi étouffé ? A Dieu ne plaise ! Mais si l'on ne devait se tromper ; si, ne fût-ce que pour payer tribut à l'humanité, l'on devait absolument faire un faux pas, la chute serait plus douce, tombant sous l'inspiration de deux des vertus théologiques, que tombant sur le stérile et glacial terrain de la prudence humaine. Si donc j'ai été trop hardi dans mes espérances, et trop charitable dans mes procédés, eh bien ! je me résigne à subir les sourires que ma simplicité fera naître, et sur la terre et dans le ciel. Là haut du moins ils n'expriment jamais le dédain.

« Que les sentiments exprimés en faveur du retour de l'Eglise anglicane à l'unité se répandent de plus en plus

et acquièrent chaque jour une nouvelle force , personne n'en doutera, parmi ceux qui ont les moyens d'en juger. Ces sentiments trouvent un écho silencieux dans les sympathies de bien des cœurs ; et ceux qui les embrassent comme une opinion chérie ne tardent pas à communiquer leurs propres pensées à ceux de leurs amis sur lesquels ils peuvent avoir de l'influence ; et ainsi , il s'est formé sur les affaires religieuses une opinion beaucoup plus générale qu'elle ne le paraît au premier coup d'œil. Il ne manque pas de preuves (mais la discrétion ne permet pas d'en publier le détail) que des paroisses entières ont reçu le levain et qu'il y fermente ; tandis que d'autres que l'on est bien loin de soupçonner assurément, semblent l'avoir reçu par des voies plus secrètes et plus mystérieuses.

« Tel étant l'état des choses, on se demande naturellement quels sont les devoirs qui en découlent. Et d'abord, quant à ceux qui, en général, sont le moins habitués à considérer les choses sous un point de vue religieux ; quel est le devoir politique des chefs de l'État ? Il semble qu'il y ait là à peine l'objet d'une question. Tout adhérent sincère des principes anglicans ne peut que reconnaître qu'il devrait y avoir, autant que possible, union entre les chrétiens ; et que l'Eglise est dans un état violent, quand ses enfants sont divisés et séparés entre eux.

« Il n'est personne qui ne doive regretter que ces circonstances aient jamais conduit à un semblable état de division , personne qui ne doive désirer que le temps vienne enfin où, ces circonstances ayant cessé, on puisse changer la condition des choses , et rétablir l'unité reli-

gieuse des anciens temps. Voici , sous un point de vue pratique , comment la question se présente. — Tant que l'Eglise établie a gardé le silence sur ce sujet , tant qu'aucune voix ne s'est élevée pour déclarer qu'il était temps d'essayer un retour à l'unité religieuse , l'homme d'Etat n'avait point à s'occuper de la question. Personne alors ne se plaignait de la nature des lois du pays sur cette matière , personne , excepté nous ; et nos plaintes étaient trop insignifiantes pour attirer l'attention. Mais quand la question s'élève dans l'Eglise elle-même ; quand elle excite l'intérêt des plus vertueux de ses membres et de personnages considérables ; quand elle commence à émouvoir et à ébranler les peuples ; quand on s'aperçoit (et ce sera bientôt le cas) que l'autorité ecclésiastique est impuissante à calmer l'agitation qu'elle fait naître , alors l'homme politique doit prendre un parti. Il faut qu'il admette ou que Jésus-Christ a fondé des Eglises isolées , qu'il a *défendu* toute communion active entre ce qu'il appelle lui-même les branches d'un même arbre et les membres d'un même corps , et que l'Etat , étant supérieur à l'Eglise , peut à volonté fouler aux pieds ses œuvres et anéantir ses décisions ; ou bien il doit examiner si son devoir envers Dieu et envers la société , qu'il considère comme l'Eglise de Dieu , ne lui impose point l'obligation solennelle de décharger sa conscience du crime de placer des obstacles au devant de la société qui aspire à l'union entre l'Eglise nationale et l'Eglise catholique. Car , dans l'hypothèse où cette union pourrait se conclure , si ce n'étaient les obstacles que l'homme d'Etat peut , mais ne veut pas écarter , la responsabilité de cette faute retomberait

sur lui. Or, il est certain, par exemple, qu'aussi longtemps qu'existera la loi odieuse du *præmunire*, toute relation amicale est impossible entre ceux que l'État reconnaît comme évêques et le siège apostolique de Rome. Et pourtant ce n'est que par Rome seulement que l'on peut espérer de revenir à l'unité.

« Mais on me dira sans doute que ces lois et statuts, d'un caractère purement politique, n'ont pour objet que des intérêts temporels, en d'autres termes, qu'ils ont été rendus en partie avant la réformation, pour prévenir ou arrêter les empiétements des papes sur les droits de la couronne et de la nation, et que c'est un devoir de conserver avec un soin jaloux cette sauvegarde constitutionnelle. Accordons cet argument. Que s'ensuit-il? tout au plus qu'il faut conserver de ces lois tout ce que les desseins politiques supposés des papes peuvent en rendre nécessaire, et rien de plus. Mais si ces lois ont un double caractère, comme cela est évident; si, d'une part, elles ont pour objet l'influence temporelle du Saint-Siège, et, de l'autre, les droits spirituels de la chaire apostolique de Pierre, la législature nationale peut, dans sa prudente prévoyance, conserver leur force à celles de ces lois qui s'appliquent au premier de ces objets; mais rien ne peut autoriser la continuation des statuts qui se rapportent au second. Et encore l'État n'a-t-il pas le droit de se constituer juge en ce point; car, s'il reconnaît l'existence d'une Eglise, il doit lui reconnaître le droit de décider ce qui est essentiel à ses intérêts spirituels. Or, si, de tous côtés, on convient que l'union entre toutes les Eglises chrétiennes, dans le cas où elle serait possible, est la chose

la plus désirable, pour ne rien dire de plus, le devoir évident de l'Etat est de laisser à l'Eglise une liberté sans limite dans ses efforts pour effectuer l'union, tandis que le magistrat veillera aux dangers politiques, réels ou imaginaires, *ne quid detrimenti respublica capiat*. Que l'on puisse ne point confondre ces deux points, et qu'une communion active puisse exister avec les Eglises étrangères, sans le moindre danger pour le pouvoir civil, la France et l'Allemagne sont là qui le prouvent. On ne s'aperçoit pas dans ces deux pays qu'une parfaite unité religieuse expose au plus léger péril ou les droits constitutionnels du peuple, ou les prérogatives souveraines du monarque. Mais si le parlement alléguait que ce furent, non pas des raisons politiques, mais des motifs religieux qui firent interdire toute communication entre son Eglise et les chefs de la nôtre, alors il faut hardiment poser cette grande question : Le parlement a-t-il aucun droit, sauf celui de la force aveugle et de la tyrannie, de résoudre une question de cette importance et de prononcer sans appel que l'Eglise de ce pays ne devra jamais être en communion avec l'Eglise universelle, *orbis terrarum*? Que si le pouvoir civil est compétent pour décider sur ce point, c'est lui, et non l'Eglise, qui est le juge ecclésiastique suprême : que l'Eglise, en ce cas, prenne garde à sa position. Si l'Etat n'a point cette autorité, il l'usurpe donc *de facto*; et alors que l'Eglise veille à ses droits.

« Quel est donc le devoir de ceux qui ont entrepris la cause de cette Eglise? et d'abord quelles sont leurs intentions? M. Newman a écrit ces mots : « Si elle (Rome) se réforme... alors il sera du devoir de notre Eglise

d'entrer en communion avec les Eglises continentales, quoi que puissent dire nos hommes d'Etat, et quoi que puisse faire le pouvoir civil. » (*British-Critic*, janv. 1840, p. 8.) Quant à la condition que posent les premiers mots de cette proposition, permettez-moi de la traduire ainsi : Quand le temps sera venu où nous nous croirons obligés..., et peut-être montrerai-je plus tard que tel en est le vrai sens. En tout cas, nous lisons en ce passage la détermination clairement énoncée de ne point se laisser effrayer par les décrets et les mesures gouvernementales, et d'embrasser la communion catholique aussitôt que les difficultés *religieuses* du moment, réelles ou apparentes, auront été surmontées. Or, quel est le devoir de ceux qui professent hautement de semblables intentions ? Quant à moi, il me semble que :

« 1° Envers l'Eglise de Jésus-Christ, leur premier et plus saint devoir est de faire cesser le déplorable schisme actuel ; qu'ils ne se laissent point décourager par le mauvais succès des précédentes tentatives, ni par les difficultés actuelles, ni par les dangers à venir, mais qu'ils commencent résolument et qu'ils persévèrent avec énergie dans les mesures qui tendent directement à l'œuvre de la réunion religieuse ; qu'on ne dise pas que le temps n'est pas venu encore, mais qu'on s'efforce de hâter les moments, et de seconder la Providence pour abrégér les jours d'épreuve.

« 2° Envers le peuple. — Leurs prédécesseurs dans le ministère ont fait beaucoup pour tromper le peuple de ce pays au sujet de la religion, particulièrement touchant le vrai caractère de l'Eglise romaine et la nature de ses

différends avec l'Eglise anglicane. De là une foule de préjugés qui se sont opposés et s'opposent encore à toute réconciliation. C'est donc le devoir de ceux qui exercent aujourd'hui le même ministère, de réparer le mal et de ramener les peuples par tous les moyens en leur pouvoir à des idées plus charitables, plus justes et plus vraies.

« 5° Envers l'Etat. — Tirer une ligne distincte de démarcation entre les droits de l'Etat et ceux de l'Eglise ; demander hardiment à l'autorité civile le rappel de toute loi qui gêne la vraie liberté religieuse, c'est-à-dire la faculté de jouir de tous les privilèges du système chrétien ; l'unité, la charité universelle et la communion catholique, dont la nation est privée aujourd'hui par les dispositions oppressives et tyranniques d'une loi rendue dans un siècle de persécution. — Que si cette démarche n'obtient aucun résultat, qui dira alors qu'il ne reste pas à remplir un devoir plus rigoureux ? Il y a des temps (et l'on peut en écrire la prophétie aussi bien que l'histoire) où les hommes sont obligés de dire aux puissances de la terre : « Est-il juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu ? prononcez vous-mêmes (art. 4, 19) ; » où ils ont à distinguer avec une attention plus qu'ordinaire les choses de César d'avec les choses de Dieu, et à se montrer jaloux de n'attribuer jamais à l'un ce qui appartient à l'autre. Le *sceptre* et la *tiare* peuvent n'être pas toujours d'accord, et l'on peut choisir entre les deux, non pour déposséder le premier d'aucun de ses droits légitimes, mais pour veiller à la défense de l'autre contre tout empiétement. Or, le meilleur moyen d'éviter ces difficiles circonstances, c'est d'être prêt à les affronter.

« 4° Envers l'Eglise anglicane. — S'ils l'aiment, comme ils le disent, ils ne doivent point cesser de faire tous leurs efforts pour la rendre telle qu'ils la désirent. C'est pour eux un devoir de presser leurs supérieurs avec importunité et résolution, les conjurant de mettre la main à l'œuvre ou de laisser agir les autres. Science, conseils, prudence, ils devront tout employer pour influencer en ce sens les cœurs de leurs frères, et, dans leurs efforts, il ne doit y avoir ni délai ni faiblesse.

« Permettez-moi de revenir sur un sujet que j'ai déjà touché en passant, et dont il faut nécessairement tenir compte en examinant les devoirs que nous impose, à nous catholiques anglais, la situation présente. Je veux parler des violentes accusations contre Rome, telle qu'elle est de nos jours, que nous trouvons si souvent répétées dans les écrivains d'Oxford; et, pour ne point multiplier les exemples, je me contente de rappeler ici la dernière citation que j'ai faite (dans la troisième partie de cette lettre, *Univers* du 27 octobre) du *British-Critic*, et les paroles qui précèdent celles que j'ai rapportées : *Tant qu'elle (Rome) sera ce qu'elle est dans la pratique, l'union est impossible entre elle et l'Angleterre; mais si elle se réforme...* — Ceci, au premier abord, semble la mort de toute espérance, non-seulement pour le présent, mais jusqu'à un certain point pour l'avenir même. Cependant, que Votre Seigneurie veuille bien se rappeler que j'attribuais un sens plus doux à ces mots. Je vais justifier mon interprétation.

« Ce désir répété si souvent que Rome puisse être *autre* que ce qu'elle est peut s'accomplir en différentes manières.

res, et quoique exprimé en un sens, on y peut répondre en un autre. — Une comparaison me fera comprendre. Les taches observées sur un objet peuvent quelquefois en être enlevées simplement en essuyant le milieu au travers duquel on le regarde, et qui projette sur lui ses propres défauts. Ainsi Rome peut être bien différente de ce qu'elle apparaît aux yeux d'un observateur même sincère qui la regarde dans des représentations fausses, ou qui la juge d'après des descriptions trop fortement colorées en certains points, ou enfin sous l'impression d'une erreur encore plus légère. Un tableau peut nous paraître sombre et désagréable, non à cause de la disposition des couleurs, mais parce qu'il ne reçoit qu'une lumière insuffisante. Ainsi, bien des choses nous paraissent tristes et repoussantes, non qu'elles le soient en effet, mais parce qu'on ne les a point exposées à la pure lumière d'une explication raisonnable. Enfin, le défaut peut venir entièrement de la position du spectateur. Un homme, aussi pieux qu'instruit, me faisait observer, l'autre jour, que nos dévotions envers les saints peuvent se comparer à ces magnifiques tableaux peints aux fenêtres de nos vieilles églises. Vues de dehors, ces représentations n'offrent qu'une surface grisâtre et un assemblage bizarre de lignes informes; mais vues de l'intérieur de l'église, ce sont des figures pleines de grâce et de majesté, toutes brillantes de la pure et riche lumière du ciel. Je ne me sens donc ni effrayé ni découragé en voyant avec quelle force on insiste si souvent sur cette condition de réforme; car je sais qu'elle a son origine dans la manière d'envisager les choses, beaucoup plus que dans les choses elles-

mêmes ; et Votre Seigneurie et moi-même avons connu bon nombre de personnes qui nourrissaient les plus violents préjugés contre Rome, et qui les ont vus se dissiper dans Rome et par Rome.

« Mais je pourrais revenir sur ce point. Quant à présent, je veux traiter de nos devoirs, et c'est dans cette vue que j'ai touché ce sujet. Faut-il donc accueillir ceux qui viennent à nous dans leurs plaintes contre les pratiques de dévotion permises ou tolérées, dans les pays catholiques, même contre celles que nous ne serions pas personnellement disposés à conseiller au pauvre et à l'ignorant ? Je pose cette question, parce que, d'après tout ce qui a été écrit, je serais porté à conclure que l'on voudrait nous voir plus disposés que nous ne le sommes à blâmer nos frères du continent. Je puis même, sans amour-propre, dire que j'ai été particulièrement exposé à la censure sur ce sujet, et le regret m'a été exprimé, et publiquement et d'une manière confidentielle, de ce que j'aie cru devoir, par exemple, essayer de défendre et de justifier certaines expressions ou phrases usitées dans les dévotions populaires. A ceci je réponds qu'en justifiant ces expressions, je me suis borné à établir que, quelque fortes qu'elles paraissent, elles sont susceptibles d'un sens pieux, orthodoxe et vraiment catholique. Je n'ai jamais, que je sache, dit un mot de la propriété ou de la convenance de ces expressions, particulièrement quant à l'impression qu'elles peuvent faire sur les autres, et ceci n'est point une inconséquence. Je puis soutenir que l'on n'est point idolâtre, parce que l'on accomplit certains

actes de piété devant une image, et désirer en même temps que l'on s'abstienne de ces actes en des circonstances données, comme quand il peut s'ensuivre quelque malentendu. Et pour les expressions, ceux qui adoptent ouvertement le principe que, dans l'interprétation de leurs articles, ils sont obligés d'abord de les expliquer en un sens conforme à la doctrine catholique, puis de torturer les mots jusqu'à la violence pour en faire ressortir cette conformité, ceux-là ne peuvent nous refuser le droit de mettre nos formulaires de dévotion en harmonie avec nos formulaires de croyance, et d'expliquer, par exemple, les expressions d'une encyclique du pape par les décisions du Saint-Siège.

« Sur ce principe, je réponds qu'on ne peut s'attendre à ce que nous condamnions des pratiques (j'entends des pratiques autorisées) que nous croyons parfaitement compatibles avec la saine doctrine. Tout au plus devons-nous les expliquer, comparer entre elles les diverses parties du système, insister sur l'interprétation la plus favorable, et juger du sens qu'on leur donne par les actes et les sentiments. Or je suis certain, et tout catholique doit l'être également, que parmi les pratiques clairement approuvées ou permises par l'Eglise, il n'en est pas une seule qui ne puisse être ainsi expliquée en un sens orthodoxe. Dans les cas particuliers de dévotions abusives et superstitieuses, comme en tout ce qui résulte de la faiblesse ou de la dépravation humaine, montrons-nous prêts à reconnaître que nous avons des motifs de douleur et de honte; mais que ce ne soit point dans un esprit de récrimination.

La communion des saints sur la terre doit être une communion de chagrin, d'humilité et de componction, aussi bien que de joie et d'allégresse. Portons mutuellement le fardeau les uns des autres, mais sans mesurer avec un jaloux orgueil combien peut peser celui de nos frères.

« Quand nous refusons de prononcer contre Rome une condamnation même partielle, ce n'est pas que nous croyions que l'enceinte de la cité sacrée soit à l'abri des tentations humaines, à l'abri du péché ou du crime. Nous avons, Votre Seigneurie et moi, trop souvent entendu les nobles orateurs romains tonner du haut de la chaire contre les vices de la société ou des individus, pour que nous puissions entretenir une illusion semblable. Mais pourquoi nous ferions-nous les accusateurs et les juges d'une mère si chère à nos cœurs, et qui a tant de droits à notre gratitude? Ah! plutôt, laissant à Dieu le soin de juger les méchants qui la déshonorent, pourquoi ne pas reporter nos pensées vers les nombreux exemples d'abnégation, de zèle, de charité, de haute piété, qui, nulle part, ne brillent d'un éclat plus pur? Selon moi, chacun doit prononcer contre soi-même une condamnation sévère, et n'avoir pour autrui que charité et affection. Catholiques anglais, pleurons notre lenteur à accomplir les œuvres du devoir, notre froideur à embrasser les inspirations du zèle. Prêtres anglais, déplorons l'absence de ton et d'esprit ecclésiastique qui, sur le continent, donnent au ministère sacerdotal une régularité si belle, et dirigent toutes les habitudes et les actions les plus ordinaires du prêtre. — Quant à nos frères séparés, qu'ils jugent eux-mêmes les maux de leur situation dans l'Église et l'État.

Nous ne voulons point intervenir dans ce jugement. — Mais aussi qu'ils s'abstiennent, et qu'ils nous permettent de nous abstenir de la tâche présomptueuse de juger et de censurer l'Église apostolique. Quand la divine Providence nous aura tous réunis, il sera temps alors de confondre nos larmes et nos douleurs; nous aurons plus d'une occasion de verser des pleurs. On se dira les secrets domestiques qui causeront un sentiment général de peine, et des faiblesses peut-être seront révélées, qui engendreront une sympathie catholique. Quand, après une querelle, des frères et des sœurs se donnent mutuellement le baiser de paix et de réconciliation, chacun cherche à s'attribuer le plus de tort possible et à décharger les autres de tout blâme. Au moins serons-nous heureux alors d'oublier avec nos querelles la cause de nos divisions.

« Je viens d'indiquer indirectement ce qui me semble être notre devoir : offrir avec joie et simplicité toute explication en notre pouvoir, et signaler les points où nos vraies doctrines sont mal comprises, ceux où on les confond avec ce qui n'est que simplement permis, et ceux où elles peuvent être sujettes à abus. Pour le bien général de la cause, on ne saurait en venir trop tôt, par écrit ou par conférences personnelles, à des termes clairs et précis sur toutes ces matières. Je sais qu'aujourd'hui des hommes sérieux et graves sont tombés en une pénible méprise par rapport à ce nouveau mouvement, et je ne doute pas que des relations plus directes et plus amicales, conduites dans ce but, ne détruisissent bientôt leur erreur. J'avais d'abord l'intention d'éclairer ma pensée par quelques exemples; mais je m'aperçois que ce serait

m'éloigner du sujet de cette lettre, et m'engager dans une discussion compliquée, qu'il n'est pas encore temps d'aborder.

• Un second devoir nous est encore suggéré par les réflexions précédentes : celui de travailler à notre perfection, et, s'il est nécessaire, à notre réformation. Cette simple allusion doit suffire, je pense. Je laisse donc à d'autres, mieux qualifiés que moi, à désigner les points particuliers qui doivent attirer notre attention. Que chacun se juge, par comparaison, avec les modèles que nous offrent des temps plus heureux, et il aura assez à faire, s'il travaille à en retracer le tableau dans sa vie. Toujours est-il certain que, pour inspirer à nos compatriotes l'amour de notre religion, il faut la leur présenter ici, puisque ce n'est qu'en ce pays que le grand nombre la peut voir, embellie de tous ses charmes divins, majestueuse dans le temple, fervente à l'autel, pure et sublime dans la chaire, maîtresse des mœurs et de la discipline au séminaire, chrétienne et pieuse à l'école, austère et mortifiée dans le cloître, édifiante dans les confréries; chez le noble, généreuse et zélée, exemplaire chez l'homme du monde, résignée et humble chez le pauvre, libérale dans l'opulence, contente et régulière dans la détresse; chez le jeune homme, chaste et aimable, vénérable et sainte chez le vieillard; partout, relevant les institutions catholiques, semant sous ses pas le contentement et la paix, bénissant et bénie pour le bonheur, pour les consolations qu'elle répand autour d'elle. Or, en ceci, il y a assurément à faire pour tous, pour le prêtre et pour le laïque, pour le riche et pour le pauvre.

« De plus, ce n'est point être présomptueux que d'inculquer à ceux qui travaillent à l'avancement de cette œuvre grande et glorieuse, que la violence, bien que parée du manteau du zèle, n'aura point part aux bénédictions promises à la douceur et à la charité. Des paroles dures, le sarcasme et l'amertume ne sauraient, ni convaincre les esprits, ni gagner les cœurs. D'un autre côté, la confiance en la sincérité des autres, et en la pureté de leurs motifs, l'espérance au succès de nos efforts, quoique souvent trompée, la patience au milieu des désappointements répétés, une charité et une douceur qu'aucun mauvais accueil ne saurait rebuter, un zèle qui ne perd rien de sa chaleur, malgré l'indifférence de ceux avec qui il traite; enfin, l'esprit de Jésus-Christ et de son Eglise ne manqueront pas, tôt ou tard, de vaincre les obstacles qui, aujourd'hui, semblent insurmontables, et d'obtenir les succès qui paraissent les plus désespérés.

« Y a-t-il dans l'état présent des choses plus qu'aux époques antérieures, et surtout plus qu'au temps des archevêques Laud ou Wake, des raisons d'espérer que l'on amènera à bien la grande entreprise de la réunion de l'Angleterre à l'Eglise catholique? Selon moi, il y en a beaucoup.

« 1° Jusqu'à ce jour les esprits étaient tournés *contre* et non pas *vers* la vérité catholique. On s'éloignait graduellement de l'Eglise de J.-C. plutôt qu'on ne s'approchait d'elle. Le dégoût de la règle était à son croissant et non sur son déclin. Le flot de la réformation s'avavançait furieux au lieu de reculer paisiblement pour rendre à l'Eglise les rivages envahis. — Ceux qui essayaient en ce sens

quelques tentatives n'avaient point l'appui de l'opinion publique; la force de la nation, au lieu d'être avec eux, était contre eux. Aujourd'hui les choses ont grandement changé. La licence religieuse a parcouru toutes ses phases, et l'on commence à chercher une lumière fixe et un havre sûr. Pendant un temps on trouva du charme à la nudité et à la solitude du culte. Ce temps est passé. On sent le besoin de trouver dans la religion encouragement et direction, une source de consolation aussi bien qu'une règle de nos devoirs, le baume du cœur et l'aiguillon de la conscience. Bien des âmes envient ces tendresses spirituelles, cette douce contemplation, que l'Eglise catholique seule peut inspirer. Il leur faut ses consolations journalières, ses souvenirs de tous les moments pour désattrister le sentier pénible de la vie.

« 2° A d'autres époques, la protection accablante de l'Etat comprimait et étouffait, au lieu de la seconder, l'énergie de l'Eglise établie. On avait peine à comprendre alors que l'Eglise pût agir indépendamment du pouvoir civil. On regardait l'Etat comme l'ami et l'allié le plus sûr de l'Eglise. Tous deux semblaient unis par des liens indissolubles. Aujourd'hui cette amitié est refroidie; une séparation ou un divorce se pourraient aisément faire, comme dans le cas, par exemple, où les hommes politiques s'opposeraient aux mesures nécessaires, au bien-être religieux du pays.

« 3° Mais, pour en venir à un point plus intimement lié à la question, il me semble que les avances aujourd'hui faites sont moins entachées qu'à toute autre époque antérieure, de considérations mondaines, de l'esprit de

*marché*, ou, pour me servir d'une expression plus douce, d'une trop grande ardeur à s'assurer des conditions avantageuses. D'un côté, on ne peut plus, par la promesse d'un adoucissement à la persécution des catholiques en ce pays, essayer d'obtenir de l'Eglise romaine des concessions peu d'accord avec sa dignité, et de l'autre, l'Eglise anglicane ne se trouve point en un état de violente oppression temporelle, qui puisse engager ses membres à chercher, sous le prétexte d'unité religieuse, l'appui d'une alliance politique avec l'étranger contre ses ennemis domestiques. Les besoins de l'Eglise anglaise, besoins si profondément sentis par les partisans de l'unité, sont d'une nature toute spirituelle : c'est surtout le besoin de cette unité et des consolations dont elle est le principe. Ainsi suis-je intimement convaincu que l'on déploiera aujourd'hui plus de zèle et d'ardeur qu'on ne l'avait jamais fait pour en obtenir le bienfait.

« 4° Je crois trouver une autre garantie contre les anciennes chances de mauvais succès dans la forme même que le désir de l'unité a revêtue. C'est dans un esprit d'humilité et de confession que les amis de l'unité expriment leurs vœux. Ils ne demandent point à traiter cette affaire comme offrant des avantages égaux aux deux partis. Ils ont la conscience que leur position est déplorable, qu'ils ont fait des pertes immenses, qui seraient réparées par nous; que, dans le fait même de leur séparation, il y a de fortes apparences contre eux, et que le rétablissement de l'union avec le Saint-Siège redonnera une vigueur et une énergie nouvelles à une existence malade et languissante. De tels hommes doivent être

disposés à ne reculer devant aucun des sacrifices de sentiments personnels qui peuvent être nécessaires pour assurer le succès de leur sainte entreprise. Et ici encore je suis obligé de m'abstenir de produire des preuves et des exemples qu'il n'est pas encore temps de publier.

• 5° Il est une autre circonstance qui me paraît promettre davantage encore : Votre Seigneurie la trouvera dans le plan du mémorable traité, n° 90, plan convenu et concerté avec MM. Ward et Oaklay, et avec le docteur Pusey lui-même : je veux parler de la méthode adoptée de mettre, par voie d'explications, leurs doctrines en harmonie avec les nôtres. Un prêtre étranger a signalé à notre attention un document précieux : c'est une *Réponse de Bossuet au Pape*. Ayant été consulté sur le meilleur moyen de réconcilier au Saint-Siège les adhérents de la confession d'Augsbourg, le savant évêque fait observer que la Providence ayant permis que beaucoup de vérités catholiques fussent conservées dans cette confession, il fallait profiter de cette heureuse circonstance, et demander, *non pas des rétractations*, mais des explications qui fissent concorder cette confession avec les doctrines catholiques. Eh bien ! la voie a été préparée à l'adoption de cette méthode, quand on a démontré que les *articles* les plus difficiles sont susceptibles d'une interprétation qui leur ôte tout caractère de contradiction avec les décrets du Concile de Trente. On peut suivre la même méthode en d'autres points ; et ainsi l'on épargnerait aux individus de graves inquiétudes, et à l'Eglise de grandes difficultés.

« Je voudrais ne rien dire, en cet essai, des difficultés

qui peuvent, qui doivent même s'opposer à l'exécution de cette grande œuvre ; mais si je les omet, j'ai lieu de craindre que l'on ne me traite de visionnaire, d'enthousiaste qui ferme les yeux pour ne pas voir l'inanité de ces rêveries. — L'ennemi de tout bien ne laissera point se terminer nos divisions et nos querelles sans tenter de nombreux et puissants efforts pour les prolonger encore. Nos passions et nos vices feront souvent échouer nos tentatives. Il n'y a pas de doute que des considérations d'intérêt, d'un caractère plus mondain, ne traverseront nos efforts ; quelques personnes aussi interviendront avec des vues moins élevées et moins pures, et le grand contradicteur de toute œuvre bonne et sainte, le monde, avec sa froideur et son indifférence, avec ses railleries et ses sarcasmes, ses maximes mauvaises et son faux amour de la liberté, avec son horreur de toute contrainte nouvelle et sa haine de toute vertu austère, soulèvera contre nous un parti puissant et une armée d'ennemis. Ajoutez encore que nous aurons aussi à combattre des obstacles d'une nature plus sérieuse : scrupules sincères contre certaines pratiques, répugnance à renoncer à certaines formes, questions compliquées touchant les arrangements hiérarchiques, touchant les saints ordres et la discipline cléricale, et une foule d'autres, inutiles à prévoir ici parce qu'elles se montreront assez tôt d'elles-mêmes. Mais en voilà assez pour prouver que ce n'est point avec les yeux d'un enthousiaste que je regarde l'avenir. — La route est triste et désolée. La terre promise est au-delà du désert, désert d'après montagnes et de plaines sablonneuses, les unes et les autres égale-

ment difficiles à franchir pour des raisons différentes, exigeant celles-ci une pénible et infatigable persévérance, celles-là une énergie à toute épreuve. Là sont des serpents de feu et les rusés séducteurs, les prophètes de malédictions et les géants armés; les solitudes arides et les sources amères; là nous attendent les désappointements, les murmures, les défections: plus d'une fois peut-être les tables seront jetées à terre et brisées, et réécrites encore. Enfin, l'on peut mourir au sommet du Nébo, déjà embrassant du regard, mais sans espoir de la posséder jamais, la terre de promesse où coulent le lait et le miel. Grâce à Dieu, la manne ne nous fera point défaut, ni l'espoir et la confiance au Dieu Seigneur d'Israël. Nous porterons avec nos frères le poids du travail et de la fatigue; nous combattrons, nous prierons avec l'Eglise de Dieu, et nous laisserons entre ses mains bénies le succès et la récompense. Notre voie, après tout, ne saurait être plus laborieuse, plus difficile que celle des apôtres, qui nous ont devancé, ni notre sentier plus épineux que celui du Seigneur. Or le disciple n'est pas meilleur que le maître.

« Que le retour de ce pays, c'est-à-dire de l'Eglise établie, à l'unité catholique, mit fin à la dissidence religieuse et aux discordes intérieures, je ne saurais en douter. La population serait formée à des mœurs plus pures par deux puissants moyens: dans les campagnes, par l'influence du clergé paroissial; dans les villes et les districts manufacturiers, par les ordres monastiques. L'expérience a aujourd'hui montré que les habitants des campagnes sont prêts à recevoir sans murmure et même

avec plaisir les enseignements catholiques proposés par les théologiens d'Oxford, et même plus encore, pourvu qu'ils leur soient présentés par le canal régulier des instructions paroissiales. Ajoutez la splendeur et la majesté du rituel catholique, la variété sublime des différents services, les offices si touchants propres aux diverses saisons de l'année, cette sanctification de tous les instants de la vie domestique, et ces établissements sans nombre consacrés à la charité, et cette dissidence tomberait bientôt réduite en poudre sous l'action paisible du catholicisme; et ses fragments ne tarderaient pas à se réunir autour du principe tout-puissant d'attraction universelle. Puis, envoyez des hommes d'une vie austère et de manières aimables, ceints de la corde d'un saint François, ou portant sur la poitrine le sceau de la passion du Christ, et dans leurs traits les signes de la mortification (comme les disciples du vénérable Paul de la Croix), des hommes dont le vêtement ne se distingue de celui des pauvres qui les entourent, ni par la beauté du tissu, ni par une pauvreté affectée, mais dont le costume est à la fois majestueux et humble : pieds et têtes nues, tenant à la main l'emblème de la rédemption, qu'ils prêchent le jugement, la mort, les châtimens futurs, la pénitence, la justice et la chasteté, et on les écouterait avec crainte et respect; et nous verrons des prodiges de réforme, et une foi pure engendrera des mœurs plus pures; et la conversion du cœur entraînera la conversion de l'esprit.

« Mais il est temps de conclure, et d'offrir à Votre Seigneurie mes sincères excuses pour la longueur de cette

lettre, et pour l'imperfection des renseignements qu'elle contient. La confiance me reste que personne, quelque éloigné qu'on puisse être de partager mes opinions, ne refusera de s'unir à moi dans l'offrande journalière de ferventes supplications au Dieu de paix, pour qu'il daigne diriger nos sentiments et nos actes vers l'accomplissement de ce grand et noble but. Intéressons l'Eglise entière en notre faveur. Le gage le plus certain que nous puissions avoir que Dieu veut accorder une grâce, c'est qu'il inspire à son Epouse de lui en faire la demande. Le sceptre d'or sera tendu vers elle, au moment où elle avancera, priant pour sa vie et celle de son peuple.

• J'ai l'honneur d'être, etc.

« NICOLAS, évêque de Mellipotamos.

« Collège de Sainte-Marie, fête de saint Matthieu, 1841. »

FIN.

The first part of the document is a letter from the  
Secretary of the Board of Education to the  
Commissioner of the State Department of  
Education. The letter is dated January 10, 1901,  
and is addressed to the Commissioner at  
Albany, New York. The letter discusses the  
proposed changes in the curriculum of the  
State Normal School for Teachers, and  
requests the Commissioner's approval of  
the proposed changes. The letter is signed  
by the Secretary of the Board of Education,  
and is accompanied by a copy of the  
proposed curriculum changes.

The second part of the document is a report  
from the Commissioner of the State  
Department of Education to the Board of  
Education. The report is dated January 10,  
1901, and is addressed to the Board of  
Education at Albany, New York. The  
report discusses the proposed changes in the  
curriculum of the State Normal School for  
Teachers, and recommends the approval of  
the proposed changes. The report is signed  
by the Commissioner of the State  
Department of Education, and is  
accompanied by a copy of the proposed  
curriculum changes.

## APPENDICE.

---

EXTRAIT DES ACTES DU PARLEMENT PASSÉS EN ANGLE-  
TERRE CONTRE LES CATHOLIQUES, DE 1548 A 1791.

---

Voici un extrait très-court et fort abrégé des lois de persécutions décrétées contre les catholiques, et qui font partie du *Statute book*.

1548.

Tout ecclésiastique, curé ou autre ministre, refusant de se servir du livre ordinaire de prières et autres rites et cérémonies à l'usage de l'Église anglicane, ou *recourant à tout autre mode* de prières, ou parlant contre ledit livre de prières, et étant convaincu trois fois de cela, souffrira la peine de l'incarcération à vie.

## 1551.

Tout le monde se rendra dans les églises où le livre ordinaire de prières sera en usage, sous peine d'être puni par les censures de l'Église. Toute personne écoutant ou assistant à des prières faites d'une manière ou dans une forme quelconque, à l'administration des sacrements, à la nomination de ministres, ou pratique de rites quelconques, autres que ceux exposés dans ledit livre de prières, souffrira la peine de l'incarcération à vie.

## 1558.

LA REINE EST DÉCLARÉE CHEF SUPRÊME DE L'ÉGLISE, et toutes personnes remplissant des dignités et places ecclésiastiques ou civiles, qui refuseront de prêter le serment de suprématie, sont déclarées incapables de conserver ou d'exercer aucune de ces places durant leur vie. Toute personne soutenant la juridiction spirituelle ou ecclésiastique de prince, prélat, étranger quel qu'il soit, etc., sera proscrit, comme cela se pratiquait autrefois dans ce royaume, avec tous ses complices; elle perdra en outre ses biens, et subira LA PEINE DE LA MORT et autres peines et confiscations, comme dans les cas de haute trahison.

## 1565.

Quiconque refusera de prêter à la reine le serment de suprématie, encourra pour le premier refus, le dan-

ger, les amendes, les peines et confiscations ordonnées et prévues par le statut de provisions et *præmunire* (1) passé dans la seizième année du règne de Richard II. Refuser une seconde fois le serment est déclaré trahison.

## 1581.

Ce statut décrète que c'est se rendre coupable de trahison, que d'attirer quelque personne que ce soit de la religion établie à la religion romaine. Toute personne qui aurait aidé à cela, sera punie comme pour le crime de non-révélation de trahison.

Quiconque dira ou assistera à la messe, de propos délibéré, paiera une amende de 200 marcs et subira douze mois d'emprisonnement.

Toute personne, âgée de plus de seize ans, et qui ne se rendra pas à l'église ou au lieu ordinaire des prières, paiera une amende de 20 liv. sterl. par mois; et si elle s'absente encore, elle donnera une garantie de 200 liv. sterl. au moins pour répondre de sa bonne conduite; elle restera ainsi liée jusqu'à ce qu'elle se soit conformée et qu'elle soit venue à l'église.

Quiconque entretiendra un précepteur et ne se ren-

(1) Les différents statuts de *præmunire* ont été faits sous prétexte d'opposer une digue au pouvoir pontifical en Angleterre. C'est à l'époque de la réformation qu'on leur donna la plus grande extension, car alors toute liaison avec Rome fut interrompue et des peines plus sévères portées contre ceux qui interviendraient aux dispositions de ces statuts. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les peines infligées pour les différents cas; on les trouvera au livre IV, chapitre 8, de Blackstone.

dra pas à l'église établie, subira une amende de 10 liv. sterl. par mois.

Faute de faire tous les paiements ci-dessus, il y aura emprisonnement.

### 1585.

Tout jésuite, séminariste et autres prêtres restant en Angleterre ou entrant dans le royaume, seront, quarante jours après la présente, déclarés traîtres; ils seront châtiés, perdront leurs biens, etc., comme dans les cas de haute trahison.

Sera coupable de félonie, quiconque recevra ou protégera de telles personnes; l'envoi d'argent ou de secours à de telles personnes hors d'Angleterre, sera puni des peines de *præmunire*, ou, en d'autres termes, de la déportation et de la perte de ses propriétés.

De nombreuses exécutions de prêtres eurent lieu en vertu de cet acte, et près d'un siècle après, en 1640, lorsque l'Angleterre et l'Écosse étaient en armes pour défendre leur liberté de conscience, Rushworth raconte (c. iv, 305), comme un événement ordinaire, que le 30 juin, un nommé Morgan fut pendu et écartelé à Tyburn, pour avoir reçu les saints ordres dans l'église catholique, et pour être venu d'outre-mer en Angleterre au mépris de cet acte.

### 1587.

Les deux tiers des terres et autres biens de toute personne refusant d'aller à l'église appartiendront à la reine.

1393.

Tout réfractaire, c'est-à-dire toute personne refusant de se conformer à la nouvelle croyance de l'État, donnera son nom au curé de la paroisse, qui le certifiera aux juges de paix, afin de le poursuivre. Tout prêtre refusant de se reconnaître comme tel, sera mis en prison.

Toute personne, âgée de plus de seize ans, qui refusera d'aller à l'église, ou attaquera par ses discours l'autorité ecclésiastique de la reine, ou persuadera à d'autres de ne pas aller à l'église, ou se rendra à tout autre lieu d'assemblée religieuse, sera mise en prison pour y rester, sans qu'elle puisse fournir caution, jusqu'à ce qu'elle se soit conformée à l'église et qu'elle ait entendu le service divin tel qu'il est établi par la loi.

Toute personne, contrevenant à cet acte, et ne se présentant pas dans l'espace de trois mois pour se conformer à l'église, doit faire abjuration et sortir du royaume. Refus d'obéir est déclaré félonie, sans qu'il y ait exception pour le clergé.

Quiconque gardera dans sa maison quelqu'un qui refuse d'aller à l'église, paiera une amende de 10 liv. sterl. par mois pour chacune des personnes ainsi gardées.

Les terres et autres propriétés des personnes forcées de sortir du royaume par suite de cet acte, seront confisquées au profit du chef de l'Église et de l'État: — le souverain.

## 1603.

Les marguilliers des paroisses doivent rédiger des listes nouvelles des personnes qui refusent d'assister au service divin et de leurs enfants au-dessus de neuf ans. Les magistrats feront une proclamation, afin que tous les délinquants se livrent au chériff. — Amende de 20 liv. sterl. (500 francs) par mois par personne et les deux tiers de leurs biens seront saisis pour le roi.

Chaque évêque examinera les personnes de son diocèse sous serment, et quiconque refusera de répondre sous serment, sera mis en prison, sans pouvoir donner caution.

Toute personne, âgée de plus de dix-huit ans, qui refusera de prêter le serment de suprématie, encourra les peines de *præmunire*; nul acte d'accusation contre de telles personnes ne sera annulé pour défaut de formes.

Quiconque réconciliera une personne avec l'Église de Rome, sera jugée et punie comme coupable de haute trahison.

Le chériff ou autre officier public pourra pénétrer de force dans toute maison où se trouveront des réfractaires papistes.

## 1609.

Toute personne, âgée de plus de dix-huit ans, prètera le serment de suprématie. — Quiconque refusera de le faire, sera envoyé en prison jusqu'à l'époque des assises, sans pouvoir fournir caution; et si, à cette épo-

que, le serment est de nouveau refusé, la personne encourra le danger et les peines du *præmunire*, à l'exception des femmes mariées, qui seront envoyées en prison seulement, pour y rester sous caution jusqu'à ce qu'elles prêtent ledit serment et se conforment, ou jusqu'à ce que le mari paie au roi 10 liv. sterl. par mois, ou lui donne le tiers de tous ses biens.

(L'exécution de ces lois infernales était si rigide, qu'en 1626, lord Scroop fut accusé de connivence avec les non-conformistes, parce qu'il n'avait convaincu que seize cent soixante-dix catholiques dans la partie Est du district d'York.)

#### 1670.

Tous les juges de paix, constables, etc., sont autorisés à enfoncer les portes de tout lieu où sera tenue une assemblée quelconque d'une nature religieuse, d'une manière autre que celle prescrite par la liturgie et les pratiques de l'Église d'Angleterre. — Amende, 20 liv. sterl. contre le prédicateur pour la première contravention; 40 liv. sterl. pour la seconde. — Amende de 20 liv. sterl. contre tout individu qui permettra de telles assemblées dans sa maison.

#### 1688.

La déclaration contre le papisme sera envoyée à tous les papistes, qui, s'ils la rejettent, seront condamnés à la confiscation et punis comme papistes convertis non-conformistes, conformément aux lois portées depuis 1546, c'est-à-dire que les peines seront le bannissement

ou l'emprisonnement à vie, la perte des biens, et, dans quelques cas, la perte de la vie.

### 1700.

Une récompense de 100 liv. sterl. (2,500 fr.) est accordée pour l'arrestation d'un évêque ou d'un prêtre papiste, ainsi que pour le poursuivre à raison de ce qu'il aurait dit la messe ou exercé quelque-une de ses fonctions.

### 1736 ET 1757.

A cette époque furent décrétées les lois portant que tout individu refusant de prêter le serment de suprématie, de recevoir le sacrement légal, etc., était incapable d'invoquer la protection de la loi ou de l'équité, d'être tuteur de ses enfants, d'être nommé exécuteur testamentaire, administrateur, de recueillir un legs ou un don. Ce délinquant devait payer la somme de 500 liv. sterl. (12,500 fr.).

ACTE FIXANT LA SUCCESSION A LA COURONNE  
(bill des droits — 1688).

*Chap. X.* — Tout roi ou reine de ce royaume qui viendra ou succédera dorénavant à la couronne impériale, fera, souscrira et prononcera à haute voix, dans le premier jour de l'assemblée du premier parlement qui suivra son couronnement, assis sur son trône, dans la chambre des pairs, en présence des lords et des communes assemblés, ou bien, lors de son couronnement, devant la personne ou les personnes qui recevront de lui ou d'elle le serment de couronnement, au moment où il ou elle prononcera ce serment (qui sera fait le premier), la déclaration mentionnée dans le statut fait dans la trentième année du règne du roi Charles II, intitulé : *An act for the more effectual preserving the king's person and government, by disabling papist from sitting in either house of parliament.* Mais s'il arrive que le roi ou la reine n'ait pas atteint l'âge de douze ans, lorsqu'il ou elle montera sur le trône, alors ils feront, souscriront et prononceront à haute voix ladite déclaration à leur couronnement, ou le premier jour de l'assemblée du premier parlement qui suivra l'époque où ils auront atteint l'âge de vingt ans.

Voici cette fameuse déclaration :

« Je A. B. professe, affirme et déclare solennellement et sincèrement, en présence de Dieu, croire que, dans le sacrement de la communion, il n'y a point de transsubstantiation des éléments du pain et du vin en corps et en sang de Jésus-Christ, au moment de leur consécration, ou après cette consécration par une personne quelconque; que l'invocation ou l'adoration de la vierge Marie ou de tout autre saint, et le sacrifice de la messe,

tels qu'ils sont maintenant pratiqués dans l'Église de Rome, doivent être regardés comme des actes superstitieux et idolâtres. Je professe aussi, affirme et déclare solennellement que je fais cette déclaration dans le sens plein et entier des ouvrages qui m'ont été lus, tels qu'ils sont généralement interprétés par l'Église protestante, sans subterfuge, équivoque ou réserve mentale quelconque, et sans m'être fait donner à cet effet des dispenses préalables par le pape ou par toute autre autorité ou personne quelconque, sans aucun espoir d'obtenir une semblable dispense, d'être ou de pouvoir être acquitté devant Dieu ou devant un homme, ou délié de cette déclaration, bien que le pape ou toute autre personne ou autorité m'en délie ou l'annule ou la déclare de nul effet dès le commencement. »

Le chapitre III du même acte porte que les serments ci-après seront prêtés par toutes les personnes qui peuvent être tenues par la loi de prêter les serments de fidélité ou de suprématie :

« Je A. B. fait promesse sincère et sûre d'être fidèle et de garder loyale *allégeance* à Leurs Majestés le roi Guillaume et la reine Marie. » Avec l'aide de Dieu.

« Je A. B. jure que j'abhorre de tout mon cœur, que j'abjure et je déteste, comme impie et hérétique, cette thèse et cette doctrine condamnable, que les *princes excommuniés ou déposés par le pape ou toute autre autorité du siège de Rome, peuvent être déposés ou mis à mort par leurs sujets ou par toute autre personne quelconque*, et je reconnais qu'aucun prince étranger, aucune personne, prélat, État ou potentat, n'a ni ne doit avoir aucune juridiction, pouvoir, supériorité, prééminence ou autorité ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume. » Avec l'aide de Dieu.

LES TRENTE-NEUF ARTICLES DE L'ÉGLISE ANGLICANE  
OU ACTE DE CONFORMITÉ.

Les doctrines jadis publiées de l'autorité d'Édouard VI fournirent les bases du nouveau symbole. On y fit plusieurs changements et corrections; et *trente-neuf articles*, dont il se compose actuellement, reçurent les signatures des membres des deux chambres, le 22 janvier 1562. Cet ouvrage important fut achevé dans quelques jours, et, à ce qu'il paraît, sans beaucoup de discussions. Mais ce qui suivit est un exemple mémorable de l'inconséquence dans laquelle les hommes sont souvent entraînés par le changement de situation. Aucun des membres ne pouvait avoir oublié les persécutions du dernier règne : plusieurs avaient souffert et l'emprisonnement et l'exil, à cause de leur dissidence de l'Église alors établie. Actuellement, comme s'ils eussent hérité de cette infailibilité qu'ils avaient condamnée, ils refusèrent aux autres cette liberté d'élection religieuse qu'ils avaient prise eux-mêmes. Au lieu de considérer simplement les trente-neuf articles comme les doctrines distinctives de l'Église nouvellement établie par la loi, ils travaillèrent à les insinuer fortement dans la conscience des autres. Mettre en doute ce qu'ils regardaient comme la vérité, était un crime; et si leurs efforts avaient entièrement réussi, tous les dissidents de la nouvelle croyance eussent été passibles de la pénalité d'hérésie. On proposa que « si quelqu'un prêchait, déclarait, écrivait ou disait quelque chose en

dérogação, haine ou mépris dudit livre (celui des articles) ou d'aucune doctrine y contenue, et en était légalement convaincu devant l'ordinaire, il serait traité comme hérétique et serait condamné à l'amende de cent marcs pour la première fois, quatre cents pour la seconde, et, pour la troisième, à la perte de ses biens meubles et immeubles et à l'emprisonnement perpétuel. » Cela fut adopté par la chambre haute, mais en laissant la peine en blanc, afin qu'on la remplît ensuite. On demanda subséquemment d'y ajouter une autre clause, que, « si quelque personne niait directement ou indirectement, publiquement ou en particulier, par écrit ou parole, l'un des articles de doctrine publiés dans ce livre, qu'il en fût légalement convaincu devant l'ordinaire, et qu'il y persistât obstinément, il serait condamné à . . . . . »

On regarda une telle loi comme inutile en ce qui concernait les catholiques (puisque à tout moment on pouvait les envoyer à l'échafaud, au moyen de l'acte de suprématie), et imprudente relativement aux disciples du théologien de Genève, que la reine cherchait plutôt à s'attacher par son indulgence, qu'à exaspérer par sa sévérité.

L'adoption des trente-neuf articles mit le dernier sceau à la réformation en Angleterre. Une nouvelle Église s'établit sur les ruines de l'ancienne; et l'objet de ces lignes est de faire connaître au lecteur jusqu'à quel point les deux Églises s'accordent et jusqu'où elles diffèrent dans leur croyance. Ce rapprochement a été fait par le docteur Lingard dans son *Histoire d'Angleterre*.

1° Toutes deux enseignent qu'il n'y a qu'un Dieu ; que dans l'unité de Dieu se trouvent trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que le Fils prit lui-même la nature de l'homme ; qu'il s'offrit en sacrifice pour le péché de l'homme, originel et actuel ; et que ce n'est qu'en son nom que l'homme peut être sauvé.

2° Elles admettent également trois symboles ordinairement appelés : symbole des apôtres, symbole de Nicée, symbole d'Athanase.

3° Elles révèrent également les saintes Écritures comme la véritable parole de Dieu. Mais ici elles commencent à différer. 1° La nouvelle Église déclara apocryphes plusieurs livres des Écritures juives, tandis que l'ancienne Église les admettait comme canoniques. 2° L'ancienne maintient que toute doctrine enseignée par le Christ et les apôtres avait été rapportée dans les Écritures ; la nouvelle disait que maintes choses, telles que le baptême des enfants, l'obligation d'observer le dimanche au lieu du sabbat, etc., avaient été enseignées par le Christ ou les apôtres, et que, cependant, elles n'étaient pas rapportées dans les Écritures comme connues seulement par la tradition.

4° Toutes deux s'accordent à dire « que l'Église a le droit de déterminer les rites et les cérémonies et a autorité dans les discussions sur la foi. » Mais les articles semblent annuler cette autorité par des restrictions. L'Église ne peut décider que ce qui est contenu dans les Écritures, ne peut pas s'assembler en concile sans l'ordre ou la volonté des princes ; et quand elle est ainsi assemblée, elle peut errer, et a actuellement erré. L'ancienne Église n'accorde point cette autorité aux princes,

et soutient que le Christ, selon ses promesses dans l'Écriture, veille sur son Église assemblée en concile général, et ne souffre pas qu'elle tombe dans aucune erreur essentielle, soit de croyance, soit de discipline.

5° Toutes deux demandent également de la vocation et une mission dans leurs ministres, et confient le gouvernement de l'Église aux évêques, comme à l'ordre le plus élevé dans la hiérarchie. Mais l'ancienne Église, quoiqu'elle n'admette aucune autorité ecclésiastique dans le prince, comme prince, reconnaît dans l'évêque de Rome, comme successeur de saint Pierre, une prééminence d'ordre et de juridiction sur l'Église universelle. La nouvelle Église refuse à l'évêque de Rome toute juridiction dans le royaume, et considère le souverain comme suprême, même dans le gouvernement ecclésiastique.

6° Toutes deux enseignent que la grâce du pécheur ne peut s'acquérir ou se mériter par aucun effort naturel, et qu'elle lui est accordée au nom des mérites du Christ. Mais, en ceci, elles diffèrent ou peut-être semblent différer, en ce que l'une admet la grâce par la foi seulement, et l'autre, avec la foi, exige encore l'espérance et la charité.

7° Toutes deux enseignent que les sacrements sont des signes efficaces de grâce par lesquels Dieu opère invisiblement en nous; mais les sept sacrements des catholiques sont réduits à deux par les articles, savoir : le baptême et l'eucharistie.

8° Les points les plus importants sur lesquels elles diffèrent, concernent l'eucharistie. Les réformés d'Angleterre enseignent que dans le sacrement « le corps de

Jésus-Christ est donné, pris ou consommé d'une manière seulement spirituelle et céleste. Les catholiques, d'une manière réelle, quoique spirituelle et sacramentelle. » Les premiers déclarent que la doctrine de la transsubstantiation ne peut se prouver par les paroles de l'Écriture ; les derniers, qu'elle dérive nécessairement des paroles de l'Écriture. Les premiers, que la communion se doit administrer aux laïques sous les deux espèces, selon l'institution et l'ordre du Christ ; les autres, que la communion sous les deux espèces ne dérive pas de cette institution et n'est pas prescrite par le commandement du Christ.

9° Les articles déclarent que la messe est une invention de blasphème, par le motif qu'on ne peut offrir d'autre sacrifice pour le péché que celui qui fut offert sur la croix : selon les catholiques, la messe est un sacrifice vraiment propitiatoire, commémoratif de celui qui fut offert sur la croix.

10° Les articles condamnent, mais en termes généraux et sans aucune explication, les doctrines, 1° du purgatoire ; 2° des indulgences ; 3° de la vénération et adoration des reliques et images ; 4° de l'invocation des saints. Les catholiques enseignent, 1° que les âmes des hommes qui sortent de la vie et qui ne sont ni assez criminelles pour mériter le châtiment de l'enfer, ni assez pures pour être admises là où ne peut entrer aucune souillure, sont immédiatement, après la mort, placées dans un lieu de purification ; 2° que les pardons de la punition temporelle du péché, nommés indulgences, sont profitables et doivent être admis ; 3° qu'il est légitime de témoigner de la vénération ou un respect infé-

rieur aux restes des saintes personnes et aux images du Christ et de ses saints ; 4° qu'il est aussi très-légal de demander aux saints de joindre leurs prières aux nôtres « pour attirer sur nous les bienfaits de Dieu, au nom de son Fils Jésus-Christ, notre unique Sauveur et Rédempteur. » ( Conc. Trid., sess. XXV )(1).

(1) Le lecteur a vu, dans le chapitre X, par quel ingénieux système le révérend M. Newman cherche aujourd'hui à concilier l'acte de conformité avec les doctrines de l'Église catholique.

FIN DE L'APPENDICE.

# TABLE DES MATIÈRES.



PRÉFACE . . . . .	Pag. v
INTRODUCTION . . . . .	» xi

## CHAPITRE I.

### SOMMAIRE.

Coup d'œil sur la situation générale du Royaume-Uni. . . . .	Pag. 1
Anarchie religieuse, politique et sociale . . . . .	» 6
Dépravation et misère du peuple . . . . .	» 7
Crise de 1842 . . . . .	» 19
La charité officielle . . . . .	» 24
Les workhouses . . . . .	» 25
Les socialistes . . . . .	» 28
Les chartistes . . . . .	» 30
Les rebeccaïstes . . . . .	» 30
Opinion de Cobbett sur les conséquences de la réforme. . . . .	» 26
La constitution de l'Angleterre est l'œuvre du catholicisme et non celle des réformateurs . . . . .	» 33

## CHAPITRE II.

## SOMMAIRE.

L'émancipation des catholiques de la Grande-Bretagne en 1829 . . . . .	Pag. 35
Luttes au sein du parlement . . . . .	» 36
Influence de l'agitation irlandaise . . . . .	» 38
Réveil de la foi religieuse. — Ses progrès . . . . .	» 39
Accroissement considérable des catholiques . . . . .	» 44
Établissement de nouveaux vicariats apostoliques . . . . .	» 45
Le nombre des évêques est augmenté . . . . .	» 46
Sollicitude de ces nouveaux pasteurs. . . . .	» 47
Association de prières pour la conversion de l'Angleterre. . . . .	» 48
Les vœux de l'association commencent à être exaucés. . . . .	» 50

## CHAPITRE III.

## SOMMAIRE.

Progrès de la foi . . . . .	Pag. 53
Activité des catholiques . . . . .	» 54
Leur nombre et leur influence . . . . .	» 54
Églises, chapelles et couvents récemment construits . . . . .	» 55
Généreux sacrifices des familles riches . . . . .	» 85
Renaissance de l'art chrétien . . . . .	» 82
Les travaux du célèbre architecte W. Pugin, encouragés par le Souverain-Pontife . . . . .	» 82
Les trappistes du Leicestershire . . . . .	» 74
Statistique religieuse des huit vicariats apostoliques . . . . .	» 89
Le nombre de leurs missionnaires, de leurs monuments religieux, de leurs collèges et établissements de charité. . . . .	» 90
L'Ordre des Passionnistes et l'Ordre fondé par le docteur Rosmini . . . . .	» 92

## CHAPITRE IV.

## SOMMAIRE.

Propagande catholique . . . . .	Pag. 99
Institut de la Grande-Bretagne . . . . .	» 100
Ses développements, son action en Angleterre et dans toutes les possessions britanniques . . . . .	» 105
Le pape reconnaît l'institut et l'encourage . . . . .	» 110
Bref de sa sainteté Grégoire XVI à lord Shrewsbury . . . . .	» 110
Les journaux, revues et publications catholiques . . . . .	» 113
Influence politique des catholiques dans le parlement et le pays. . . . .	» 123
Premiers effets de l'action régénératrice du catholicisme sur les masses . . . . .	» 125
Projet d'envoyer un ambassadeur anglais près la cour de Rome et de renouer avec le Saint-Siège les relations diplomatiques. . . . .	» 126

## CHAPITRE V.

## SOMMAIRE.

De la part faite aux catholiques dans l'instruction publique. Pag.	129
Les Universités. — Les collèges . . . . .	» 130
L'enseignement primaire et secondaire . . . . .	» 133
Liberté du clergé catholique et des Ordres religieux . . . . .	» 135
Tentative faite pour créer un monopole au profit de l'É- glise anglicane . . . . .	» 140
Résistances au sein du parlement . . . . .	» 145
Coalition de tous les intérêts menacés . . . . .	» 149
Exercice du droit de pétition. . . . .	» 154
Les catholiques défenseurs de la liberté d'enseignement. . . . .	» 162

## CHAPITRE VI.

## SOMMAIRE.

Terreurs causées par les progrès du catholicisme . . .	Pag. 165
Réveil du fanatisme protestant. . . . .	» 166
Agitation anti-papiste . . . . .	» 169
La reine est accusée d'être favorable aux catholiques . . .	» 174
Les enfants de l'Église sont calomniés sur la place publi- que, dans le parlement, dans la presse . . . . .	» 181
Le calme se rétablit . . . . .	» 189
Meetings des associations protestantes de Londres . . .	» 190
Position des catholiques vis-à-vis des anglicans et de l'Ir- lande . . . . .	» 196

## CHAPITRE VII.

## SOMMAIRE.

Rénovation sociale par la tempérance . . . . .	Pag. 201
La foi catholique féconde les tentatives stériles des asso- ciations protestantes . . . . .	» 205
Les catholiques et les protestants se prêtent mutuel appui. . .	» 218
Croisade du révérend père T. Mathew . . . . .	» 206
Les prodiges du teetotalisme en Irlande et en Angleterre. .	» 208
Éloges et encouragements donnés au capucin irlandais par l'évêque anglican de Norwich et l'aristocratie protes- tante . . . . .	» 211
Le père Mathew reçoit les témoignages de la satisfaction du souverain pontife . . . . .	» 221

## CHAPITRE VIII.

## SOMMAIRE.

De l'Église anglicane et de ses divisions intestines . .	Pag. 223
--	----------

Le parti évangélique . . . . .	Pag. 224
Le parti de l'Église et de l'État ( <i>Church and State</i> ) . . .	225
Le parti anglo-catholique ou puseyiste . . . . .	226
Naissance et développement du puseyisme . . . . .	229
Des circonstances qui ont favorisé le mouvement d'Oxford..	230
Les anglicans du dix-septième siècle . . . . .	240
Réfutation du reproche d'innovation adressé aux puseyistes .	239

## CHAPITRE IX

### SOMMAIRE.

Le docteur Pusey . . . . .	Pag. 245
Détails biographiques . . . . .	246
Son influence à l'Université d'Oxford . . . . .	247
Comment son nom a été choisi pour désigner le parti anglo-catholique . . . . .	248
Son dernier sermon . . . . .	251
Croyance de l'Église anglicane sur le dogme de la présence réelle . . . . .	254
De la communion chez les anglicans de nos jours . . .	260
Le docteur Pusey exhorte les anglicans à revenir à la pratique de la communion fréquente . . . . .	271
Explications données par le célèbre professeur relativement à sa croyance sur le dogme de la présence réelle; il admet la consubstantiation . . . . .	274
Curieux procès intenté au docteur Pusey . . . . .	276
La Cour du vice-chancelier de l'Université . . . . .	278
Prétendue condamnation du professeur d'hébreu . . . .	280
Législation universitaire . . . . .	284
Protestations des puseyistes . . . . .	290

## CHAPITRE X.

### SOMMAIRE.

Le révérend John-Henri Newman . . . . .	Pag. 297
---	----------

La position que ce théologien occupe à Oxford . . . . .	Pag. 298
Les trente-neuf articles du symbole anglican . . . . .	» 300
Le dernier des traités pour le temps présent . . . . .	» 303
De la polémique soulevée par ce travail . . . . .	» 307
Jugement d'un théologien romain . . . . .	» 299
Rétractation de M. Newman . . . . .	» 314
De quelques membres de l'Université d'Oxford, partisans du puseyisme . . . . .	» 318

## CHAPITRE XI.

### SOMMAIRE.

Les doctrines de l'École anglo-catholique . . . . .	Pag. 321
Déclaration d'un membre de l'Université d'Oxford au nom de ses collègues . . . . .	» 322
Authenticité de cette déclaration . . . . .	» 333
Aveux d'un ministre anglican . . . . .	» 336
Appel au gouvernement contre la suprématie de l'Église anglicane . . . . .	» 338
Dans l'Église établie, l'Évangile cède, de par la loi, de- vant les actes du parlement . . . . .	» 338

## CHAPITRE XII.

### SOMMAIRE.

De la fermentation causée par les progrès du puseyisme. . . . .	Pag. 341
Affaiblissement des préjugés contre les catholiques . . . . .	» 343
Conversions de plusieurs membres de l'Université d'Oxford et de quelques ministres anglicans . . . . .	» 345
M. Sibthorp justifie son abjuration . . . . .	» 345
Sentiments de la nouvelle École. . . . .	» 351
Hommages éclatants rendus à l'Église romaine . . . . .	» 352
Tentatives de réformes . . . . .	» 354

Nombreux extraits du <i>British-Critic</i> . . . . .	Pag. 357
Attitude de l'épiscopat anglican . . . . .	» 370
Son intervention d'abord hostile devient favorable aux ré- formateurs . . . . .	» 371

## CHAPITRE XIII.

## SOMMAIRE.

Accroissement de l'influence des puseyistes . . . . .	Pag. 381
Luttes au sein de l'Université . . . . .	» 382
Triomphe des puseyistes sur le parti évangélique . . . . .	» 385
Affaire du docteur Hampden . . . . .	» 382
De l'intérêt excité par le progrès des doctrines d'Oxford . . . . .	» 386
L'opinion publique s'émeut . . . . .	» 389
Les adversaires du parti anglo-catholique . . . . .	» 392
Tactique du parti hostile aux puseyistes . . . . .	» 394
Polémique des feuilles protestantes . . . . .	» 396

## CHAPITRE XIV.

## SOMMAIRE.

Le docteur Wiseman et les puseyistes . . . . .	Pag. 405
Opinion de ce savant prélat sur le mouvement de l'Église anglicane et la possibilité de sa réunion avec Rome . . . . .	» 410
Des conséquences politiques et sociales qu'aurait pour l'Angle terre un retour à l'unité catholique. . . . .	» 407-430

## APPENDICE.

Abrégé des actes du parlement passés contre les catholi- ques depuis l'année 1548 jusqu'à l'année 1780 . . . . .	Pag. 443
---	----------

Quelques parties de l'acte fixant la succession à la couronne d'Angleterre . . . . .	Pag. 451
Les trente-neuf articles du symbole anglican. . . . .	» 453

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.











